

COMMENT DES ACTIONS D'INITIATIVE CITOYENNE PEUVENT-ELLES TRANSFORMER LA VILLE ?



Travail réalisé par: Chloé MERCENIER
Coordinateurs: David TIELEMAN et Stéphane DAWANS
Comité de suivi: DER 5 (en collaboration avec le DER 2)
Personne ressource: Marie ROOSEN
Promotrice: Sophie DAWANCE

Je tiens à remercier :

- . Charles, pour son soutien moral et ses nombreuses attentions ;
- . mes parents, pour leurs encouragements et leur foi en moi ;
- . ma sœur Heidi, pour sa relecture attentive et ses encouragements ;
- . ma sœur Perrine, mon frère Bastien et Sophie, pour leur soutien ;
- . Louise, pour ses sourires ;
- . mon Parrain, Pascale, Kerstin, Ugo, Pavel, Jérémy, Michèle, Samy, Sigried, Philippe, Lieven, Thérèse, Amélia, Steyn, Yannick, Kobe, Mathias, Hanne, Julia, Françoise, Chrystelle et Stéphanie, pour les discussions enrichissantes qui ont contribué à ce travail ;
- . les usagers de la place du Triangle et du parc Marie-José, pour avoir pris le temps de répondre à mes questions ;
- . Veronica Cremasco, pour avoir accepté de lire ce travail ;
- . Marie Roosen, pour ses conseils éclairés et sa lecture ;
- . et ma promotrice Sophie Dawance, pour les nombreux échanges enrichissants, ses relectures attentives, ses commentaires avisés, sa grande disponibilité, ses encouragements et son enthousiasme.

Sommaire

I. INTRODUCTION	7
1. Thématique · vers une fabrique citoyenne de la ville	9
2. Problématique	11
2.1 Lexique	11
2.2 Typologie des initiatives citoyennes	13
2.3 Ciblage de la question	15
3. Méthodologie · Etat de la question · Cas d'étude	17
4. Limites de la recherche	19
II. ETAT DE LA QUESTION	21
1. Le droit à la ville	23
1.1 Le droit à la ville selon Henri Lefebvre, mars 1968	23
Critique de l'urbanisme moderniste fonctionnaliste	24
Contre le monopole des technocrates	25
Approche fragmentée versus <i>science de la ville</i> globale	26
« Participation » versus « Autogestion »	26
Recouvrer la centralité perdue	27
Nouvelle centralité à inventer et ville œuvre	27
Synthèse · Le <i>droit à la ville</i> : réappropriation de l'espace urbain et révolution sociale	29
Importance de l'action des usagers dans la transformation de la ville selon Lefebvre	29
1.2 Interprétations du Droit à la ville, de mars 68 à nos jours	30
« Prolongements » de la pensée de Lefebvre	30
L' <i>irruption</i> de Mai 68 ... une illusion de « révolution urbaine »	31
Politisation des problèmes urbains : du droit au logement au droit à la ville	32
Prise de conscience de la ville comme « enjeu de société »	33

Vision anticipatrice confirmée : crise de la ville mondiale et inégalités sociales	34
« Modernité » et « dimension collective » du droit à la ville	36
La ville comme « bien commun »	37
Imaginaires et pratiques : une dualité complémentaire et nécessaire	42
1.3 Synthèse : imaginaires et pratiques collectifs alternatifs	44
2. Participation citoyenne	46
2.1 Participation et démocratie	46
« Démocratie participative » versus « démocratie représentative »	47
2.2 Critiques de la participation	49
Manquements et enjeux des dispositifs participatifs	49
Critiques, craintes, insatisfactions et attentes différentes selon les acteurs	50
2.3 Les différents niveaux de la participation	52
Echelle de la participation selon Sherry Arnstein, 1969	52
Typologie de la participation	54
2.4 Synthèse : Focus sur deux contextes de prise d'initiative citoyenne	57
III. ETUDE DE CAS	59
<hr/>	
1. Méthodologie	61
1.1 Choix des cas étudiés	61
1.2 Grille de lecture	61
1.3 Méthodologie de la collecte des informations pour les deux cas d'étude majeurs :	64
2. Initiative spontanée	67
2.1 PARK(ing) Day · de San Francisco à travers le monde	68
2.2 Picnic the Streets · Bruxelles	72
2.3 Park Fiction · Quartier St. Pauli, Hambourg	78

2.4 Incredible Edible · de Todmorden à travers le monde	88
2.5 CanalPARK · Porte de Ninove · Bruxelles	96
2.6 Comparaison des « initiatives citoyennes spontanées » étudiées	114
3. Initiative dans un cadre public	123
3.1 Parklets · San Francisco	124
3.2 Pla Buits · Barcelone	130
3.3 Appel à projets Quartiers durables citoyens · Bruxelles	138
3.4 Focus : Quartier durable « Molenbabbel » · Molenbeek-Saint-Jean	148
3.5 Comparaison des appels à projets étudiés	158
IV. CONCLUSION	165
<hr/>	
... Comment des actions d'initiative citoyenne peuvent-elles transformer la ville?	176
Vers une fabrique citoyenne de la ville ? Quelques pistes...	177
V. BIBLIOGRAPHIE	179
<hr/>	
1. Bibliographie générale	181
2. Bibliographie des cas d'étude	186
VI. ANNEXES	195
<hr/>	

I. INTRODUCTION

Thématique · Problématique · Méthodologie · Limites de la recherche

1. Thématique

Vers une fabrique citoyenne de la ville

Nous sommes aujourd'hui plus de 7 milliards d'êtres humains sur Terre. 50% d'entre nous habitent en milieu urbain, ce qui équivaut à 3,6 milliards de personnes. D'ici 2050, 80% de la population mondiale sera urbaine, ce qui signifie que 6,5 milliards de gens habiteront dans des villes¹. D'ici 40 ans, la population urbaine aura vraisemblablement doublé. Les problématiques spatiales étant profondément liées aux problématiques sociétales, l'évolution de nos villes est un enjeu contemporain et futur majeur.

La période actuelle est caractérisée par diverses « crises » : la crise économique, la crise politique, la crise écologique, la crise sociale, la crise financière, la crise identitaire, la crise du logement, la crise existentielle, la crise bancaire, la crise pétrolière, la crise alimentaire, etc. Ces termes ne cessent d'être utilisés quotidiennement par les médias. Ce climat d'incertitude peut engendrer un repli sur soi ou un découragement chez les citoyens. A l'inverse, il peut aussi amener certains à réagir, à chercher des solutions pour faire face à toutes ces « crises » et inégalités auxquelles ils sont confrontés chaque jour. La « période de crise » actuelle invite certaines personnes à remettre en question le fonctionnement de notre société, ses modes de vie, ses valeurs en les amenant parfois à être créatives, à imaginer une autre vie quotidienne, à agir pour permettre de nouveaux possibles.

L'urbaniste et professeur italien Edoardo Salzano met en exergue différentes problématiques contemporaines menant à l'action de citoyens sur leur environnement physique et social :

La détérioration des conditions de l'environnement physique et du paysage ; les conditions de la vie urbaine, étant donné la diminution des services communs et des espaces partagés par tous ; la difficulté d'accès à un logement abordable et localisé proche de services et du lieu de travail ; le statut précaire de l'emploi ; la privatisation, la corporatisation et la commercialisation des biens publics, des services et des ressources essentiels comme l'eau, la santé et l'éducation. [...] A celles-ci s'ajoutent des problématiques de droits civils : la liberté et la citoyenneté pour tous ; une vraie équité à travers le libre accès à l'information, à la participation et aux processus de prise de décision ; l'égalité des droits parmi les personnes menacées par une ségrégation culturelle, religieuse, ethnique, de genre ou sociale.²

Ces observations mènent notamment certains penseurs et praticiens à remettre en question le système néolibéral dominant au niveau mondial, à proposer des alternatives et à revendiquer un « droit à la ville » qui s'exprime dans les imaginaires et dans les pratiques³.

Que la prise d'initiative vienne directement du citoyen, qu'elle soit suscitée par des « collectifs » ou encore qu'elle soit suggérée par un « cadre » établi par les politiques, nous observons aujourd'hui des manifestations citoyennes qui semblent être l'expression du « droit à la ville » revendiqué par Henri Lefebvre dès les années soixante. Ensemble, ces actions rendent possible un urbanisme « bottom-up », autrement dit « une fabrique citoyenne de la ville ». L'observation et l'analyse de certaines de ces manifestations est le cœur de notre recherche.

1 Statistiques tirées du film-documentaire de DALSGAARD, A. M. 2012.

2 SALZANO, E. 2013. p 53-54. (Traduction personnelle).

3 BONIBURINI, I., LE MAIRE, J., MORETTO, L. et SMITH, H. (directeurs). 2013.

2. Problématique

Comment des actions d'initiative citoyenne peuvent-elles transformer la ville?

L'idée de cette recherche est née d'un double constat concernant les transformations urbaines: d'une part, la critique des processus participatifs « traditionnels », et d'autre part, l'observation de diverses initiatives citoyennes à travers lesquelles semble s'exprimer la revendication d'un « droit à la ville ».

L'objectif de la recherche est d'appréhender l'impact des initiatives citoyennes sur la ville. Comment ces initiatives citoyennes peuvent-elles contribuer à transformer la ville tant au niveau social que spatial ? Comment peuvent-elles modifier tant l'aspect et les usages des espaces publics que les relations entre les usagers de la ville ? Comment le citoyen devient-il acteur dans l'espace public? Va-t-on vers une « fabrique citoyenne de la ville » ?

2.1 Lexique

Afin de définir l'approche de la recherche, une précision des termes employés est nécessaire. Leurs utilisations et leurs interprétations pouvant être diverses, le sens donné à ces termes dans le cadre de la recherche est précisé ci-après.

INITIATIVE

Selon le dictionnaire Larousse¹, une initiative est:

1. Action de proposer, d'organiser le premier quelque chose.
2. Action de faire quelque chose de soi-même, sans recourir à l'avis, au conseil de quelqu'un d'autre.
3. Qualité de quelqu'un qui sait prendre spontanément la décision nécessaire.
4. Droit de proposer certaines choses, de les commencer.

De ces différentes définitions, nous retiendrons qu'une initiative est une **action spontanée de celui qui entreprend**, qui propose, qui organise le premier. Il convient alors de préciser le sens que nous donnons au terme « spontané ». Nous adopterons la signification de ce terme telle que proposée par Nicolas Soulier², inspirée de la définition du Trésor de la Langue Française informatisé :

Spontanéité : ce mot peut désigner ce qui est irréfléchi : « je l'ai fait spontanément, sans réfléchir », ou ce qui n'est pas cultivé : les plantes « spontanées » du botaniste. Mais nous utilisons ce terme ici dans son sens premier, étymologique : celui qui qualifie l'action ou la volonté libre, qui vont de pair avec les actes réalisés sans que l'on vous l'ait prescrit, ordonné, sans que cela ait été programmé. Etymologie : bas latin *spontaneus*,

1 Dictionnaire Larousse [en ligne]. URL : <<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/initiative/43146?q=initiative#43048>> , [consulté le 19 mai 2014].

2 SOULIER, N. 2012. p. 87.

« volontaire, spontané », issu de *spons, spontis*, « volonté », usité au génitif pour signifier « de (sa) propre volonté »¹.

CITOYEN

Selon le dictionnaire Larousse², un citoyen est:

1. Dans l'Antiquité, personne qui jouissait du droit de cité: un citoyen romain.
2. Personne jouissant, dans l'État dont il relève, des droits civils et politiques, et notamment du droit de vote (par opposition aux étrangers).

Cette deuxième définition peut être complétée par celle de l'Encyclopédie Larousse qui dit que « juridiquement, la citoyenneté peut être définie comme la jouissance des droits civiques attachés à la nationalité [...] le citoyen est celui qui, appartenant à la "cité" dispose de droits (droit de vote, d'éligibilité, d'accès à la fonction publique, ...), est soumis à des devoirs et doit respecter les lois au nom de l'intérêt général »³.

Cette approche juridique de la citoyenneté pose question quant à l'accès à la citoyenneté. Elle est en effet dans ce cas-ci liée à la nationalité de la personne et à son accès au droit de vote (en Belgique par exemple il est accordé à partir de l'âge de 18 ans). Cette notion de citoyen exclut donc les sans-papiers, les jeunes de moins de 18 ans et les enfants qui sont pourtant eux aussi des usagers de l'espace public et donc des acteurs potentiels de sa transformation.

Dans le cadre de notre recherche, étant donné que nous nous intéressons à des citoyens dans l'espace public, nous adoptons une « version extensive de la notion de citoyen »⁴ : nous considérons un « citoyen » comme un **usager de l'espace public**, et donc comme un **acteur potentiel** dans l'espace public.

ESPACE PUBLIC

Selon le Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, l'espace public « désigne tout espace, au sens physique mais aussi virtuel du terme, accessible à tous et ayant la capacité de refléter la diversité des populations et des fonctionnements d'une société urbaine »⁵.

Nous désignerons donc l'espace public comme un « **espace à l'usage de tous** »⁶, permettant des rencontres et des interactions sociales, virtuelles ou physiques.

1 Trésor de la Langue Française informatisé [en ligne]. URL : <<http://www.cnrtl.fr/definition/spontané>> [consulté le 19 mai 2014].

2 Dictionnaire Larousse [en ligne]. URL : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/citoyen_citoyenne/16241> [consulté le 19 mai 2014].

3 Encyclopédie Larousse [en ligne]. URL : <<http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/citoyennet%C3%A9/34196>> [consulté le 19 mai 2014].

4 RUI, S. 2013. p. 1.

5 CASILLO, I. 2013. In Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation [en ligne]. URL: <<http://www.dicopart.fr/fr/dico/espace-public>>, [consulté le 19 mai 2014].

6 HOSSARD, N. et JARVIN, M. 2005. p. 21

2.2 Typologie des initiatives citoyennes

Une initiative citoyenne est donc une action spontanée entreprise par un ou plusieurs citoyens. Ces actions se manifestent sous diverses formes. A travers l'observation et l'analyse de différents types d'initiatives citoyennes, nous avons pu dégager plusieurs critères pertinents pour les distinguer (acteurs, temporalité, échelle, lieu, matérialisation, rapport aux pouvoirs publics, statut juridique et polémique). Nous les développons ci-dessous :

Acteurs :

- **initiatives individuelles**

installer un banc ou des pots de fleurs devant chez soi, faire un graffiti, ...

- **initiatives collectives**

organiser un « repas de rue » dans son quartier, manifester contre un centre commercial, organisation d'un covoiturage, « masse critique »⁷, ...

Temporalité :

- **actions événementielles**

action propreté, carnaval, « *flashmob* », pique-nique urbain, ...

- **actions temporaires**

transformer une place de parking en un espace pour s'asseoir, occupation d'une place publique, ...

- **actions définitives, projets sur le long terme**

potagers collectifs, réaménagement d'une friche, planification d'un parc, ...

Echelle :

- **à l'échelle locale**

banquet de rue, rencontre de voisinage, four à pain partagé, « *Repair Café* »⁸, ...

- **à l'échelle globale**

partage d'idées en open-source, diffusion d'un projet sur les réseaux sociaux, organisation d'un congrès international, ...

Lieu :

- **dans l'espace privé ou public bâti**

squat, reconversion et appropriation d'une usine en un lieu pour artistes et

7 Une masse critique (« *critical mass* ») est une manifestation à vélos organisée le dernier vendredi du mois dans différentes villes dans le monde afin de réclamer plus d'espace pour la mobilité douce en ville.

8 Repair Café: « Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés ; des rencontres ouvertes à tous dont l'entrée est libre. Outils et matériel sont disponibles là où est organisé le Repair Café, pour faire toutes les réparations possibles et imaginables. » Source : <<http://www.repaircafe.be/fr/>> [consulté le 11 avril 2015].

riverains (La friche de la Belle de Mai à Marseille), occupation temporaire d'un théâtre destiné à être détruit (Théâtre à la Place à Liège), ...

- **dans l'espace public extérieur**

installation de bacs-potager, fleurissement de pieds d'arbres, aménagement d'une friche de propriété publique, ...

Matérialisation :

- **action non ancrée physiquement dans l'espace**

l'organisation d'un covoiturage, GASAP¹, mallette énergie, ballade de découverte du patrimoine, échange de services, ...

- **intervention physique**

simulation d'un nouveau passage pour piéton, « tricot urbain », installation d'une « bibliothèque de rue », coloration de pavés de rue, aménagement d'une friche, ...

Rapports aux pouvoirs publics :

- **initiatives autonomes, hors cadre**

squat, simulation d'un nouveau passage pour piéton,

- **initiatives dans un cadre public**

actions prises dans le cadre d'un appel à projets, projets bénéficiant d'un appui logistique et/ou financier, ...

Statut juridique :

- **action légale**

fête de quartier autorisée, potager collectif sur un terrain attribué par la commune, ...

- **action illégale**

squat de friches, occupation d'une place publique sans autorisation, ...

Polémique :

- **désobéissance civile**

« masse critique », transformation de l'usage attribué d'une place de parking, simulation d'un passage pour piéton inexistant, pique-nique urbain, ...

- **lutte contre un projet**

opposition à un projet immobilier, à la privatisation d'un espace public,

1 GASAP, « Groupes d'Achat Solidaires de l'Agriculture Paysanne » : « Un GASAP est un groupe de citoyens qui s'associent directement avec un producteur paysan pour acheter de façon régulière et à long terme, et ce en circuit-court, de quoi se nourrir en produits de saison de qualité. Cela peut-être des légumes, mais aussi des fruits, du fromage, etc. ». Source : <<http://www.gasap.be/-Qu-est-ce-qu-un-Gasap->> [consulté le 11 avril 2015]

manifestation contre un futur centre commercial, ...

- **campagne pour la réalisation d'un projet**

lobbying pour l'aménagement d'un parc, pour plus d'espace pour la mobilité douce, ...

L'identification de ces différents critères a permis de délimiter la question de recherche et d'établir une grille de lecture (cf. page 66-67) nécessaire pour l'identification et l'analyse des cas d'étude analysés dans la partie empirique de ce mémoire.

2.3 Ciblage de la question

Initiatives collectives dans l'espace public

Dans le cadre de notre recherche, nous avons choisi de nous concentrer sur l'étude d'initiatives citoyennes **collectives**, c'est-à-dire à travers lesquelles les gens se réunissent et agissent ensemble autour d'une cause commune. Nous avons également choisi d'observer des initiatives menées **dans l'espace public**, tendant ainsi à se le réapproprier, à revendiquer un « droit à la ville ». Enfin, nous considérerons des initiatives **ancrées physiquement dans l'espace** afin de pouvoir observer entre autre leur impact au niveau spatial. Notons toutefois que ces interventions physiques sont généralement en lien direct avec des actions immatérielles, comme la diffusion de l'action sur les réseaux sociaux ou des échanges de services. Celles-ci sont ainsi également prises en compte dans cette recherche.

Contexte géographique : les « pays développés »

Notre recherche s'intéresse aux initiatives citoyennes situées dans des « pays développés ». Nous avons identifié différents cas d'étude : le *PARK(ing) Day* débuté à San Francisco ; le mouvement *Picnic the Streets* à Bruxelles ; le *Park Fiction* à Hambourg ; le mouvement des *Incredible Edible* débuté à Todmorden ; le *CanalPARK* Porte de Ninove à Bruxelles ; l'appel à projets « *Parklets* » à San Francisco ; l'appel à projets « *Pla Buits* » à Barcelone et l'appel à projets « *Quartiers durable citoyens* » à Bruxelles. Nous détaillerons le choix de ces cas d'étude page 65. L'étude d'initiatives citoyennes dans les « pays en voie de développement » aurait également été intéressante étant donné qu'elles naissent parfois d'une nécessité à répondre à des besoins vitaux, comme l'accès à l'eau ou à un lieu de vie décent. Des situations précaires poussent parfois les habitants à être créatifs afin de trouver des solutions alternatives utiles à leur survie ou à l'amélioration de leur environnement. Par souci de cadrage et afin d'établir des critères de comparaison pour des contextes socio-économiques plus ou moins comparables, nous avons décidé de ne pas les considérer dans cette recherche.

Initiatives « venant directement des citoyens »

Il y a une tendance aujourd'hui à un développement de « collectifs multidisciplinaires » qui revendiquent une planification urbaine bottom-up, c'est-à-dire venant directement du citoyen,

suscitant la prise d'initiative citoyenne. Par exemple, le Collectif Etc¹ considère que les citoyens sont « moteurs » du projet : ils sont décideurs et à l'origine du processus. Le Collectif Etc considère en effet qu'un « citoyen "non spécialiste" (qui n'est ni urbaniste, ni architecte, ni ingénieur) peut dépasser son intérêt individuel et élaborer un projet collectif »². Son but est de « faire émerger des stratégies de projet à partir de l'imaginaire des citoyens (...) de donner la possibilité aux citoyens de proposer des solutions et de les expérimenter ». Pour ce faire, le Collectif Etc propose différents modes d'action : chantiers ouverts (ateliers manuels), animations culturelles (concerts, repas, tournois de pétanque, cinéma en plein-air, etc.), formations (jardinage, construction, peinture, etc.), interventions artistiques (images, photos, installations, vidéos, etc.), moyens de communication variés (flyers, affiches, réseaux sociaux, site internet, communiqués de presse, etc.), etc. Ces champs d'interventions multiples ont pour but de toucher un public très diversifié et d'impliquer les futurs utilisateurs dans la conception et la réalisation des projets, particulièrement ceux qui sont rarement entendus dans les processus d'aménagement urbain (retraités, enfants, chômeurs, etc.). Le collectif Etc n'est qu'un exemple parmi de nombreux autres « collectifs hybrides » (équipes multidisciplinaires) nés récemment et revendiquant une fabrication de la ville par et pour les citoyens: *Bruits du frigo* (Bordeaux, 1997), *Raumlabor* (Berlin, 1999), *Ecosistema urbano* (Madrid, 2000), *EXYZT* (Paris, 2003), *Urban Catalyst* (Berlin, 2003), *Cascoland* (Amsterdam, 2004), *00:/* (Londres, 2005), *Robins des villes* (Lyon, 2006), *Les Saprophytes* (Lille, 2007), *L'Atelier Volant* (Lille, 2011), *Yes we camp* (Marseille, 2012), etc. L'étudiant Jérôme Mallon a d'ailleurs étudié la manière d'agir de certains de ces collectifs dans le cadre de son mémoire de maîtrise. Il a observé qu'ils donnaient lieu à une réinterprétation des rôles de l'architecte (médiateur, coproducteur, catalyseur) tendant à produire une « architecture citoyenne »³.

L'étude d'initiatives citoyennes suscitées par ces « collectifs hybrides » aurait également été intéressante afin d'observer de nouveaux processus de planification, des méthodes d'appropriation de l'espace public par les usagers. Toutefois, toujours dans un souci de cadrage de la question, nous avons choisi d'étudier la prise d'initiative citoyenne « venant directement » des citoyens, sans l'intermédiaire d'un bureau d'étude ou d'un « collectif » de professionnels.

1 Le Collectif Etc possède le statut « d'association d'intérêt général loi 2003 » déposé en janvier 2011. Né à Strasbourg en décembre 2009, il est composé d'architectes aux diverses spécialisations (urbanisme, scénographie, design, vidéo, paysage, développement de projets, environnement) et d'artistes. Il est composé d'une dizaine de collaborateurs réguliers.

2 Collectif Etc. 2012. p.5

3 MALLON, J. 2013.

3. Méthodologie

Etat de la question · Cas d'étude

La recherche est organisée selon deux parties principales : une partie plus théorique faisant l'état de la question et une partie d'analyse de cas pratiques permettant de trouver des pistes de réponse à la question de recherche.

ETAT DE LA QUESTION : droit a la ville et participation

La première partie de cette recherche adopte une approche théorique. Elle a pour objectif de donner un éclairage sur les thématiques, d'une part du « droit à la ville » et d'autre part de la « participation ». Les origines respectives de ces deux notions ainsi que les idées qu'elles renferment sont analysées. Un aperçu de leurs diverses interprétations au cours du temps ainsi que les controverses dont elles font l'objet aujourd'hui sont présentées. Ces théories permettront d'appréhender les concepts utiles à l'analyse des cas pratiques étudiés dans la partie suivante. Elles permettent de dégager deux types de contexte de prise d'initiative citoyenne – à savoir les « initiatives spontanées » et les « initiatives dans un cadre public » (cf. page 57) – sur base desquelles le choix des cas d'étude a été réalisé.

ETUDE DE CAS : étude du processus et de l'impact sur la ville

La deuxième partie part de l'étude de différents cas d'initiatives citoyennes à travers une grille de lecture qui permet d'identifier des pistes de réponse à la question de recherche : « comment des actions d'initiative citoyenne peuvent-elles transformer la ville ? ». En ce sens, la grille de lecture s'organise selon deux volets principaux d'analyse :

I. PROCESSUS

Nous étudierons les différents processus afin de tenter de comprendre « comment ? » ces actions d'initiative citoyenne sont menées. L'accent sera mis sur trois critères d'analyse principaux : les **acteurs** du projet, la **temporalité** des interventions et leur **échelle**.

II. IMPACT SUR LA VILLE

Nous tenterons d'appréhender leur impact sur la ville, tant au niveau spatial que social, afin de tenter d'appréhender comment ces initiatives citoyennes peuvent « transformer la ville » :

→ **Quel impact ont-elles sur l'espace ?**

Comment peuvent-elles transformer le sens d'un lieu, le « détourner » voire y générer de nouveaux usages ? Comment peuvent-elles améliorer le cadre de vie ? Comment peuvent-elles transformer la perception, le sens d'un lieu aux yeux des usagers ?

→ **Quel impact ont-elles sur les habitants ?**

Comment ces actions peuvent-elles créer des liens, de nouvelles relations ? Comment

ces actions sont-elles reçues par les autres habitants ? Sont-elles acceptées ou critiquées ? Ces actions sont-elles reproduites ? Sont-elles motrices d'autres projets ? Comment peuvent-elles rendre le citoyen « acteur » ?

A l'aide des critères d'observation et d'analyse établis dans la grille de lecture, que nous détaillerons en amont de la partie des cas d'études, nous observerons d'abord chaque cas d'étude séparément pour ensuite les comparer entre eux afin de dégager des éléments de réponse à la question de recherche.

4. Limites de la recherche

Certaines limites apparaissent dans cette recherche qui sont importantes à mentionner. Elles concernent notamment **les outils d'observation** mobilisés et le **choix des cas d'étude**.

D'une part, l'évaluation de l'impact spatial et social des initiatives citoyennes sur la ville nécessiterait une étude plus approfondie, plus de temps, un certain recul et les moyens de mener diverses interviews, observations et enquêtes de terrain. L'évaluation de l'impact sur les habitants nécessiterait la mobilisation d'outils d'observation qui ne sont pas ceux de l'architecte, mais plutôt ceux de l'anthropologue ou du sociologue. Nous ne prétendons donc pas répondre de manière exhaustive à la question de recherche, mais nous souhaitons apporter des éléments de réponse à travers l'étude d'initiatives citoyennes dans l'espace public. L'observation des processus divers, des manières d'agir de différents acteurs ainsi que de certains changements spatiaux ou de faits sociaux dont elles sont à l'origine nous permettront de dégager certaines hypothèses.

D'autre part, certains cas seront analysés brièvement – les « cas mineurs » – afin de pouvoir comparer différents processus d'initiative citoyenne entre eux tandis que deux cas – les « cas majeurs » – seront approfondis notamment à travers la rencontre de différents acteurs. Concernant les cas mineurs, nous avons sélectionné des projets de différents types permettant d'accéder à suffisamment de sources ainsi qu'un certain recul temporel. Toutefois, étant donné que nous étudions des cas relativement récents, le recul temporaire nécessaire à l'évaluation de leur impact sur la ville n'est pas toujours suffisant. Nous ferons donc attention à signaler cette limite au sein du propos. Particulièrement concernant les deux cas majeurs, étant donné notre volonté de mener une enquête de terrain et de rencontrer des acteurs du projet, ces projets sont toujours en cours. Nous observerons donc l'impact des actions qui ont déjà eu lieu et observerons les ambitions des projets à venir sans pour autant tirer des conclusions hâtives à propos de ce qui n'a pas encore été réalisé.

II. ETAT DE LA QUESTION

Droit à la ville · Participation

1. Le droit à la ville

L'essai intitulé *Le droit à la ville*¹, écrit par Henri Lefebvre en 1968, a contribué à une prise de conscience de la ville comme enjeu de société. Le titre de cet ouvrage a été repris et interprété par la postérité et la pensée de Lefebvre fait aujourd'hui l'objet d'une relecture au niveau mondial. Le « droit à la ville » est présent dans les discours contemporains des acteurs de l'urbain et ses manifestations se retrouvent dans les espaces urbains. Nous allons ici, dans un premier temps, tenter de comprendre les idées et les revendications que Lefebvre évoque en 1968 et, dans un second temps, analyser l'héritage et le renouveau de la « pensée lefebvrienne »²: les réactions et les réinterprétations engendrées par ce manifeste, suggérées, favorisées, de manière explicite ou implicite, dans divers contextes et par différents acteurs.

1.1 Le droit à la ville selon Henri Lefebvre, mars 1968

Le contexte de parution du *Droit à la ville* est à l'image de son contenu : il a été rédigé en 1967 à l'occasion du centenaire du *Capital* de Marx et est paru deux mois avant les manifestations de Mai 68, auxquelles participa Henri Lefebvre. Avant d'aborder le contenu de son essai, il est nécessaire présenter brièvement l'auteur.

Henri Lefebvre (1901-1991) est un philosophe, géographe et sociologue engagé. Né en France dans les Landes, il souhaite devenir ingénieur mais se décide finalement pour la philosophie. Avec un groupe d'amis, il fonde la revue *Philosophies* (1924-1925), participe à la revue *Esprit* (1926) et commence à militer pour le Parti communiste français dont il reste membre jusqu'en 1958, date à laquelle il en sera suspendu pour son rejet du stalinisme (il préférerait se dire « marxien »)³. Il devient ensuite professeur de philosophie au lycée. Pendant la seconde guerre mondiale, il rejoint la Résistance intérieure française. Après la guerre, il est recruté par le Centre National pour la Recherche Scientifique (CNRS) et en 1954, il soutient sa thèse de doctorat sur les communautés rurales des Pyrénées. Il va ensuite progressivement cesser ses recherches sur les paysans pour s'intéresser davantage à l'urbanisation généralisée de toutes les sociétés au niveau mondial. Il se rend en effet compte que la révolution prolétarienne qu'il prône ne doit pas seulement s'accompagner d'une « réforme agraire » mais aussi d'une « révolution urbaine » à l'échelle planétaire⁴. En 1961, il contribue à l'apparition des premiers cours de la sociologie de l'urbain à l'université de Strasbourg. Il est ensuite muté à l'université de Paris X-Nanterre, où il contribue aux mouvements étudiants de Mai 68. En 1970, il fonde la revue *Espaces et sociétés* avec Anatole Kopp⁵. Sa liste de publications est étendue: il est l'auteur de dizaines d'articles et de 68 livres dont une cinquantaine traduits en anglais, allemand, brésilien, espagnol, italien, japonais, coréen, etc.⁶ Son travail laisse notamment transparaître son intérêt pour la question

1 LEFEBVRE, H. 1968.

2 *Ibid.* Préface de Rémi HESS, Sandrine DEULCEUX et Gabriele WEIGAND. p V.

3 PAQUOT, T. 2009. p. 8.

4 *Ibid.* p. 8-10.

5 COSTES, L. 2009. p. 178.

6 LEFEBVRE, H. 1968. 4ème de couverture.

urbaine¹. Ses recherches sur l'urbain ont alimenté de nombreux débats sur la ville et font l'objet aujourd'hui d'une redécouverte mondiale. L'actualité de la pensée de Lefebvre et la multiplicité de ses interprétations nous ont menées à nous intéresser aux idées exposées plus spécialement dans *Le droit à la ville*. Nous allons tenter ci-après de présenter les principales théories et revendications qui émanent de cet ouvrage pour ensuite en faire la synthèse et les mettre en parallèle avec notre problématique.

Critique de l'urbanisme moderniste fonctionnaliste

Un premier élément à souligner est que cet essai apparaît en réaction à l'urbanisme moderniste généralisé à l'époque. Comme d'autres penseurs dans le courant des années 1960, Lefebvre critique l'idéologie des CIAM². Il s'oppose à la fonctionnalisation et à la spécialisation de l'espace qui, selon lui, mènent à une ségrégation et à une stérilisation spatiale :

Déclarer que la ville se définit comme réseau de circulation et de communication, comme centre d'informations et de décisions, c'est une idéologie absolue. [...] Elle conduit à l'urbanisme de tuyaux, de voirie et de comptages ; que l'on prétend imposer au nom de la science et de la rigueur scientifique. Ou à pire encore !³

Il affirme d'ailleurs lors d'un entretien télévisé⁴ que « l'espace spécialisé est un espace mort ». Il considère en effet que le fonctionnalisme sépare les différents aspects de la vie quotidienne et les projette dans des espaces spécialisés alors qu'au contraire d'après lui « la vie sociale a été construite sur la polyfonctionnalité et ne peut pas avoir une autre base qu'une base polyfonctionnelle ». Il reproche en outre à l'urbanisme fonctionnaliste de ne pas tenir compte de certaines fonctions essentielles : le ludique, le symbolique et l'informatif. La vie quotidienne s'en retrouve « aliénée ». Chaque fonction a son espace et son temps propre, il n'y a pas de place pour la fête dans le travail, ni pour le travail dans la fête :

Le problème, c'est d'en finir avec les séparations : « quotidienneté-loisirs » ou « vie quotidienne-fête ». C'est de restituer la fête en transformant la vie quotidienne. La ville fut espace occupé à la fois par le travail productif, par les œuvres, par les fêtes. Qu'elle retrouve cette fonction au-delà des fonctions, dans la société urbaine métamorphosée.⁵

Il reproche également aux architectes et urbanistes modernistes de produire de « l'habitat » fonctionnalisé et soutient que « Le Corbusier et le Bauhaus ont conçu de l'habitat et non de l'habiter »⁶. Il distingue deux modes de percevoir l'architecture : *l'habitat* est conçu et planifié

1 Selon Thierry Paquot, parmi les ouvrages de Lefebvre six sont consacrés à la question urbaine : *Le Droit à la ville* (Anthropos, 1968), *Du rural à l'urbain* (Anthropos, 1970), *La Révolution urbaine* (Gallimard, 1970), *La Pensée marxiste et la ville* (Casterman, 1972), *Espace et politique* (Anthropos, 1973) et *La production de l'espace* (Anthropos, 1974).

2 Onze congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM) ont eu lieu entre 1928 et 1956. Ils rassemblent des architectes et urbanistes de différents pays. Le IVe CIAM mena à la rédaction de la Charte d'Athènes que Le Corbusier publia en 1942. Ce texte fondamental de l'architecture et de l'urbanisme moderne décrit un modèle universel de « ville fonctionnelle » et les quatre grandes fonctions humaines: habiter, travailler, se divertir et circuler.

3 LEFEBVRE, H. 1968. p. 41.

4 *Entretien avec Henri Lefebvre*, 1972. 10'05''.

5 LEFEBVRE, H. 1968. p. 118.

6 *Entretien avec Henri Lefebvre*, 1972. 19'00''.

par les penseurs spécialistes de la ville tandis que *l'habiter* découle des actes posés et de la pratique réelle des usagers. *L'habitat* formate et aliène la vie quotidienne alors que *l'habiter* laisse place à l'appropriation par les usagers et n'est jamais terminé. La ville de *l'habiter* est un « objet virtuel » à construire, à inventer et non un objet fini, figé dans tous ses aspects. Lefebvre critique particulièrement l'architecture de Le Corbusier : « il a cru faire une œuvre révolutionnaire et en réalité il a fait le projet architectural du capitalisme monopolistique d'Etat »⁷. Pour illustrer son propos, il décrit les espaces sous les pilotis des grands ensembles de Le Corbusier et les qualifie de « vides », dénués de toute vie sociale. Il explique alors qu'au contraire, si on leur en donne l'occasion, les usagers ont le pouvoir de restituer un caractère de vie sociale dans ces espaces morts :

Dans les endroits où on a laissé les gens utiliser librement ces espaces inférieurs sous les pilotis, par exemple, y installer des boutiques, des petits commerces : le coiffeur, le marchand de n'importe quelle denrée... Eh bien ces espaces se sont aussitôt animés et ils ont retrouvé quelque chose de la polyfonctionnalité ancienne. [...] Les gens utilisent, ils font, ils transforment l'espace à leur usage. Ils refont de l'espace une valeur d'usage tandis que l'urbanisme en fait une valeur d'échange.⁸

Contre le monopole des technocrates

La dénomination « projet architectural du capitalisme monopolistique d'Etat » qu'attribue Lefebvre à l'architecture de Le Corbusier reflète un autre aspect marqué du parti pris de Lefebvre dans *Le droit à la ville* : il dénonce le fait que l'urbanisme soit pensé uniquement par des techniciens spécialisés et des gestionnaires de l'Etat ou du capital. Par opposition, il réclame que la problématique urbaine soit aussi l'affaire des philosophes, des artistes, des poètes et des forces sociales. Il accuse l'urbaniste moderniste de s'affirmer détenteur du savoir de l'espace urbain. Il lui reproche de prétendre être non seulement celui qui attribue un usage spécifique à chaque espace urbain, mais aussi celui qui formule les problèmes spatiaux et les solutionne :

L'urbaniste saurait discerner les espaces malades des espaces liés à la santé mentale et sociale, générateurs de cette santé. Médecin de l'espace, il aurait la capacité de concevoir un espace social harmonieux, normal et normalisant. Sa fonction serait dès lors d'accorder à cet espace [...] les réalités sociales préexistantes.⁹

En outre, Lefebvre déclare que « la technicité n'est rien du tout » et que « les technocrates ne sont jamais que les serviteurs des financiers soit privés soit d'état »¹⁰. Selon lui, la technocratie¹¹ est paradoxalement un moyen de dissimuler l'absence de technicité dans la vie urbaine. Il discrédite en effet la technique de l'époque qui reste à ses yeux « sommaire, élémentaire et

7 *Ibid.*

8 *Ibid.* 22'30''.

9 LEFEBVRE, H. 1968. p. 41.

10 *Entretien avec Henri Lefebvre, 1972.* 12'50''.

11 Définition de « technocratie »: Système (politique, social, économique) dans lequel les avis des conseillers techniques (dirigeants, professionnels de l'administration) déterminent les décisions en privilégiant les données techniques par rapport aux facteurs humains et sociaux. Source : Trésor de la Langue Française informatisé [en ligne]. URL : <http://atilf.atilf.fr/>, [consulté le 20 janvier 2015].

dépassée ». Les techniciens ont pour but premier de construire de manière rentable et à court terme au détriment d'une technique réellement innovante et utile à la société. Il illustre ce propos en critiquant les autoroutes et la « voiture » qu'il qualifie comme étant un instrument « puant et bruyant » qui détruit les villes traditionnelles. Il décrit sa technicité qui est selon lui « élémentaire et dépassée ». Il affirme alors qu'il y a « trente-six autres moyens de faire des transports d'une technicité incomparablement plus évoluée, plus développée et qui résoudraient probablement un grand nombre de problèmes ».

Approche fragmentée versus science de la ville globale

Lefebvre réproche l'approche fragmentée des spécialistes de la ville : « les connaissances partielles et parcellaires prétendent atteindre des certitudes, des réalités ; elles ne livrent que des fragments. Elles ne peuvent se passer de synthèse mais ne peuvent légitimer leur droit à la synthèse »¹. Il revendique au contraire une démarche globale et l'élaboration d'une « science de la ville » sur laquelle reposerait une « stratégie politique ». Toutefois, cette stratégie de réforme urbaine n'est pas suffisante, elle a besoin de l'action d'une « force sociale et politique », la « classe ouvrière », pour mettre en œuvre ces moyens :

La stratégie urbaine fondée sur la science de la ville a besoin d'un rapport social et de forces politiques pour devenir agissante. Elle n'agit pas par elle-même. Elle ne peut pas ne pas s'appuyer sur la présence et l'action de la classe ouvrière, seule capable de mettre fin à une ségrégation dirigée essentiellement contre elle. Seule cette classe, en tant que classe, peut décisivement contribuer à la reconstruction de la centralité détruite par la stratégie de ségrégation et retrouvée dans la forme menaçante des centres de décisions. Cela ne veut pas dire qu'à elle seule la classe ouvrière fera la société urbaine, mais que sans elle rien n'est possible.²

« Participation » versus « Autogestion »

Au-delà de reprocher aux spécialistes et aux gestionnaires de l'Etat ou du capital de garder le monopole sur la transformation de la ville et d'en avoir une approche fragmentée donnant lieu à des espaces « morts », Lefebvre dénonce également le fait que ces derniers tentent de « rattraper les choses » via l'implémentation de « l'animation et la participation » :

On est tellement épouventé, de tous les côtés, devant les résultats de ce qu'on a fait, qu'on essaie de le rattraper. Pour rattraper les choses, et les rattraper assez mal, il y a l'animation et la participation. Dans l'espace répressif on essaie de remettre de la vie... ça ne marche pas. On a tué la spontanéité et après on essaie de faire de la réanimation... ça ne marche pas. On écarte les gens les uns des autres, les fonctions les unes des autres [...] et alors on essaie de réparer ça, de rétablir un peu d'existence sociale avec la participation [...] mais alors on ne rétablit qu'un fantôme, on ne rétablit qu'un spectre.³

Il dénonce également la participation comme un simulacre destiné à « obtenir l'acquiescement

1 LEFEBVRE, H. 1968. p. 127.

2 *Ibid.* p. 103.

3 *Entretien avec Henri Lefebvre*, 1972. 25'00''.

des gens intéressés et concernés »⁴. Selon lui, la « pseudo-participation » se limite à l'information, voire à la « consultation » d'un nombre restreint de personnes. A cette « pseudo-participation », il alors oppose « l'autogestion » : « N'est-il pas clair que la participation réelle et active porte déjà un nom ? Elle se nomme autogestion »⁵.

L'importance que Lefebvre donne à l'action de la « classe ouvrière » pour transformer la ville se ressent d'ailleurs tout au long de son ouvrage. Il affirme en effet que la « classe ouvrière » doit agir par elle-même afin de recouvrer la *centralité urbaine* qui lui a été ôtée et d'en inventer une nouvelle.

Recouvrer la centralité perdue

Lefebvre considère que la classe ouvrière a été évincée de la centralité urbaine et qu'elle doit revendiquer son droit à la « centralité » ; se la réapproprier et la réinventer. La perte de la centralité est selon lui due à un double processus : l'industrialisation et l'urbanisation. D'un côté, l'industrialisation entraîne une disparition de la *réalité urbaine* préexistante : « le social urbain est nié par l'économie industriel »⁶. De l'autre côté, l'urbanisation s'étend et la *société urbaine* se généralise : la ville se décompose, se morcèle et un *tissu urbain* vague se dessine. Ces transformations mènent entre autre à deux types de spatialités problématiques : les grands ensembles et la « banlieurisation ». Les grands ensembles aliènent leurs habitants tandis que la « banlieurisation » écarte la classe ouvrière du centre urbain. Le prolétariat perd alors sa capacité créatrice et sa *conscience de la ville* :

Avec la « banlieurisation » un processus s'amorce, qui décentre la ville. Ecarté de la ville, le prolétariat achèvera de perdre le sens de l'œuvre. Ecarté des lieux de production disponible à partir d'un secteur d'habitat pour ses entreprises éparses, le prolétariat laissera s'estomper dans sa conscience la capacité créatrice. La conscience urbaine va se dissiper. [...] Autour de la ville s'installe une périphérie désurbanisée et cependant dépendante de la ville. En effet, les « banlieusards », les « pavillonnaires », ne cessent pas d'être des urbains même s'ils en perdent conscience et se croient proche de la nature, du soleil et de la verdure. Urbanisation désurbanisante et désurbanisée, peut-on dire, pour souligner le paradoxe.⁷

Nouvelle centralité à inventer et ville œuvre

Lefebvre déplore que la centralité polyfonctionnelle d'autrefois ait été substituée par *le centre de consommation*, où règne la valeur d'échange, et par *le centre de décision*, lieu du pouvoir étatique et financier. Il tente alors de comprendre l'évolution de la « centralité » au cours du temps et constate que chaque type de société a proposé sa propre centralité afin de répondre aux aspirations et aux besoins spécifiques de son époque: la ville de l'Orient avait la voie triomphale ; la ville antique, grecque et romaine, avait l'agora, le forum ; la ville médiévale avait la place du marché. Ces centralités étaient des espaces polyfonctionnels donnant lieu à

4 LEFEBVRE, H. 1968. p. 94.

5 *Ibid.* p. 94.

6 *Ibid.* p. 19.

7 *Ibid.* p. 15.

l'échange et à la rencontre.

La ville capitaliste a inventé le *centre de consommation* qui est à la fois lieu de consommation et lieu à consommer : il ne rassemble les gens que sous prétexte du rassemblement des biens de consommation et il est lui-même un produit de consommation. Ensuite, la ville néo-capitaliste y a superposé le *centre de décision* à l'effigie du pouvoir centralisateur et qui ne rassemble plus des gens ni des choses mais bien des informations et des connaissances. La *valeur d'usage* de la centralité s'est alors estompée au profit de la *valeur d'échange*. Lefebvre affirme au contraire que la société urbaine contemporaine doit favoriser la *valeur d'usage* et qu'une nouvelle centralité est à inventer par les usagers de la ville :

La valeur d'usage subordonnée à la valeur d'échange pendant des siècles, peut reprendre le premier rang. Comment ? Par et dans la société urbaine, en partant de cette réalité qui résiste encore et conserve pour nous l'image de valeur d'usage : la ville. Que la réalité urbaine soit destinée aux « usagers » et non point aux spéculateurs, aux promoteurs capitalistes, aux plans des techniciens.¹

Cette centralité à inventer doit répondre aux besoins spécifiques de la *société urbaine* (s'ajoutant eux-mêmes aux besoins sociaux²) : le besoin d'activité créatrice, d'œuvre, d'information, de symbolisme, d'imaginaire et d'activités ludiques. Les besoins urbains spécifiques pourraient ainsi se traduire par une « centralité ludique » sans cesse à réinventer et où se côtoieraient des lieux d'échange, de rencontre, politiques, culturels, etc. Lefebvre met en avant le fait que la ville néo-capitaliste ne répond pas à ces besoins spécifiques : elle est le lieu de l'aliénation, de la consommation et l'expression du monopole du pouvoir étatique. Elle est figée et s'impose aux citoyens « comme un système, comme un livre déjà terminé »³.

A cette « ville produit » révolue, il oppose la « ville œuvre », où l'appropriation prendrait le dessus sur la domination, où les usagers prendraient possession de l'espace urbain, le façonneraient et l'inventeraient selon leurs aspirations.

1 *Ibid.* p. 118.

2 Les besoins sociaux opposés et complémentaires que désigne ici Lefebvre sont les suivants: le besoin de sécurité et d'ouverture; de certitude et d'aventure; d'organisation du travail et du jeu; de prévisibilité et de l'imprévu; d'unité et de différence; d'isolement et de rencontre; d'échange et d'investissement ; d'indépendance et de communication ; d'immédiateté et de perspective à long terme ; d'accumuler les énergies et de les dépenser ; de voir ; d'entendre ; de toucher ; de goûter et le besoin de réunir ces perceptions en un « monde ».

3 LEFEBVRE, H. 1968. p. 64.

Synthèse · Le droit à la ville : réappropriation de l'espace urbain et révolution sociale

A travers ces quelques lignes, Lefebvre met l'accent sur certains aspects essentiels de sa conception du *Droit à la ville* :

Le droit à la ville se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habiter. Le droit à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) s'impliquent dans le droit à la ville.⁴

Le droit à la ville ne peut donc se concevoir « comme un simple droit de visite ou de retour vers les villes traditionnelles »⁵. Lefebvre revendique avant tout un droit à la *centralité* urbaine, à la *vie urbaine*, au *ludique* et à recouvrer la ville comme œuvre. Cette ville, à la fois réalité physique et sociale, doit être transformée, renouvelée, réinventée par ses habitants. La revendication du droit à la ville réclame non seulement une réappropriation des espaces urbains par ses usagers mais aussi un « projet politique » à réaliser par des forces sociales capables de le mettre en œuvre. Lefebvre appelle donc les usagers à transformer la ville, mais aussi à se désaliéner, à s'émanciper, à mener une « révolution urbaine ».

Importance de l'action des usagers dans la transformation de la ville selon Lefebvre

Nous relevons ici le fait que, à plusieurs reprises dans son ouvrage, Lefebvre donne une importance particulière au rôle de l'action des usagers dans la transformation de ville à l'encontre d'un urbanisme monopolisé par l'État, les spécialistes, les spéculateurs et les promoteurs immobiliers. Il met en exergue la nécessité que les usagers se réapproprient la *centralité urbaine* pour la réinventer. Il dénonce également le règne de la *valeur d'échange* au sein de la ville *produit* comme *centre de consommation et de décision*, caractéristique de la société néo-capitaliste, et appelle les usagers à faire de la ville leur œuvre, à la revaloriser en donnant priorité à la *valeur d'usage*, à la façonner et à la réinventer selon leurs aspirations.

4 LEFEBVRE, H. 1968. p. 125.

5 *Ibid.* p. 108.

1.2 Interprétations du Droit à la ville, de mars 68 à nos jours

Après avoir éclairci les théories et revendications du *Droit à la ville* telles que Lefebvre les expose en mars 1968, nous allons analyser son « héritage » au cours du temps. Comme déjà dit précédemment, cet essai a donné lieu à de nombreuses réactions et interprétations, de manière explicite ou implicite. Nous ne prétendons pas en présenter un relevé complet et exhaustif, mais plutôt observer la diversité de ces interprétations, les idées qui en émanent et les faits qui en découlent. Le contexte et les acteurs de ces interprétations seront également étudiés afin d'éclairer ensuite certaines formes contemporaines de revendication du droit à la ville et de ses manifestations dans l'espace public. Pour ce faire, nous nous baserons principalement sur les recherches de la sociologue Laurence Costes¹ ayant amplement étudié la pensée de Lefebvre et ses « prolongements » jusqu'à aujourd'hui. Elle s'est d'ailleurs particulièrement consacrée à l'étude du *Droit à la ville* de 1968 ainsi qu'à son contexte, aux débats qui s'y rapportent et à son « héritage ». Nous compléterons son propos par d'autres sources jugées pertinentes et l'élargirons à la notion de *ville comme « bien commun »*.

« Prolongements » de la pensée de Lefebvre

Dans l'article intitulé « Le droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ? »², Laurence Costes observe la multiplicité des interprétations des concepts et thématiques qui émanent du *Droit à la ville*. Elle constate que « les principales propositions émises dans cet ouvrage n'ont pas toutes eu la même importance, dans leurs effets et leurs échos ; mais qu'aucune d'entre elles n'est restée sans prolongements »³. Thierry Paquot⁴ observe de son côté que l'évaluation de la réception de l'œuvre de Lefebvre nécessiterait une « analyse sérieuse, comparative, quantitative et qualitative » et déclare « qu'il n'existe pas de réelle mesure de l'impact de cette pensée sur les professionnels, les enseignants en architecture et en urbanisme, les étudiants, mais que l'importante diffusion de ces essais laisse entendre qu'il a été puissant »⁵. Laurence Costes remarque d'ailleurs que les idées de Lefebvre sont souvent reprises sans référence à l'auteur et que « l'imprécision en apparence du « droit à la

1 Laurence Costes est maître de conférences en sociologie à l'université d'Évry Val-d'Essonne, chercheuse au CRH-LOUEST et membre associé de CPN (Centre Pierre Naville). Ses thèmes de recherche sont les suivants: « Territoires du périurbain : quelles nouvelles formes d'appropriation ? » ; « Mixité sociale/fragmentation de l'espace » ; « La Diffusion internationale du Right to the City » ; « Actualités de la pensée d'Henri Lefebvre » et « Mobilités et inégalités : la mobilité des étudiants en Ile de France ». En 2009, elle publie « Henri Lefebvre Le Droit à la ville. Vers la Sociologie de l'urbain » (Ed. Ellipses. 158 p.). Elle y étudie le contexte, les débats et l'héritage de l'essai « Le droit à la ville » publié par Henri Lefebvre en 1968. De cet ouvrage, découle l'article « Le droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ? » rédigé en 2010 pour la revue *Espaces et Société* (n°140-141. p. 177-191). Présentation inspirée de celle du site officiel de l'université d'Évry. URL : <<http://cpn.univ-evry.fr>> [consulté le 22 janvier 2015].

2 COSTES, L. 2010.

3 *Ibid.* p. 182.

4 Thierry Paquot est un « philosophe de l'urbain, professeur à l'IUP-Paris 12 et éditeur de la revue *Urbanisme*. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur la ville et l'urbain, dont *Terre urbaine. Cinq défis pour le devenir urbain de la planète* (2007), *Habiter, le propre de l'humain* (collectif, 2007), *La Folie des hauteurs. Pourquoi s'obstiner à construire des tours ?* (2008) et *Ghettos de riches. Tour du monde des enclaves résidentielles sécurisées* (collectif, 2009) ». Description tirée de PAQUOT, T. 2009. p. 16.

5 PAQUOT, T. 2009. p.10.

ville » qui a pu faciliter son appropriation par toutes sortes d'acteurs »⁶. En effet, comme nous le détaillerons plus tard, divers acteurs ont réinterprété les idées de Lefebvre, allant du citoyen militant au politique engagé en passant par l'urbaniste praticien.

Les références à la pensée de Lefebvre sont donc multiples. Par ailleurs, Laurence Costes observe que leur fréquence a évolué au cours du temps : elles étaient nombreuses dans les années 1960 à 1980 mais se sont raréfiées jusqu'à récemment. Cette « éclipse temporaire » des appropriations de la pensée de Lefebvre serait due à trois évolutions sociétales. D'abord, l'évolution du contexte : les réflexions théoriques du *Droit à la ville* semblent appartenir à une époque révolue, « une époque déjà lointaine, où il s'agissait de comprendre le monde pour le transformer »⁷. Ensuite, l'évolution des sciences sociales : l'intérêt pour le marxisme, duquel Lefebvre se revendique, « ne suscite plus le même intérêt parmi les chercheurs, les enseignants et les intellectuels en général ». Enfin, Lefebvre était un acteur d'une sociologie « à vocation militante et critique » contrairement à la sociologie contemporaine qui « ne fait plus aussi ouvertement référence à cette volonté d'action politique »⁸.

Aujourd'hui, la pensée de Lefebvre fait l'objet d'une redécouverte mondiale. Laurence Costes considère l'actualité du discours du *Droit à la ville* dans les débats urbains et son caractère « anticipateur ». Elle remarque en effet que les praticiens et sociologues de l'urbain qui se sont appropriés les concepts et thématiques de Lefebvre « ne font souvent que confirmer les intuitions et craintes que Lefebvre émettait dans *Le droit à la ville* »⁹. Nous allons ainsi considérer ci-après « l'instrumentalisation » des idées du *Droit à la ville* au cours du temps et retracer son évolution jusqu'à ses manifestations contemporaines.

L'irruption de Mai 68 ... une illusion de « révolution urbaine »

Deux mois après la parution du *Droit à la ville*, Henri Lefebvre participe aux manifestations de Mai 68. Il contribue aux mouvements étudiants de l'université de Paris-Nanterre où il enseigne à l'époque. Il qualifie par la suite ces événements comme une *Irruption*¹⁰, une révolution prolétarienne telle qu'il la considérait nécessaire dans *Le droit à la ville*. Selon Laurence Costes, « l'impact du *Droit à la ville* peut difficilement être évalué dans le déclenchement de cet événement »¹¹, mais il a tout de même participé à la prise de conscience par les masses populaires que la vie quotidienne était aliénée et qu'il fallait s'en désaliéner. Des slogans tels que « métro, boulot, dodo » ou « HLM blêmes » témoignent de cette volonté d'émancipation. Par ailleurs, l'urbaniste Edoardo Salzano¹² remarque que, pour la première fois, les réclamations de la classe ouvrière de 1968 considèrent des problématiques liées à l'espace urbain (moyens de transport, logements, services sociaux, etc.) et qu'elles ne se focalisent plus uniquement sur des questions de salaires, de contrats, ou de conditions de travail. Les manifestations de Mai 68

6 COSTES, L. 2010. p. 182.

7 GARNIER, J.-P. 1994. Cité par COSTES, L. 2010, p. 184. Tiré de: GARNIER, J.-P. « La vision urbaine d'Henri Lefebvre : des prévisions aux révisions ». *Espaces et sociétés*, 1994, n° 76, p. 69-83.

8 COSTES, L. 2010. p. 178.

9 *Ibid.* p. 181.

10 Lefebvre rédigea un essai observant les événements de Mai 68 : *L'irruption de Nanterre au sommet*. Paris : Anthropos, 1968. 177 p.

11 COSTES, L. 2010. p. 182-183.

12 SALZANO, E. 2013. p. 47.

reflètent ainsi la possibilité d'une mobilisation massive et d'une appropriation de l'espace par le prolétariat telle que Lefebvre la prône dans *Le droit à la ville*. Cependant, elles ne répondent pas entièrement à ses revendications concernant l'accès à la *centralité urbaine*. En effet, même si les réclamations de la classe ouvrière considèrent pour la première fois le cadre de vie au-delà des conditions de travail, elles ne revendiquent pas particulièrement une place dans la ville, ni un accès à la *centralité urbaine*. Laurence Costes en déduit donc que « le prolétariat n'a pas joué le rôle moteur que Lefebvre lui avait imparti »¹. Elle souligne la principale critique adressée au propos de Lefebvre : il donnerait trop d'importance aux forces sociales qu'il considère comme étant l'acteur principal des mutations urbaines. Elle illustre ce point de vue par une critique contemporaine à la parution du *Droit à la ville* : « la critique provient surtout de l'importance accordée à l'action menée par des forces sociales ouvrant vers un nouvel horizon ; le contexte de l'époque s'y prêtait, mais ces idées enlèvent du sérieux aux analyses critiques qui les précèdent »².

Politisation des problèmes urbains : du droit au logement au droit à la ville

Est-ce que le propos du *Droit à la ville* de Lefebvre a perdu sa pertinence après « l'illusion de révolution urbaine » de Mai 68 ? Au contraire, selon Laurence Costes, le caractère novateur et subversif du discours de réappropriation de la ville par les masses a hanté les esprits jusqu'à nos jours. Elle cite pour exemple la politique de décentralisation dans les années 1980 en France qui a voulu rendre possible une « participation citoyenne » en redistribuant les pouvoirs en faveur des citoyens et en favorisant la démocratie locale. Cette volonté se prolonge jusqu'à aujourd'hui, au moins de manière rhétorique, à travers les discours politiques :

Plus que jamais, la thématique de l'appropriation de l'espace est sous-jacente au débat actuel de l'espace public. L'influence du *Droit à la ville* est importante dans le sens où cet ouvrage a énormément contribué à intégrer les problèmes urbains dans la politique : ces derniers sont désormais « politisés ». [...] Ainsi, la revendication du « droit à la ville » contribue fortement à modifier le regard porté par les milieux politiques sur les problèmes urbains. De marginales, les questions urbaines deviennent centrales dans les préoccupations des acteurs et la ville devient « très directement un objet politique »³.⁴

En effet, les manifestations de Mai 68 et l'accumulation des critiques à l'égard des grands ensembles font prendre conscience aux politiques que satisfaire un « droit au logement » ne suffit pas. Il faut également répondre à un « droit à la ville ». Les grands ensembles construits après la seconde guerre mondiale afin de répondre à un besoin urgent de logements étaient fortement critiqués dans les médias. A ce propos, le film-documentaire « 9.3 - *Mémoire du territoire* »⁵, réalisé par Yamina Benguigui en 2008, nous éclaire sur les problèmes caractéristiques

1 COSTES, L. 2010. p. 183.

2 MELENDRES, M. 1968. Cité par COSTES, L. 2010, p. 183. Tiré de: MELENDRES, M. « Compte rendu "Le droit à la ville" ». *Sociologie du travail*, 1968, n°4. p. 456-457.

3 LEVY, J. 1994. Cité par COSTES, L. 2010, p. 184. Tiré de: LEVY, J. *L'espace légitime*. Paris : Presse de la FNSP, 1994.

4 COSTES, L. 2010. p. 183.

5 BENGUIGUI, Y. 2008. Ce documentaire raconte l'histoire du département 93, situé au nord-est de Paris, qui comprend une grande concentration de grands ensembles. La réalisatrice Yamina Benguigui tente d'appréhender comment et pourquoi ce territoire est devenu au court du temps, selon elle, « le sismographe des tensions sociales du pays ». En d'autres termes, elle tente de comprendre les phénomènes actuels de discrimination territoriale, voire ethnique, dont ce territoire fait l'objet à travers l'étude de son histoire.

des quartiers de grands ensembles, problèmes qui existaient déjà dans les années 1960 et qui se sont intensifiés depuis lors : la « ghettoïsation » de ces quartiers, ou autrement nommés « banlieues » ; la mobilité et l'accès aux services restreints de ses habitants ; le manque d'espaces de jeu et de rencontre appropriables ; la stigmatisation dont font l'objet ses habitants ; le taux de chômage élevé, et ce particulièrement chez les jeunes ; les confrontations entre les jeunes et les services de l'ordre ; etc. Ces observations confirment ce qu'en disait déjà Lefebvre en 1985 : « les banlieues étaient le spectre de la ville »⁶. Suite à ce constat déplorable, les politiques ont donc considéré l'importance de satisfaire le « droit à la ville » au-delà du « droit au logement ». Laurence Costes illustre ce phénomène en citant le propos du ministre Olivier Guichard⁷ qui reprend explicitement les termes de Lefebvre : « Mieux qu'un droit au logement, c'est un droit à la ville que nous voulons assurer »⁸.

Dans ce contexte, l'opération « Banlieues 89 », menée par Roland Castro⁹, est lancée en 1983. Ce projet « visait à désenclaver, remodeler et animer des villes sans identité »¹⁰ et ce à l'encontre du renforcement de la ségrégation que Lefebvre avait déjà dénoncée en 1968. Roland Castro résume son projet en 1991 en affirmant « qu'il ne faut pas uniquement le droit au logement, il faut le droit à la ville, le droit à l'urbanité »¹¹. D'autre part, « Banlieues 89 » ne fut pas la seule tentative de « désenclavement » de ces quartiers de grands ensembles¹². Laurence Costes met en évidence l'effet pervers engendré par de telles opérations: la délimitation des quartiers dits « sensibles » contribue à rendre visible socialement et spatialement ces quartiers comme lieux regroupant des populations défavorisées. Cette distinction peut entretenir, voire augmenter la discrimination spatiale et sociale des habitants, et les stigmatiser.

Prise de conscience de la ville comme « enjeu de société »

Le droit à la ville a donc contribué à intégrer les problèmes urbains dans la politique, mais il a aussi provoqué une prise de conscience de la perception de la ville comme « enjeu de société »¹³. Dans son essai de 1968, Lefebvre perçoit la ville au-delà de son aspect spatial et lui

6 LEFEBVRE, H. 1985. Cité par COSTES, L. 2010, p. 184. Tiré de: LEFEBVRE, H. « Entretien avec Henri Lefebvre : de l'urbain à la ville », *Techniques et architecture*, 1985, n° 359, p. 112-113.

7 Olivier GUICHARD fut ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et du Logement sous la présidence de George Pompidou.

8 GUICHARD, O. 1968. Cité par COSTES, L. 2010, p. 184. Tiré de: GARNIER, J.-P. et GOLDSCHMIDT, D. *La comédie urbaine ou la cité sans classe*. Paris : Maspéro, 1978.

9 Roland Castro est architecte, urbaniste et politique militant français. « Il a su mener une activité citoyenne et intellectuelle croisée à son métier. Dans sa pratique, il a instruit une critique constructive du Mouvement Moderne qui a déchiré la ville en zones et massacré l'urbanité. Il mène de nombreux projets de remodelage architectural et urbain de plusieurs quartiers populaires. [...] En 2008 et 2009, il participe à la consultation sur le projet urbain du Grand Paris. [...] Il a publié de nombreux essais et manifestes et a enseigné à l'École nationale d'architecture de Paris La Villette de 1970 à 2008. » Source : site officiel du bureau de Roland Castro. URL : <<http://www.castro-denissof.com>> [consulté le 24 janvier 2015].

10 CASTRO, R. 2009.

11 CASTRO, R. 1991. Cité par COSTES, L. 2010, p. 184. Tiré de : CASTRO, R. « Nous vous l'avions bien dit », *Lumières de la ville*, 1991, n° 3, p. 8-11.

12 Laurence Costes énumèrent diverses opérations de réhabilitation urbaine en France se suivant chronologiquement (p.184): « Habitat et vie sociale » (HVS) ; politiques de « développement social des quartiers » (DSQ) et de « développement social urbain » (DSU) ; « Banlieues 89 » ; repérages de « zones franches » et de « zones de réhabilitation urbaine ».

13 COSTES, L. 2010, p. 179.

reconnaît une dimension sociale : il définit la ville comme la « projection de la société sur le terrain »¹. Il caractérise la ville par une double morphologie: une « morphologie matérielle » et une « morphologie sociale », à la fois complémentaires et distinctes :

Peut-être devrions-nous introduire ici une distinction entre la ville, réalité présente, immédiate, donnée pratico-sensible, architecturale — et d'autre part l'urbain, réalité sociale composée de rapports à concevoir, à construire ou reconstruire par la pensée. Toutefois cette distinction se révèle dangereuse et la dénomination proposée ne se manie pas sans risques. [...] La vie urbaine, la société urbaine, en un mot l'urbain ne peuvent se passer d'une base pratico-sensible, d'une morphologie.²

Le propos de Lefebvre permet également, selon Laurence Costes, la prise de conscience d'un « nouveau droit international » : le « droit à la ville ». En effet, le titre de l'ouvrage a été repris maintes fois et « validé par la postérité », et ce même si le contexte du propos évolue et que son contenu est nuancé :

L'expression du droit à la ville a servi de socle de revendications critiques sur la vie quotidienne et sociale subie dans l'espace urbain mais celles-ci ont peu à peu perdu leur dimension anticapitaliste, déconnectées de tout projet révolutionnaire de transformation sociale. Toutefois, le titre de l'ouvrage, à défaut de son contenu, a largement été repris dans diverses manifestations³ et validé par la postérité [...]. Cette expression est largement reprise aujourd'hui, même si elle est détachée de son contexte théorique et politique originel. Le droit à la ville reste l'héritage le plus médiatisé et, malgré ces dérives, cette affirmation a contribué à la prise de conscience d'un nouveau droit au niveau international.⁴

Vision anticipatrice confirmée : crise de la ville mondiale et inégalités sociales

Laurence Costes constate qu'aujourd'hui « bien des travaux issus de la sociologie de l'urbain confirment, sans toujours y référer, les intuitions et craintes de Lefebvre dans *Le droit à la ville* » et que « les thèses qu'il expose anticipent nombre de points de vue qui prévalent aujourd'hui »⁵. Parmi celles-ci, elle relève premièrement le fait que Lefebvre annonce en 1968 « l'émergence d'une nouvelle réalité, *l'urbain*, qui supplante la ville, les prémices de la fragmentation urbaine et sa généralisation à l'échelle mondiale ». En effet, Lefebvre dénonce déjà en 1968 une « crise mondiale de la ville » :

Dans une série de pays mal développés, le bidonville est un phénomène caractéristique, alors que dans les pays hautement industrialisés, c'est la prolifération de la ville en « tissus urbains », en banlieues, en secteurs résidentiels dont le rapport avec la vie urbaine fait problème. [...] La difficulté majeure, théorique et pratique, vient de ce que l'urbanisation

1 LEFEBVRE, H. 1968. p. 54.

2 *Ibid.* p. 46-47.

3 Laurence Costes cite notamment la « charte mondiale du droit à la ville qui émane du « Forum social des Amériques » à Quito et du « Forum mondial urbain » à Barcelone en 2004 ou encore un débat public intitulé « Politiques urbaines et droit à la ville » organisé en 2005 par l'UNESCO et UN-Habitat.

4 COSTES, L. 2010, p. 185-186.

5 *Ibid.* p. 186.

de la société industrialisée ne va pas sans l'éclatement de ce que nous appelons encore « ville ». ⁶

Deuxièmement, Costes mentionne l'analyse de Lefebvre portant sur « l'émergence de nouvelles formes de territorialisation » qui donnaient déjà lieu à un renforcement de la ségrégation socio-spatiale en 1968 et qui ont eu tendance à s'aggraver jusqu'à aujourd'hui : la stigmatisation des « cités d'habitat social », regroupant des populations défavorisées, et le phénomène de « gentrification » ⁷, l'embourgeoisement de quartiers populaires dans les centres-ville.

Costes souligne alors que ces réalités territoriales d'étalement urbain généralisé et de ségrégation socio-spatiale annoncées par Lefebvre en 1968 sont toujours problématiques aujourd'hui et qu'elles font l'objet de nombreuses études de sociologues et d'urbanistes contemporains. Costes relève d'ailleurs que, dans un article intitulé « Quand la ville se perd dans la métamorphose planétaire » rédigé en 1989, Lefebvre constate déjà que l'urbanisation de la société n'a pas évolué dans le sens du projet fixé dans *Le droit à la ville* deux décennies auparavant:

Lefebvre dresse, avec une certaine déception, un bilan critique soulignant que « plus la ville s'étend, plus les relations sociales s'y dégradent [...]. La vie en ville n'a pas donné lieu à des relations entièrement nouvelles ». Il note aussi l'aggravation de l'opposition « centre-périphérie [...] qui s'étend à la planète entière dans les rapports nord-sud ». Il en vient à conclure que « l'urbain conçu et vécu comme pratique sociale est en voie de détérioration et peut-être de disparition » ⁸. ⁹

Troisièmement, certaines approches récentes de sociologues contemporains confirment et prolongent la pensée de Lefebvre en la transposant dans un « cadre référentiel élargi » : celui des « métropoles », des « mégalopoles », d'un « réseau de ville » mondial et de la « transnationalisation du capitalisme » ¹⁰. La « planétarisation de l'urbain », telle qu'annoncée par Lefebvre en 1989, a eu lieu: la ville ne dépend plus uniquement des cadres bâtis mais bien de réseaux mondiaux. Laurence Costes illustre ce propos notamment par les idées de la sociologue Saskia Sassen ¹¹. Dans son ouvrage *La ville globale* ¹², Sassen dénonce une reconfiguration des territoires procédant à un renforcement de la « centralité » économique et politique de certains pôles urbains au détriment du reste de la planète. Elle définit ainsi la notion de « ville mondiale » comme étant

6 LEFEBVRE, H. 1968. p. 72-73.

7 La gentrification « désigne une forme particulière d'embourgeoisement qui concerne les quartiers populaires et passe par la transformation de l'habitat, voire de l'espace public et des commerces. Cette notion s'insère dans le champ de la ségrégation sociale et implique un changement dans la division sociale de l'espace intra-urbain, qui passe aussi par sa transformation physique ». Définition d'Anne Clerval dans l'encyclopédie Hypergeo [en ligne]. URL : <<http://www.hypergeo.eu/spip.php?article497>>, [consulté le 25 janvier 2015].

8 LEFEBVRE, H. 1989. Cité par COSTES, L. 2010, p. 188. Tiré de : LEFEBVRE, H. « Quand la ville se perd dans la métamorphose planétaire », *Le Monde diplomatique*, 1989. Dossier « Le temps des ruptures ».

9 COSTES, L. 2010. p. 188.

10 Ibid. p. 187.

11 Saskia Sassen (1949-) « est une sociologue et économiste néerlandaise-américaine, spécialiste de la mondialisation et de la sociologie des très grandes villes du monde. Elle est connue pour ses analyses sur la mondialisation et sur les migrations internationales. Elle est professeur de sociologie à l'Université Columbia et à la London School of Economics. » Présentation tirée de l'encyclopédie libre Wikipedia. URL : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Saskia_Sassen> [consulté le 26 janvier 2015].

12 SASSEN, S. *The Global City : New York, London, Tokyo*. Princeton: Princeton University Press. 1991. ISBN : 0691070636.

une « nouvelle espèce de métropole » qui devient un « pôle de décision stratégique » et un « site de production »¹. Selon Sassen, le développement des « villes mondiales » contribue à modifier la hiérarchie urbaine nationale et internationale ; à remodeler la structure socioprofessionnelle et spatiale de ses populations ainsi qu'à accroître l'inégalité des classes. Costes mentionne le sociologue et historien Mike Davis² qui, dans son ouvrage *Le pire des mondes possibles : de l'explosion urbaine au bidonville global*, constate lui aussi les conséquences de cette urbanisation mondiale où la puissance des centralités politiques et économiques engendre « l'émergence d'un sous-prolétariat mondial et la transformation des bidonvilles en méga-bidonvilles »³.

« Modernité » et « dimension collective » du droit à la ville

Laurence Costes relève également la « modernité » du propos de Lefebvre en soulignant sa vision de la ville comme une « perspective à construire » ainsi que son projet de réappropriation d'un milieu de vie collectif par ses habitants. Selon elle, Lefebvre a été mis de côté en France jusqu'à récemment, sa « réhabilitation »⁴ est surtout le fait des Anglo-saxons. Ces derniers ont en effet traduit et relu ses écrits sur la ville suscitant ainsi une série de réflexions chez les géographes, urbanistes et sociologues américains⁵, et ce principalement autour de deux idées : « d'une part "la vie quotidienne est l'équivalent de l'espace social", d'autre part, Lefebvre est présenté comme un "précurseur du postmodernisme" »⁶.

Parmi ceux-ci, le géographe David Harvey⁷ fait constamment référence à Lefebvre dans sa vision postmoderniste de la ville. Il s'inscrit dans la même perspective critique que Lefebvre vis-à-vis du lien entre ville et capitalisme. Selon lui, la ville en tant que « lieu naturel de réinvestissement du surproduit » demeure encore aujourd'hui « le premier terrain des luttes politiques entre le capital et les classes laborieuses »⁸. Le « droit à la ville » reste donc pour lui un « droit en péril » qui nécessite d'être réaffirmé. Dans son ouvrage *Le capitalisme contre le droit à la ville*, David Harvey définit le « droit à la ville » comme suit :

Le droit à la ville ne se réduit pas à un droit d'accès individuel aux ressources incarnées par la ville : c'est un droit à nous changer nous-mêmes en changeant la ville de façon à la rendre plus conforme à nos désirs les plus fondamentaux. C'est aussi un droit plus collectif qu'individuel, puisque, pour changer la ville, il faut nécessairement exercer un

1 *Ibid.* Cité par COSTES, L. 2010, p. 187.

2 Mike Davis (1946-) est « un ethnologue, sociologue urbain et historien américain. Il a abordé de nombreux sujets, et notamment la lutte des classes à travers l'étude des problèmes fonciers de Los Angeles, le développement des bidonvilles et la militarisation de la vie sociale à travers les mesures sécuritaires. Il est actuellement professeur d'histoire à l'université de Californie à Irvine. » Présentation tirée du site web Babelio [en ligne]. URL : <<http://www.babelio.com/auteur/Mike-Davis/17115>> [consulté le 26 janvier 2015].

3 DAVIS, M. 2006. Cité par COSTES, L. 2010, p. 187. DAVIS, M. *Le pire des mondes possibles : de l'explosion urbaine au bidonville global*. Paris : La Découverte, 2006.

4 COSTES, L. p. 188.

5 Laurence Costes cite parmi ces derniers : Mario Rui Martins, Kristin Ross, Stuart Elden, Fredric Jameson et Mark Gottdiener.

6 COSTES, L. p. 189.

7 David Harvey (1935-) est un géographe et urbaniste anglais. « Il enseigne l'anthropologie à l'université de New York. Figure majeure de la théorie sociale, il est reconnu comme celui qui a intégré la dimension géographique à l'analyse marxiste du capitalisme. » Présentation tirée de HARVEY, D. 2011. 4ème de couverture.

8 HARVEY, D. 2009. Cité par COSTES, L. 2010, p. 189. Tiré de : HARVEY, D. « The right of the city ». *La revue internationale des livres et des idées*, 2009, n° 5, p. 34-42.

pouvoir collectif sur les processus d'urbanisation.⁹

Harvey souligne donc la « dimension collective » du droit à la ville et nous pose plusieurs questions en écho aux problématiques que Lefebvre soulevait déjà en 68 :

Quelle ville voulons-nous ? Quel genre de personnes voulons-nous être ? A quelles relations sociales aspirons-nous ? Quelle vie quotidienne trouvons-nous désirable ? Quelles valeurs esthétiques défendons-nous ? Quel rapport à la nature souhaitons-nous promouvoir ? Quelles technologies jugeons-nous appropriées ?¹⁰

La ville comme « bien commun »

La dimension collective du projet politique émanant du *Droit à la ville* peut être mise en parallèle avec la considération actuelle de la ville comme « bien commun ». En effet, l'action collective et la gestion commune sont deux caractéristiques définissant un « bien commun » qui peuvent être rapprochées à la volonté de réappropriation collective de la ville telle que réclamée par Lefebvre et ses « héritiers ». Le *Cahier de La Cambre* intitulé *La ville comme bien commun : Planification urbaine et droit à la ville*¹¹ paru en 2013 met en avant ce rapprochement. Nous expliquerons brièvement les observations ressortant des recherches exposées dans ce recueil d'articles après avoir introduit la notion de « bien commun ».

Nous présenterons la notion de « bien commun » à travers une brève définition, son évolution au cours du temps et son interprétation contemporaine. Pour ce faire, nous nous baserons sur les recherches de la professeur Tine De Moor¹², étudiant la thématique des « commons » et participant à des projets à propos d'« institutions pour l'action collective » ; ainsi qu'au travail collectif du philosophe Pierre Dardot¹³ et du sociologue Christian Laval¹⁴, se consacrant à l'étude de l'émergence de la notion de « commun » jusqu'à sa résurgence au cours des dernières décennies et ayant rédigé en 2014 un ouvrage conséquent intitulé *Commun : Essai sur la révolution au XXIème siècle*¹⁵. En guise d'introduction à cette notion, une définition des « biens communs » selon Tine de Moor :

Les biens communs, ou « commons » en anglais, couvrent une multitude de biens ou de ressources allant du plus tangible - ex: l'eau - au plus virtuel - ex: le logiciel libre -, en

9 HARVEY, D. 2011. Quatrième de couverture.

10 *Ibid.*

11 BONIBURINI, I., LE MAIRE, J., MORETTO, L. et SMITH, H. (directeurs). 2013.

12 Tine De Moor (1975-) est historienne et scientifique de l'environnement belge travaillant au Pays-Bas. Elle est professeur des « Institutions for Collective Action in Historical Perspective » du département d'histoire sociale et économique à l'université d'Utrecht. Ses recherches sur les « commons » ont été publiées dans divers livres et revues. Elle est également la cofondatrice de la revue « *The International Journal of the Commons* ». Présentation inspirée du site officiel de Institutions for Collective Actions. URL : <http://www.collective-action.info/Tea_TineDeMoor> [consulté le 7 février 2015].

13 Pierre Dardot est philosophe et enseignant au lycée Jules Ferry à Paris. Il est spécialisé dans l'œuvre de Marx et Hegel.

14 Christian Laval (1953-) est sociologue et professeur à l'université Paris-Nanterre. Pierre Dardot et Christian Laval animent depuis 2004 le groupe d'études et de recherche « Question Marx » qui entend contribuer au renouvellement de la pensée critique. Présentation inspirée du site officiel des Editions La Découverte. URL : <http://www.editionsladecouverte.fr/catalogue/index-Commun-9782707169389.html>, [consulté le 7 février 2015].

15 DARDOT, P. et LAVAL, C. 2014. 600 p.

passant par le réseau de vélos partagés d'une ville. Ils sont caractérisés par une diversité de modes de production et de gestion relevant tantôt d'une communauté, tantôt des pouvoirs publics mais aussi de régimes hybrides. L'important est que les biens communs mobilisent une action collective qui émane d'une communauté ou de réseaux citoyens. Au travers des biens communs, les utilisateurs sont aussi codécideurs du mode de production et de gestion de ceux-ci. L'objectif qui sous-tend les biens communs est la soutenabilité écologique, sociale et économique.¹

Cette notion de « bien commun » est apparue en Europe au XII^{ème} siècle lorsque que la pression démographique poussait vers l'intensification de l'agriculture et du pâturage. Le concept de « bien commun » permettait alors de gérer des usages concurrents du sol (culture, prairie, bois) ainsi que d'arbitrer les éventuels différends entre paysans ou entre paysan et seigneur. Tine De Moor précise alors sa définition des biens communs en expliquant l'interprétation originelle du concept :

Les biens communs constituent une forme institutionnelle historique qui permet l'action collective par laquelle les protagonistes définissent eux-mêmes le bien commun et la structure institutionnelle qui en assure la pérennité ainsi que les règles d'accès et d'utilisation basées sur un principe de confiance mutuelle et de sanction en cas de transgression des règles communément admises.²

A titre d'exemple, De Moor cite les tourbières, réserves de combustible pour chauffer les habitations, qui étaient un bien commun géré collectivement par les habitants du village avoisinant car c'était une ressource rare et se régénérant extrêmement lentement. Les règles concernant le stockage et la distribution étaient élaborées par les habitants eux-mêmes et à respecter par tous.

Selon Tine De Moor, plusieurs évolutions au cours du temps « ont fait reculer le fait communautaire qui faisait la part belle à l'implication des citoyens et à l'ancrage local ». D'abord, les Lumières qui ont émancipé l'individu comme « unité de base de la société ». Ensuite, la centralisation de la société via la constitution des « Etats-Nations » qui définissent alors les formes économiques et institutionnelles « légalement acceptables ». Enfin, le « modèle de l'économie de marché » menant à la surexploitation. Ces trois évolutions ont ainsi contribué, dans le milieu du XIX^{ème} siècle, à « la dissolution des terres communales ou détenues en commun à travers toute l'Europe de l'Ouest »³.

La notion de « bien commun » est récemment réapparue dans les discours philosophiques et politiques. Sa résurgence est en réalité due à un débat né autour d'une critique négative des communs par l'américain Garrett Hardin en 1968. Dans son article intitulé *La tragédie des communs*⁴, Hardin démontre, en considérant la surpopulation, qu'avant même la dissolution des terres communales les pâturages abandonnés au commun avaient été détruits par la surexploitation de paysans « mus par leur seul intérêt égoïste ». Il les considère alors comme

1 DE MOOR, T. 2012. p. 7.

2 *Ibid.* p. 7-8.

3 DE MOOR, T. 2012. p. 8.

4 HARDIN, G. 1968. Titre original : *The Tragedy of the Commons*.

des « passagers clandestins » et termine l'article par « *freedom in commons bring ruin to all* »⁵. Selon Dardot et Laval, cette déclaration mène à penser que « l'échec des services publics et des systèmes de protection sociale tenait au fait qu'ils sont la proie des passagers clandestins qui jouissent gratuitement des avantages sans payer ». Ils nous apprennent d'ailleurs qu'« une littérature abondante, d'inspiration néolibérale, a pris appui sur cet argument pour montrer les avantages de la propriété privée et l'inefficacité de la gestion collective en général »⁶. Selon De Moor, Hardin démontre qu'un bien commun est voué à être surexploité et que sa surexploitation peut être évitée « par la reconnaissance de la propriété privée ou par le recours à la gestion publique »⁷. Or, Dardot, Laval et De Moor démontrent tous trois que la considération d'Hardin est erronée car selon eux il a confondu « le libre accès à des ressources » avec « l'organisation collective des ressources ». De Moor mentionne en outre qu'Hardin modifie, des années plus tard, sur le titre de son article et préciser qu'il s'agissait d'une analyse de la « tragédie des communs *non gérés* »⁸. Dardot et Laval rappellent en effet l'importance de l'action collective et de la gestion commune comme caractéristiques propres aux « biens communs ».

L'article de Hardin, bien que désapprouvant les « biens communs », a en réalité permis une réintroduction de la dimension des « communs » dans le débat théorique. Dardot et Laval remarquent d'ailleurs que, dans les années 1970, la représentation duale distinguant les *biens publics* des *biens privés* s'est avérée insuffisante et qu'en combinant les deux qualités des biens économiques (la rivalité et l'exclusivité⁹), l'on distingue alors quatre types de biens¹⁰ : les *biens purement privés* (rivaux et exclusifs – par exemple les aliments achetés au supermarché) ; les *biens purement publics* (non rivaux et non exclusifs – par exemple l'éclairage) ; les *biens hybrides ou mixtes, soit exclusifs et non rivaux* (par exemple les autoroutes sur lesquelles on peut établir des péages, ou encore des spectacles payants mais « dont la consommation individuelle n'est pas diminuée par celle des autres spectateurs ») ; soit *non exclusifs et rivaux* (par exemple des zones de pêche, des pâturages, c'est-à-dire des « biens dont on peut difficilement interdire ou restreindre l'accès, mais qui peuvent faire l'objet d'une exploitation individuelle pour une utilité personnelle »). C'est ce dernier type de biens que l'économiste Elinor Ostrom¹¹ a désigné en 1990 comme des « *common-pool resources* », c'est-à-dire des « mises en commun des ressources qui donnent lieu à une gestion collective pour leur usage et leur partage »¹². Selon elle, un « bien commun » est donc un bien qui n'est ni public ni privé et qui est caractérisé par

5 HARDIN, G. 1968. Titre original : *The Tragedy of the Commons*. Cité par DARDOT et LAVAL, 2010. p. 115.

6 DARDOT, P. et LAVAL, C. 2010. p. 115.

7 DE MOOR, T. 2012. p. 8.

8 *Ibid.* p. 9.

9 « Un bien est dit *exclusif* lorsque son détenteur ou son producteur peut empêcher par l'exercice du droit de propriété sur ce bien l'accès à toute personne qui refuse de l'acheter au prix qu'il en exige. Un bien est *rival* lorsque son achat ou son utilisation exclut toute consommation par une autre personne. On en déduit donc qu'un bien *non exclusif* est un bien qui ne peut être réservé par son détenteur à ceux qui sont prêts à payer et qu'un bien *non rival* est un bien ou un service qui peut être consommé ou utilisé par un grand nombre de personnes sans coût de production supplémentaire car la consommation de l'une ne diminue en rien la quantité disponible pour les autres. ». Source : DARDOT, P. et LAVAL, C. 2010. p. 113.

10 *Ibid.* p. 114-115.

11 Elinor Ostrom (1933-) est une économiste et politologue américaine. « Ses travaux portent principalement sur la théorie de l'action collective et des biens publics (matériels ou immatériels) et s'inscrivent dans le cadre de la "nouvelle économie institutionnelle". En octobre 2009, elle est la première femme à recevoir le "Prix Nobel" d'économie, avec Oliver Williamson, "pour son analyse de la gouvernance économique, et en particulier, des biens communs". Présentation tirée du site officiel des Editions De Boeck. URL : <http://superieur.deboeck.com/auteurs/24224/elinor-ostrom.html>, [consulté le 8 février 2015].

12 DARDOT, P. et LAVAL, C. 2010. p. 115.

une gestion commune. Dardot et Laval, dans leur ouvrage étudiant la « théorie des communs » depuis son émergence jusqu'à aujourd'hui¹, critiquent la limite de ces deux concepts introduits par Ostrom dans la mesure où « ils proviennent du corpus de l'économie standard et de la théorie des jeux² »³. Ils précisent alors la définition d'Ostrom en ajoutant que « le commun est à penser comme co-activité, et non comme co-appartenance, copropriété ou copossession »⁴. Ce qu'ils reconnaissent par contre à Ostrom, c'est « d'avoir réintroduit le rôle fondamental des institutions dans la naissance et la gestion des communs » et ils déclarent que « c'est par une décision institutionnelle qu'une chose est posée comme commune, et non en vertu de sa nature propre »⁵. Ils distinguent ainsi le « droit d'usage » du « droit de propriété » et « déduisent que ce qui est commun est "inappropriable" ou "hors-propriété", ce qui signifie que le commun ne peut être détenu, ni par l'Etat sous forme de propriété publique, ni par un ou plusieurs particuliers, sous forme de copropriété ou de communauté des biens »⁶.

Dans les années 1980, la problématique des « communs » mêlée à celle des préoccupations écologiques a mené à la reconnaissance de certaines ressources naturelles, alors menacées de dégradation ou de disparition, en tant que « biens communs naturels » à gérer collectivement. Par exemple, l'eau, les forêts, l'atmosphère, etc. Dans les années 1990, marquées par le développement de l'informatique et d'internet, un nouveau genre de commun apparaît : les « communs de la connaissance ». La connaissance est alors conçue comme « ressource partagée » et ce via diverses formes de partage comme par exemple *Wikipedia*, les logiciels libres, les *creative commons*, etc. C'est d'ailleurs en 1990 qu'Elinor Ostrom publie son ouvrage *Governing the commons. The Evolution of Institutions for Collective Actions*⁷ où elle présente, par opposition à Hardin, une vision optimiste des biens communs. Elle y analyse diverses formes de biens communs ayant réussi ou échoué. Elle identifie sept caractéristiques communes qu'elle considère comme les principes fondamentaux qui doivent être traités pour faire exister un « bien commun » et le maintenir :

- (1) des frontières clairement définies qui soient reconnues;
- (2) des règles d'accès et d'appropriation qui soient en adéquation avec les conditions sociales et environnementales locales;
- (3) des règles collectives permettant aux utilisateurs des biens communs de participer à la prise de décisions;
- (4) un monitoring de l'usage et de l'état du bien commun réalisé par des utilisateurs mandatés par la communauté;
- (5) une échelle de sanctions graduelles à l'encontre de ceux qui outrepassent les règles communautaires;
- (6) des mécanismes de résolution de conflit qui soient simples et accessibles facilement;
- (7) l'auto-détermination de la communauté est reconnue et encouragée par les niveaux

1 DARDOT, P. et LAVAL, C. 2014.

2 « La théorie des jeux se propose d'étudier des situations (appelées « jeux ») où des individus (les « joueurs ») prennent des décisions, chacun étant conscient que le résultat de son propre choix (ses « gains ») dépend de celui des autres. (...) Les décisions ayant pour but un gain maximum (...) ». Définition tirée de l'encyclopédie *Universalis* [en ligne]. URL : <<http://www.universalis.fr/encyclopedie/theorie-des-jeux>> [consulté le 8 février 2015].

3 DARDOT et LAVAL, 2014. Interprétés par SERENI, P. 2014. p. 2.

4 *Ibid.* p. 48. Cités par SERENI, P. 2014. p. 2.

5 *Ibid.* Interprétés par SERENI, P. 2014. p. 2.

6 *Ibid.* p. 3.

7 OSTROM, E. 1990. « Dans cet ouvrage, Elinor Ostrom s'est efforcée de montrer que des collectivités pouvaient gérer de manière économiquement optimale des biens communs, à travers la création d'arrangements institutionnels. » (Présentation tirée de l'encyclopédie *Universalis* [en ligne]. URL : <http://superieur.deboeck.com/titres/29142_2/9782804161415-gouvernance-des-biens-communs.html> [consulté le 8 février 2015].

supérieurs successifs d'autorité.⁸

Dans le *Cahier de La Cambre intitulé La ville comme bien commun : Planification urbaine et droit à la ville*⁹, le concept du « droit à la ville » est élargi à la notion de « ville comme bien commun ». Ces deux concepts se ressemblent en effet dans les critiques et les revendications qu'ils soutiennent : une critique du système capitaliste et de l'hégémonie (néo-)libérale ; la dénonciation de la commercialisation et de la privatisation des espaces publics ; la revendication de donner priorité aux besoins des habitants dans les processus de planification urbaine et non aux investisseurs détenant le capital ; la nécessité d'inventer une nouvelle manière de faire la ville par ses habitants. Ce *Cahier* présente ainsi des imaginaires et des approches pratiques de la ville comme « bien commun » comme étant des alternatives au système néolibéral dominant. L'ouvrage repose entre autre sur le principe suivant :

Comme la culture néolibérale hégémonique s'est accrue à l'échelle urbaine dans tous ses aspects physiques, sociaux et culturels, la ville est une arène où sont confrontés discours et pratiques contradictoires. Les imaginaires alternatifs peuvent contester les visions globalisantes qui prédominent, montrer les contradictions du projet néolibéral régnant et proposer d'autres ensembles de normes, de croyances, d'idéaux.¹⁰

Dardot et Laval présentent d'ailleurs, dans la dernière partie de leur ouvrage *Commun: Essai sur la révolution au XXIème siècle*¹¹, neuf propositions de « politique du commun »¹² qu'ils considèrent comme étant des alternatives possibles au système politique actuel.

Cette insistance sur la nécessité d'inventer, de créer une alternative au système néolibéral actuel est également mise en avant par Christian Laval lors d'une conférence donnée le 16 octobre 2014 à Bruxelles dans le cadre du Festival des Libertés au Théâtre National¹³. Ce dernier déclare qu'« il faut agir commun pour déjouer, désactiver, déconstruire le système néolibéral », qu'il faut « proposer un nouveau modèle » et « transformer les institutions existantes ». Il ajoute qu'il faut « retrouver une manière de faire du collectif » par opposition à l'individualisme car, selon lui, « le pouvoir collectif permettra de retrouver la vraie démocratie ». Il cite alors des exemples actuels qui sont d'après lui des tentatives d'inventer une autre démocratie, une « démocratie réelle faisant référence à l'action » : le mouvement des *Indignés* débuté en Espagne en 2011, l'occupation de la place Taksim en Turquie en 2013, *La révolution des parapluies* à Hong Kong fin 2014, etc. En expliquant le sous-titre de l'ouvrage rédigé avec Pierre Dardot¹⁴, « La révolution

8 DE MOOR, T. 2012. p. 9-10.

9 BONIBURINI, I., LE MAIRE, J., MORETTO, L. et SMITH, H. (directeurs). 2013.

10 *Ibid.* p.6

11 DARDOT, P. et LAVAL, C. 2014.

12 Paul Sereni présente parmi celles-ci, « celles qui se rapportent directement et évidemment à l'ensemble de ce qui précède » : « La première proposition revendique une "politique du commun". Elle aborde par là la question de la pertinence de la distinction ou de l'opposition du politique et du social. La deuxième soutient qu'il faut "opposer le droit d'usage à la propriété". On retrouve naturellement ici la thèse centrale, signalée plus haut : ce qui est commun ne doit être ni compris ni institué à travers la catégorie de propriété. Il s'agit dès lors de critiquer la sphère de la production, des échanges et de l'entreprise dans la mesure où elle est encore largement dominée par le régime juridique de la propriété privée. La septième proposition, inférée de la distinction précédente entre public et commun, pose que les services publics doivent devenir des institutions du commun, au lieu d'être seulement des instruments de la puissance publique. ». SERENI, P. 2014. p. 3-4.

13 LAVAL, C. 2014. Conférence : « Commun : une révolution pour le XXIème siècle ? » (Prise de notes personnelles).

14 DARDOT, P. et LAVAL, C. 2014.

du XXI^{ème} siècle », Laval nous explique que la révolution qu'il considère n'est « pas seulement une résistance », mais bien une « résistance comme institution d'autre chose ». La révolution du commun se réaliserait donc selon lui à la fois à travers la « transformation du système existant » et « la création, l'invention de quelque chose de nouveau ». Cette transformation s'opérera par un ensemble de « pratiques instituant » et de luttes internes aux entreprises et institutions existantes. Il affirme que « le développement du commun s'appuiera sur des initiatives locales, inventives qui sont des modèles, des exemples qui prouvent la capacité collective ». Il termine par exposer les « secteurs d'action » de transformation de notre société vers une « politique du commun ». D'abord, les actions du monde associatif, des communautés de luttes (mouvements altermondialistes, écologistes, etc.) s'opposant à l'oligarchie néolibérale et permettant une économie sociale et solidaire. Ensuite, la transformation du secteur privé en entreprise commune afin de « faire revaloir la coopération ». Ce processus s'appuiera sur les savoirs pratiques et intellectuels d'économistes, de sociologues, de syndicalistes, etc. Enfin, l'action au sein des services publics. Laval pense qu'il faut les « démocratiser » via deux voies : de manière interne, à travers les fonctionnaires, et de manière externe, à travers les usagers.

Imaginaires et pratiques : une dualité complémentaire et nécessaire

Le *Cahier de La Cambre* intitulé *La ville comme bien commun : Planification urbaine et droit à la ville*¹ se base également sur le principe que :

Les villes sont construites sur la base de contributions tant sémiotiques que matérielles, ce qui signifie que tant les imaginaires que les pratiques sont fondamentaux pour façonner l'espace urbain, sa forme physique et technologique, sa structure socio-économique, les relations spatiales et sociales, les subjectivités, les relations avec la nature et la reproduction de la vie quotidienne.²

Les directeurs de la publication considèrent en effet que le « droit à la ville » se manifeste tant dans les imaginaires que dans les pratiques. Ils se sont basés sur ce principe pour guider le choix des contributions reprises dans ce *Cahier* et ont ainsi sélectionné divers types de recherche³ permettant « deux sortes d'apport : d'un côté des articles explorant la variété des imaginaires spatiaux du droit à la ville et, de l'autre, des articles présentant des pratiques urbaines *bottom-*

1 BONIBURINI, I., LE MAIRE, J., MORETTO, L. et SMITH, H. (directeurs). 2013.

2 *Ibid.* p. 6.

3 Les politiques, projets et processus présentés dans l'ouvrage sont de divers types et ont lieu dans les pays du Nord ou du Sud. Afin d'éclairer cette diversité, voici quelques exemples de titres d'articles repris au sein du *Cahier* : « Le droit à l'eau au Sud, un outil paradoxal pour penser le droit à la ville : entre coproduction et contestation des services urbains » (MORETTO, L. et AUBRIOT, J.) ; « Des villes et des migrants : droits et peurs » (BALBO, M.) ; « L'aménagement de l'espace public, un levier du droit à la ville » (GUISSE, S.) ; « Du squat au marketing urbain. Quand l'hospitalité devient outil d'action publique » (CALAY, V.) ; « En finir avec les sans-abris : droit au logement et droit à la ville » (KLODAWKY, F.) ; « Un habitat de qualité : mouvements contre-hégémonique et droit à la ville » (PURCELL, M.) ; « La planification du point de vue de la vie quotidienne : du local au global » (LEAVITT, J. et YONDER, A.) ; « La participation des habitants dans les projets urbains » (BRESSAN, F.) ; « Vers des Community Land Trusts. Essai à partir d'une pratique orientée vers une démocratie participative en milieu urbain » (GERONNEZ, L.) ; « Résistance et alternative contre le nouveau discours du droit à la ville : le cas du Movimento dos Sem Teto da Bahia (Salvador da Bahia, Brésil) » (BOANNO, C., GARCIA LAMARCA, M. et HUNTER, W.) ; etc.

up de développement, de régénération ou de gestion »⁴. La chercheuse Ilaria Boniburini⁵ développe cette considération dans l'introduction intitulée « *The "right to the city" : practices and imaginaries for rethinking the city* »⁶. Elle y démontre la complémentarité des imaginaires et des pratiques du droit à la ville. Selon elle, ces deux modes de revendication « ont besoin de se soutenir mutuellement pour émerger »⁷. D'un côté, Boniburini décrit les imaginaires comme « *des représentations de comment les villes sont ou étaient, ainsi que des représentations de comment les villes pourraient ou devraient être* »⁸. Les imaginaires permettent à la fois une remise en question des modes de penser et d'agir dominants au niveau mondial ainsi que de proposer « *diverses formes d'alternatives aux normes et aux idéaux* » de justice, de démocratie, de liberté, de citoyenneté, d'écologie, de relations sociales, d'organisation urbaine, de droits, etc. et ce en mettant en exergue différents principes et approches afin de guider le changement⁹. D'un autre côté, les pratiques sont des actions concrètes qui permettent la « *transformation directe du monde matériel* » et la modification de la vie quotidienne. Les cas d'étude qui exposent des pratiques du droit à la ville rendent ainsi compte d'outils, de processus, de savoirs et des différents acteurs impliqués dans différentes localités¹⁰. Comme déjà abordé dans le point précédent, Boniburini déduit notamment que « *les pratiques et les imaginaires contre-hégémoniques représentent des résistances à l'hégémonie dominante et contribue à la production d'une ville et d'une société alternatives* »¹¹.

4 BONIBURINI, I., LE MAIRE, J., MORETTO, L. et SMITH, H. (directeurs). 2013. p. 7.

5 Ilaria Boniburini « est docteur en planification urbaine et régionale et a un master en promotion des établissements et des infrastructures pour la coopération et le développement. [...] Actuellement ses intérêts de recherche sont centrés sur [...] les discours et les pratiques des organisations multilatérales dans le domaine de la ville et la planification urbaine, les liaisons entre celle-ci et l'impérialisme culturel, bref le droit à la ville comme pratique de changement social. » Présentation tirée de: BONIBURINI, I., LE MAIRE, J., MORETTO, L. et SMITH, H. (directeurs). 2013. p. 358.

6 BONIBURINI, I. 2013.

7 BONIBURINI, I., LE MAIRE, J., MORETTO, L. et SMITH, H. (directeurs). 2013. p. 7.

8 BONIBURINI, I. 2013. p. 26. (Traduction personnelle).

9 *Ibid.* p. 27. (Traduction personnelle).

10 *Ibid.* (Traduction personnelle).

11 *Ibid.* (Traduction personnelle).

1.3 Synthèse : imaginaires et pratiques collectifs alternatifs

En 1968, Henri Lefebvre appelle les usagers à se réapproprier la ville pour la réinventer mais aussi à se désaliéner, à s'émanciper et à mener une « révolution urbaine ». Le *Droit à la ville* de Lefebvre donnera lieu à de nombreuses interprétations et le titre de l'ouvrage sera repris maintes fois par différents acteurs de l'urbain. Cet essai a notamment contribué à une politisation des problèmes urbains et à une prise de conscience de la ville comme enjeu de société. La vision exposée par Lefebvre en 1968 est anticipatrice, dans le sens où elle met en exergue des problématiques urbaines qui sont toujours d'actualité. On peut par exemple mentionner l'étalement urbain, la gentrification ou encore la « crise de la ville » globale repris dans les propos de penseurs comme Saskia Sassen ou encore Mike Davis qui dénoncent les inégalités sociales à l'échelle mondiale.

La « dimension collective » du droit à la ville transparait clairement dans l'ouvrage de Lefebvre en 1968. Elle a inspiré le géographe contemporain David Harvey qui nous invite à « nous changer nous même en changeant la ville ». Cette importance donnée à l'action collective se retrouve également dans l'idée de « la ville comme bien commun » resurgie ces dernières années. Tout comme Lefebvre, les penseurs et praticiens du « commun » remettent en question le système néolibéral dominant en invitant à le transformer à travers des pratiques et des imaginaires alternatifs.

L'importance que Lefebvre et certains de ses « héritiers » accordent à l'action collective des usagers dans la transformation de la ville nous invite à questionner l'impact d'actions d'initiative citoyenne sur l'urbain. En partant de ce constat, notre question de recherche a émergé. Elle vise à appréhender comment et en quoi des initiatives citoyennes, tendant à manifester un droit à la ville, peuvent transformer la ville, tant au niveau spatial que social.

2. Participation citoyenne

La notion de « démocratie participative » est un terme employé couramment dans les discours politiques et théoriques. Cette notion désigne des dispositifs variés et donne lieu à diverses interprétations. Dans un article où elle tente de rendre compte des sens attribués à ce terme « générique et très répandu »¹, la sociologue Sandrine Rui² remarque que son usage est à la fois « commun et commode, sans être toujours pleinement assumé » ; « neutre et faible » car, selon elle, « dans les faits, la chose est bien loin du mot » ; un « slogan fourre-tout » désignant une grande variété de dispositifs; ou encore un « pléonasme », si l'on considère qu'un « système démocratique exige un certain degré de participation du peuple à la détermination des choix collectifs »³.

Etant donné la diversité des usages de ce terme, nous allons premièrement définir la notion de « démocratie participative » notamment en observant sa signification originelle lorsqu'elle émerge dans le courant des années 1960. Nous observerons ensuite son évolution au cours du temps ainsi que ses différents usages et interprétations. Deuxièmement, nous tenterons de mettre en exergue les principales critiques dont elle est l'objet afin de dégager les manquements et les enjeux majeurs de la participation aujourd'hui. Troisièmement, nous introduirons les « différents niveaux » de la participation tels que définis par Sherry Arnstein en 1969 ainsi qu'une typologie de la participation établie récemment par des chercheurs de la Conférence Permanente du Développement Territorial afin de pouvoir situer les cas d'étude étudiés dans la troisième partie de ce travail en dégagant deux contextes de prise d'initiative citoyenne sur lesquels nous nous concentrerons.

2.1 Participation et démocratie

La sociologue Sandrine Rui définit la « démocratie participative » comme « l'ensemble des procédures, instruments et dispositifs qui favorisent l'implication directe des citoyens au gouvernement des affaires publiques »⁴. Elle précise que cette appellation inclut des dispositifs variés de participation adressés à ceux qui n'ont normalement comme moyens pour prendre part aux processus décisionnels que « le vote, le recours en justice et la mobilisation collective ». Cette définition de la démocratie participative admet une « version extensive de la notion de citoyen »⁵ : sont également considérés comme « citoyens » ceux qui sont « privés de liberté politique », comme les enfants ou les sans-papiers, et non uniquement les individus ayant accès au droit de vote. Sandrine Rui précise en outre que les dispositifs participatifs peuvent permettre aux citoyens de prendre part à différentes phases des processus publics : la discussion, la décision, la gestion et/ou le contrôle. Cette remarque peut être complétée par

1 RUI, S. 2013. p. 1

2 Sandrine Rui « est maître de conférences en sociologie à l'Université Bordeaux 2-Victor Segalen, chercheur au Centre Émile Durkheim, et chercheur associée au CADIS (Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologique, EHESS-Paris). [...] Ses recherches portent sur la sociologie politique (processus et dispositifs participatifs) et la sociologie de l'action publique. » Présentation tirée de : <http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RF-SP_613_0513> [consulté le 15 février 2015].

3 BLONDIAUX, L. 2007. p. 120.

4 RUI, S. 2013. p. 1.

5 *Ibid.*

la description des différents « moments de la participation » tels que définis par des membres de la Conférence Permanente du Développement Territorial dans une étude portant sur « la participation des citoyens à la vie communale »⁶ :

La participation peut se dérouler aux différents stades d'un processus de projet :

- (1) la conception (le plus en amont possible de la mise en place du projet, dans la phase de réflexion préalable) ;
- (2) la réalisation (il s'agit ici de participer à l'exécution concrète du projet décidé) ;
- (3) la gestion (au-delà de la réalisation d'une infrastructure, c'est ici son fonctionnement quotidien qui fait l'objet d'un partenariat avec les citoyens ou d'une délégation) ;
- (4) l'évaluation (qu'elle soit continue ou intervienne en fin de parcours, l'évaluation gagne à être réalisée avec les différents partenaires du projet).

Comme déjà mentionné précédemment, Sandrine Rui relève la diversité des usages de la notion de « démocratie participative » et remarque qu'elle est sans cesse l'objet de spécifications. Elle décrit ainsi deux voies qui, selon elle, permettent de « rendre compte des sens attribués à la démocratie participative ». La première étant de la replacer dans son contexte d'émergence, lorsque qu'elle naît d'une « critique des théories élitistes et représentatives de la démocratie », et la seconde de « distinguer la variété des usages des principes participationnistes »⁷ menant à une critique des processus participatifs. Nous allons suivre cette logique en commençant par présenter la signification originelle du terme lorsqu'il apparaît aux Etats-Unis dans les années 1960, et ensuite dégager les principales critiques dont cette notion fait l'objet jusqu'à aujourd'hui.

« Démocratie participative » versus « démocratie représentative »

Le concept de « démocratie participative », alors nommée la *participatory democracy*, est mentionné pour la première fois en 1960 par Arnold S. Kaufman, philosophe politique américain⁸. Il émerge dans le contexte américain des années 1960 qui correspond à la fois au développement de la participation dans les « bas quartiers américains »⁹ et à divers mouvements sociaux ayant pour point commun la revendication de participer plus au système politique¹⁰. La démocratie participative naît ainsi d'une critique du système en place de « démocratie représentative » alors remis en question et considéré comme élitiste. Au court des années 1970, la « thématique participationniste » fait l'objet de conceptualisation théorique et politique. David Held¹¹ oppose alors la *participatory democracy*, modèle des penseurs de la *new left* (Pateman, MacPherson et

6 HAROU, R. (coord.), FONTAINE, P. et ROSINSKI, Z. 2003. p. 19.

7 RUI, S. 2013. p. 1.

8 *Ibid.* p. 2.

9 « [...] le *neighborhood government* et le *community organizing* s'expérimentent, et ce dès les années 1940 si l'on pense à Saul Alinsky ». RUI, S. 2013. p. 2.

10 « [...] qu'il s'agisse d'étudiants, des pacifistes, des féministes, ... les acteurs en lutte revendiquent tous un plus grande intégration au système politique perçu comme élitiste et trop à distance des aspirations sociales ». RUI, S. 2013. p. 2.

11 HELD, D. 1987. Interprété par RUI, S. 2013. p. 2. Tiré de HELD, D. *Models of democracy*. Cambridge: Polity Press, 1987.

Poulantzas), au modèle de *legal democracy* des auteurs de la *new right* (Hayek et Nocik). Les théories participationnistes se développent en effet autour de deux principes : une critique des théories élitistes de la démocratie et une proposition d'un modèle alternatif au système de démocratie représentative. Le politologue Guillaume Gourgues¹ considère ce débat critique comme « une controverse normative sur ce que doit être une "bonne" démocratie »² opposant les idées de Joseph Schumpeter et de Carole Pateman. En effet, après la seconde guerre mondiale, Schumpeter définit la notion de démocratie comme « un système institutionnel de compétition entre élites, limitant la participation directe des citoyens au strict minimum (le vote, périodiquement organisé) »³.

Dans le courant des années 1970, Pateman⁴ s'oppose à cette définition de la démocratie et en propose une conception fondée sur la « lutte contre l'apathie et sur l'implication directe du plus grand nombre de citoyens possible » et ce, dans l'ensemble des espaces sociaux et économiques (travail, famille, école, communauté locale, mouvement social, etc.). Les théories participationnistes de Pateman prônent donc une « citoyenneté active » dans le système politico-administratif, via des dispositifs de démocratie directe, ainsi que dans l'ensemble des institutions dans lesquelles les gens vivent, via l'implication dans les processus de décision, de gestion, etc. Sandrine Rui déclare d'ailleurs que « si les gens sont systématiquement marginalisés et peu représentés, ils ont le sentiment que leur volonté et leurs demandes pèsent de peu de poids dans des processus perçus alors comme arbitraires et injustes »⁵. Selon elle, les différents auteurs participationnistes soulignent tous la « portée éducative » de la participation et « l'efficacité politique » que la promotion d'une citoyenneté active peut permettre : « le sentiment d'étrangeté à l'égard des centres de pouvoir en sera réduit, et l'intérêt pour les affaires collectives, accru »⁶. Elle reprend d'ailleurs les idées de MacPherson⁷ qui met en avant les avantages d'une citoyenneté active non seulement sur le plan politique mais aussi sur le plan individuel : « l'engagement direct et continu des citoyens dans la régulation de la société et de l'état accroît leur liberté et leur développement individuel ».

1 Guillaume Gourgues est maître de conférence en science politique et chercheur au Centre de Recherche Juridique de l'université de Franche-Comté (CRJFC). Ses domaines de recherche sont : « la participation publique ; les mutations de l'action publique (changements d'échelle, libéralisation, démocratisation) ; les mutations des techniques de gouvernement (suivi des populations, communication publique) ; la conflictualité sociale et politique (mobilisations, grèves) ». Présentation tirée de : <<http://crjfc.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu2378/gourgues-14375-15432.htm>> [consulté le 15 février 2015].

2 GOURGUES, G. 2013. p. 1.

3 *Ibid.*

4 PATEMAN, C. 1976. Interprété par RUI, S. 2013. p. 2. Tiré de PATEMAN, C. *Participation and Democratic Theory*. Cambridge: Cambridge University Press, 1976.

5 RUI, S. 2013, p. 2.

6 *Ibid.*

7 MACPHERSON, C. B. 1985. Interprété par RUI, S. 2013. p. 2. Tiré de MACPHERSON, C. B. *Principes et limites de la démocratie libérale*. Paris: La Découverte, 1985.

2.2 Critiques de la participation

Au-delà des différentes théories participationnistes, Gourgues soulève un débat critique portant sur l'écart entre les « idéaux normatifs » et la « réalité effective de leur fonctionnement ». Il questionne alors le lien entre démocratie et participation : « la participation est-elle vraiment en mesure de servir la démocratie ? La participation produit-elle plus ou moins de démocratie ? »⁸. En ce sens, Sandrine Rui note, en se basant sur le discours de Bouvier, le « caractère inachevé ou superficiel de la démocratie participative [...] dès lors que la notion renvoie à des dispositifs qui, à quelques exceptions tels les budgets participatifs, invitent, comme le souligne Bouvier, des "participants [qui] sont précisément entièrement privés du pouvoir de décision" ». Elle en déduit que « dans ses développements concrets, la démocratie participative ne constitue pas un modèle alternatif à la démocratie représentative ; elle ne désigne pas un mode de gouvernement inédit permettant aux individus et aux groupes de "décider par eux-mêmes dans les matières qui les concerne directement" »⁹¹⁰. Nous allons tenter ci-après de préciser les raisons de cette critique de la démocratie participative.

Manquements et enjeux des dispositifs participatifs

Dans un article où il tente notamment de définir le contenu et les limites de la notion de démocratie participative¹¹, Loïc Blondiaux¹² dégage « cinq critiques fondamentales » de la démocratie participative qui selon lui représentent des « raisons de se méfier », de remettre en question les dispositifs participatifs¹³ :

- (1) Le consensus, comme « machine à éradiquer le conflit ». Ce point critique que la plupart des dispositifs sont orientés vers « la recherche d'un assentiment et ont souvent pour finalité principale l'acceptation de solutions élaborées préalablement, "rationnelles" ou prétendument "évidentes"».
- (2) L'asymétrie, comme « instrument de renforcement des inégalités sociales ». Blondiaux soulève ici la « marginalisation de ceux que le débat politique classique ignore déjà » et interroge la capacité qu'ont les dispositifs participatifs « de faire surgir et de reconnaître le point de vue et les intérêts des plus faibles ».

8 GOURGUES, G. 2013. p. 2.

9 BOUVIER, A. 2007. Cité dans RUI, S. 2013. p. 3. Tiré de BOUVIER, A. « La dynamique des relations de confiance et d'autorité au sein de la démocratie dite "participative" ou "délibérative". Un exemple typique : le débat public Loi Barnier en Provence Côte d'Azur (1998) », *Revue européennes des sciences sociales*, 2007, vol. 45, n° 136, p. 185.

10 RUI, S. 2013. p. 3

11 BLONDIAUX, L. 2007.

12 Loïc BLONDIAUX est « professeur des Universités au Département de science politique de la Sorbonne (Paris I), chercheur au Centre Européen d'Etudes Sociologiques et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) et au Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS). Ses domaines de spécialisation sont : « la sociologie politique ; la théorie de la démocratie ; l'analyse des phénomènes participatifs et délibératifs ; l'opinion publique et sondages ; la communication politique ; l'histoire et épistémologie des sciences sociales. » Présentation tirée de : <<https://www.univ-paris1.fr/centres-de-recherche/crps/membres/chercheurs-et-enseignants-chercheurs-titulaires/blondiaux-loic/>> [consulté le 16 février 2015].

13 BLONDIAUX, L. 2007. p. 123-127.

- (3) L'apolitisme. Ce point soulève que plusieurs dispositifs reposent sur la fiction de l'existence d'un « citoyen ordinaire ». Blondiaux soutient au contraire que tout acteur est « déjà plus ou moins engagé, plus ou moins informé » et critique « l'hypothèse selon laquelle il serait possible d'intéresser, de mobiliser de faire parler dans ces instances un échantillon représentatif ».
- (4) L'artificialité, comme outil de manipulation. Blondiaux critique ici la sophistication des procédures où tout est « réglé, cadré, anticipé, scénarisé » et où la « part d'initiative laissée aux participants est réduite au minimum ». Il se demande alors dans quelle mesure ces dispositifs « n'instrumentalisent pas ceux qui acceptent d'y participer » et si ces derniers ne sont pas « dépossédés de toute capacité d'initiative ou de résistance contre le dispositif lui-même ».
- (5) Le simulacre. Blondiaux remet ici en cause la capacité des procédures à influencer le processus de décision. Il note en effet que « le pouvoir de décision n'est pas directement en jeu » et se demande s'il est « possible de prétendre faire droit à la participation des citoyens tout en laissant aux représentants le monopole final de la décision ».

Après avoir mis en exergue les faiblesses des dispositifs participatifs, Blondiaux nuance son propos et signale que « certaines innovations procédurales peuvent avoir un impact significatif sur les pratiques politiques »¹. Selon lui, l'enjeu de la démocratie participative pour la période à venir est « la recherche de dispositifs nouveaux, susceptibles tout à la fois d'enrichir (par l'échange public d'arguments) et d'élargir (par l'inclusion du plus grand nombre et en particulier des plus faibles) la participation politique »². En citant l'expérience du budget participatif de Porto Alegre comme exemple de discussion sur la décision politique, il ajoute qu'il est impératif « d'inventer les formes qui permettent ce rapprochement de la délibération et de la décision »³.

Critiques, craintes, insatisfactions et attentes différentes selon les acteurs

- (1) Une autre manière d'aborder la critique de la participation est proposée par le politologue Guillaume Gourgues et consiste à dégager différentes catégories de critiques selon les acteurs impliqués eux-mêmes dans les processus participatifs⁴ :
- (2) Les élus. D'après Gourgues, ces derniers « perçoivent la participation comme un "complément" de la représentation, devant être surveillé, contenu et contrôlé pour être pleinement satisfaisant ». Leurs critiques se portent par exemple sur le coût, l'absence de demande, la perte de temps, l'incompétence des citoyens, la surreprésentation d'un petit groupe d'individus, etc. Gourgues souligne ici un « décalage entre la mobilisation des dispositifs participatifs et le maintien d'un scepticisme vis-à-vis de la participation ».
- (3) L'administration et les fonctionnaires. D'une part, ceux ayant la responsabilité « technique » de la conduite de l'action publique « reprochent régulièrement à la participation ».

1 BLONDIAUX, L. 2007. p. 127.

2 *Ibid.* p. 123.

3 *Ibid.* p. 129.

4 GOURGUES, G. 2013. p. 3.

d'instaurer un conflit potentiel de légitimité entre "experts" et "profanes"[...] aggravé par le manque de compétence des citoyens, entraînant par la même une perte de temps considérable ». D'autre part, pour ceux chargés de la « démocratie participative », la critique se rapporte aux « difficultés de concrétisation et de pilotage des procédures participatives ».

- (4) Les citoyens participant aux dispositifs. Certains expriment leur « insatisfaction quant aux modalités de la participation, le manque de prise en compte de leur prise de parole ou le "verrouillage" du thème du débat ».
- (5) Les citoyens militants émettant des critiques plus radicales. Selon Gourgues, ces derniers « refusent bien souvent de prendre part aux débats tels qu'ils sont proposés par les autorités publiques, les considérant comme biaisés et inutiles [...] ces critiques radicales s'articulent bien souvent avec la défense d'une démocratie "réelle", impliquant une organisation alternative des responsabilités et des prises de décision, tant dans la sphère politique qu'économique ».

Que ce soit de la part des académiques ou de la part des acteurs de la participation eux-mêmes, nous pouvons donc constater une remise en question des dispositifs participatifs. Cette remise en question peut d'une part mener les pouvoirs publics à adapter les dispositifs en place, voire à rechercher des « dispositifs nouveaux », et d'autre part elle peut mener certains citoyens à agir en dehors des processus institutionnalisés.

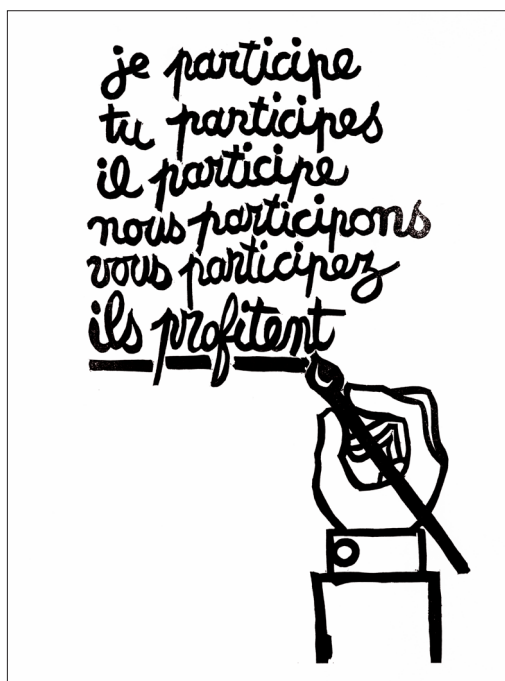


Figure 1. Affiche réalisée par des étudiants français en 1968.

« Des étudiants français ont peint une affiche au printemps dernier (1968), pour expliquer la révolte des ouvriers et des étudiants. [...] L'affiche souligne l'idée fondamentale que la participation sans redistribution du pouvoir est un processus vide de sens, qui frustrer les faibles. Il permet à ceux qui ont le pouvoir de prétendre que toutes les parties ont été prises en compte, mais à seulement quelques unes d'en tirer profit. » Source: ANRU (France). Une échelle de participation citoyenne - Sherry Arnstein [en ligne]. 2006 [consulté le 17 mai 2014]. URL: <<http://www.anru.fr/index.php/ces/Etudes/La-participation-des-habitants> >.

2.3 Les différents niveaux de la participation

Afin de situer le propos des cas qui seront étudiés dans la troisième partie de ce travail, nous abordons dans un premier temps la théorie des différents niveaux de la participation selon Sherry Arnstein. Dans un second temps, nous présentons une typologie de la participation présentée par la géographe Christine Partoune et établie dans le cadre d'une étude portant sur « la participation des citoyens à la vie communale »¹ de la Conférence Permanente du Développement Territorial. Ces théories nous aident à préciser deux types de contexte de prise d'initiative citoyenne qui nous guideront dans l'approche des cas d'étude.

Echelle de la participation selon Sherry Arnstein, 1969

Comme nous l'avons déjà souligné précédemment, le terme « participation » peut désigner des procédés très différents. En 1969 déjà, Sherry Arnstein² distingue différents niveaux de participation³, chacun étant caractérisé par la part du pouvoir des citoyens dans les processus de conception, de planification et de décision. Elle établit une « échelle de la participation » comportant huit échelons répartis en trois niveaux principaux, allant de ce qu'elle qualifie de la « non participation » au « pouvoir effectif des citoyens », en passant par la « coopération symbolique » (cf. figure 2).

Dans un article à propos de la démocratie et de la participation dans le cadre d'opérations de rénovation urbaine⁴, Donzelot et Epstein mentionnent que cette « échelle de la participation » a été établie suite aux effets d'une politique de rénovation urbaine (« *Urban Renewal Act* ») qui avait pour but de rendre attrayants les quartiers centraux (« *inner cities* ») aux Etats-Unis. Cette politique donnant lieu à des opérations de participation « de caractère quelque peu rapide ou factice », elle a engendré la frustration des populations de ces quartiers auxquelles on avait promis de participer et a contribué à la naissance d'émeutes contre les discriminations ethniques. Selon Donzelot et Epstein, « le terme "participation" avait alors perdu toute crédibilité » et « le succès » de l'échelle proposée par Sherry Arnstein vient du fait « qu'elle s'y efforçait de clarifier ce qui pouvait mériter ce nom et à quel titre »⁵.

Dans le cadre de notre recherche, nous allons étudier des cas d'initiatives citoyennes qui appartiennent au niveau du « pouvoir effectif du citoyen », c'est-à-dire des cas dans lesquels les citoyens prennent part aux processus conception, de planification et de décision, que ce soit en prenant ce pouvoir de manière autonome et spontanée, ou que ce pouvoir leur ait été « délégué » dans le cadre de procédures publiques.

1 HAROU, R. (coord.), FONTAINE, P. et ROSINSKI, Z. 2003. p. 19.

2 D'après l'article de Jacques Donzelot et Renaud Eptsein (2006), nous apprenons que Sherry Arnstein est à l'époque consultante de la politique publique de la santé aux Etats-Unis et qu'elle est chargée de planifier une stratégie fédérale en vue de mettre fin à la ségrégation dans les hôpitaux publics. Le contexte qui a mené Sherry Arnstein à établir une échelle de la participation dans

3 ARNSTEIN, S. 1969.

4 DONZELOT, J et EPSTEIN, R. 2006. p. 5-6.

5 DONZELOT, J et EPSTEIN, R. 2006. p. 6.

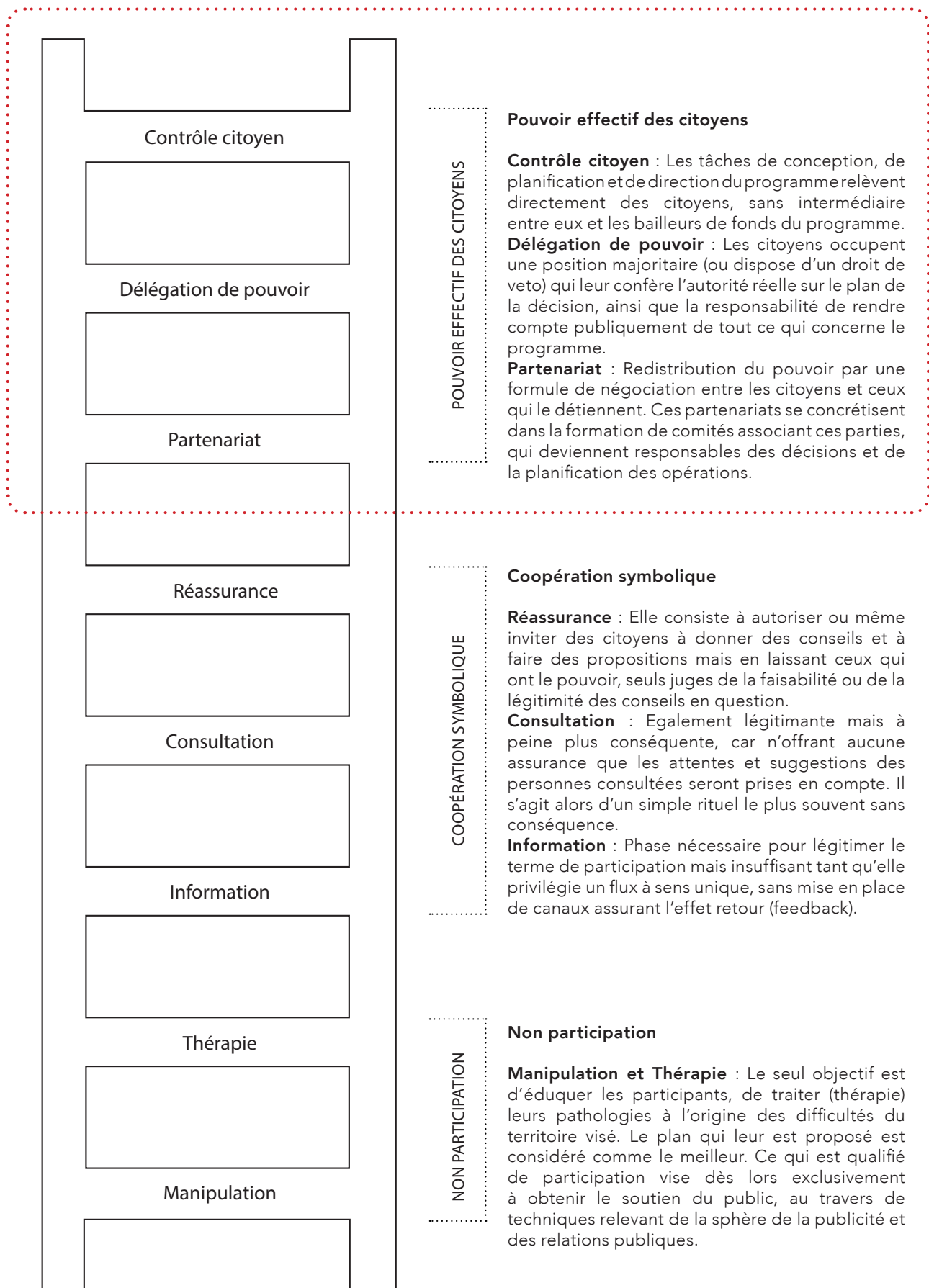


Figure 2. Echelle de la participation selon Sherry Arnstein · 1969 · Source: DONZELOT, J et EPSTEIN, R. 2006. p. 5-6.

Typologie de la participation

L'observation de la typologie de la participation présentée par Christine Partoune¹ permet également de préciser le choix des cas d'étude. Cette typologie a été établie dans le cadre d'une étude portant sur « la participation des citoyens à la vie communale »² menée par la Conférence Permanente du Développement Territorial. Elle distingue ainsi la « participation spontanée », c'est-à-dire « lorsque la participation résulte d'une initiative de citoyens », de la « participation institutionnalisée », c'est-à-dire « lorsque la participation s'inscrit dans un dispositif prévu et orchestré par les pouvoirs publics »³.

Dans le cadre de notre recherche, nous nous intéressons d'une part à des formes de « participation spontanée », c'est-à-dire venant directement des citoyens et de manière autonome, et d'autre part à la deuxième catégorie des processus institutionnalisés, à savoir « Soutien à des projets d'intérêt public ». En expliquant le tableau présentant la typologie (cf. figure 3), Christine Partoune précise le nom de cette catégorie comme « Soutien à des projets d'aménagement et de gestion d'espaces publics d'initiative citoyenne » et souligne que « le soutien des pouvoirs publics à des initiatives citoyennes peut s'opérer de plusieurs manières »⁴ :

- > directement, en apportant une aide logistique, financière ou administrative à un projet, qu'il soit issu d'une participation spontanée ou qu'il résulte d'un appel à projets lancé par les autorités ;
- > indirectement, en soutenant l'action d'associations qui ont pour but de favoriser le développement d'une culture de la participation.

Dans notre approche, nous étudions des procédures d'appel à projets qui établissent des cadres procéduraux au sein desquels les citoyens prennent des initiatives, sont à l'origine des projets et assurent la réalisation et la gestion des ces projets.

1 PARTOUNE, C. 2009.

2 HAROU, R. (coord.), FONTAINE, P. et ROSINSKI, Z. 2003. p. 19.

3 PARTOUNE, C. 2009. p. 2.

4 *Ibid.* p. 3.

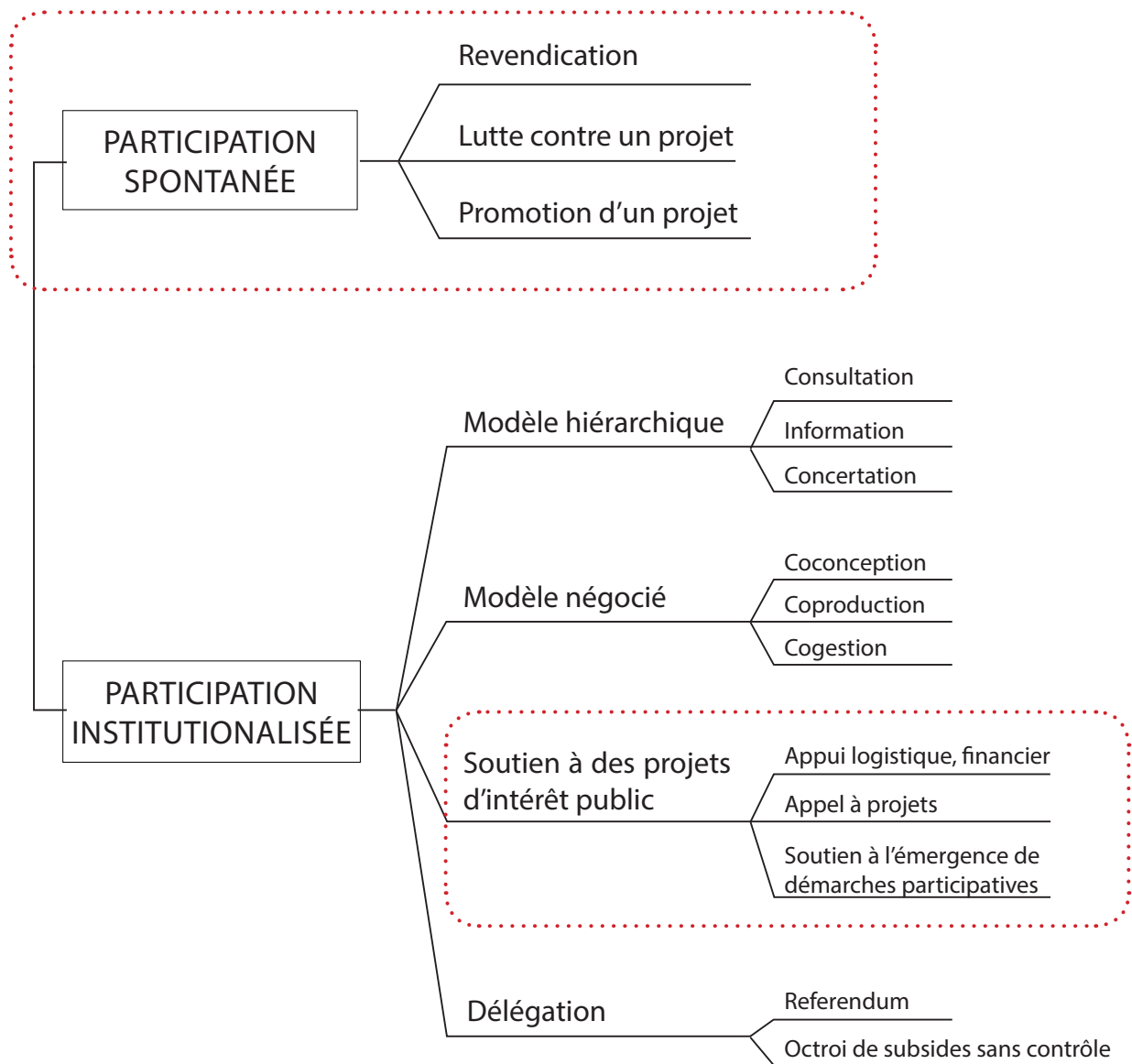


Figure 3. Typologie de la participation · Source: PARTOUNE, C. 2009.

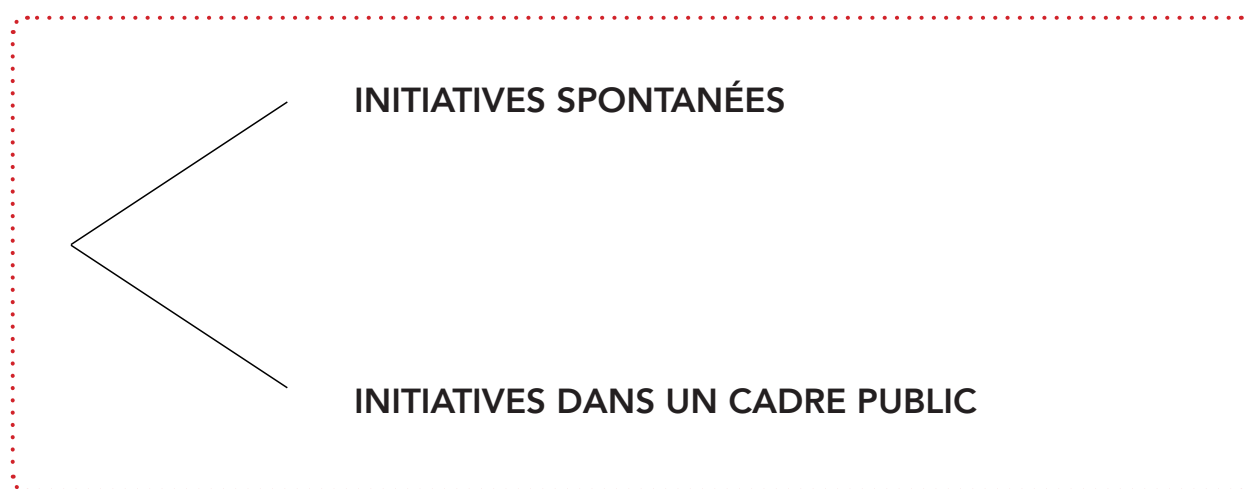
2.4 Synthèse : Focus sur deux contextes de prise d'initiative citoyenne

Tout comme la notion de « droit à la ville », le terme de « participation » fait l'objet de nombreux usages dont certains dérivent fortement de leur discours originel. Certains acteurs, impliqués directement ou non dans les processus participatifs institutionnalisés, sont insatisfaits, craintifs et émettent diverses critiques par rapport aux dispositifs participatifs « traditionnels ». Nous pouvons en effet constater une remise en question de ces dispositifs et la nécessité de trouver, comme le remarque Blondiaux, des « dispositifs nouveaux ». En ce sens, nous observons dans la partie suivante des dispositifs d'appel à projets publics proposant des cadres procéduraux qui tendent à susciter, voire à soutenir la prise d'initiative citoyenne.

Certains citoyens dénoncent les limites des processus participatifs et se plaignent d'un manque de considération quant à leur implication dans la transformation de la ville. Ces derniers peuvent alors éventuellement être menés à agir en dehors des processus institutionnalisés, à se mobiliser, à prendre des initiatives, et ce notamment afin de revendiquer leur « droit à la ville ».

A la fin de ce chapitre consacré à la participation, nous pouvons relever d'une part l'existence de procédures participatives institutionnalisées alternatives aux processus participatifs « traditionnels », comme par exemple les appels à projets, et d'autre part l'existence d'initiatives citoyennes spontanées en dehors des processus institutionnalisés.

Ce double constat nous mène à nous concentrer sur deux contextes de prise d'initiative citoyenne qui ont guidé nos choix des cas d'étude et qui ont permis d'organiser notre approche. Ainsi, nous avons choisi d'étudier d'une part des « initiatives spontanées », venant directement des citoyens, et d'autre part des « initiatives dans un cadre public », c'est-à-dire dans ce cas-ci, lorsque des citoyens prennent des initiatives dans le cadre d'un appel à projets public.



Ciblage des cas étudiés

III. ETUDE DE CAS

Méthodologie · Initiative spontanée · Initiative dans un cadre public



INITIATIVES SPONTANÉES

Cas mineurs :

- PARK(ing) Day, San Francisco
- Picnic the Streets, Bruxelles
- Park Fiktion, Hambourg
- Incredible Edible, Todmorden

CAS MAJEUR : Canal Park (Bruxelles)

INITIATIVES DANS UN CADRE PUBLIC

Cas mineurs :

- Appel à projets Parklets, San Francisco
- Appel à projets Pla Buits, Barcelone

CAS MAJEUR : Appel à projets Quartiers durables citoyens (Bruxelles)

- Focus: Quartier durable MolenBabbel

1. Méthodologie

L'étude de différents cas à travers une grille de lecture nous permettra de trouver des pistes de réponses à la question de recherche : « comment des actions d'initiative citoyenne peuvent-elles transformer la ville ? ». A l'aide des critères d'observation et d'analyse établis dans la grille de lecture, nous observerons chaque cas séparément pour ensuite les comparer entre eux afin de dégager des éléments de réponse à la question de recherche.

1.1 Choix des cas étudiés

Les cas étudiés ont été sélectionnés afin d'illustrer les deux contextes de prises d'initiative présentés dans la partie théorique : d'une part les initiatives citoyennes spontanées et d'autre part les initiatives citoyennes prises dans un cadre public. Certains cas seront analysés brièvement – les six « cas mineurs » (à savoir, le *PARK(ing) Day* débuté à San Francisco ; le mouvement *Picnic the Streets* à Bruxelles ; le *Park Fiction* à Hambourg ; le mouvement des *Incredible Edible* débuté à Todmorden ; l'appel à projets « *Parklets* » à San Francisco ; l'appel à projets « *Pla Buits* » à Barcelone) – afin de pouvoir comparer différents processus d'initiative citoyenne entre eux. Deux cas – les « cas majeurs », un cas par catégorie de contexte de prise d'initiative (à savoir, le *CanalPARK* Porte de Ninove à Bruxelles et l'appel à projets « *Quartiers durables citoyens* » à Bruxelles en ciblant le quartier « *MolenBabbel* » à Molenbeek) – seront étudiés de manière plus approfondie notamment à travers la réalisation d'interviews avec différents acteurs.

Concernant les cas mineurs, nous avons sélectionné des projets de différents types et permettant un certain recul temporel afin d'avoir des éléments d'évaluation. Concernant les cas majeurs, nous les avons choisis sur base de l'accessibilité de leur situation géographique (Bruxelles). Cela nous a permis de nous rendre régulièrement sur place pour rencontrer différents acteurs du projet. Il est à noter que les deux cas majeurs sont des projets qui sont toujours en cours. Nous observerons donc l'impact des actions qui ont déjà eu lieu et observerons les ambitions des projets à venir sans pour autant tirer des conclusions concernant ce qui n'a pas encore été réalisé.

1.2 Grille de lecture

Afin de pouvoir analyser, confronter et évaluer les différents cas étudiés, une grille de lecture est nécessaire. Cette grille de lecture s'organise selon deux volets principaux d'analyse. Nous tentons dans un premier temps de comprendre « comment » ces actions d'initiative citoyenne sont menées à travers l'observation du processus (I) et ensuite d'évaluer leur impact sur la ville tant au niveau spatial que social (II).

Les critères d'analyse de la grille de lecture s'organisent comme suit :

I. PROCESSUS

L'étude du processus met l'accent sur trois critères d'analyse principaux : les **acteurs** du projet, la **temporalité** des interventions et leur **échelle**. Ce premier volet d'analyse comporte deux parties : (A) une « fiche-projet » donne un aperçu rapide du projet (B) une description plus détaillée décrit son contexte et son évolution au cours du temps.

A. FICHE-PROJET

La « fiche-projet » présente des informations classées selon certains critères déterminants qui nous permettront par la suite de comparer aisément les différents processus d'initiatives citoyennes entre eux. Il est important de mentionner que lorsque les cas mineurs sont concernés, toutes les questions soulevées par les critères d'observation ne trouveront pas toujours réponse. Cela dépendra des informations qui auront pu être réunies lors de nos recherches.

(1) ACTEURS :

- Qui sont les initiateurs ? Quel profil ? Quels sont leurs rôles, leurs motivations et objectifs respectifs?
- Si d'autres acteurs interviennent, qui sont-ils ? Quel profil ? Quels sont leurs rôles, leurs motivations et objectifs respectifs?
- Quel est le rapport aux pouvoirs publics ? Ces actions sont-elles légales, illégales, subversives? Ces actions sont-elles ignorées, tolérées, reconnues ou soutenues par les pouvoirs publics ?

(2) TEMPORALITÉ :

- Quelle est la durée de l'action ? Est-elle une action temporaire ou un projet sur le long terme ?
- Evolution du projet dans le temps : l'action est-elle rendue durable ? Si oui, comment le projet est-il géré sur le long terme ?

(3) ECHELLE :

- A quelle échelle ? La rue, la place, l'îlot, le quartier, la ville ?
- Comment une action locale peut-elle avoir une influence à l'échelle globale et vice-versa ?

(4) LIEU D'INTERVENTION :

- Où ont lieu ces actions ? Dans quels types d'espace ? (Espace abandonnés ? Quartiers denses ? Espace fort fréquenté ? Espace sous-utilisé ? ...)

(5) MOYENS:

- Quels sont les moyens sollicités ? Comment et à l'aide de quels outils l'action est-elle menée ? (volontariat ? savoir-faire ? personne ressource ? conseil technique ? auto-construction ? récupération ? ...)
- L'action requiert-elle des fonds financiers ? Si oui, comment est-elle financée ?

B. LIGNE DU TEMPS

La ligne du temps permet de situer l'initiative citoyenne dans son contexte d'émergence et d'appréhender l'évolution du projet au cours du temps. Nous visons ici à relever les moments clés du projet ainsi que d'observer les relations entre les différents acteurs et leurs évolutions éventuelles au cours du temps. Cette approche chronologique plus détaillée nous aidera à compléter la compréhension des critères d'analyse mis en avant – à savoir les acteurs, la temporalité et l'échelle – et à évaluer l'impact du projet sur la ville.

II. IMPACT SUR LA VILLE

A. IMPACT SUR L'ESPACE

- (1) Ces actions transforment-elles les usages du lieu ? Amènent-elles de nouveaux usages ?
- (2) Comment peuvent-elles améliorer le cadre de vie ? Vers plus d'espace vert, de jeux, de rencontre, appropriable, ... ?
- (3) Comment peuvent-elles transformer la perception, le sens d'un lieu aux yeux des usagers ?

B. IMPACT SUR LES HABITANTS

- (1) Comment peuvent-elles créer des liens, de nouvelles relations ?
- (2) Comment ces actions sont-elles reçues par les autres habitants ? Sont-elles acceptées ou critiquées ?
- (3) Ces actions sont-elles reproduites ? Sont-elles motrices d'autres projets ? Comment peuvent-elles rendre le citoyen « acteur » ?

Comme déjà mentionné dans l'introduction en référence aux limites de ce travail de recherche (cf. page 19), nous nous rendons compte que ces critères d'évaluation nécessiteraient une étude plus approfondie, plus de temps, un certain recul et les moyens de mener diverses interviews et enquêtes de terrain. En outre, concernant l'évaluation de l'impact sur les habitants, nous nous rendons compte que cela nécessiterait des outils d'observation qui ne sont pas ceux de l'architecte mais plutôt de l'anthropologue ou du sociologue. Nous ne prétendons donc pas y répondre exhaustivement mais plutôt trouver des éléments de réponse à travers l'étude de différents cas.

1.3 Méthodologie de la collecte des informations pour les deux cas d'étude majeurs :

(1) *CanalPARK* à la Porte de Ninove, Bruxelles

(2) *MolenBabbel* à Molenbeek-Saint-Jean, Bruxelles (appel à projets « Quartiers durable citoyens »)

Nous avons mené une recherche de terrain approfondie en rencontrant une multitude d'acteurs. L'objectif était en effet de collecter le point de vue de différents acteurs du projet afin de saisir leurs attentes, leurs objectifs, leurs motivations respectifs ; les interactions qui existent ou non entre eux, avec les habitants des alentours ; leurs appréciations et déceptions quant au processus du projet ; leur perception du lieu avant et après le projet, etc.

Nous avons interviewé différentes catégories d'acteurs: des citoyens initiateurs du projet, des citoyens participant au projet, des représentants d'éventuels organismes intégrés au projet (école de devoirs, AMO, Comité de quartier,...) et, dans le cas de l'appel à projets Quartiers durables, le « coach ». Pour chaque catégorie, nous avons interrogé certaines personnes et non l'entièreté des acteurs. Les interviews se sont réalisées sur rendez-vous et sur base d'un questionnaire constitué de questions ouvertes. Nous aurions également souhaité interroger les acteurs représentant les pouvoirs publics concernés par l'initiative citoyenne, à savoir ceux de la Région Bruxelles-Capitale et ceux de la ou les communes concernées. Toutefois, le manque de temps, la complexité à identifier les personnes qui devaient être contactées ainsi que les procédures formelles qu'il aurait fallu suivre (ex : autorisation formelle des supérieurs hiérarchiques pour interviewer des fonctionnaires) ne nous ont pas permis de réaliser des entretiens auprès de ces personnes.

Finalement, une enquête auprès des habitants voisins du projet à été réalisée sur base d'un questionnaire composés de questions fermées et ouvertes afin d'avoir un aperçu de la manière dont les habitants non impliqués directement connaissent ou perçoivent le projet : en ont-ils entendu parlé ? Y ont-ils participé ? Comment perçoivent-ils le projet ? Le projet a-t-il modifié leur perception de leur quartier ? etc. Ici aussi les habitants seront représentés par un échantillonnage non exhaustif établi de manière aléatoire via l'interrogation de passants à proximité des sites d'intervention.

2. Initiative spontanée

Ce chapitre est consacré à l'analyse d'initiatives citoyennes spontanées. Il présente différentes manières d'agir dans différents lieux. Nous allons dans un premier temps les analyser séparément selon la grille de lecture établie pour ensuite les confronter afin de dégager des éléments de réponse à la question de recherche.



INITIATIVE SPONTANÉE

Cas mineurs :

- PARK(ing) Day, San Francisco
- Picnic the Streets, Bruxelles
- Park Fiktion, Hambourg
- Incredible Edible, Todmorden

CAS MAJEUR : Canal Park (Bruxelles)

INITIATIVE DANS UN CADRE PUBLIC

Cas mineurs :

- Appel à projets Parklets, San Francisco
- Appel à projets Pla Buits, Barcelone

CAS MAJEUR : Appel à projets Quartiers durables citoyens (Bruxelles)

- Focus: Quartier durable MolenBabbel

2.1 PARK(ing) Day · de San Francisco à travers le monde



Figure 4. PARK(ing) Day · San Francisco · 2011 · URL : <<http://parkingday.org>>



Figure 5. Carte collective des PARK(ing) Day · 2014 · URL : <<http://parkingday.org>>

I. PROCESSUS

L'action du *PARK(ing) Day* consiste à transformer temporairement des places de parking (payantes) en espaces végétalisés et conviviaux.

A. FICHE-PROJET

1. ACTEURS :

- **Initiateurs** Membres du groupe Rebar, collectif d'art et de design.
- **Motivations & objectifs** Dénonciation de l'importance donnée à la voiture dans la ville et revendication de plus d'espace verts et conviviaux.
- **Evolution** Action reproduite dans différentes villes du monde par d'autres citoyens.
Le *PARK(ing) Day* inspirera l'appel à projets public *Parklets* lancé en 2010.
- **Rapport aux pouvoirs publics** L'action est subversive. Elle est toutefois rendue « légale » via le payement de la place de parking pour la journée.

2. TEMPORALITE

Depuis 2005.
Action temporaire ayant lieu chaque année le troisième week-end de septembre.

3. ECHELLE

Emplacement approprié : à l'échelle de la rue
Ensembles des emplacements : à l'échelle de la ville.

4. LIEU

Place de stationnement.

5. MOYENS

Auto-construction et récupération.

B. LIGNE DU TEMPS ¹

- 2005** 16 novembre : **premier PARK(ing) Day à San Francisco** organisé par le groupe Rebar² : occupation d'une place de parking et installation d'un parc temporaire pour une durée de deux heures. Grâce plusieurs photos et vidéos, l'action est largement diffusée et sera reproduite dans diverses villes. A partir de 2006, le site officiel du *PARK(ing) Day* recense, sous forme de « mapping » collectif, les différents « PARKS » à travers le monde³ :
- 2006** 47 PARKS | dans 13 villes | dans 3 pays | sur 2 continents.
- 2007** 200 PARKS | dans 50 villes | dans 9 pays | sur 4 continents.
- 2008** 600 PARKS | dans 100 villes | dans 13 pays | sur 4 continents.
- 2009** 700 PARKS | dans 140 villes | dans 21 pays | sur les 6 continents.⁴
- 2010** 800 PARKS | dans 183 villes | dans 30 pays | sur les 6 continents.
- Premier **appel à projets public Parklets** lancé par la Ville de San Francisco.
- 2011** 975 PARKS | dans 162 villes | dans 65 pays | sur les 6 continents.
- 2012** (Pas de chiffres détaillés – recensement sur une carte consultable en ligne)
- 2013** (Pas de chiffres détaillés – recensement sur une carte consultable en ligne)
- 2014** (Pas de chiffres détaillés) Cf. figure 5



Figure 6. *PARK(ing) Day* · New York · 2008 · URL : <<http://parkingday.org>>

- 1 La ligne du temps est établie sur base des données rencontrées sur le site web officiel de Parking Day.
- 2 Le groupe Rebar est né en 2005 autour de l'intention « *d'imaginer des opportunités de redéfinir et de réimaginer le monde qui nous entoure, et nos relations avec les autres êtres humains* ». URL : <<http://rebargroup.org/>> [consulté le 17 avril 2015]. (Traduction personnelle)
- 3 Recensements venant du site officiel du *PARK(ing) Day*. URL : <<http://parkingday.org/archive>> [consulté le 30 mars 2015].
- 4 Les 6 continents considérés selon le modèle américain sont l'amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Europe, l'Afrique, l'Asie et l'Océanie.

II. IMPACT SUR LA VILLE

A. IMPACT SUR L'ESPACE

Modification temporaire des usages

L'occupation étant temporaire, l'usage de la place de parking est modifié le temps du *PARK(ing) Day*, mais elle retrouve son usage de stationnement après la fin de l'action. L'espace habituellement dédié aux voitures devient un espace convivial. Les usages créés le temps du *PARK(ing) Day* sont divers et dépendent de l'imagination des personnes ayant aménagé le lieu. Pour exemple, voici certains aménagements et usages de « PARKS » ayant déjà eu lieu⁵: un point de réparation vélo, un barbecue, une lecture de poésie, une piste de danse, un pique-nique, une exposition d'art, un tournoi d'échecs, un terrain de pétanque, un espace de lecture, etc.

B. IMPACT SUR LES HABITANTS

1. Lieu de rencontre pour les passants, créations de liens et perception de l'action par les autres habitants ?

L'appropriation d'une portion d'espace public normalement dédiée au stationnement permet de lui redonner son statut d'espace public accessible à tous. L'intention de l'action est notamment d'offrir un lieu de rencontre pour les passants et de les interpeller notamment à propos de l'importance accordée à la voiture en ville. Toutefois, nous ne pouvons pas évaluer le potentiel exact de cette intervention à créer des liens ni la perception de l'action aux yeux des personnes habitant à proximité. Cette évaluation dépend de chaque intervention, des personnes qui ont aménagé le lieu et nécessiterait diverses enquêtes de terrain.

2. Action reproduite dans diverses villes à travers le monde et inspirant un appel à projets public

L'action initiale menée par le groupe Rebar le 16 novembre 2005 à San Francisco a été largement diffusée via internet et les réseaux sociaux. Sa visibilité a mené d'autres citoyens à reproduire cette action dans diverses villes à travers le monde, principalement aux Etats-Unis et en Europe.

Le *PARK(ing) Day* a inspiré également l'appel à projets public « *Parklets* » lancé en 2010 par la Ville de San Francisco. Nous détaillerons les modalités de cet appel à projets dans le chapitre suivant (cf. page 124).

5 Rebar Group. 2010. p. 3.

2.2 Picnic the Streets · Bruxelles



Figure 7. AVANT | APRES · Boulevard Anspach · 2014 · URL : <http://www.brussels.shht.eu/?p=427>

I. PROCESSUS

A. FICHE-PROJET

1. ACTEURS :

- **Initiateurs** Appel « *Picnic the street !* » lancé par le philosophe Philippe Van Parijs, suivi par des citoyens bruxellois.
- **Motivations & objectifs** Dénonciation de l'importance donnée à la voiture dans la ville et revendication de plus d'espace pour la mobilité douce ainsi que plus d'espaces verts et conviviaux.
A travers l'occupation temporaire de la voie publique, l'objectif est de bloquer la circulation automobile afin d'attirer l'attention des autres citoyens ainsi que des pouvoirs publics sur la mobilité douce et sur la réappropriation de l'espace public par les citoyens.
- **Evolution** Action reproduite par des citoyens dans d'autres communes de Bruxelles (Molenbeek et Ixelles) et à Liège.
- **Rapport aux pouvoirs publics** L'action est au départ illégale et subversive dans le but d'interpeller les pouvoirs publics. Elle est toutefois généralement tolérée par les autorités publiques.

2. **TEMPORALITE** Occupation temporaire, généralement de 12 à 14 heures.

3. **ECHELLE** Pique-nique urbain : à l'échelle de la place
Enjeu de l'action : à l'échelle de la ville.

4. **LIEU** Voie publique normalement utilisée par les voitures.

5. **MOYEN** Mobilisation massive.



Figure 8. Appel à Picnic the streets + · Bruxelles · 2012 · URL : <<http://www.brusselnieuws.be>>



Figure 9. Protestation contre le « mini-ring » · Bruxelles · 2014 · URL : <www.brusselnieuws.be>

B. LIGNE DU TEMPS ¹

2012 **24 mai** : le philosophe Philippe Van Parijs, professeur à l'universités de Louvain et à Oxford, **appelle les Bruxellois à un acte de « désobéissance civile »** sous forme de pique-nique urbain afin de revendiquer leur droit à la ville. Cet appel est publié en néerlandais (dans *Brussel Deze Week*), en anglais (dans *The Bulletin*) et en français (dans *Le Soir*²). Il fera écho dans les réseaux sociaux ce qui mènera à la présence de nombreux participants à l'action du 10 juin 2012.³

10 juin à Bruxelles, boulevard Anspach (place de la Bourse). Plus ou moins **2500 pique-niqueurs** se sont rassemblés. Suite à cette action, la ville de Bruxelles autorise une piétonisation tous les dimanches de l'été du tronçon occupé par les pique-niqueurs pour une durée de deux heures (de midi à 14 h). Remarquons ici que l'action, au départ illégale et subversive, s'inscrit dans une relation de conflit entre citoyens et pouvoirs publics menant toutefois à certains compromis comme l'autorisation temporaire d'occuper l'espace faisant l'objet des revendications.

17 juin à Liège, Place de la République française. « **Picnic the Cité Ardente** ».⁴

9 septembre à Bruxelles, boulevard Anspach (place de la Bourse). « **Picnic the streets +** » (cf. figure 8). Les activistes décident d'organiser un second Picnic de « désobéissance civile ». Le bourgmestre autorise l'occupation du boulevard de 12 à 14h, mais les activistes décident de l'occuper au-delà des heures autorisées car ils veulent montrer leur insatisfaction. Ils considèrent que fermer le boulevard aux voitures deux heures par semaine est insuffisant et réclament dans un premier temps d'interdire la place aux voitures et, dans un second temps, un changement sur le long terme.⁵

2013 **9 juin à Bruxelles**, boulevard Anspach (place de la Bourse). La majorité de la ville de Bruxelles a annoncé une étude pour le réaménagement de la place de la Bourse en 2015. Les activistes de *Picnic the Streets* décident tout de même de réitérer leur action afin de continuer à réclamer que le centre soit libéré de toute circulation automobile en faveur des piétons et des cyclistes⁶. **2000 personnes** étaient présentes à l'action du 9 juin 2013. Les politiques marquent alors leur désaccord et leur incompréhension du renouvellement de l'action : « Cet événement n'a pas lieu d'être, vu l'engagement clair pris par la majorité pour le réaménagement des boulevards et un grand piétonnier. [...] Ils revendiquent des choses acquises ».⁷

1 L'historique du mouvement Picnic the Streets est établi sur base des données rencontrées dans divers articles de presse ainsi que via la page Facebook de « *Picnic the Streets* ». Nous avons tenté qu'il soit le plus complet possible mais il se peut qu'il manque certaines informations non rencontrées au cours des recherches.

2 VAN PARIJS, P. *Le Soir*. Mai 2012.

3 HENDRICKX, G. *Agenda Magazine*. Juin 2012.

4 B. H. *L'Avenir*. Juin 2012.

5 Belga. *Le Soir*. Septembre 2012.

6 HENDRICKX, G. *Agenda Magazine*. Mai 2013.

7 MARCHAL, P (alors porte-parole du cabinet du bourgmestre). Citée dans *La Capitale*. Juin 2013.

2012

Tout comme en 2012, la ville de Bruxelles autorise une piétonisation de la Place de la Bourse et d'un tronçon du boulevard Anspach tous les dimanches de l'été pour une durée de deux heures (de midi à 14h).¹

16 juin à Liège, Place de la République française. « *Picnic the Cité Ardente* », deuxième édition.

15 septembre à Molenbeek, porte de Ninove, **et à Ixelles**, place Fernard Cocq. Plus ou moins 200 personnes étaient présentes à Ixelles et 400 à Molenbeek. Le mouvement est rebaptisé « **Picnic More Streets** ». Etant donné qu'un projet de piétonisation du boulevard Anspach a été lancé par la ville de Bruxelles, les activistes de *Picnic the Streets* élargissent leur champ d'action à d'autres lieux envahis par la voiture.²

8 juin à Bruxelles, boulevard Anspach (place de la Bourse). **Protestation contre le « mini-ring »** planifié autour de la Bourse par la ville de Bruxelles (cf. figure 9 page 78). Malgré le projet de piétonnier place de la Bourse, le mouvement citoyen émet des réserves quant à la manière de repenser la mobilité du Pentagone: « Au lieu de faire du Pentagone une zone totalement sans voiture, la Ville a seulement décidé d'organiser différemment la circulation. [...] La création d'un mini-ring et de parkings supplémentaires risque simplement d'attirer davantage de véhicules dans les quartiers résidentiels ».³

15 juin à Liège, Place de la République française. « *Picnic the Cité Ardente* », troisième édition. Un activiste⁴ se plaint du manque de résultat malgré leurs actions les années précédentes: « Malgré les succès des deux premières éditions, aucun signe de changement positif n'est venu des autorités communales : la toute puissance des automobiles face aux modes de déplacement doux n'est pas remise en cause, les centres commerciaux sont toujours soutenus au détriment des commerces locaux, des personnes jugées comme «indésirables» continuent à être chassées des espaces publics, la pollution visuelle publicitaire n'a pas reculé d'un poil, le règne du béton, des voies rapides et des tours gigantesques continue de faire rêver les échevins ... ».

2013



Figure 10. *Picnic the Streets* · Boulevard Anspach · Bruxelles · 2014 · URL : <<http://www.lacapitale.be>>

1 Belga. RTBF. Mai 2013.

2 Belga. Le Soir. Septembre 2013.

3 Un porte-parole de *Picnic the Streets* (Anonyme). Cité dans: Belga. La Libre. Juin 2014.

4 Un activiste de *Picnic the Cité Ardente* (Anonyme). Demosphere. Avril 2014.

II. IMPACT SUR LA VILLE

A. IMPACT SUR L'ESPACE

De la modification temporaire des usages vers l'amélioration du cadre de vie sur le long terme ?

L'action de *Picnic the Streets* étant temporaire, les usages se trouvent transformés le temps de l'occupation du lieu : un espace dédié aux voitures devient un espace de rencontre où l'on pique-nique, on joue à la pétanque, on discute, on fait du skateboard, etc. Cette modification des usages reste toutefois temporaire et retrouve son usage principal de circulation après la fin de l'action.

Dans le cas de Bruxelles, ce sont entre autres les réclamations des citoyens qui ont mené à l'élaboration d'un projet de piétonnier boulevard Anspach⁵ par la ville de Bruxelles. Lorsqu'il sera réalisé, cet aménagement générera une modification des usages sur le long terme et l'amélioration du cadre de vie : une voie de circulation dédiée principalement aux voitures sera transformée en espace public dédié à la mobilité douce et accessible à tous.

Par contre à Liège, malgré déjà trois éditions de *Picnic the Cité Ardente*, les revendications du mouvement citoyen semblent rester sans réponse de la part des pouvoirs publics.

B. IMPACT SUR LES HABITANTS

1. Création de liens ? Perception de l'action par les autres habitants ?

L'action permet aux participants de se rencontrer. Nous ne pouvons toutefois pas évaluer l'impact qu'elle a au niveau de la durabilité des liens créés ni si elle permet la rencontre des personnes habitant à proximité du lieu d'intervention. Il faudrait pour ce faire réaliser une enquête de terrain.

Nous ne pouvons pas non plus évaluer la perception de l'action aux yeux des personnes habitant à proximité n'ayant pas forcément participé à l'action. En effet, dans le cas de Bruxelles, les participants viennent d'un peu partout de la ville et n'habitent pas forcément à proximité de la place de la Bourse.

2. Action reproduite à Liège et dans d'autres communes de Bruxelles

L'action initiale du 10 juin 2010 place de la Bourse à Bruxelles a amené d'autres citoyens à reproduire cette action afin de réclamer plus d'espace pour la mobilité douce, plus d'espaces verts et conviviaux. C'est le cas du « *Picnic the Cité Ardente* », organisé à Liège trois années consécutives, et du « *Picnic More Streets* », organisé à Ixelles et à Molenbeek en septembre 2013. Le *Picnic More Streets* de Molenbeek, qui a eu lieu à la Porte de Ninove, mènera d'ailleurs à l'initiative citoyenne du *CanalPARK* que nous étudierons plus loin de manière détaillée.

5 Son aménagement est prévu pour 2017 et à la charge du groupe SUM. URL : <<http://www.sum.be/home.cfm?b=news&c=centrale-lanen-brussel>>. [consulté le 30 mars 2015].

2.3 Park Fiction · Quartier St. Pauli, Hambourg



Figure 11. Réseau d'acteurs · Park Fiction · URL : <<http://park-fiction.net>>



Figure 12. « Container de planification » · Park Fiction · 1997 · URL : <<http://park-fiction.net>>

I. PROCESSUS

A. FICHE-PROJET

1. ACTEURS :

- **Initiateurs** Habitants du quartier Saint Pauli
- **Motivations & objectifs** Créer un parc public, par opposition à un projet d'immeubles d'habitations d'un investisseur privé.
- **Evolution** En 1998, 1500 citoyens avaient participé au processus de planification parallèle selon la *Wunschproduktion* (≈ « production selon les désirs »).
- **Rapport aux pouvoirs publics** Les différentes administrations de la ville vont soit s'opposer, soit soutenir le projet. Le rapport aux pouvoirs publics évolue au cours du temps, tel que cela est détaillé dans le point B « ligne du temps ».

2. TEMPORALITE

A partir de 1995 : actions temporaires d'occupation des lieux et organisation d'événements sur le site.

- **Evolution** De 2002 à 2005, réalisation du parc : concrétisation du projet d'un parc accessible à tous.

3. LIEU

Friche portuaire en bord du fleuve appartenant à la ville.
Le quartier Saint Pauli dans lequel elle est située est pauvre et dense.

4. ECHELLE

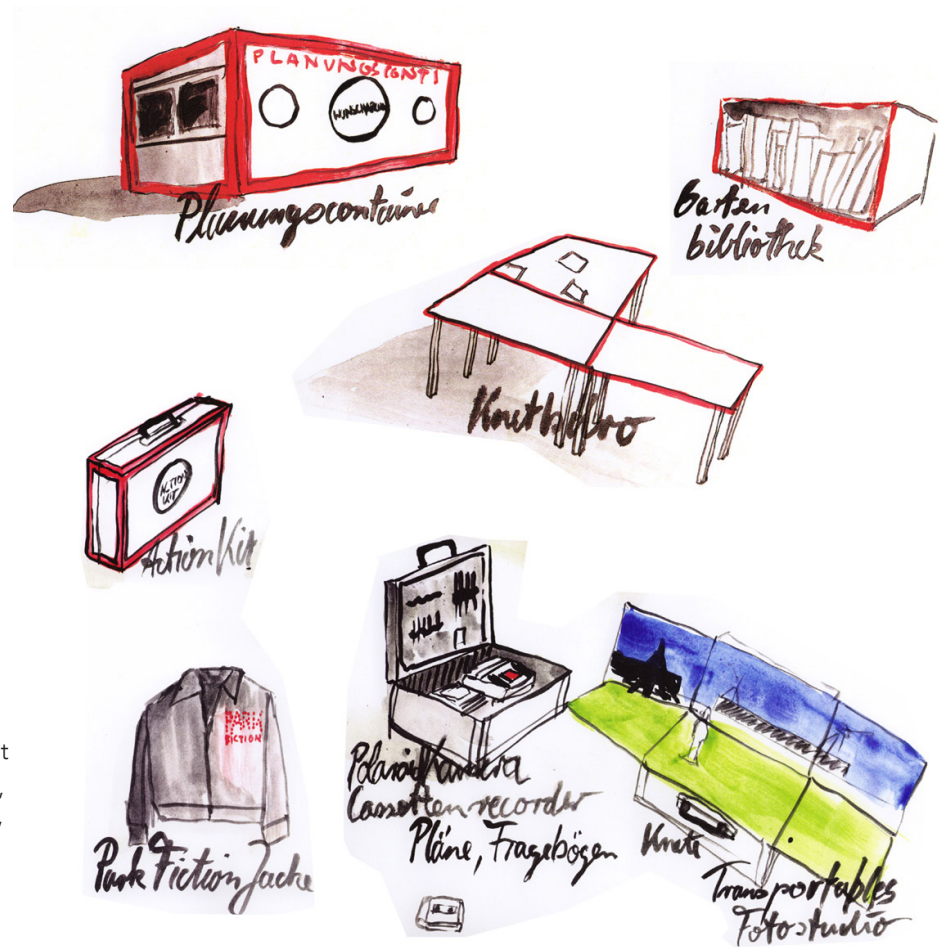
Quartier.
Le site convoité est un espace libre de 3500 m².

5. COÛTS

D'abord : bénévolat.
Par la suite, avec financement de la ville :
· Planification : bénévolat + 80.000 €
· Parc : 2.400.000 €

FINANCEMENT

Service de la culture, du développement urbain, de l'environnement et de l'éducation de la ville d'Hambourg. Arrondissements d'Altona et Mitte.



- « container de planification »
- « bibliothèque de jardin »
- plateau de jeu
- « kit d'action »
- veste à l'effigie du projet
- appareil photo polaroid, enregistrements audios, plans, questionnaires
- « studio transportable » (reproduction du bord de fleuve)

Figure 13. Les outils de la « production selon les désirs » · Park Fiction · URL : <<http://park-fiction.net>>



Figure 14. Un jeune qui exprime son désir pour le projet : un skatepark · Park Fiction · URL : <<http://park-fiction.net>>

B. LIGNE DU TEMPS ¹

- 1994** Le Service de développement urbain de la ville d'Hambourg accepte un **projet d'un immeuble de six étages par un investisseur privé** sur la friche portuaire de propriété publique. Des habitants s'opposent au projet et **revendiquent à la place l'aménagement d'un parc**. Le terrain convoité est en effet un des derniers tronçons du bord de fleuve qui n'est pas encore bâti et les espaces verts du quartier Saint Pauli², dans lequel il est situé, sont restreints et peu nombreux.
- 1995** Des habitants du quartier, dont deux artistes (Christoph Schäfer et Margit Czenki), remettent une proposition de projet de parc dans le cadre du concours *Weitergehen* (≈ « Continuer, Aller plus loin ») sur le thème d'interventions artistiques dans l'espace public. Ils sont alors soutenus par le Service de la Culture d'Hambourg. Il est ici à noter un **désaccord au sein des administrations** : le Service de développement urbain soutient le projet de l'investisseur immobilier privé tandis que le Service de la culture soutient le projet du parc des habitants.
- 1996** Même si la ville ne donne pas d'autorisation pour le projet du parc, les activistes de Park Fiction entreprennent un « **processus de planification parallèle** » selon la **Wunschproduktion** (≈ « production selon les désirs »), c'est-à-dire sur base des besoins et souhaits des habitants du quartier. Ils organisent également des événements sur le site : expositions, barbecue, fêtes, concerts, conférences, projections, etc.
- 1997** Les activistes **occupent le site** pour faire pression sur les politiques : ils le nettoient, construisent des bancs, y plantent des fleurs et déclarent le lieu comme étant déjà un parc de quartier. A l'approche des élections, la Ville accepte finalement le projet du parc.

1 La ligne du temps est établie sur base des données rencontrées dans les sources suivantes (citées de manières détaillée dans la bibliographie):

- AAA, PEPRAV. 2007. p. 22-33. Cet article présente le processus du Park Fiction dans le cadre d'un ouvrage rassemblant divers projets européens et ce afin de « créer des connexions entre différentes pratiques et recherches dans la ville ».
- OSWALT, P., OVERMEYER, K. et MISSELWITZ, P. 2008. p. 282-287. Cet article présente le projet du Park Fiction dans le cadre d'un ouvrage menant des recherches sur les « usages temporaires non planifiés ».
- Site officiel de Park Fiction [consulté le 30 mars 2015]. URL : <<http://park-fiction.net>>.

Ces sources étant en allemand et en anglais, la traduction est personnelle. Nous avons tenté que la ligne du temps soit la plus complète possible mais il se peut qu'il manque certaines informations non rencontrées au cours des recherches.

2 Le quartier Saint Pauli est à l'époque un des quartiers les plus pauvres d'Hambourg. Il possède des taux de chômage et de criminalité élevés et sa densité est cinq fois supérieure à la moyenne de la ville. Lorsque le projet de Park Fiction commence, 70 % des habitants ne possèdent pas de passeport allemand. Il est notamment connu pour son « quartier rouge » où sont présentes drogues et prostitution. Dans les années 1980, le quartier a connu un mouvement de squat important dans la Hafenstrasse (« rue du Port ») qui a mené à un conflit avec les autorités. Le conflit a duré une dizaine d'années pendant lesquels les squatters ont été soutenus par des riverains, des institutions sociales et le prêtre du quartier. Ce réseau de soutien a continué à exister même après la fin du combat pour les squats de la Hafenstrasse. Saint Pauli connaît aujourd'hui un phénomène de gentrification très marqué qui donne lieu à une émigration de la population d'origine vers d'autres quartiers étant donné l'augmentation du prix des loyers. Il est convoité par des investisseurs immobiliers dont la volonté est notamment de développer des immeubles de bureaux et le secteur HoReCa.

(Description inspirée de : OSWALT, P., OVERMEYER, K. et MISSELWITZ, P. 2008. p. 282-287.)

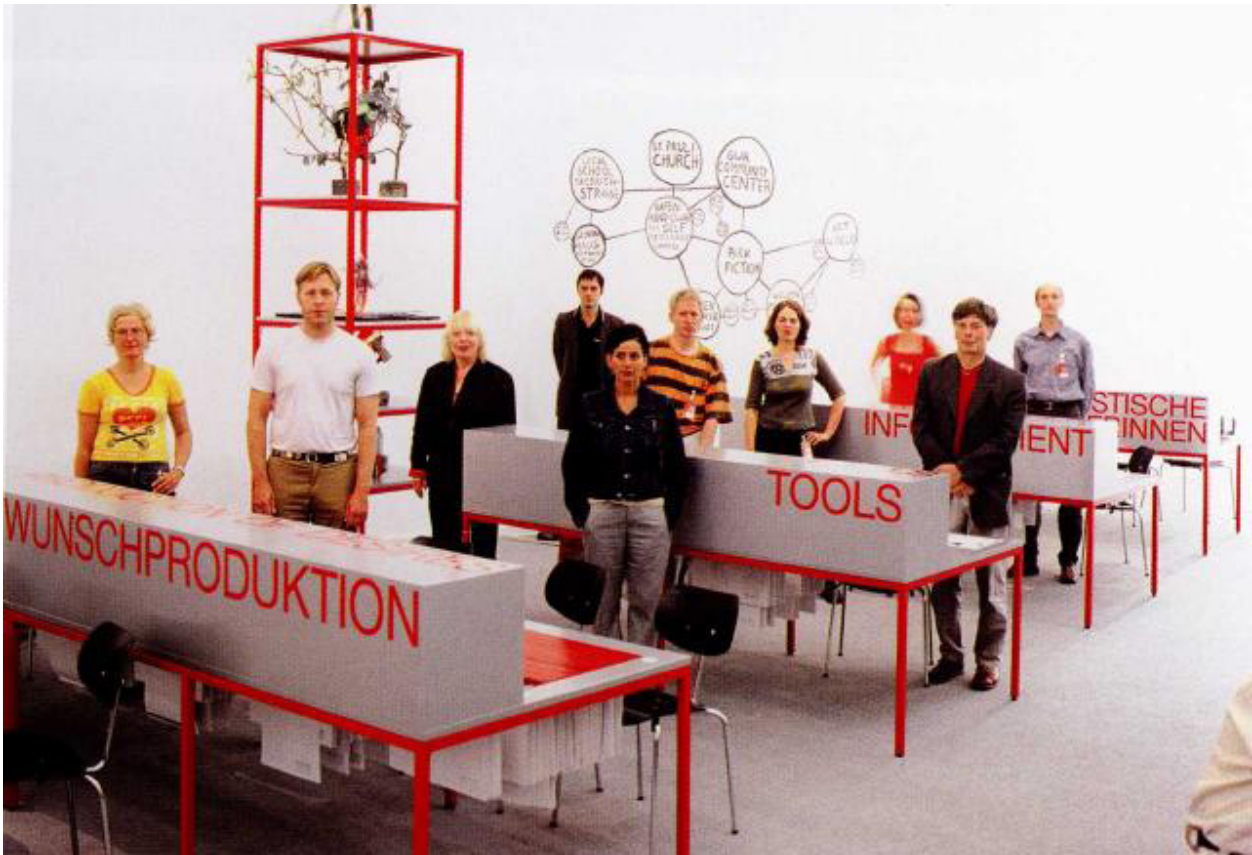


Figure 15. Présentation du projet à l'exposition *Documenta 11* · 2002 · Cassel · URL : <<http://park-fiction.net>>



Figure 16. Revendication pour que le container destiné à accueillir les « archives » de Park Fiction soit réalisé. URL : <<http://park-fiction.net>>

- 1997-1998** A l'aide des subsides octroyés par le Service de la culture de la ville, le groupe du *Park Fiction* **développe des outils pour aider à la Wunschproduktion**, à l'échange avec les habitants (cf. figure 13 page 84): un « container de planification », un plateau de jeu, des questionnaires, des cartes, une « bibliothèque de jardin », une veste à l'effigie du projet, un « kit d'action » (« un studio de planification transportable » sous forme de valise transportable destiné aux visites à domicile), une « hotline » téléphonique avec un répondeur 24h/24 (pour les gens qui seraient inspirés pendant la nuit), le « bureau de la pâte à modeler » et « les archives du désir ». Grâce à la méthode de la *Wunschproduktion*, se crée une « **plateforme d'échange et de production** » entre des personnes provenant de « différents champs culturels » : des musiciens, un prêtre, un cuisinier, des propriétaires de café, des bar-men, un psychologue, des enfants, des squatters, des artistes et d'autres habitants.
- 1998** **1500 habitants ont participé** au processus de la *Wunschproduktion* via des discussions, des écrits, des dessins, des sculptures en pâte à modeler, des maquettes, des plans, etc.
- 1999** Réalisation du film « **Park Fiction – Les désirs vont quitter la maison et prendre les rues** »¹ par Margit Czenki dans lequel elle présente, à travers divers témoignages, le processus de planification du parc.
- 1998-2002** Discussions animées et **conflits entre les activistes et les autorités**. Remises en question du projet du parc, tentative de le modifier, ...
- 2002** Présentation du projet dans le cadre de l'**exposition Documenta 11 à Cassel**. Le projet est reconnu internationalement et a ainsi plus de poids face aux autorités.
- 2002-2005** **Réalisation du parc**. Le processus de la *Wunschproduktion* est difficilement maintenu au cours des travaux. La longue durée du chantier atténue le dynamisme d'origine et certaines propositions de départ sont modifiées pendant les travaux. Toutefois, la plupart des éléments du parc sont aujourd'hui réalisés : le *Teagarden Island*, une pelouse entourée d'un banc de 40 mètres de long et surplombée de palmiers artificiels ; le *Flying Carpet*, une pelouse en forme de vague entourée de mosaïques; le *Tulip Patterned Tartan Field* ; un terrain de pétanque ; des bacs à sable et l'*Amphitreon*. Par contre, la *Woman Pirates Fountain*, le *Strawberry-shaped tree house* et le *Park Fiction Archiv* (container installé en hauteur destiné à accueillir les « archives » du processus et qui serait une forme de pérennisation du « container de planification » – cf. figure 16) n'ont finalement pas été financés.
- 2003** Du 26 au 29 juin : organisation d'un **congrès international intitulé « The Unlikely Encounters in Urban Space »** avec des participants venant d'Asie, d'Europe et d'Amérique. L'objectif du congrès est de créer des liens avec des projets similaires à celui de *Park Fiction* dans d'autres pays. Les thématiques discutées abordent les nouvelles méthodes de pratiques urbaines et l'appropriation de la ville par ses habitants.
- 2005** Inauguration du parc par un « **pique-nique contre la gentrification** ».

1 CZENKI, M. 1999.



Figure 17. Projection du film-documentaire « *Empire St. Pauli - von Perlenketten und Platzverweisen* » · 2009 · Park Fiction · URL : <<http://park-fiction.net>>

Après 2005

Le parc est un lieu de rencontre et divers événements y sont organisés : conférences, projections de film, expositions, performances, fêtes, etc. Le **Park Fiction Archiv für Unabhängigen Urbanismus** (« l'archive du Park Fiction pour un urbanisme indépendant »), s'implante au-dessus du *Pudel Salon* (bar situé à côté du parc, à défaut du container en hauteur souhaité). Ce lieu abrite notamment la *Gartenbibliothek* qui contient de la documentation à propos de l'histoire du *Park Fiction* et de formes alternatives d'urbanisme.

2009

Projection du **film-documentaire « *Empire St. Pauli - von Perlenketten und Platzverweisen* »**¹ à laquelle participent 1300 personnes qui sera suivie d'une manifestation spontanée contre la gentrification. (cf. figure 17)

1 BUDE, Irene et SOBCZAK, Olaf. 2009. Ce film-documentaire présente la problématique de la gentrification qui touche le quartier Saint Pauli ainsi que ses conséquences à travers les témoignages de divers acteurs, allant de l'habitant à l'investisseur, en passant par le « médiateur » chargé de la communication entre les habitants et les investisseurs. Il montre des habitants forcés de quitter leur domicile menacé de destruction tandis que des tours de bureaux et des infrastructures touristiques se construisent, tel l'Empire Riverside Hotel.

2 NoBNQ (« stopper le Bernhard-Nocht-Quartier ») est une initiative citoyenne née en réaction à l'achat par des investisseurs d'un bloc de maisons de la Bernhardstrasse située à 200m du Park Fiction. Ces derniers ont l'intention d'expulser les habitants afin de réaménager les logements pour revendre par la suite le complexe entier, qu'ils nomment le Bernhard-Nocht-Quartier. NoBNQ mène alors différentes actions contre le projet : une campagne contre-publicitaire, une fête de rue contre le projet, et ils entreprennent un « processus de planification parallèle », tel que le Park Fiction l'avait fait auparavant. Suite à la pression du groupe NoBNQ, les plans des investisseurs seront modifiés : les habitants obtiennent le droit de louer le lieu pendant 10 ans sans augmentation ; au lieu de 82 condos privés il y aura 67 appartements à louer et 40 appartements sociaux dans une maison coopérative.

Plus d'informations sont disponibles sur leur site Web: Recht auf Stadt. NoBNQ [consulté le 30 mars 2015]. URL: <<http://www.rechtaufstadt.net/netzwerk/interessengemeinschaft-no-bnq>>.

Le 15 septembre 2009, Christoph Schäfer, actif depuis les débuts de *Park Fiction*, présente le projet à l'Institut de Technologie du Massachusetts. La conférence s'intitule: « *The City is our Factory: Politics of desire and the production of urban spaces between Grande Latte and Park Fiction* »

Le « combat continue » à Saint Pauli avec les initiatives citoyennes de **NoBNQ**² (« stopper le Bernhard-Nocht-Quartier »), née en réaction à la volonté d'investisseurs d'expulser les habitants d'un bloc de maisons de la Bernardstrasse située à 200 mètres du *Park Fiction*; et **Unser ! Areal**³ (« Notre ! terrain »), groupe qui s'oppose au projet d'un centre de divertissement prévu par la ville sur la friche de l'*Alte Rindermarkthalle*, se l'approprie physiquement et, en s'inspirant de la manière d'agir du *Park Fiction*, mène un « processus de planification parallèle ».

Ces deux initiatives citoyennes font partie d'un mouvement plus vaste de la ville d'Hambourg appelé **Recht auf Stadt** (« droit à la ville ») s'inspirant de la pensée d'Henri Lefebvre. Le but de cette plateforme est de mettre en réseau des initiatives citoyennes qui revendiquent un droit à la ville pour tous afin de contribuer à la transformation de la ville. Dans leur présentation sur leur site Web on peut d'ailleurs lire : « *Si nous prenons notre droit à la ville, non seulement la ville change mais aussi nos points de référence, nos relations et nos rencontres. La ville appartient à tous!* »¹⁹.

2013 Manifestation de soutien à la protestation ayant lieu pour le parc Gezi à Istanbul. Le 16 juin 2013, *Park Fiction* est renommé **Gezi Park Fiction St. Pauli**. (cf. figure 18)

2015 Aujourd'hui, le parc accueille différentes manifestations, allant de la projection de film-débat à la marche contre la gentrification, et est un **lieu symbolique de mobilisation citoyenne**.



Figure 18. · *Park Fiction* devient « *Gezi Park Fiction St. Pauli* » · 2013 · URL : <<http://park-fiction.net>>

³ Unser ! Areal (« Notre ! terrain ») s'oppose au projet d'un centre de divertissement prévu par la ville sur la friche de l'*Alte Rindermarkthalle* (« ancienne halle aux bovins »). Pour ce faire, il s'inspire de la manière d'agir du *Park Fiction* et mène un « processus de planification parallèle » selon la Wunschproduktion. Ils récoltent les désirs des habitants à ravers un sondage réalisé auprès de 18.000 habitants et occupent la friche avec 5 Planungswürfel (« cube de la planification »), directement inspirés du Planungscontainer du *Park Fiction*. Les habitants sont invités à y dessiner, peindre, bricoler, écrire pour exprimer leurs « désirs » pour le site. Divers projections, discussions et un potager urbain accompagne le processus. La ville décidera finalement d'enlever les Planungswürfel et planifie d'y aménager un centre commercial. Le centre commercial est aujourd'hui construit.

Plus d'informations sont disponibles sur leur site Web: Unser ! Areal [consulté le 31 mars 2015]. URL : <<http://unser-areal.rindermarkthalle.de>>.

II. IMPACT SUR LA VILLE

A. IMPACT SUR L'ESPACE

1. Modification des usages et amélioration du cadre de vie: de la friche au parc

La friche autrefois délaissée est aujourd'hui devenue un parc public permettant aux habitants de profiter d'un espace vert en bord de fleuve, de s'y rencontrer, de se détendre, d'organiser des événements, etc. Il y a donc une amélioration du cadre de vie pour les habitants du quartier usagers du parc.

2. Modification de l'image du lieu

Nous supposons que l'aménagement d'un nouveau parc implique une modification quant à la perception du lieu chez les habitants : on passe d'un délaissé urbain, dégageant à priori une image négative, à un espace public vert accessible à tous, dégageant à priori une image positive. De plus, le site étant un des derniers tronçons du bord de fleuve non bâti et convoité par les investisseurs privés, son aménagement en espace public accessible à tous permet de dégager une vue vers le fleuve et le port d'Hambourg, caractéristique de l'identité de la ville.

B. IMPACT SUR LES HABITANTS

1. Implication d'un grand nombre d'habitants et le parc comme lieu de rencontre

Les divers outils de la *Wunschproduktion* développés par le groupe à l'initiative du « processus de planification parallèle » ont permis l'implication d'habitants de toute sorte, allant de l'enfant au barman en passant par le squatter. La transformation du lieu a ainsi été pensée selon les désirs d'un nombre maximum d'habitants du quartier et n'est pas restée uniquement aux mains des habitants ayant initié le projet.

D'autre part, les nombreuses conférences, projections, fêtes et autres événements organisés durant la période de planification jusqu'à aujourd'hui permettent que le parc soit un lieu de rencontre et de débat ouvert à tous.

2. Perception du projet par les autres habitants ?

Nous supposons que les divers outils proposés par la *Wunschproduktion* et les divers événements organisés sur le site ont permis de rendre visible le projet aux habitants du quartier, permettant ainsi à ceux qui le voulaient de prendre part au projet. Il faudrait toutefois une enquête de terrain pour pouvoir appréhender la perception du projet de Park Fiction par les habitants de Saint Pauli.

3. La mobilisation du *Park Fiction* inspire d'autres initiatives citoyennes à Saint Pauli

Le processus de planification selon la *Wunschproduktion* a inspiré la manière d'agir d'autres initiatives citoyennes à proximité du parc. *NoBNQ* et *Unser ! Areal* sont en effet deux initiatives nées en opposition à des projets établis – l'un par investisseur privé, l'autre par la ville – qui,

tout comme *Park Fiction*, ont entamé un « processus de planification parallèle » basé sur les « désirs » des habitants afin de revendiquer leurs propres intentions pour les sites convoités et ainsi leur droit à la ville.

4. Visibilité du projet et mise en réseau afin d'inspirer d'autres initiatives citoyennes

La participation à l'exposition *Documenta 11* à Cassel en 2002 ; l'organisation en 2003 du congrès international « *The Unlikely Encounters in Urban Space* » ; la création d'un site web ; la réalisation d'un film et de nombreuses vidéos présentant la démarche du projet ; la création du *Park Fiction Archiv für Unabhängigen Urbanismus* présentant entre autre l'histoire du *Park Fiction* ; la conférence au Massachussetts ; ... sont autant de projets qui marquent l'intention des activistes de *Park Fiction* à partager leur expérience avec toute personne désireuse d'en apprendre davantage sur le processus du projet et au-delà des frontières du quartier Saint Pauli. Le projet est en effet rendu visible par divers moyens et sous diverses formes : une fête de quartier, une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux, une projection de film dans le parc même, l'organisation d'un congrès international, une conférence menée à l'étranger, etc.

D'autre part, le *Park Fiction* a notamment inspiré la création du mouvement *Recht auf Stadt* en 2009 à Hambourg, mouvement qui met en réseau diverses initiatives revendiquant un droit à la ville. Ce mouvement affirme en effet que la ville appartient à tous et que chacun a le droit d'habiter la ville et de participer à sa transformation.

2.4 Incredible Edible · de Todmorden à travers le monde



Figure 19. Cours de jardinage dans une école · Todmorden · Angleterre · URL : <<http://www.incredible-edible-todmorden.co.uk>>



Figure 20. Carte collective des Incredible Edible · mars 2015 · URL : <<http://www.incredible-edible-todmorden.co.uk>>

I. PROCESSUS

A. FICHE-PROJET

1. ACTEURS :

- **Initiateurs** Deux habitantes de Todmorden suivies par d'autres habitants.
- **Motivations & objectifs** Augmenter l'autosuffisance alimentaire, créer des activités de communauté, promouvoir la nourriture locale, sensibiliser les jeunes, ...
- **Evolution** A Todmorden, différents acteurs (écoles, église, centre de santé, police, conseil de la ville, etc.) sont petit à petit intégrés au projet. A travers le monde, l'action des *Incredible Edible* est reproduite par d'autres citoyens.
- **Rapport aux pouvoirs publics** A Todmorden, le mouvement est au départ autonome et indépendant des pouvoirs publics. Une forme de collaboration s'établit lorsque les pouvoirs publics instaurent un système de « licence » mettant à disposition des personnes en faisant la demande des terrains publics inutilisés.

2. TEMPORALITE

Projet durable dans le temps : l'intention est que les plantations durent à long terme et que leur nombre se multiplie jusqu'à un certain point, afin d'atteindre une autosuffisance alimentaire en fruits et légumes d'ici 2018.

3. LIEU

Plantations disséminées à travers la ville, notamment implantées dans des espaces sous-utilisés voire délaissés.

4. ECHELLE

Ville.

5. MOYENS

- . Mise à disposition de tous de fruits et de légumes gratuitement.
- . Concernant l'entretien et la culture des plantations : bénévolat.
- . Mise à disposition de terrains par des propriétaires privés et les pouvoirs publics requérant alors une autorisation nommée « land licence ».
- . Donation et soutien financier ponctuel dans le cadre de certains projets (loterie nationale, société de logements sociaux, conseil de la ville, etc.)



Food To Share
- it's all free -



Go on, take some, it's all free. Enjoy!

incredible-edible.info



Figure 21. Nourriture à partager · Todmorden · URL : <<http://www.incredible-edible-todmorden.co.uk>>

 **La méthode en 5 étapes** pour bien démarrer les Incroyables Comestibles dans sa commune - **Module 1**

<p>1 On se prend en photo devant la pancarte de la commune</p>	<p>2 On partage les photos sur internet et on communique aux autres</p>	<p>3 Chacun fait sa part devant chez soi avec les Incroyables Comestibles</p>	<p>4 On réalise des actions collectives pour devenir une force citoyenne</p>	<p>5 On sensibilise les élus pour soutenir le mouvement citoyen solidaire</p>
				
				
				
<p>Bien montrer les visuels et la nourriture à partager avec les outils de jardiniers</p>	<p>Créer un blog et partager les photos en lien avec la carte mondiale Incredible Edible</p>	<p>Commencer chacun par faire son bac de plantation devant son habitation et partager</p>	<p>Créer des événements à la rencontre du public et bâtir des coopérations solidaires</p>	<p>Associer les journalistes pour faire passer le message aux élus que vous êtes motivés</p>

www.incredible-edible.info

Figure 22. Incredible Edible France · URL : <<http://www.incredible-edible.info>>

B. LIGNE DU TEMPS ¹

- 2008** août : Pam Warhurst et Mary Clear², deux habitantes de Todmorden³, plantent de la rhubarbe « à partager » à côté d'un arrêt de bus. Elles publient ensuite un avis dans la presse locale invitant ceux « intéressés à cultiver de la nourriture locale et à partager des terres »⁴ à participer à une rencontre pour en discuter. Plus de soixante habitants y seront présents et diverses idées seront échangées à propos de la manière dont Todmorden pourrait, entre autre, augmenter son autosuffisance alimentaire. Ainsi démarre le mouvement des *Incredible Edible* à Todmorden. Les activistes vont petit à petit aménager des potagers de « **nourriture à partager** » (*food to share*), planter des arbres fruitiers, des fleurs et des herbes aromatiques à travers la ville: au bord des routes, à côté des écoles, devant le commissariat, devant le centre de santé, sur les ronds-points, devant la caserne des pompiers, sur le quai de la gare, dans le cimetière, devant l'église, dans le jardin de la maison pour personnes âgées, etc. Des cours de cuisine et de jardinage seront également organisés et une attention particulière sera donnée à la sensibilisation à la préservation des abeilles. Un travail de promotion de la nourriture locale sera lancé en collaboration avec certains commerçants tandis que la société de logements sociaux *Pennine Housing* mettra à disposition de ses locataires des parcelles pour la culture et leur fournira des « *gardening packs* » contenant des plantes et des graines afin de les encourager à jardiner eux-mêmes.
- 2009** février : **Chaque école primaire** reçoit des équipements pour cultiver et du matériel pour jardiner financés par la *Halifax Bank of Scotland Community Foundation*.
- juillet : **Les pouvoirs publics** de *Calderdale*⁵ instaurent un système de « licences » permettant aux habitants le demandant de cultiver des terrains publics, à priori « délaissés ou sous-utilisés ».
- septembre : Aménagement d'un **jardin de plantes aromatiques et médicinales** devant le centre de santé, le *Community Herb Garden*.
- novembre : **Première conférence** des *Incredible Edible* à Todmorden. 150 personnes

1 La ligne du temps est établie sur base des données rencontrées dans les sources suivantes (citées de manière détaillée dans la bibliographie):

- Landshare. 2011 : article en ligne rédigé par
- THOMPSON, J. 2012 : Etude du cas des Incredible Edible dans le cadre d'une recherche menée par le professeur John Thompson à l'Université d'Huddersfield, Royaume-Uni.
- Site web officiel des Incredible Edible Todmorden
- Site web officiel des Incroyables Comestibles France

Les sources étant en anglais, nous avons tenté que la ligne du temps soit la plus complète possible, mais il se peut qu'il manque certaines informations non rencontrées au cours des recherches.

- 2 Pam Warhurst est à l'époque membre de la Commission des forêts d'Angleterre (Chair of the Forestry Commission), et Mary Clear est agent de développement communautaire à la ville de Todmorden (community development officer).
- 3 Todmorden est une petite ville située dans le Nord de l'Angleterre, à 30 km au Nord de Manchester. Elle est implantée sur les versants de la rivière Calder et s'est développée grâce à l'industrie textile et du coton. En 2008, elle comptait environ 14.000 habitants, contre 25.000 en 1900. En effet, lorsque le mouvement des Incredible Edible débute à Todmorden, la ville connaît un déclin industriel.
- 4 Landshare. 2011.
- 5 Calderdale est le district (un des niveaux de subdivision politico-administratif du Royaume-Uni) dans lequel est situé Todmorden.

venant de différents endroits du pays sont présentes.

L'**Incredible Farm**¹ se construit. Elle est une ferme pédagogique proposant des formations en maraîchage et en culture des arbres fruitiers.

décembre : La *Todmorden High School* développe un système de **culture en aquaponie**² sur un terrain attribué par le conseil de la ville et avec un soutien financier de la loterie nationale.

2010 février : Début de la campagne « **Every Egg Matters** » qui invite les habitants de Todmorden à consommer des œufs produits localement. Une carte de la ville, notamment consultable en ligne, reprend les différents points de vente d'œufs à travers la ville³.

de juillet à octobre : **Festival de la nourriture locale** : conférences, marchés, *Harvest Festival* (« fête de la récolte »)

septembre : Visite du Prince Charles à Todmorden.

2012 Création d'un parcours touristique et éducatif à travers la ville, la « **Green route** ».

Le mouvement inspire d'autres citoyens et **se répand d'abord en Angleterre puis à travers le monde**. Par exemple, le mouvement des « Incroyables comestibles » débute en France en 2012.

2013 octobre: L'**Incredible Edible AquaGarden**⁴ développe un centre de recherche à propos de la culture en aquaponie. Il propose des visites d'écoles ou de particuliers et organise des formations et des workshops.



Figure 23. Green route, parcours touristique · 2012 · URL : <<http://www.incredible-edible-todmorden.co.uk>>

1 Incredible Farm, site officiel. URL: <<http://www.incrediblefarm.co.uk/>> [consulté le 31 mars 2015].

2 Définition: « L'aquaponie est la culture de poissons et de plantes ensemble dans un écosystème construit en circuit fermé, en utilisant des cycles bactériens naturels pour transformer les déchets des poissons en nutriments pour les plantes. C'est une façon écologique et naturelle de produire de la nourriture qui réunit à la fois les meilleures qualités de l'aquaculture et de l'hydroponie, sans avoir besoin de rejeter d'eau, de la filtrer ou d'utiliser des fertilisants chimiques. » Définition tirée de <<http://aquaponie.net/aquaponie-definition/>> [consulté le 31 mars 2015].

3 Map: Egg Producer. URL: <<http://www.incredible-edible-todmorden.co.uk/resources/todmorden-egg-map>> [consulté le 31 mars 2015].

4 Incredible AquaGarden, site officiel. URL: <<http://incredibleaquagarden.co.uk/>>. [consulté le 31 mars 2015].

II. IMPACT SUR LA VILLE

A. IMPACT SUR L'ESPACE

1. Nouveaux usages : potagers et vergers dans l'espace public

Des légumes, des fleurs, des arbres fruitiers et des plantes aromatiques s'implantent sous diverses formes à travers la ville, tendant ainsi vers une « verdurisation » de l'espace urbain. Les cultivateurs s'approprient des espaces étant pour la plupart sous-utilisés, voire délaissés. A travers leur culture, ils leur redonnent une certaine utilité. Par exemple, des espaces résiduels en bord de route, devant normalement être entretenus par les pouvoirs publics, sont entretenus par des habitants. Ou encore, une friche derrière la haute école a été mise à disposition par les pouvoirs publics pour y implanter un verger et des ruches. Notons que cette mise à disposition des terrains publics, moyennant une « licence », est au bénéfice des pouvoirs publics qui ne doivent alors plus dépenser d'argent pour l'entretien de ces espaces résiduels, étant donné qu'ils sont entretenus par des citoyens bénévoles.⁵

2. Création d'une identité et redéveloppement d'une ville en déclin industriel

A Todmorden, l'importance du mouvement des Incredible Edible et son ancrage dans l'espace urbain a contribué à donner une certaine identité à la ville. Les panneaux de bienvenue affichant « *Welcome to Todmorden, Incredible Edible* »⁶ en témoignent et les nombreuses parutions dans les médias ont fait que le mouvement des *Incredible Edible* est maintenant lié à l'identité de la ville de Todmorden. D'autre part, le mouvement a contribué à la création d'emplois dans une ville qui était alors en déclin industriel, notamment via le développement des activités de production locales et du tourisme.

3. Modification de la perception de la ville par les habitants : avis partagés

Un sondage, réalisé au cours du printemps 2011 dans le cadre d'une étude du professeur John Thompson⁷, nous apprend que les habitants interrogés ont différentes perceptions des impacts du projet au niveau spatial :

Lorsqu'on leur a demandé si Todmorden avait changé de quelque façon – en mettant ici l'accent sur l'apparence, les comportements et l'esprit de communauté – les réactions étaient mitigées. Un nombre important a déclaré que Todmorden avait toujours été un endroit agréable pour vivre tandis qu'un autre nombre important était plus positif quant à l'impact visible et la plus-value amenée par les légumes et les arbres fruitiers.

Un total de 15 % des personnes interviewées étaient plus cynique, disant que les plantations rendaient la ville laide.

5 Landshare. 2011.

6 THOMPSON, J. 2012. p. 247.

7 THOMPSON, J. 2012. p. 247-248. Ce sondage a été réalisé pendant les heures scolaires ce qui implique que ni les enfants, étant à l'école, ni les personnes travaillant n'ont été interrogées. Il a été mené dans le cadre d'une recherche menée par John Thompson, professeur d'entrepreneuriat à l'Université de Huddersfield (Royaume-Uni). L'objectif de cette recherche était d'explorer les thèmes de « l'entrepreneuriat social, l'amélioration de l'environnement et le volontariat » dans le contexte de la « Big Society » (« Grande société » - vision de la participation des citoyens par le gouvernement du Royaume-Uni) et ce notamment à travers de l'étude du cas des Incredible Edible. (Traduction personnelle).

B. IMPACT SUR LES HABITANTS

1. Création de liens et mise en réseau de divers acteurs autour d'une cause commune

« *If you eat, you're in!* ». La nourriture, qui présente un intérêt pour chacun, permet de rassembler divers acteurs autour d'une « cause commune » en les faisant interagir : les écoles, les commerces, les producteurs locaux, l'église, les pouvoirs publics, la société de logement sociaux, le centre de santé, la maison pour personnes âgées, la police, les pompiers, le réseau du chemin de fer et tous les habitants désireux de participer. L'implication de cette variété d'acteurs a permis au projet des *Incredible Edible* de s'étendre à Todmorden et de toucher différents types de personnes. Le sondage de Thompson nous apprend d'ailleurs que toutes les personnes interrogées ont entendu parler des *Incredible Edible* ; que 50 % désirent promouvoir la consommation de produits locaux et que 10% sont impliqués directement dans les *Incredible Edible*. Notons que ces 10 % excluent les enfants qui n'ont pas été interrogés lors de ce sondage et que, dans le cas contraire, les résultats auraient été fort différents étant donné que toutes les écoles de Todmorden étaient (et sont toujours) impliquées dans le projet.

En outre, les potagers urbains sont aussi le prétexte de nombreuses activités qui permettent aux participants de se rencontrer et d'échanger leur savoir-faire : cours de cuisine, cours de jardinage, fête du début de saison inaugurée par une « cortège de la pollinisation » (*Pollination Parade*), fête de la récolte (*Harvest Festival*), marché de produits locaux, échange de graines et de conseils, etc. Les potagers urbains sont donc un vecteur de cohésion sociale et de lien.

2. Perception du mouvement des *Incredible Edible* par les autres habitants

Le sondage de Thompson nous apprend que :

*40 % des gens ont dit qu'ils étaient relativement neutres à propos du succès et de l'impact des Incredible Edible Todmorden, et ne pouvaient pas le voir comme ayant un impact positif ou négatif, que ce soit pour leur ville ou pour eux personnellement. Cependant, 45 % des personnes interviewées pensaient que c'était un projet positif.*¹

Notons que la notion de « projet positif » est vague. Thompson relève d'ailleurs que malgré les 45% ayant un « avis positif » quant au projet, cela ne les a pour autant pas menés à s'y impliquer directement.

3. Visibilité du projet afin d'inviter d'autres citoyens à « verduriser » leur ville

Les activistes d'*Incredible Edible Todmorden* ont développé divers moyens de communication afin de partager leur expérience avec toute personne désireuse d'en apprendre davantage sur le processus du projet et d'inciter d'autres citoyens à participer au mouvement des *Incredible Edible* : un stand d'information sur le marché, un site web, une newsletter, la promenade touristique de la « *Green route* », un livre intitulé « *Plant veg, grow a revolution* », une brochure contenant des conseils à l'intention des activistes, un festival de la nourriture locale, un logo symbolisant le mouvement, de multiples vidéos diffusées sur les réseaux sociaux, de nombreuses conférences à l'étranger, etc.

¹ THOMPSON, J. 2012. p. 247-248. (Traduction personnelle)

La diffusion du mouvement des *Incredible Edible* a également mené des citoyens de différents pays à reproduire l'action dans leur ville. Le mouvement est surtout répandu en Europe (principalement au Royaume-Uni et en France) et aux Etats-Unis. Si l'on va plus loin que la simple observation de la carte collective, on pourrait se demander si les projets recensés sur cette carte sont d'une ampleur comparable à celle de Todmorden. Pour répondre à cette question, il faudrait les moyens de se renseigner à propos de nombreux projets. Nous relèverons toutefois ici une remarque de John Thompson qui dit que « *l'idée des Incredible Edible est très facile à copier mais que pour atteindre le même impact ailleurs, il faut faire plus qu'uniquement planter des arbres* »². Il relève alors cinq facteurs qui, selon lui, expliquent le succès des *Incredible Edible* à Todmorden :

- (1) *La présence de « leaders » qui apportent une direction claire et des objectifs.*
- (2) *Les volontaires qui permettent de donner vies aux idées.*
- (3) *La vitesse à laquelle l'initiative grandit.*
- (4) *La visibilité afin de sensibiliser le public et d'encourager un soutien supplémentaire.*
- (5) *La « valeur » – s'il n'y a pas de manifestation et ni de perception de valeur, le projet ne peut être durable.*³

4. Des pratiques collectives alternatives

La mise à disposition de fruits et de légumes à disposition de tous gratuitement et les diverses activités de communauté du mouvement des *Incredible Edible* génèrent des pratiques alternatives à celles du modèle capitaliste : gratuité, partage du sol, etc. La diffusion de la manière d'agir et de ses idées au-delà d'un public de proximité contribue à nourrir des imaginaires partagés alternatifs et peut mener d'autres citoyens à remettre en question nos pratiques urbaines « traditionnelles », à imaginer d'autres possibles.

2 THOMPSON, J. 2012. p. 238. (Traduction personnelle)

3 *Ibid.* p. 239. (Traduction personnelle)

2.5 CanalPARK · Porte de Ninove · Bruxelles

Nous allons ici présenter dans un premier temps le processus de l'initiative citoyenne de *CanalPARK* selon la même grille de lecture que pour les initiatives citoyennes déjà présentées. Dans un second temps, nous l'analysons de manière plus approfondie afin de trouver des éléments d'évaluation de son impact sur la ville, tant au niveau spatial que social, notamment grâce à la rencontre de différents acteurs et une enquête de terrain.



Figure 24. CanalPARK · Porte de Ninove · Bruxelles · URL : <<https://www.facebook.com/canal.park.bxl?fref=ts>>

I. PROCESSUS

A. FICHE-PROJET

1. ACTEURS :

- Initiateurs
 - Habitants (dont certains appartiennent au Comité *Porte Ninove Poort*).
 - Activistes venant du mouvement *Picnic the Streets* (dont des habitants).

- Motivations & objectifs
 - Habitants: améliorer leur cadre de vie (disposer d'un espace public vert propre et où l'on peut jouer, discuter, « prendre l'air », ...)
 - Comité *Porte Ninove Poort* (constitués d'habitants): réclamer que la surface consacrée au parc soit la plus grande possible dans le cadre du projet de réaménagement de la porte de Ninove par la Région.
 - Activistes de *CanalPARK* (dont habitants): agir contre les inégalités à Bruxelles en termes d'espace public vert (dans les quartiers du canal : 0,5 m² d'espace vert par habitant) et agir sur un espace considéré comme « négligé par les pouvoirs publics ».

- Rapport aux pouvoirs publics

L'intention est d'interpeller la Région afin que le projet d'aménagement de la Porte de Ninove se réalise et que le parc prévu soit aménagé. (Les rapports entre les différents acteurs seront détaillés dans le point suivant introduisant le contexte du projet).

2. TEMPORALITE

Parc temporaire (« *Pop up Park* »), « en attendant » l'aménagement définitif du parc planifié par la Région (début des travaux prévus à ce jour pour 2016).

3. LIEU

Porte de Ninove : espace d'une surface de 4 hectares situé entre le Canal, la « Petite ceinture » (« mini-ring ») et le quartier Heyvaert. (cf. figure 25 page 98)

4. ECHELLE

Parc temporaire : à l'échelle du quartier.
Enjeu de l'aménagement de la Porte de Ninove : à l'échelle de la Région Bruxelles-Capitale.

5. MOYENS Financement

Bénévolat des participants.
Réculte de fonds via une campagne de « *crowdfunding* ». Les fonds récoltés s'élèvent à 6650 euros.

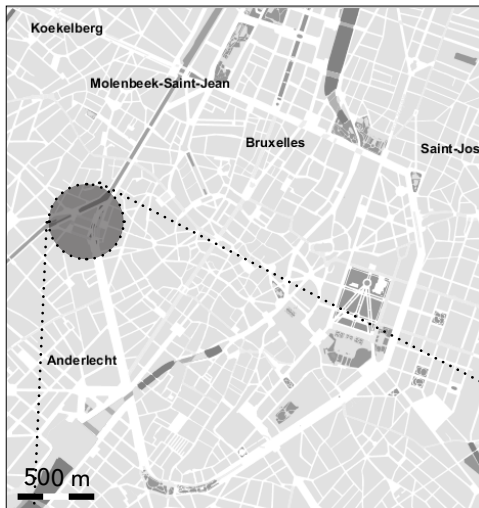


Figure 25. Porte de Ninove · Bruxelles · URL : <<https://www.bing.com/maps/>>

B. CONTEXTE : LA PORTE DE NINOVE

L'initiative citoyenne du *CanalPARK* prend place dans le contexte du site de la Porte de Ninove. Ce site fait l'objet de nombreux enjeux et implique divers acteurs. Nous allons donc introduire brièvement le contexte afin d'éclairer la prise d'initiative.

1. Caractéristiques socio-spatiales

La Porte de Ninove est un site de 4 hectares compris entre la « Petite ceinture » (« mini-ring), le Canal et le quartier Heyvaert. Il est situé à cheval sur les communes de Molenbeek-Saint-Jean et de la Ville de Bruxelles. C'était autrefois une porte d'accès à la ville de Bruxelles, créée en 1815. Le site comprend aujourd'hui (cf. figure 25): un hangar en friche à détruire (1) et un terrain en friche (hangar Bruxelles-Propreté détruit récemment) (2) appartenant tous deux à la Région ; deux « triangles verts » dont un privé (BESIX Group - en friche et clôturé) (3) et un appartenant à la Régie foncière de la Région (la Place du Triangle – espace vert public entouré de platanes) (4); et des infrastructures routières importantes (nationale 8 et tram).

D'après des praticiens de l'urbain bruxellois ayant étudié le site de la Porte de Ninove dans le cadre d'un workshop organisé en 2013¹, le site est décrit comme tel : « les bâtiments vacants, les clôtures et une intersection de trafic déstructurée caractérisent le site. L'espace public y est mal entretenu et les concessionnaires de voitures d'occasion dominant la zone »².

A propos de la population, une étude menée dans le cadre du contrat de quartier durable « Petite Senne »³, dont le périmètre comprend la Porte de Ninove, nous apprend que « la population jeune et peu qualifiée fait face à un chômage élevé ; le salaire moyen est bas ; la mixité des habitants croît ; le processus de transformation exerce une pression sur la population fragile (gentrification) »⁴. Cette étude remarque également « un grand manque d'espaces publics verts et de repos »⁵ dans le périmètre concerné.

2. Un projet en attente depuis plusieurs années

En 2007, la Région lance le projet d'aménagement des espaces publics de la Porte de Ninove. Le dossier reste en suspens pendant plusieurs années. Un permis est finalement été octroyé en octobre 2014 mais il a été remis en question pour diverses raisons. Nous ne rentrerons pas dans les détails mais noterons que les principales raisons de sa remise en cause, ici énoncées par des associations ayant participé à l'enquête publique, sont : l'abattage d'arbres ; la séparation

1 Workshop organisé par Pyblik (organisme à l'initiative de la Région avec pour objectif de centraliser les savoirs-faire et les expertises en matière d'espace public) du 2 au 4 octobre 2013 auquel ont participé 8 concepteurs et 4 fonctionnaires de la Région. Le workshop avait pour objet de « tester » la possibilité d'aménager des espaces publics temporaires Porte de Ninove sous forme d'un « jeu de rôles » intitulé « Play the city ». Référence : Pyblik. 2013. URL : <<http://www.pyblik.be/Public/Subscription.php?ID=4993&eventID=11191&language=fre>> [consulté le 17 avril 2015].

2 Pyblik. 2013. p. 10.

3 Le contrat de quartier durable (« plan d'action limité dans le temps et dans l'espace conclu entre la Région, la commune et les habitants d'un quartier bruxellois. Il fixe un programme d'interventions à réaliser avec un budget défini ») « Petite Senne » a un périmètre situé de part et d'autre du canal et comprend les quartiers Heyvaert, Duchesse et Brunfaut. La Porte de Ninove appartient à ce périmètre.

4 PTArchitecten BVBA. 2014. « CDQ PETITE SENNE 2 PRIORITÉS ». p. 3.

5 PTArchitecten BVBA. 2014. « CDQ PETITE SENNE 2 PRIORITÉS ». p. 7.

des circulations ; le tracé du tram qui passe dans le parc ce qui réduit sa surface ; la priorité donnée à fluidifier le trafic sur une voie de deux fois deux bandes¹. Une demande de permis modificatif a finalement été introduite par la Région en décembre 2014. La modification majeure par rapport au projet précédent est la conservation du tracé du tram existant ce qui permet que la surface consacrée au parc soit plus conséquente (cf. les deux demandes permis dans l'annexe III). A ce jour, la Région prévoit le commencement des travaux pour début 2016 et la fin pour 2018.

C. LES ACTEURS

1. Différents acteurs concernés par l'aménagement de la Porte de Ninove

« La Porte de Ninove est un nœud urbain clé où de nombreux conflits d'intérêts se croisent »². En effet, les différents propriétaires du site et acteurs concernés par son aménagement sont une des causes de la durée conséquente des procédures. Toujours dans l'idée de comprendre le contexte de l'initiative du *Canal/PARK*, nous allons ci-après présenter les différents acteurs concernés par l'aménagement du site de la Porte de Ninove ainsi que leurs rôles respectifs :

- **Beliris** (accord de coopération entre l'Etat Fédéral et la Région Bruxelles-Capitale), **Bruxelles Mobilité** (Région) et la **STIB** (Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles) sont les maîtres d'ouvrage³.
- **La commune de Molenbeek-Saint-Jean**. Etant donné que c'est la commune qui a la plus grande portion du site sur son territoire, c'est elle qui a la mission de mener les enquêtes publiques à propos du projet⁴.
- La **commune de la Ville de Bruxelles** comprend une partie du site sur son territoire.
- La **Régie foncière de la Région** est propriétaire de la Place du Triangle.
- La **SLRB** (Société du Logement de la Région Bruxelles-Capitale). Des logements sociaux avaient été envisagés sur le site dans le projet de 2010 mais ils n'apparaissent plus dans le permis modificatif introduit en 2014. Nous n'avons pas trouvé plus d'information à ce propos.
- **BESIX Group**⁵ (constructeur-promoteur privé). Sur le triangle de terrain dont il est propriétaire, BESIX a le projet de construire « des logements de luxe avec éventuellement une fonction publique, comme un musée, au rez-de-chaussée »⁶.
- Le **Port de Bruxelles**. Propriétaire de l'écluse longeant le quai.
- Les **usagers** : usagers actuels et usagers futurs du site.

1 ARAU, BRAL, IEB, Bruxelles Fabriques, Canal PARK, Comité Porte de Ninove, La Rue, Comité Heyvaert. 2014. p.1.

2 Pyblic. 2013. p. 9.

3 Bruxelles Espaces Publics. Réaménagement Porte de Ninove [consulté le 05 avril 2015]. URL : <<http://www.bruxellesespacespublics.irisnet.be/places-et-voiries/reamenagement-de-la-porte-de-ninove/>>.

4 A notre connaissance, une enquête avait été menée en 2011 à propos du premier permis et une seconde vient de se dérouler à propos du permis modificatif, du 10 février au 11 mars 2015.

5 BESIX Group: « le plus grand groupe belge actif dans la construction de bâtiments, d'infrastructures, de projets environnementaux et industriels. [...] En 2012, le groupe BESIX a réalisé un chiffre d'affaires de 2,1 milliards d'euros. BESIX Group emploie environ 18.000 personnes dans 17 pays sur 4 continents ». Source: <<http://www.besix.com/Bedrijf/Bedrijfsprofiel.aspx>> [consulté le 17 avril 2015].

6 Pyblic. 2013. p. 14.

- Les **associations bruxelloises agissant à propos des transformations urbaines** (ARAU⁷, BRAL⁸, IEB⁹, asbl La Rue, ...). Elles participent aux « dispositifs participatifs publics » (enquêtes publiques, séance publique de la Commission de concertation, réunion d'information de la Région, ...) à propos de la Porte de Ninove. Elles diffusent les informations par exemple via une newsletter à un réseau de personnes intéressées ou encore à travers des communiqués de presse.
- Les « **activistes** ». Certains participent aux « dispositifs participatifs publics » et interpellent les pouvoirs publics ; d'autres agissent concrètement sur le site ; d'autres encore font les deux, comme nous le détaillerons par la suite. Nous pouvons ici dégager « deux types » principaux d'activistes :
 - Les « **activistes supra-locaux** » (habitant ou non à proximité du site) originaires du mouvement Picnic the Streets, ils se sont rassemblés autour du projet du CanalPARK (parc temporaire ou « Pop up Park »).
 - Les « **activistes locaux** ». Les habitants faisant partie du Comité Porte Ninove Poort¹⁰ et les habitants participant à l'entretien ou à l'aménagement de la Place du Triangle.
 Notons que ces « catégories » ne sont pas strictement distinctes. Par exemple, certains habitants sont à la fois membres du Comité Porte Ninove Poort et participent aux projets de CanalPARK.

2. Les activistes, leurs motivations et leurs rapports aux autres acteurs

Etant donné la multiplicité des acteurs en question, nous n'avons pas pu rencontrer chaque partie concernée. Nous avons ainsi interrogé, sur prise de rendez-vous et sur base d'un questionnaire à questions ouvertes¹¹ :

- trois habitants membres du Comité Porte Ninove Poort et actifs pour le CanalPARK: un architecte retraité, une architecte-urbaniste (± 50 ans) et un architecte (± 35-40 ans).
- deux activistes de CanalPARK : un habitant à proximité (±40 ans) et un animateur de jeunes et assistant parlementaire à mi-temps chez Groen habitant un autre quartier bruxellois (± 25-30 ans). Nous avons également rencontré de manière informelle deux autres activistes de CanalPARK dont une étudiante en architecture d'intérieure et un animateur socio-culturel.

7 L'Atelier de Recherche et d'Action Urbaines est un groupe d'habitants organisé sous forme d'association sans but lucratif. Il analyse les projets d'aménagement urbain, public et privé, et vise à leur amélioration pour davantage d'urbanité [...]

8 Le « BRAL » (« Brusselse Raad voor het Leefmilieu vzw ») « est une association bruxelloise néerlandophone, rassemblant des groupes d'habitants, des organisations et des Bruxellois ayant le même engagement : une ville viable où chacun peut se déplacer, peut habiter et séjourner d'une façon agréable, respectueuse de l'environnement et accessible financièrement. » Source: <http://bralvzw.be/fr/le-bral-brusselse-raad-voor-het-leefmilieu> [consulté le 17 avril 2015].

9 « IEB » (Inter-Environnement Bruxelles) « est une association fédérant des habitants de la région bruxelloise actifs sur des questions urbaines, écologiques et sociales. IEB se compose principalement de groupes d'habitants constitués sous forme de comités de quartier, d'associations et de collectifs [...] » Source : <<http://www.ieb.be/-La-federation>> [consulté le 17 avril 2015].

10 Le Comité *Porte Ninove Poort* est un groupe d'habitants réunis autour des enjeux de l'aménagement de la Porte de Ninove. URL : <<http://www.bruxel.org/porteninpoort/>>

11 Les modalités des interviews et les questionnaires sont présentées dans les annexes I et II.

- un urbaniste travaillant pour l'association bruxelloise « BRAL » (± 35-40 ans), impliqué dans le dossier Porte de Ninove depuis ses débuts.

Nous avons également mené une « enquête de terrain » interrogeant 50 usagers de la Place du Triangle, dont nous détaillerons les modalités plus loin, qui nous a permis de rencontrer des habitants ayant participé à l'aménagement de la Place du Triangle ou participant aujourd'hui à son entretien. Nous allons donc présenter ci-après leurs motivations respectives et les rapports qu'ils entretiennent avec les autres acteurs d'après leur point de vue.

MOTIVATIONS & OBJECTIFS:

- **Habitants entretenant ou ayant participé à l'aménagement de la Place du Triangle.** Leurs motivations sont de disposer d'un espace public propre où les enfants peuvent jouer, où l'on peut s'asseoir au soleil, où « les familles peuvent sortir », où l'on peut discuter, faire un barbecue avec les voisins, « prendre l'air », ...
- **Habitants membres du Comité Porte Ninove Poort.** Leurs motivations sont les mêmes que pour les précédents auxquelles s'ajoutent la réclamation que, dans le cadre du projet d'aménagement de la porte de Ninove planifié par la Région, la surface consacrée au parc soit la plus grande possible et d'interpeller les pouvoirs publics afin que le projet se réalise. Pour ce faire, ils participent par exemple aux enquêtes publiques ou encore interpellent directement les pouvoirs publics, comme la Régie foncière pour réclamer l'entretien de la place du Triangle ou encore la destruction du hangar vide de Bruxelles-Propreté.
- **Activistes de CanalPARK** (dont habitants). Leurs motivations sont entre autres « d'agir contre les inégalités » à Bruxelles en termes d'espace public vert (« dans les quartiers du canal : 0,5 m² d'espace vert par habitant ») et d'agir sur un espace considéré comme « négligé par les pouvoirs publics ». Leurs intentions sont que « les habitants s'approprient l'espace » et de donner un « coup de pouce » à cette appropriation, avec l'objectif que les habitants « reprennent la main ».

RAPPORTS ENTRE LES ACTEURS :

- Depuis 2008, des habitants (membre du Comité Porte Ninove Poort) ont réclamé à la Régie foncière de la Région, propriétaire de la Place du Triangle, d'entretenir cet espace. Les habitants se plaignent en effet que cet espace soit jonché de débris et non entretenu (« ils viennent nettoyer et tailler une ou deux fois par an »). Divers habitants se chargent alors eux-mêmes de l'entretien du lieu (ramassage de déchets, taille des haies, tonte de la pelouse, etc.).
- L'urbaniste du BRAL par rapport aux activistes de la Porte de Ninove : soutien des actions via diffusion des informations, aide ponctuelle sur le terrain, « contact politique » avec la Région (entre autre rendez-vous avec le Ministre Président à propos du dossier).
- L'urbaniste du BRAL par rapport à la Région : « Au début, la Région n'était pas favorable à une utilisation temporaire du site et ne voulait pas détruire le hangar de Bruxelles-Propreté » (cela sera détaillé dans le point suivant « ligne du temps »). Aujourd'hui, il « espère que la Région n'attende pas la réalisation du projet pour bloquer la route » ce qui permettrait l'aménagement d'un « parc évolutif avec un aspect temporaire » (cette idée

sera détaillée dans le point suivant). Il explique alors que cela a été demandé récemment dans le cadre de l'enquête publique et que « la Région a l'air ouverte à la demande ». Nous n'avons pas plus d'information à ce propos.

- Les habitants avec le Port de Bruxelles: sur demande, le Port met à leur disposition un tuyau d'arrosage, utile à l'entretien des plantations et leur donne accès à l'électricité.
- Les habitants avec la commune de Molenbeek-Saint-Jean : une habitante du Comité que « La commune défend le point de vue des habitants ». En effet, la commune de Molenbeek avait elle aussi remis en question le permis octroyé en octobre et a l'intention pour que la surface du parc soit la plus grande possible. Dans le cadre du contrat de quartier durable « Petite Senne », la commune de Molenbeek a l'intention de lancer un appel à projets pour soutenir des occupations temporaires dans la zone du canal, comprenant la Porte de Ninove (voir documents du contrat de quartier en annexe). Notons que l'urbaniste du BRAL explique que « la pression communale a aidé à faire avancer le dossier » mais souligne également que « c'est facile de dire pour la commune car ça n'est pas leur compétence, c'est la Région qui décide et finance le projet du parc ».

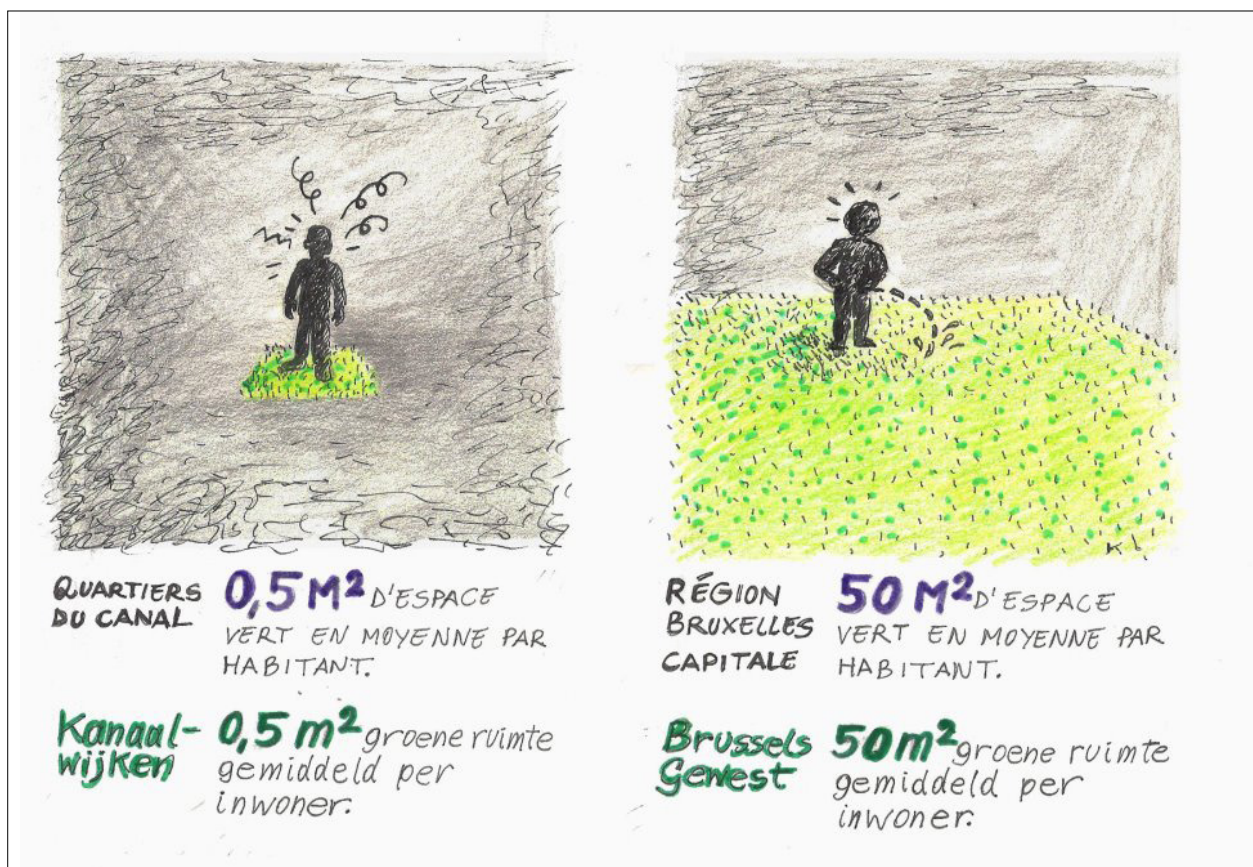


Figure 26. © Kobe Lootens · URL : <<https://www.facebook.com/canal.park.bxl?fref=ts>>



Figure 27. Plantations d'arbustes et de rosiers par les habitants · Place du Triangle · © Thérèse Hanquet

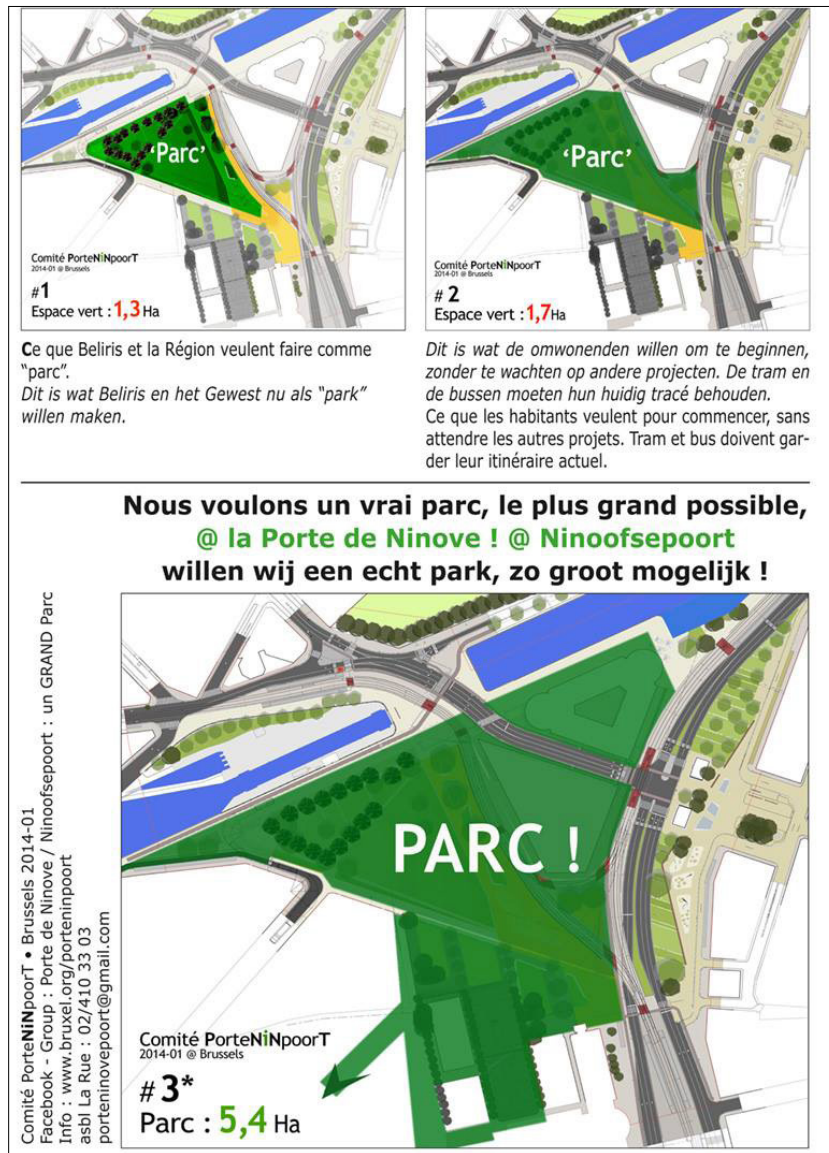


Figure 28. Révendication pour un GRAND parc · Comité Porte Ninove Poort · © Lieven Sootte

D. LIGNE DU TEMPS

La ligne du temps permet de donner un aperçu de l'évolution du site de la Porte de Ninove et des différentes activités y sont menées. Le propos est ciblé sur la Place du Triangle, là où a interviennent les citoyens. L'observation des faits nous permet entre autre de remarquer que l'initiative du *CanalPARK* s'inscrit dans une dynamique d'action des habitants qui existait déjà sur le site.

2007 La Région lance le **projet d'aménagement des espaces publics de la Porte de Ninove**.

2008 **Aménagement d'une piste cyclable régionale** le long du canal à la place d'une voie de circulation pour les voitures. Le long de la piste cyclable et à côté de la place du Triangle, sont également aménagés un terrain de basket et un terrain de pétanque et des bancs sont mis en place. La place du Triangle sert, le temps des travaux, de **lieu d'entreposage** des outils et du matériel.

La place du Triangle, appartenant à la Régie foncière de la Région, est à l'état de **friche** et n'est pas entretenue (la Régie foncière entretient et nettoie l'espace apparemment à raison d'une ou deux fois par an). Les habitants la perçoivent comme un « dépotoir ».

En réaction à l'entretien insuffisant du lieu par les pouvoirs publics, certains habitants mènent des actions de nettoyage parfois suivies d'un apéro. Ces actions sont surnommées par les riverains « **apéro-nettoyage** ».

Des habitants se rencontrent pour « **jardiner** » la place du Triangle. Certains habitants achètent des outils pour entretenir cet espace (tondeuse, sécateur pour tailler les haies, ...).

Des habitants font une demande de subsides à la Fondation Roi Baudouin pour acheter des modules de **jeux pour enfants**. Les jeux seront installés sur la place du Triangle par les habitants.

2010 La **commune de Molenbeek fournit des arbustes**, des rosiers et des fleurs sauvages qui seront **plantés et semés par les habitants**. (cf. figure 27)

2011 **Séance publique de la Commission de concertation** à la suite de l'enquête publique à propos du projet d'aménagement de la Porte de Ninove par la Région. Une trentaine de personnes sont présentes dont des habitants et des membres d'associations se souciant des transformations urbaines (asbl La Rue, BRAL, IEB, ...). Après la séance, une dizaine d'habitants se réunissent autour de l'idée de réclamer un « grand parc Porte de Ninove » et créent le Comité *Porte Ninove Poort*. De là également, une **plateforme de discussion** à propos de l'avenir de l'aménagement du site de la Porte de Ninove met en réseau des **habitants et des associations se souciant des transformations urbaines**: ARAU, BRAL, IEB, asbl La Rue, Comité de quartier Heyvaert, Bruxelles Fabriques, Comité *Porte Ninove Poort*, ... Les avis sont partagés, notamment à propos de l'implantation de logements sociaux ou non sur le site, mais ils sont d'accord sur un point : la porte de Ninove doit accueillir un grand parc.



Figure 29. Picnic More Streets · Porte de Ninove · 2013 · © Thérèse Hanquet



Figure 30. "Faux-panneau" de début de chantier · URL : <<https://www.facebook.com/canal.park.bxl?fref=ts>>

- 2012** **Parckdesign 2012**¹ à la Porte de Ninove : un collectif hollandais, invité dans le cadre Parckdesign, aménage un bac-potager place du Triangle et demande à des habitants du quartier de l'entretenir. Ils organisent également certains événements comme la venue d'une roulotte à pizza (pizzas qui seront notamment décorées par les légumes récoltés dans le bac-potager) ou encore un concert. Une habitante témoigne que « ça a permis aux voisins de se rencontrer »².
- 2013** **septembre: « Picnic More Streets »** à la Porte de Ninove. Cette action est organisée par des activistes de *Picnic the Streets* ayant eu lieu dans le centre de Bruxelles et qui, après l'annonce du projet de piétonnier boulevard Anspach, ont la volonté d'intervenir dans d'autres lieux qui le nécessitent et « lancent alors un appel » à d'autres citoyens. Un membre du Comité *Porte Ninove Poort* habitant à proximité de la Porte de Ninove et ayant participé à *Picnic the Streets* propose alors la Porte de Ninove comme lieu de pique-nique. Dans le cadre de *Picnic More Streets*, diverses activités sont organisées : fresque sur le hangar de Bruxelles-Propreté, fanfare, tournoi de foot, barbecue, parcours d'aventure dans les platanes, ... (cf. figure 29)
- 2014** **janvier:** Apéritif de nouvel an. Installation de bacs contenant des sapins au bord du hangar et affichage d'un « faux panneau » qui simule le début du chantier de l'aménagement du parc Porte de Ninove. (cf. figure 30)
- janvier-février :** Campagne de récolte de fonds auprès de tout citoyen désireux de contribuer financièrement au projet du parc temporaire (« Pop Up Park »). La technique de récolte utilisée est appelée « **crowdfunding** »³. Les fonds récoltés s'élèvent à 6650 euros (au départ 5000 euros étaient espérés).
- mars :** Installation d'une dizaine de **bacs contenant des arbres fruitiers** sur la place du Triangle. Simulation de « **faux passages pour piétons** » sur la nationale 8 qui est la route longeant la place du Triangle. (voir figure 31)
- mai-octobre : Aménagement du « Pop up Park » :** installation de toboggans, construction d'un module d'escalade, des « *give boxes* » sont accrochées aux arbres, des balançoires sont confectionnées à partir de pneus récupérés, ...
- octobre :** Octroi du permis d'urbanisme pour le projet d'aménagement de la Porte de Ninove de la Région. Les habitants et associations réagissent et réclament entre autre, comme nous l'avons déjà expliqué précédemment, que le tracé du tram existant soit conservé afin que la surface consacrée au parc soit la plus grande possible.

1 Parckdesign 2012 (de juin à septembre) « est un évènement qui interroge le rôle des espaces publics et espaces verts en Région de Bruxelles-Capitale. L'édition 2012 ouvre au public des terrains délaissés, et y propose des interventions artistiques et paysagères permettant de découvrir de nouvelles formes d'espaces publics au cœur des quartiers de la zone du canal. » Source : <<http://villedurable.be/content/parckdesign-2012>> [consulté le 17 avril 2015].

2 Interview menée le 2 avril 2015.

3 « Crowdfunding » (« financement participatif ») : Le crowdfunding « permet de récolter des fonds - généralement de faibles montants - auprès d'un large public en vue de financer un projet [...]. Les opérations de crowdfunding peuvent être des soutiens d'initiative de proximité ou des projets défendant certaines valeurs. » Source: <<http://acpr.banque-france.fr/agrements-et-autorisations/le-financement-participatif-crowdfunding.html>> [consulté le



Figure 31. Faux passage pour piétons sur la nationale 8 · Porte de Ninove · 2013 · URL : <<https://www.facebook.com/canal.park.bxl?ref=ts>>



Figure 32. Match Belgique-Algérie (coupe du monde) · Place du Triangle · 17 juin 2014 · © Thérèse Hanquet

2015

août : Le hangar de Bruxelles-Propreté prend feu. Il contient de l'amiante, les autorités doivent donc prendre des précautions. Les activistes de *CanalPARK* réclamaient sa destruction déjà avant l'incendie. Le sinistre est l'occasion pour eux de faire pression pour que les pouvoirs publics « passent à l'action ».

décembre : La Région introduit une demande de permis modificatif pour le projet d'aménagement de la Porte de Ninove. Cette demande de permis-ci conserve le tracé existant du tram.

janvier : **Destruction du hangar de Bruxelles-Propreté** par la Région. Aujourd'hui, cette surface est entourée de barrières (mais pas inaccessible, les barrières sont « amovibles »).

Avril : Aujourd'hui l'intention des activistes de *CanalPARK* est d'**étendre le parc temporaire à la surface où se trouvait le hangar de Bruxelles-Propreté**. Quelques-uns se réunissent chaque dimanche depuis fin mars pour y mener des actions symboliques (tags « *PARK* » au sol, pots de fleurs accrochés aux barrières, tracé de la frontière entre les communes de la Ville de Bruxelles et de Molenbeek avec un pont ...)

26 Avril : est prévue une « fête » pour « **marquer le début de l'appropriation du site** » où se trouvait le hangar de Bruxelles-Propreté (appartenant à la Région) et dans la rue adjacente, la rue du Rectangle (appartenant à la commune de Molenbeek, soutenant la plantation d'arbre sur cet espace). Il est prévu d'installer des bacs-potagers, de déplacer les arbres fruitiers qui sont Place du Triangle vers la rue du Rectangle, de planter des arbres (des trous ont déjà été fait dans le béton du hangar). Le public visé est le plus large possible, l'idée est d'impliquer au maximum les habitants mais aussi de faire appel à d'autres bruxellois afin de rassembler le plus de monde possible et « qu'on en parle ».

PROJETS DES ACTIVISTES POUR UN FUTUR PROCHE

L'idée du « parc temporaire » est de ne pas attendre que le parc définitif se réalise pour que les riverains puissent profiter d'un espace public « vert ». Notons que les activistes sont très sceptiques quant aux dates de travaux annoncées par la Région (parc prévu pour fin 2018) et veulent agir dès maintenant. En ce sens, ils réclament que la traversée de la route située entre la place du Triangle et le site où se trouvait le hangar de Bruxelles-Propreté soit sécurisée, voire même que la circulation soit déviée, se basant sur le fait que le plan d'aménagement de la Porte de Ninove prévoit de supprimer cette voirie. Ils réclament également que le deuxième hangar abandonné (appartenant à la Région) soit détruit pour que le « parc temporaire » puisse s'étendre à cette zone.

II. IMPACT SUR LA VILLE

Pour tenter d'évaluer l'impact sur la ville au-delà de l'observation des faits, nous avons mené une « enquête de terrain » afin d'appréhender la perception des habitants tant par rapport au lieu qu'aux activités menées par les habitants et activistes. Nous avons ainsi interrogé, sur base d'un questionnaire à questions fermées et ouvertes¹, 50 usagers de la Place du Triangle de différents âges et pour la plupart habitant à moins de 500 mètres de la place (41 sur les 50 interrogés). Les questions, détaillées en annexe, tentaient par exemple de comprendre s'ils avaient entendu parlé des actions menées sur la Place (ramassage de déchets, entretien, plantation, installation de jeux, « gives boxes », ...); si oui, s'ils y avaient participé; si oui ce que ça leur a apporté; et au niveau du lieu, si leur vision de la place avait changé. Nous allons ci-après, selon la même grille de lecture que pour les initiatives citoyennes précédentes analysées, tenter d'appréhender d'une part l'impact sur l'espace et d'autre part l'impact sur les habitants sur base des faits observés et des témoignages des usagers.

A. IMPACT SUR L'ESPACE

1. Modification de l'image du lieu et nouveaux usages : du « dépotoir » vers un triangle de verdure « plus propre », de jeux et de rencontre « familial »

Après les travaux de la piste cyclable de 2008, des habitants se mobilisent pour entretenir l'espace de la Place du Triangle qu'ils considèrent alors comme un « dépotoir » : les haies sont hautes et ferment l'espace des regards (« on ne voit pas de l'autre côté », ce qui empêche un certain contrôle social) et servent d'urinoir pour certains, l'herbe est haute et la surface est jonchée de débris. En réaction l'entretien insuffisant de l'espace par les pouvoirs publics, certains habitants mènent des actions de nettoyage parfois suivies d'un apéro ce qui est également pour eux l'occasion de se rencontrer. Deux habitants interrogés, habitant chacun à côté de la place, témoignent qu'ils ont acheté des outils sur la brocante pour l'entretien de la place. Ils précisent que les outils sont « pour tout le monde », (ils ne possèdent eux-mêmes pas de jardin) : gants, tondeuse, sécateur pour tailler les haies, etc. En parallèle, des habitants font une demande de subsides à la Fondation Roi Baudoin pour acheter des modules de jeux pour enfants qu'ils installeront eux-mêmes. La commune de Molenbeek soutient cette « embellissement » et fournit des arbustes et rosiers à planter. Petit à petit, le lieu redevient aux yeux de certains habitants un espace de jeux et de rencontre « familial ».

Les interventions physiques de *CanalPARK* s'inscrivent donc dans une dynamique d'action citoyenne qui existait déjà : le « Pop-up Park », financé par la campagne de *crowdfunding*, permet d'installer bacs fleuris avec arbres fruitiers et d'aménager des espaces de jeux supplémentaires (toboggans, module d'escalade, balançoires, ...).

Ainsi, les résultats de l'enquête nous apprennent que 31 personnes sur 50 trouvent que l'espace de la Place du Triangle est « mieux qu'avant ». Les remarques principales de cette amélioration aux yeux de certains habitants sont : « des enfants qui jouent », le fait qu'il soit « plus propre,

¹ Les modalités, le questionnaire et les résultats de l'enquête sont présentés en annexe.

mieux entretenu », et pour quelques-uns, qu'il y ait des « bancs pour s'asseoir » et un lieu où « les gens parlent entre eux ». Notons toutefois que les 19 autres ne remarquent pas de changement et que, parmi ceux qui considèrent que « c'est plus propre qu'avant », certains remarquent qu'il y a toujours des ordures ou d'autres encore considèrent que le lieu est toujours « désorganisé », « bordélique ».

Les avis sont donc partagés mais remarquons que la plupart des habitants remarquent une amélioration du cadre de vie et ce grâce à l'initiative de citoyens qui contribuent à l'entretien du lieu et y amènent de nouveaux usages : un espace vert, de jeux et où l'on peut s'asseoir, discuter ou encore « prendre l'air ».

2. Double dynamique : actions concrètes et interpellation des pouvoirs publics

L'action se fait à deux niveaux : d'une part, les activistes qui agissent concrètement dans l'espace et qui contribuent directement à sa transformation spatiale et, d'autre part, les activistes qui interpellent les pouvoirs publics, que ce soit pour réclamer l'entretien de la Place du Triangle à la Régie foncière, la destruction du hangar de Bruxelles-Propreté ou encore pour réclamer que la surface du parc soit la plus grande possible dans le projet définitif d'aménagement de la Porte de Ninove.

L'action citoyenne est donc ici à double échelle : locale et régionale. Au niveau local, l'action se concrétise dans l'espace et à travers les échanges avec d'autres acteurs locaux, comme la commune de Molenbeek ou le Port de Bruxelles, tandis qu'au niveau régional, l'action se fait sous forme de « lobbying » à travers divers moyens d'interpellation, allant du simple mail au communiqué de presse.

La temporalité de l'impact sur l'espace est également double: l'action concrète et immédiate, « en attendant l'aménagement définitif », qui mène à des transformations notables dans l'espace (amélioration du cadre de vie et nouveaux usages) ; et l'action indirecte sur le long terme, à travers l'intervention dans les discussions à propos du projet définitif. Dans ce cas-ci, l'interpellation des pouvoirs publics a contribué à l'introduction d'un permis modificatif où la surface du parc est plus grande étant donné la conservation du tracé du tram tel qu'il est aujourd'hui.

Enfin, nous remarquons que le « parc temporaire » tel que revendiqué par les activistes se situe à « l'intermédiaire » de ces deux temporalités de l'immédiat et du long terme: il permettrait que les usagers s'approprient l'espace, y « testent » des usages directement et contribuent ainsi à la « conception » du futur parc en tant que « pionniers urbains ».

B. IMPACT SUR LES HABITANTS

1. Action collective autour d'une cause commune : « travail en équipe » et « rencontre des voisins »

Des habitants se mobilisent autour d'une cause commune : améliorer leur cadre de vie. Cette mobilisation permet aux habitants y participant de se rencontrer, de créer des liens. Ainsi un habitant qui participe à l'entretien des haies explique qu'il « aime le travail en équipe ». Ou

encore, une habitante membre du Comité *Porte Ninove Poort* témoigne « Ca m'a apporté énormément. J'ai rencontré beaucoup de voisins, aussi bien des commissionnaires de voitures africains qu'un Autrichien promenant son chien ».

D'autre part, les usagers de la place du Triangle sont de « tous types » : de différents âges et de diverses origines, allant des jeunes jouant au foot à la dame promenant son chien. Il est d'ailleurs approprié pour diverses activités lors desquelles les habitants se rencontrent, allant de « l'apéro-nettoyage » à la rediffusion du match « Belgique-Algérie » en passant par le barbecue familial.

2. Différents profils des citoyens-acteurs : de « l'activiste supra-régional » à l'enfant

Les activistes du Comité *Porte Ninove Poort* et de *CanalPARK* ne sont pas « n'importe quel » citoyen : ils possèdent un certain capital culturel et/ou économique et la maîtrise d'un certain langage utile au « lobbying politique ». Toutefois, les actions concrètes et le ralliement à la cause commune font que différents « types d'acteurs » agissent ensemble, se rencontrent et échangent des idées, allant de « l'activiste supra-régional » à l'enfant en passant par l'épicier du coin. L'enquête nous apprend que sur les 50 personnes interrogées, 16 ont participé aux actions sur la Place du Triangle dont 13 au ramassage de déchets, 2 à la taille des haies et 3 aux plantations d'arbres fruitiers et de fleurs.

3. Questionnement pour le futur proche

A ce stade-ci, nous nous questionnons quant au devenir du site. Nous nous demandons si la proposition de « parc temporaire » des activistes sera envisagée par la Région ou non, ce qui permettrait aux habitants d'être des « pionniers » de l'espace, de « tester » les futurs usages du site et d'ainsi participer au processus de conception du lieu. D'après l'urbaniste du BRAL interviewé, « la Région a l'air ouverte à la demande » mais à ce jour rien de concret n'est encore annoncé en ce sens. Le début des travaux serait prévu pour 2016. Les activistes ont décidé de ne pas attendre et de déjà étendre leur appropriation à l'espace où se trouvait le hangar de Bruxelles-Propreté. Certains y ont déjà mené des actions symboliques depuis fin mars et la fête du 26 avril marquera « le début de l'appropriation » du site, notamment en y installant des bacs-potagers et en y plantant des arbres.

Nous nous demandons donc si la dynamique d'action citoyenne qui a démarré place du Triangle sera intégrée dans le processus de planification, de réalisation voire, à long terme, de gestion du site de la Porte de Ninove ; si la mobilisation citoyenne qui existe aujourd'hui transparaîtra dans l'aménagement définitif du parc, tel que cela est le cas du *Park Fiction* à Hambourg qui a été aménagé entre autre selon les « désirs » des usagers.

2.6 Comparaison des « initiatives citoyennes spontanées » étudiées

La confrontation des différentes initiatives citoyennes spontanées étudiées selon les mêmes critères que la grille de lecture nous permet de dégager certains points communs et/ou de divergences pour dégager, à ce stade-ci, des éléments de réponse à la question de recherche.

I. PROCESSUS

A. ACTEURS

1. Motivations et objectifs : revendication d'un droit à la ville et amélioration du cadre de vie

Les initiatives citoyennes étudiées revendiquent toutes un droit à la ville, que ce soit de manière explicite ou implicite. De différentes manières, elles réclament une réappropriation de l'espace public urbain par ses habitants ainsi qu'une amélioration du cadre de vie : dénonciation de l'importance donnée à la voiture dans la ville, opposition à la privatisation des espaces publics, réalisation d'un projet de parc en attente, demande de plus d'espaces verts et conviviaux, d'espaces adaptés à la mobilité douce, transformation des usages selon les désirs des habitants,...

Les initiateurs ne font pas que réclamer leur droit à la ville, ils le prennent. Ils s'approprient l'espace public et y matérialisent leurs revendications, que ce soit à travers des actions ponctuelles ou à travers la modification permanente des usages.

2. Profils : du « noyau initiateur » à l'implication du plus grand nombre

A travers les différentes formes d'initiatives étudiées, nous remarquons qu'il y a un « noyau » de citoyens à l'initiative du projet. Dans ce noyau, sont généralement présentes des personnes possédant un certain capital culturel et économique et étant souvent considérées comme des « figures majeures » du mouvement. Ainsi, nous pouvons relever le groupe artistique Rebar pour le *PARK(ing) day* à San Francisco ; le professeur et philosophe Philippe Van Parijs pour *Picnic the Streets* ; les artistes Christoph Schäfer et Margit Czenki pour *Park Fiction* ; l'ex-conseillère Pam Warhurst et l'agent de développement communautaire Mary Clear pour les *Incredible Edible* ; et enfin, des membres du Comité de la *Porte de Ninove* alliés à des activistes de *Picnic the Streets* pour *CanalPARK*.

Par ailleurs, les différentes manières d'agir tendent vers l'implication du plus grand nombre d'habitants possible au projet. L'intention d'impliquer un grand nombre d'habitants dans le processus ne veut pas dire que tous y participent, étant donné que tout habitant ne se sent pas forcément concerné, mais plutôt de permettre que toute personne qui le désire puisse y prendre part. Au-delà de cette intention d'impliquer les habitants au projet, une attitude d'ouverture est adoptée envers tous les usagers désireux d'utiliser l'espace public approprié. Par exemple, *PARK(ing) day* et *Picnic the Streets* prennent possession d'un espace public dédié aux voitures et le transforment temporairement en un espace public accessible à tous. A *Park Fiction*, les divers outils de la *Wunschproduktion*, allant de la pâte à modeler à la *hotline* téléphonique,

et l'organisation de divers événements, allant du barbecue de quartier à la projection de film, permettent à des habitants de toute sorte de participer au processus de planification du parc en formulant les « désirs » qu'ils ont pour le lieu ou en utilisant directement le site du futur parc. A Todmorden, c'est le rassemblement autour d'un élément essentiel à chacun, la nourriture, et l'implication de divers acteurs, allant de l'école au centre de santé, qui permettent la rencontre des habitants entre eux et l'invitation à agir de chacun étant prêt à partager une repas, à cuisiner, à « mettre ses mains dans la terre », etc. A CanalPARK, c'est la volonté commune de disposer d'un espace vert convivial qui mène différents acteurs à agir ensemble, allant de « l'activiste supra-local » à l'habitant du coin. Ces derniers aménagent la place du Triangle et organisent des activités qui permettent à divers usagers de s'approprier cet espace, de tous âges et de toutes origines, que ce soit pour y jouer, discuter, se reposer, se promener ou encore jardiner.

Dans les cas des initiatives de *Park Fiction* et de *CanalPARK*, étant toutes deux implantées dans des quartiers connaissant un phénomène de gentrification très marqué, ce type de démarche soulève un paradoxe : l'amélioration du cadre de vie par et pour les habitants ne serait-elle pas un risque d'accélérer la gentrification du quartier? Si tel était le cas, cette démarche pourrait alors forcer à terme certains habitants, surtout les plus démunis, à quitter leur quartier.

3. Rapport aux pouvoirs publics : de l'initiative citoyenne autonome vers l'interpellation des pouvoirs publics

Les différentes initiatives étudiées sont, au moins dans un premier temps, autonomes des pouvoirs publics et les interventions sont autogérées par les activistes. Elles ont pour la plupart un caractère subversif ayant pour but de solliciter les pouvoirs publics, que ce soit pour s'opposer à un projet planifié, pour réclamer l'aménagement d'un lieu ou un autre modèle de développement urbain (moins de place à la voiture). L'ancrage spatial des projets étudiés et le fait qu'ils prennent une certaine ampleur, notamment au niveau du nombre de personnes impliquées, mènent inévitablement à une forme d'interaction avec les pouvoirs publics. La nature de cette interaction varie d'un projet à l'autre et peut évoluer au cours du temps. Par exemple, l'occupation d'une place de parking est subversive, dans le sens où l'action ne respecte pas l'usage attribué, mais elle est « rendue légale » à travers le paiement du stationnement, ce qui légitime son appropriation. Ou encore, l'occupation d'un boulevard urbain dans le centre de Bruxelles est au départ une action illégale et subversive mais qui sera tolérée par les autorités. En sollicitant les pouvoirs publics, *Picnic the Streets* mènera d'une part à certains « compromis » temporaires, comme l'autorisation d'occuper les lieux tous les dimanches de l'été pendant deux heures, et d'autre part, à un projet d'aménagement d'un piétonnier sur le long terme. A *Park Fiction*, la mobilisation des activistes crée un désaccord entre les administrations, l'une voulant promouvoir un projet immobilier privé sur un espace public en bord de fleuve et l'autre voulant promouvoir les interventions artistiques dans l'espace public. Si bien que d'un côté les activistes s'opposent à la Ville tandis que de l'autre, ils sont soutenus. Les *Incredible Edible* prennent possession d'espaces urbains publics et ce sans autorisation particulière, du moins dans un premier temps, considérant alors qu'étant donné qu'ils procurent une « plus-value » à cet espace, ils ne seront pas réprimés pour leur action. Dans un second temps, une forme de collaboration s'établit entre les cultivateurs et le conseil de la ville sous forme de « licence », autorisant alors légalement la culture de certains terrains publics.

Nous notons ici une tendance de l'évolution d'une action au départ autonome et subversive, et ce notamment dans l'intention d'interpeller les pouvoirs publics, vers une interaction avec les

pouvoirs publics sous forme de discussion « animée » pouvant mener à une forme de collaboration lorsque l'objectif est partagé. C'est par exemple le cas du projet de piétonnier boulevard Anspach à Bruxelles ou encore du projet de parc dans le quartier Saint Pauli à Hambourg. Ce type de processus est aussi appelé « *bottom-up* » : la démarche est « ascendante » dans le sens où elle démarre « du bas », chez les citoyens, et « remontent » vers les pouvoirs publics.

Cette observation soulève dès lors certains questionnements : ces initiatives citoyennes ne dénoncent-elles pas le fait que les pouvoirs publics ne sont pas assez à l'écoute des aspirations des citoyens, des usagers, quant à l'usage des espaces publics et donc, qu'à ce niveau, ils ne remplissent pas leur rôle de représentation des citoyens ? Mais encore, est-ce qu'en laissant faire ces actions, voire en les soutenant, les pouvoirs publics ne profiteraient-ils pas d'une « main d'œuvre gratuite » ? Tel est le cas par exemple à Todmorden lorsque les cultivateurs des *Incredible Edible* entretiennent gratuitement des terrains publics, ou encore lorsque les activistes de *Park Fiction* produisent eux-mêmes les outils utiles à la participation du plus grand nombre. L'on pourrait également se questionner quant aux moyens rendant possibles ces actions : c'est dans tous les cas observés le bénévolat des citoyens, voire carrément leur argent personnel via la campagne de *crowdfunding* organisée pour le *CanalPARK*, qui rendent possibles ces actions. Ne devraient-elles pas plutôt être soutenues par des fonds publics ?

B. TEMPORALITE

De l'occupation temporaire comme outil de questionnement et de planification au projet durable

Nous notons ici les temporalités différentes des initiatives citoyennes étudiées. Certaines donnant lieu à une appropriation temporaire de l'espace, comme le *PARK(ing) day* et *Picnic the Streets*, et d'autres ayant dès le départ une intention de durée de l'intervention sur le long terme, comme c'est le cas des *Incredible Edible* à Todmorden. Quant à *Park Fiktion* et à *CanalPARK*, l'occupation temporaire du lieu est considérée comme un « outil de planification » qui sera utile au projet définitif. En effet, à *Park Fiction* les activistes occupent l'espace avant même que le projet de parc soit validé par les pouvoirs publics et testent ainsi directement sur le site les usages futurs du lieu. Les activistes de *CanalPARK* mènent une démarche semblable étant donné qu'à ce stade l'intervention est considérée comme un parc temporaire en attendant l'aménagement effectif du parc Porte de Ninove et que les usages actuels du lieu sont une forme de « test » de ce qui pourrait être fait dans le futur parc.

Ces actions temporaires permettent ainsi, d'une part, de questionner les usages existants ou prévus, allant de la remise en question de la place de la voiture en ville à l'opposition à la privatisation des espaces publics, et d'autre part, de tester des usages potentiels du site. Le lieu d'intervention est dans ce dernier cas considéré comme un « laboratoire expérimental » et les usagers comme des « pionniers de l'espace urbain »¹. Notons que ce processus de planification directement ancré dans l'espace urbain permet à un public varié d'y participer, et ce contrairement à certains processus de participation traditionnels, telle une enquête publique à laquelle « tout public » n'a pas forcément les moyens de prendre part étant donné que les

1 L'appellation « urban pioneers » est tirée de l'ouvrage : OVERMEYER, K. 2007.

modes d'expression ne sont accessibles qu'à une partie de la population.

C. ECHELLE

Du local au global : visibilité, partage et mise en réseau afin d'inspirer d'autres citoyens

Afin de rendre le projet visible, les activistes des différentes initiatives observées développent divers moyens de communication, allant du stand d'information sur le marché à la diffusion de vidéos sur les réseaux sociaux, et laissent place à l'échange sous diverses formes, allant de la fête de quartier au congrès international. En donnant une certaine visibilité au projet, l'intention est d'une part de toucher un grand nombre d'habitants et de les inviter à participer au projet; et d'autre part, de partager leur expérience avec toute personne désireuse d'en apprendre davantage sur le processus et ce au-delà d'un public de proximité. En effet, des mouvements tels que le *PARK(ing) Day* et les *Incredible Edible* ont comme intention très marquée de provoquer un « effet boule de neige » et que leur action soit reproduite à travers le monde. Notons que c'est grâce au développement rapide des moyens de communications ces dernières années que ces projets et leurs idées ont la possibilité d'être diffusés rapidement et à travers le monde, notamment à travers internet et les réseaux sociaux.

En partageant leurs expériences, les activistes participent également à un débat plus large sur les processus de transformation de l'urbain et mettent en réseau différents acteurs à travers le monde. C'est le cas par exemple lorsque *Park Fiction* organise un congrès international sur les pratiques urbaines ou encore lorsque Mary Clear mène une conférence à l'étranger pour présenter le projet des *Incredible Edible*. Nous pouvons supposer que la large diffusion de projets alternatifs aux pratiques urbaines traditionnelles peut pousser certains citoyens à les remettre en question et mener ainsi progressivement à une transformation des mentalités. En effet, comme nous l'avons déjà relevé dans la partie théorique², les imaginaires et les pratiques se nourrissent l'un l'autre. Il est nécessaire d'agir à ces deux niveaux si l'on veut transformer la ville. Les imaginaires partagés nourrissent ainsi la remise en question des pratiques urbaines ce qui peut mener certains citoyens à réclamer leur droit à la ville et à devenir « acteur » de l'espace public.

2 Voir paragraphe intitulé « Imaginaires et pratiques : une dualité complémentaire et nécessaire », p. 42-43 de ce travail.

II. IMPACT SUR LA VILLE

A. IMPACT SUR L'ESPACE

Transformation des usages, amélioration du cadre de vie et modification de la perception du lieu

Les différents cas étudiés donnent lieu à une transformation des usages du site d'intervention. Ces nouveaux usages tendent vers une amélioration du cadre de vie en proposant notamment des espaces verts, de rencontre, de jeux, de détente, de jardinage, etc.

Nous remarquons que les activistes interviennent dans des espaces qu'ils considèrent comme « à améliorer », que ce soit par exemple un espace dédié aux voitures ou encore une friche urbaine. Nous supposons que cette tendance à intervenir dans des espaces sous- ou considérés comme mal-utilisés ou de délaissés urbains agit à la fois sur l'amélioration du cadre de vie au niveau des usages mais également au niveau de l'image du lieu et sans doute de sa perception par les habitants et usagers. Notons toutefois qu'il ne nous est pas possible de prétendre évaluer objectivement une évolution de la perception du lieu aux yeux des habitants étant donné que pour ce faire il aurait fallu réaliser de nombreuses enquêtes de terrain et un recul temporel plus important.

Nous pouvons toutefois déjà faire certaines suppositions à partir de l'observation des faits aujourd'hui. A *Park Fiction* par exemple, la perception du lieu a certainement évolué de manière positive : une friche portuaire, dégageant à priori une image négative, est transformée en un espace public vert en bord de fleuve accessible à tous, dégageant à priori une image positive. A Todmorden, le sondage du professeur John Thompson¹ nous permet d'avoir un aperçu de l'opinion des habitants interrogés à propos des interventions des *Incredible Edible* et de se rendre compte que les avis sont partagés : certains pensent que Todmorden « avait toujours été un endroit agréable pour vivre » et étaient « relativement neutres à propos du succès et de l'impact des *Incredible Edible* Todmorden, et ne pouvaient pas le voir comme ayant un impact positif ou négatif » tandis que d'autres étaient « plus positif quant à l'impact visible et à la plus-value amenée par les légumes et les arbres fruitiers » et « pensaient que c'était un projet positif ». Toutefois, 15 % des individus interrogés ont un avis plutôt négatif sur les potagers urbains qu'ils considèrent « enlaidir » la ville ce qui nous amène donc à remarquer que l'avis de la population n'est pas unanime quant aux critères d'amélioration du cadre de vie. A *CanalPARK*, l'enquête de terrain ainsi que la rencontre directe de certains activistes nous permet d'avoir un aperçu de l'évolution de la perception du lieu au sein des habitants. On note ainsi une amélioration de l'image du lieu étant donné que la place du Triangle était considérée quelques années auparavant comme un « dépotoir ». Maintenant, des usagers de toutes sortes, de tous âges et de toutes origines, s'approprient l'espace pour y jouer, discuter, se promener ou encore jardiner.

De plus, selon que la transformation des usages soit temporaire ou sur le long terme, son impact sur l'amélioration du cadre de vie et sur la modification de la perception du lieu par les habitants est plus ou moins important. Par exemple, le *PARK(ing) Day* n'amène pas une amélioration du cadre de vie notable étant donné qu'il ne dure qu'un week-end par an. Tout comme le *Picnic*

¹ THOMPSON, J. 2012. p. 247-248. (Traduction personnelle).

the Streets, c'est une action qui réclame une transformation des usages du lieu d'intervention en donnant un aperçu ponctuel de la manière dont les usages pourraient être transformés mais qui ne dure pas dans le temps. Ces interventions temporaires peuvent éventuellement mener à une amélioration durable dans le temps du cadre de vie, que ce soit par l'action des citoyens eux-mêmes ou par l'intervention des pouvoirs publics sollicités. Tel est le cas à *Park Fiction* par exemple là où le parc est maintenant réalisé à la fois grâce aux interventions des activistes et à l'aménagement du parc par les pouvoirs publics. Ou encore, tel sera le cas à Bruxelles lorsque le projet de piétonnier boulevard Anspach, notamment engendré par les revendications du mouvement *Picnic the Streets*, sera réalisé.

B. IMPACT SUR LES HABITANTS

1. Création de liens entre les participants et rencontre des usagers

Les actions observées étant collectives, elles permettent dans un premier temps la rencontre des participants. Agissant autour d'une cause commune, les activistes sont amenés à s'organiser, à échanger leurs opinions, leur savoir et éventuellement leur savoir-faire. Comme nous l'avons déjà remarqué précédemment, il y a généralement une volonté des activistes d'impliquer un grand nombre d'habitants dans l'action, ce qu'ils rendent possible à travers diverses formes d'échange et divers moyens de communication. Cette volonté ajoutée à la création de nouveaux usages à l'attention d'usagers de toutes sortes permet de faire se rencontrer les habitants des alentours. Par exemple, l'enquête de terrain place du Triangle nous apprend d'une part que certains habitants qui ne se connaissaient pas se sont rencontrés grâce aux actions menées sur le site, lors des « apéro-nettoyage » par exemple, et d'autre part, que les usagers du lieu aménagé sont aujourd'hui de toute sorte, de tous âges et de toutes origines.

Toutefois, remarquons que le profil des activistes pourrait avoir une influence sur la capacité à échanger avec les habitants du quartier et pourrait être un risque à ce que tout habitant ne se sente pas concerné ou n'ose pas intervenir. En effet, comme nous l'avons remarqué précédemment, le « noyau » d'activistes à la base de l'action possède la plupart du temps un certain capital culturel ou économique. Malgré le fait que ces derniers ont la volonté d'impliquer un grand nombre d'habitants, il est normal que tout habitant ne se sente pas forcément concerné. Il est alors important d'accorder une attention particulière à ce que chacun qui le désire puisse donner son avis et participer à l'action, au risque de satisfaire les besoins d'une minorité.

D'autre part, selon que l'intervention soit temporaire ou sur le long terme, la possibilité de rencontre des usagers est forcément plus ou moins grande. *PARK(ing) Day* par exemple permet certainement aux participants de créer des liens entre eux, pourrait permettre à certains passants de se rencontrer mais l'impact au niveau des habitants du quartier est beaucoup moins évident à évaluer. A *Park Fiction* au contraire, alors que le parc est réalisé depuis 10 ans, nous pouvons observer que divers événements y sont organisés aujourd'hui permettant la rencontre des participants et que différents usagers s'approprient le parc.

2. Actions reproduites dans d'autres lieux

Comme nous l'avons observé précédemment dans l'analyse de « l'échelle » des initiatives observées, ces actions locales ont tendance à avoir un impact à une échelle plus large. La

création de liens entre les participants, la large diffusion des actions, notamment via internet et les réseaux sociaux, leur donnant une certaine visibilité et la mise en réseau d'acteurs de proximité ou d'autres pays incitent des citoyens à remettre en question les pratiques urbaines traditionnelles et éventuellement à agir dans l'espace public et à réclamer leur droit à la ville.

3. Initiative dans un cadre public

Appel à projets

Nous allons maintenant observer des appels à projets lancés par des pouvoirs publics dans trois villes différentes et de trois manières différentes. Ils ont pour but d'inviter les citoyens à prendre des initiatives dans l'espace public et ce au sein d'un certain cadre établi par les pouvoirs publics. Nous allons dans un premier temps les analyser séparément pour ensuite les confronter et ce afin de dégager des éléments de réponse à la question de recherche.

INITIATIVE SPONTANÉE

Cas mineurs :

- PARK(ing) Day, San Francisco
- Picnic the Streets, Bruxelles
- Park Fiktion, Hambourg
- Incredible Edible, Todmorden

CAS MAJEUR : Canal Park (Bruxelles)

INITIATIVE DANS UN CADRE PUBLIC

Cas mineurs :

- Appel à projets Parklets, San Francisco
- Appel à projets Pla Buits, Barcelone

CAS MAJEUR : Appel à projets Quartiers durables citoyens (Bruxelles)

- Focus: Quartier durable MolenBabbel

3.1 Parklets · San Francisco



Figure 33. Parklet · 3876 Noriega Street (hosted by Devil's Teeth Baking Company) · San Francisco · URL : http://pavementtoparks.sfplanning.org/parklet_photos.html >



Figure 34. Parklet · 3868 24th Street (hosted by matha brothers) · San Francisco · URL : http://pavementtoparks.sfplanning.org/parklet_photos.html >

1 Extrait du Parklet Manual 2.2 [en ligne]. 2015 [consulté le 08 avril 2015]. p. 4-5. URL: http://pavementtoparks.sfplanning.org/docs/SF_P2P_Parklet_Manual_2.2_FULL.pdf. (Traduction personnelle)

2 Program goals, about the Pavement to Park program: « Many of our streets are excessively wide and contain large underutilized areas, especially at intersections. San Francisco's "Pavement to Parks" program seeks to test the possibilities of these underused areas of land by quickly and inexpensively converting them into new pedestrian spaces. » URL: <http://pavementtoparks.sfplanning.org/about.html#goals>. (Traduction personnelle)

I. PROCESSUS

A. FICHE-APPEL A PROJETS

1. ACTEURS :

- Lanceur d'appel Programme *Pavement to Parks* de la Ville de San Francisco (*Planning Department, Municipal Transportation Agency* et *Department of Public Works*)

- Motivations & objectifs
 - « Ré-imaginer le potentiel des rues de la ville.
 - Encourager la mobilité douce.
 - Encourager la sécurité et les activités piétonnes.
 - Stimuler une interaction de voisinage.
 - Soutenir les commerces locaux. »¹
 - « Tester les possibilités d'espaces sous-utilisés et transformer des portions de rues en espaces piétons de manière rapide et peu coûteuse »²

- Initiateurs visés (candidats potentiels) « *Community Benefit Districts*³, institutions à but non lucratif, organisations communautaires, écoles, propriétaires de rez-de-chaussée commercial ou résidentiel, d'autres candidats éventuels considérés au cas par cas »⁴.

- Evolution

L'appel à projets *Parklets* est reproduit dans d'autres villes, principalement aux Etats-Unis mais aussi ailleurs dans le monde.

2. TEMPORALITE

L'appel à projets a lieu chaque année.
L'installation du *Parklet* est temporaire. Son permis est valable un an et peut être renouvelé chaque année. Certains *Parklets* sont mobiles et peuvent être déplacés d'un endroit à l'autre.

3. ECHELLE

Appel à projets : à l'échelle de la ville. Les *Parklets* sont disséminés à travers la ville.
Parklet : à l'échelle de la rue.

4. LIEU

Place(s) de stationnement. L'emplacement doit être situé dans une rue d'une vitesse inférieure à 40 km/h.

3 Un « Community Benefit District » est une forme de partenariat entre la ville et des communautés locales afin d'améliorer la qualité de vie dans un périmètre défini. San Francisco compte actuellement 11 Community Benefit Districts. Source : City & County of San Francisco, Office of Economic and Workforce Development, site officiel. Community Benefit District [consulté le 07 avril 2015]. URL : <<http://www.oewd.org/index.aspx?page=42>>. (Traduction personnelle).

4 Extrait du formulaire de candidature de l'appel à projets : Parklet Request for proposal [en ligne]. 2015 [consulté le 07 avril 2015]. URL : <http://pavementtoparks.sfplanning.org/docs/SF_P2P_Parklet_RFP5_Package.pdf>. (Traduction personnelle).

5. MODALITES

- a. Formalités
- Candidature sélectionnée par la Ville.
 - Permis d'occupation temporaire délivré par la Ville.
 - « Engagement d'entretien » (*Maintenance agreement*) à signer par les candidats (pas de détritrus, pas de graffiti, soin des plantes, etc.)
- b. Coûts et financement
- Tous les coûts sont à charge des candidats.
- Ils doivent également payer des frais d'admission (*intake fees*) et des frais de permis (*permit fees*, ± 250 \$) au département des *Public Works*².
- c. Critères de sélection prioritaires
- Pour l'appel à projets de 2015, priorité sera donnée aux candidatures présentant notamment les critères suivants³ :
- profil des candidats : institutions ou associations à but non lucratif, organisation de communauté, d'art, de science, d'éducation, de jeunes.
 - situation : dans un périmètre qui est en besoin d'*open space*.
 - qualité et « robustesse » de la sensibilisation au voisinage (*neighbourhood outreach*). La candidature requiert notamment de récolter des lettres de soutien signées par des habitants, des commerçants, des associations, ... avoisinants.
 - Adéquation aux objectifs du programme *Pavement to Parks*
 - [...]
- d. Critères à respecter¹
- Le *Parklet* est un espace public accessible à tous.
 - Toute forme de publicité est interdite sur le *Parklet*.
 - Deux panneaux indiquant « *Public Parklet* » doivent être affichés visiblement sur le *Parklet*.
 - Si le *Parklet* est situé devant un commerce, le mobilier doit être différent que celui du commerce et le service aux tables est interdit.
 - Il est accessible aux personnes à mobilité réduite.

1 Extrait du Parklet Manual 2.2. Op. cit. p. 32. (Traduction personnelle).

2 Le montant des « frais de permis » s'élevait à 251 \$ en 2014 mais il peut varier d'une année à l'autre. Nous n'avons pas trouvé d'information concernant les « frais d'admission ». Source : Public Works. Fee Schedule [en ligne]. 2014 [consulté le 07 avril 2015]. URL: <<http://sfdpw.org/modules/ShowDocument.aspx?documentid=244>>.

3 Extrait du formulaire de candidature de l'appel à projets. Op. cit. (Traduction personnelle).

4 Pavement to Parks, site officiel [consulté le 08 avril 2015]. URL: <<http://pavementtoparks.sfplanning.org/about.html>>.

B. LIGNE DU TEMPS

- 2005** Premier *PARK(ing) Day* à San Francisco organisé par le groupe Rebar : occupation d'une place de parking et installation d'un « parc temporaire » pour une durée de deux heures. L'action est largement diffusée et sera reproduite dans diverses villes à travers le monde.
L'appel à projets Parklets sera **l'héritier du *PARK(ing) Day*** à San Francisco, en présentant une forme « plus permanente ».
- 2009** Début du programme ***Pavement to Parks*** à San Francisco : collaboration entre le *Planning Department*, le *Department of Public Works* et la *Municipal Transportation Agency* née du constat que « *beaucoup de rues sont excessivement trop large et contiennent de large surfaces sous-utilisées* » et dont le but est de « *tester les possibilités de ces surfaces sous-utilisées en les transformant, de manière rapide et peu coûteuse, en nouveaux espaces piétons* »⁴.
- 2010** Pavement to Parks lance le **premier appel à projets *Parklets***.
- 2010-2015** Un appel à projets Parklets est **organisé chaque année**.
En mars 2015, **plus de 50 *Parklets*** ont été installés dans la ville de San Francisco.



Figure 35. *Portable Parklet* (Parklet mobile réalisé par des étudiants) · Ocean Avenue · San Francisco · URL : http://pavementtoparks.sfplanning.org/parklet_photos.html >

II. IMPACT SUR LA VILLE

A. IMPACT SUR L'ESPACE

1. Transformation des usages : de la place de parking à l'espace accessible à tous

Le *Parklet* est un héritier du *PARK()ing Day* à San Francisco. Il a en effet le même mode d'agir quant à la transformation des usages : un espace public autrefois dédié au stationnement est aménagé en un espace accessible aux passants. Les aménagements sont par exemple des espaces pour s'asseoir, des plantations, des parkings pour vélos, une exposition d'art, etc.

Notons que même si le *Parklet* présente une forme « plus permanente » que le *PARK()ing Day*, le permis du *Parklet* est valide pendant un an et donc temporaire. Etant donné que le permis peut être renouvelé chaque année, sa durabilité dépend d'une part de la volonté à renouveler le permis des personnes le gérant ainsi que de leurs fonds financiers ; et d'autre part, de l'octroi ou non du renouvellement de permis par le département des *Public Works*. Nous pouvons donc qualifier le *Parklet* comme étant une transformation des usages temporaire mais dont la durée est indéterminée. Nous ne pouvons toutefois pas évaluer leur impact sur le long terme.

2. Amélioration du cadre de vie et impact à l'échelle de la ville ?

L'appel à projets invite des groupes de citoyens à réaliser leur propre *Parklet* et permet ainsi de multiplier leur nombre à travers la ville. Nous pouvons supposer qu'étant donné que les *Parklets* proposent des espaces accessibles à tous, permettant de s'y asseoir et pour la plupart végétalisés¹, ils améliorent le cadre de vie des habitants de San Francisco, ou du moins de ceux concernés par une installation de *Parklet*. Nous ne pouvons toutefois pas prétendre évaluer l'impact de ces interventions à l'échelle de la ville : que représentent ces quelques interventions proportionnellement à l'espace urbain dans sa globalité ?

B. IMPACT SUR LES HABITANTS

1. Lieu de rencontre pour les passants et interaction avec le voisinage

L'emplacement autrefois dédié au stationnement retrouve son statut d'espace public accessible à tous dont les aménagements permettent entre autre de s'y asseoir. Ce nouvel espace offre donc un lieu de rencontre potentiel pour les passants.

Notons qu'un des critères de sélection des candidatures est de créer une interaction avec le voisinage, que ce soit avec des habitants, avec une association ou encore avec des commerçants. La démarche va donc dans le sens de créer un dialogue entre les intervenants et leurs voisins, ce qui peut éventuellement créer des liens entre eux.

2. Comment l'appel à projets *Parklets* rend-il le citoyen « acteur » ?

¹ Informations tirées de CORAY, K. 2014. « General characteristics of existing parklets in San Francisco ». p. 34

L'appel à projets invite des citoyens à être acteurs de l'espace public en leur donnant l'occasion de le transformer par eux-mêmes. Toutefois, nous émettrons une certaine critique quant aux modalités de l'appel à projets qui vise uniquement un certain public de citoyens. En effet, les diverses contraintes, allant des coûts à assumer aux documents à remettre pour obtenir le permis, ne permettent pas à tout citoyen d'y participer. Il faut d'une part posséder un certain capital économique et d'autre part comprendre certaines formes de langage afin de pouvoir compléter les formulaires nécessaires à l'obtention du permis². Dans son mémoire de maîtrise, l'étudiante Kathleen Coray analyse les caractéristiques générales des *Parklets* existants en 2014 à San Francisco et constate que 42 sont sponsorisés par des commerces contre 9 seulement sponsorisés par des « associations de communauté »³. Ce constat reflète donc bien que le profil des participants n'est que peu diversifié et que la réalisation d'un *Parklet* est assumée principalement par des commerces ayant un certain capital économique et voyant certainement entre autre un intérêt personnel à développer un espace de repos accessible à tous en face de leur commerce. C'est certainement suite à ce constat d'une majorité de candidats commerçants que les organisateurs de l'appel à projets de 2015 ont établi comme critère de sélection que les candidats présentant les profils suivants seront prioritaires: « institutions ou associations à but non lucratif, organisations de communauté, d'art, de science, d'éducation, de jeunes ».

D'autre part, l'aspect du financement de la démarche pose question quant à l'interaction entre les participants citoyens et les pouvoirs publics organisateurs ainsi qu'à leurs responsabilités respectives. En effet, la Ville organise l'appel à projets et octroie le permis tandis que tous les coûts sont assumés par les candidats eux-mêmes et qu'en plus ils doivent payer des frais d'admission et de permis à la Ville. Le *Parklet* est pourtant une installation publique accessible à tous et qui ne permet pas d'y mener des activités rémunératrices. Ce constat soulève alors un questionnement : les pouvoirs publics ne profiteraient-ils pas ici d'une « main d'œuvre créative et gratuite » voire même du capital économique des citoyens? Un extrait de la présentation générale de l'appel à projet témoigne de cette ambiguïté : « *San Francisco values your willingness to devote your time, creativity, and resources to creating a Parklet in your neighborhood. We look forward to collaborating with you on your Parklet!* »⁴. Ces projets d'aménagement de l'espace public ne devraient-ils pas plutôt être soutenus par des fonds publics ?

2 Pour la demande de permis, plans et élévations du *Parklet* sont également requis. Les participants ne sont pas obligés de faire appel à un designer mais au vu des contraintes, ils sont vivement invités à le faire et ce à leur frais.

3 CORAY, K. 2014. « General characteristics of existing parklets in San Francisco ». p. 34.

4 Extrait du *Parklet Manual 2.2*. Op. cit. p. 3.

3.2 Pla Buits¹ · Barcelone



Figure 35. Friche *Germanetes* · Barcelone · URL : <<https://recreantcruilles.wordpress.com/espai-germanetes/>>

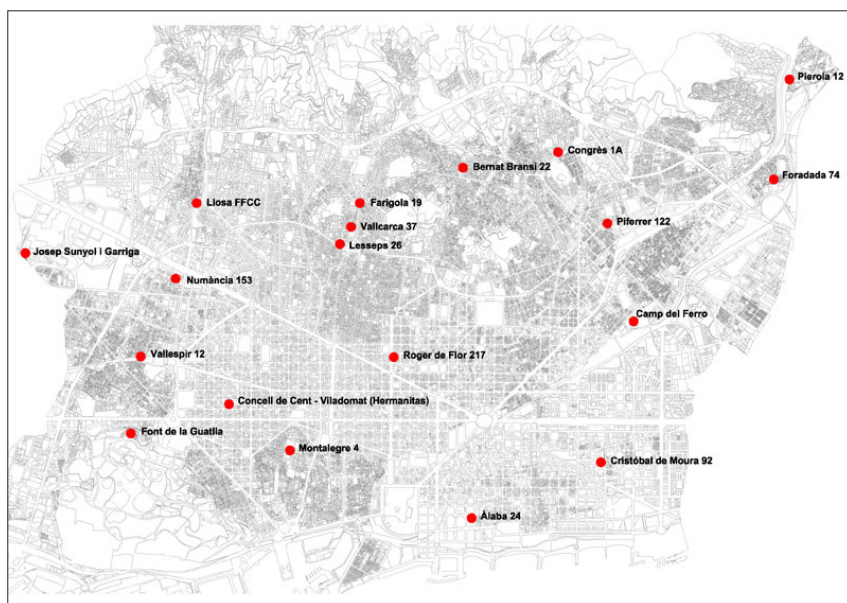


Figure 36. Situation des friches sélectionnées par la Ville · Barcelone · URL : <www.bcn.cat/habitudurba/plabuits>

I. PROCESSUS

A. FICHE-APPEL A PROJETS

1. ACTEURS :

- Lanceur d'appel *Habitat Urbà*, département de la Ville de Barcelone chargé de l'urbanisme, des infrastructures, du logement, de l'environnement et des systèmes d'information et de télécommunication.
- Motivations & objectifs
 - « Favoriser l'implication de la société civile dans la définition, l'installation et la gestion d'espaces vides afin de les dynamiser et de les intégrer dans la ville »².
 - Politique alternative à un aménagement durable coûteux en période de crise économique.
- Initiateurs visés (candidats) Collectifs, associations à but non lucratif. Les associations situées à proximité du lieu d'intervention sont prioritaires.
- Evolution Des habitants participent aux divers projets menés sur les friches.

2. TEMPORALITE La licence d'occupation de la friche a une validité d'un an et peut être renouvelé jusqu'à une durée de trois ans.

3. ECHELLE Appel à projets : à l'échelle de la ville. Les friches sont réparties parmi les dix districts de la ville de Barcelone.
Friche aménagée : à l'échelle d'un ensemble d'îlots.

4. LIEU Friches urbaines de propriété publique.

1 « "Buits" en catalan signifie "vides". Il s'agit aussi d'un acronyme qui renvoie à "Buits Urbans amb Implicació Territorial i Social", en français " Vides urbains avec implication territoriale et sociale" ». Source : ORDUNA-GIRO, P. et JACQUOT, S. 2014. p.1.

2 Présentation du « Pla Buits » sur le site officiel [consulté le 08 avril 2015]. URL : <www.bcn.cat/habitaturba/pla-buits>. (Traduction personnelle).

5. MODALITES

- a. Formalités
 - Candidature sélectionnée par la Ville. La « *commission d'évaluation* » est composée de « représentants de différents secteurs et de différents districts de la ville, de la commission de participation et de groupes politiques »¹.
 - Licence d'occupation temporaire délivrée par la Ville.

- b. Coûts et financement
 - La Ville met gratuitement les friches à disposition des candidats.
 - Les coûts éventuels des aménagements de la friche sont à charge des candidats.

- c. Critères de sélection
 - « Implication de l'entourage
 - Autosuffisance du projet (autogestion)
 - Soutenabilité environnementale
 - Régénération de l'espace et dynamisation sociale de l'entourage
 - Créativité, innovation et qualité formelle »²

- d. Obligations des candidats sélectionnés
 - Toutes les installations doivent être réversibles étant donné le caractère provisoire de l'occupation du site.
 - Maintenir la parcelle en bon état
 - Remettre un rapport d'évaluation annuel du projet ³
 - [...]



Figure 37. Une friche proposée par la Ville dans le cadre du Pla Buits · Barcelone · URL : <www.bcn.cat/habitaturba/plabuits>

1 Présentation du « Pla Buits » sur le site officiel [consulté le 08 avril 2015]. URL : <www.bcn.cat/habitaturba/pla-buits>. (Traduction personnelle).

2 Extrait des « Bases du concours Pla Buits » [en ligne]. 2015 [consulté le 10 avril 2015]. URL : <http://pavementto-parks.sfplanning.org/docs/SF_P2P_Parklet_RFP5_Package.pdf>. (Traduction personnelle).

3 *Ibid.* (Traduction personnelle).

B. LIGNE DU TEMPS

2012 **octobre** : Lancement de l'appel à projets. **19 friches**, réparties dans les dix districts barcelonais, sont présélectionnées par la ville et proposées aux candidats.

2013 **février** : **34 projets** sont remis dans le cadre du concours Pla Buits.

avril : Résultats du concours. **14 friches seront finalement mises à disposition** de diverses associations.

Les projets démarrent sur les friches. Les licences d'occupation temporaire sont accordées jusqu'à l'automne 2016.

2015 Un **deuxième appel à projets Pla Buit** va être lancé d'ici le mois de mai. Le texte décrivant les « bases du concours » est actuellement consultable et ouvert aux commentaires du public. Les friches seront présentées lorsque les bases du concours auront été établies.



Figure 38. Inauguration de l'Espai Germanetes · URL : <<https://recreantcruilles.wordpress.com/espai-germanetes/>>



Figure 39. Inauguration de la Illa de 3 Horts · URL : <www.bcn.cat/habitaturba/plabuits>

II. IMPACT SUR LA VILLE

A. IMPACT SUR L'ESPACE

1. Nouveaux usages : redynamisation de friches urbaines

Les critères de sélection du concours *Pla Buits* définissent les usages temporaires des friches comme devant être des « activités d'intérêt public ou d'utilité sociale ayant un caractère éducatif, sportif ludique, culturel ou artistique »¹. Aujourd'hui, nous pouvons observer divers usages de ces espaces: de nombreux potagers urbains, des espaces de rencontre parfois abrités permettant aux groupes de se réunir ou encore de partager un repas ; des espaces d'expression artistique ; des espaces « polyvalents » permettant par exemple l'organisation d'une fête de quartier ou d'une conférence ; un parking vélos accompagné d'un atelier de réparation et d'autoréparation ; etc. Remarquons que dix friches sur les quatorze présentent des activités liées à l'agriculture urbaine².

2. Revalorisation de friches urbaines à travers des usages « intermédiaires »

Les nouveaux usages adoptés sur les différentes friches mènent certainement à une amélioration de la perception du lieu au sein du quartier: un espace autrefois délaissé, dégageant à priori une image négative, est animé par diverses activités permettant la rencontre des personnes s'y rendant.

Toutefois, ces nouveaux usages sont en réalité « intermédiaires », c'est-à-dire qu'ils existent en attendant « l'aménagement définitif » du site. En effet, selon le plan local d'urbanisme (*Pla General Metropolità*, 1976), les affectations de ces friches sont des espaces verts, des logements, des équipements ou des voiries³. L'aspect provisoire des usages développés dans le cadre du *Pla Buits* soulève un questionnement : est-ce que certains usages « testés » pendant l'occupation temporaire seront conservés ou du moins inspireront les usages futurs du site ? Ou au contraire sont-ils voués à disparaître lors de « l'aménagement définitif » du site ? Les licences d'occupation temporaires étant à ce jour valides jusqu'à l'automne 2016, nous ne pouvons pas encore observer ce qu'il adviendra de ces usages créés. Nous pouvons toutefois déjà noter certaines attitudes des participants observables aujourd'hui quant au caractère temporaire de leurs projets. Par exemple, l'association gérant le parking vélos et l'atelier de réparation voit dans l'occupation temporaire une opportunité de tester le fonctionnement d'un projet pour ensuite « l'ajuster » et l'appliquer à d'autres lieux⁴. Ou encore, l'association *Can Roger* – qui gère actuellement sur la friche du quartier de la *Sagrada Família* un potager urbain, une cantine sociale et un espace d'expression artistique et culturel – a conscience de l'aménagement futur de la friche qui, dans ce cas-ci, est déjà prévu : « *Nous n'oublions pas que nous voulons la*

1 « Bases du concours ». 2012. mentionné dans ORDUNA-GIRO, P. et JACQUOT, S. 2014. p.2.

2 ORDUNA-GIRO, P. et JACQUOT, S. 2014. p.3.

3 *Ibid.* 2014. p.2.

4 ALBERICH, Albert, directeur de la fondation s'occupant du Bicipark. Cité dans LLADO, O. 2014. Article en ligne disponible sur le site web d'*Habitat Urbà* présentant trois projets en cours du *Pla Buits*. (Traduction personnelle).

résidence pour personne âgées à cet endroit comme projet définitif »⁵.

B. IMPACT SUR LES HABITANTS

1. Création de liens et mise en réseau de différents acteurs

En donnant priorité aux associations de quartier dans la sélection des projets, la Ville permet un certain ancrage socio-spatial à l'aménagement temporaire de la friche. Les diverses activités menées sur les friches peuvent permettre la rencontre des habitants alentours, du moins de ceux désirant y participer. Par exemple, les potagers urbains, qui occupent la plupart de ces espaces, permettent de faciliter les rencontres intergénérationnelles et interculturelles en rassemblant les « cultivateurs » autour d'une activité commune.

D'autre part, les projets permettent l'implication et la rencontre de différents acteurs. Par exemple, l'atelier de réparation et d'auto-réparation vélos travaille avec des personnes en réinsertion-professionnelle ; les potagers de *Illà dels 3 Horts* permettent le côtoiement de personnes affectée de problèmes de santé mentale et d'étudiants de l'école de jardinage ; l'association *Can Roger* rassemble en son sein l'association de voisins, une association de diffusion culturelle, deux paroisses, l'Eglise Biblique Ebenezer et une association sportive⁶. Toutefois, l'appropriation des friches étant temporaires, nous pouvons nous demander ce que les dynamiques citoyennes créées deviendront lorsqu'elles perdront leur espace approprié ? Est-ce que les liens créés les inciteront à prendre d'autres initiatives ailleurs ou, ne possédant plus de lieu de rencontre et d'échange, « l'agir commun » se dissipera-t-il peu à peu ?

2. Perception de l'appel à projets Pla Buits par les citoyens : avis partagés

Nous remarquerons ici les avis partagés de citoyens quant à la démarche du *Pla Buits*. En effet, un article rédigé par Paula Orduña-Giro, géographe ayant étudié le programme *Pla Buits* dans le cadre de son mémoire de maîtrise en urbanisme, nous apprend que dans certains cas, l'appel à projets n'a « pas réussi à intégrer les revendications préalables des citoyens » tandis que dans d'autres cas bien. Dans le cas de l'espace de la *Carrer de la Farigola* du quartier *Vallcarca*, la Ville avait considéré cet espace comme « vide » et l'avait donc sélectionné pour l'appel à projets *Pla Buits*. L'assemblée de quartier a alors contesté cette décision car elle considérait que l'espace désigné était « *un des espaces publics et identitaires de Vallcarca où se développent des activités de quartiers depuis longtemps* »⁷. Paula Orduña-Giro nous apprend que « finalement, le jury du *Pla Buits* n'a sélectionné aucun projet pour cet espace, et les collectifs continuent à y déployer leurs activités »⁸. Dans d'autres cas, la mise à disposition temporaire d'une friche répond à une demande existante. C'est le cas par exemple dans le quartier de *l'Exiample* où des collectifs et

5 Un membre de l'association *Can Roger*, cité dans LLADO, O. 2014. (Traduction personnelle).

6 LLADO, O. 2014. (Traduction personnelle).

7 « *Reposta dels veïns i de les veïnes de Vallcarca al concurs del Pla Buits* » [en ligne]. 23 janvier 2013 [consulté le 10 avril 2015]. URL : <<https://docs.google.com/file/d/0B5UYTFRaOwnqaDJROTk2UzRZNVk/edit>>. Cité dans ORDUNA-GIRO, P. et JACQUOT, S. 2014. p. 4.

8 ORDUNA-GIRO, P. et JACQUOT, S. 2014. p. 4.

des riverains s'étaient déjà fortement mobilisés autour d'un projet commun avant le concours¹. Leur candidature a alors été sélectionnée et a mené à l'aménagement de l'*Espai Germanetes* (« l'espace des sœurs »), organisé aujourd'hui selon quatre espaces principaux : « l'espace du potager, l'espace polyvalent, l'espace de réunion et l'espace de rencontre ». C'est également le cas à *Can Roger* où l'association d'habitants était en demande, avant de participer au *Pla Buits*, d'un lieu pour une « cantine sociale », ce que l'occupation de la friche permettra de mettre en place.²

1 ORDUNA-GIRO, P. et JACQUOT, S. 2014. p. 4.

2 LLADO, O. 2014. (Traduction personnelle).

3.3 Appel à projets Quartiers durables citoyens · Bruxelles

Nous allons ici présenter dans un premier temps le processus global de l'appel à projets « Quartiers durables citoyens » selon la même grille de lecture que pour les deux appels à projets précédents analysés afin de pouvoir par la suite les comparer aisément et, dans un second temps, étudier de manière plus approfondie un des Quartiers durables – MolenBabbel – afin d'évaluer son impact sur la ville, tant au niveau spatial que social, notamment grâce à la rencontre de différents acteurs et une enquête de terrain.

PARTICIPEZ À L'APPEL À PROJETS QUARTIERS DURABLES 2012

CONSTRUISONS ENSEMBLE NOS QUARTIERS DE DEMAIN

QUARTIERS DURABLES
DUURZAME WIJKEN

RECEVEZ UN ACCOMPAGNEMENT ET UN BUDGET POUR VOTRE QUARTIER !

Pour plus d'infos et le formulaire de participation :
www.bruxellesenvironnement.be/quartiersdurables
02 775 75 75

VILLE DURABLE
BRU

BRUXELLES ENVIRONNEMENT

Figure 40. Affiche de l'appel à projets "Quartiers durables citoyens" 2012-2014 · Bruxelles · URL : <<http://www.quartiersdurablescitoyens.be>>

I. PROCESSUS

A. FICHE-APPEL A PROJETS¹

1. ACTEURS :

- Lanceur d'appel Bruxelles Environnement, administration de l'environnement et de l'énergie de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Motivations & objectifs « Soutenir et accompagner des groupes d'habitants désireux de renforcer la durabilité de leur quartier, dans une démarche citoyenne et collective »
- Initiateurs visés (candidats potentiels) « L'appel à projets s'adresse avant tout aux citoyens, mais également aux acteurs privés et publics d'un quartier : commerçants, gestionnaires d'entreprises, d'écoles, d'équipements collectifs (culturels, sportifs, de loisir, ...), des réseaux associatifs, ... »
- « Partenaires publics » « La collaboration avec un ou plusieurs partenaires publics est vivement recommandée, tels que la commune concernée, une société de logements sociaux, le CPAS, ... ».
- « Groupe pilote » Noyau de quelques personnes considéré comme « moteur de la dynamique » et « garant de la bonne avancée du processus et de sa cohérence avec l'ensemble des autres acteurs impliqués (partenaires, groupe de travail, commune, ...) ».
- « Coach » Chaque Quartier bénéficie de l'appui d'un « coach », mandaté par Bruxelles Environnement, qui fournit un « soutien méthodologique et pratique dans l'élaboration des projets ».
- « Experts techniques » Le Quartier peut faire appel à des experts dans des domaines spécifiques (biodiversité, urbanisme, communication, alimentation, ...)
- Evolution Implication d'autres habitants et acteurs locaux du quartier dans les projets. Du moins leur mobilisation doit être favorisée par les groupes.

1 Les données présentées dans cette fiche sont tirées des *Modalités détaillées* de l'appel à projets numéro 6 (2014-2016). Une des particularités de l'appel à projets Quartiers durables citoyens étant de réévaluer et de faire évoluer les critères et les modalités de l'appel à projets chaque année, nous avons choisi de présenter la version la plus récente. Nous expliquerons plus loin en quoi et pourquoi les modalités de l'appel à projets ont évolué. Référence : Bruxelles Environnement. 2014. *Appel à projets Quartiers durables citoyens 2014 : Modalités détaillées* [en ligne]. 2014 [consulté le 10 avril 2015]. 7 p. URL : <http://www.quartiersdurablescitoyens.be/wp-content/uploads/2014/11/Modalit%C3%A9s-d%C3%A9tail%C3%A9es-QD_AP6_FR.pdf>.

2. TEMPORALITE La démarche a pour but de rendre les projets durables dans le temps : les groupes sont accompagnés pendant environ 24 mois¹ tant dans la préparation que dans la réalisation des projets. Ce coaching vise « l'autonomisation des groupes et la pérennisation des dynamiques et des projets développés ».
3. ECHELLE Appel à projets : à l'échelle de la ville (Région Bruxelles-Capitale)².
Projet : à l'échelle du quartier. Le « périmètre d'action » est désigné par les candidats et doit correspondre à minimum 3 îlots et maximum 20 îlots.
4. LIEU Il n'y a à priori pas de lieu spécifique aux projets car ils ne sont pas forcément ancrés physiquement dans l'espace. L'intervention ou non sur un site choisi par le groupe dépend donc d'un quartier à l'autre.
5. MODALITES
- a. Formalités à remplir par le groupe pilote
- Candidature (note d'intention) sélectionnée par Bruxelles Environnement. Notons que toutes les candidatures sont sélectionnées pour autant qu'elles respectent les « critères de recevabilité ».
 - Feuille de route (reprenant les actions et projets de manière plus détaillée) élaborée au cours la phase 2 de « préparation des projets ».
 - Rapports narratifs et financiers intermédiaires et finaux.
 - Evaluation du projet.

1 « L'appel à projet se déroule en **4 phases** sur une durée de **24 mois** :

- **Phase 1 « Introduction et sélection des candidatures »** : les quartiers introduisent leur candidature sur base d'une note d'intention et sont sélectionnés par Bruxelles Environnement ;
- **Phase 2 « Préparation des projets » (6 mois)** : avec le soutien d'un coach et d'experts, les groupes pilotes mobilisent habitants et usagers de leur quartier en vue de l'élaboration collective d'une feuille de route reprenant les actions et projets qu'ils prévoient de réaliser jusqu'en juin 2016 ;
- **Phase 3 « Sélection des projets » (après 6 mois)** : sélection des projets pouvant bénéficier d'un soutien financier et/ou d'expertises sur base d'un budget participatif (voir ci-dessous) ;
- **Phase 4 « Réalisation des projets » (18 mois)** : mise en œuvre des projets avec le soutien d'un coach. »

2 L'échelle de la « ville » est ici considérée comme l'ensemble des communes formant en réalité la « Région Bruxelles-Capitale ». Par souci de comparaison avec les cas de San Francisco et Barcelone, nous considérons l'appel à projets Quartiers durables comme étant à une échelle urbaine et non régionale.

- b. Coûts et financement
 - . Bruxelles Environnement subventionne les projets jusqu'à 15.000 euros par quartier. Les soutiens financiers sont répartis selon le fonctionnement d'un budget participatif.³
 - . Bruxelles Environnement mandate le coach.
 - . Les experts techniques sollicités sont mis à disposition « dans les limites du budget disponible et sur base d'une répartition entre les quartiers.

- c. Critères de recevabilité des candidatures
 - . « Groupe pilote constitué de 5 personnes minimum.
 - . Note d'intention du groupe pilote
 - . Carte reprenant le périmètre d'action
 - . Soutien de la candidature par 10 personnes/partenaires ayant un lien avec le quartier »

- d. Engagements du groupe pilote
 - . « à suivre les termes de réalisation des projets tels que présentés dans la feuille de route [...]
 - . à rembourser le montant total de l'aide allouée au cas où le projet ne serait pas réalisé dans les délais impartis – sauf accord de l'administration [...]
 - . à rentrer les rapports narratifs et financiers [...]
 - . à réaliser collectivement une évaluation de leur projet »⁴

- e. Critères de priorités et de sélection pour la répartition du budget

Ces critères sont donc définis par l'Assemblée des quartiers durables selon le fonctionnement du budget participatif. Depuis 2013, les critères sont répartis selon trois priorités⁵ :

 - . Priorité 1 : Qualité du projet (opérationnalité du groupe porteur, solidité du projet, pertinence du projet, ...)
 - . Priorité 2 : Action collective et travailler ensemble (volonté d'impliquer des publics diversifiés dans la dynamique de quartier durable)
 - . Priorité 3 : Vers une ville plus durable (vivre ensemble, agir autrement, se réappropriier les espaces publics pour renforcer la qualité de vie)

3 « Le budget participatif consiste à décider collectivement de l'affectation d'une partie du budget disponible aux quartiers ainsi que des règles de fonctionnement. La répartition du budget se fait sur base de priorités et de critères définis en Assemblée. Celle-ci est ouverte à l'ensemble des quartiers durables citoyens toutes éditions confondues. » Le soutien financier et les expertises seront répartis sur base des « feuilles de route » par le Conseil des Quartiers durables composé de citoyens, de représentants de l'administration, des pouvoirs publics et d'experts indépendants. « Certains projets remis par les quartiers seront donc soutenus dans leur globalité, d'autres partiellement, et d'autres pas du tout ». Pour plus de détails, se référer aux Modalités de l'appel à projets 2014 [en ligne].

4 Nous ne détaillerons pas ici l'entièreté des engagements du groupe pilote. L'idée est d'en donner un aperçu. Ils sont toutefois consultables en ligne.

5 Bruxelles Environnement. 2013. Priorités/critères budget participatif QD-2013 [en ligne].

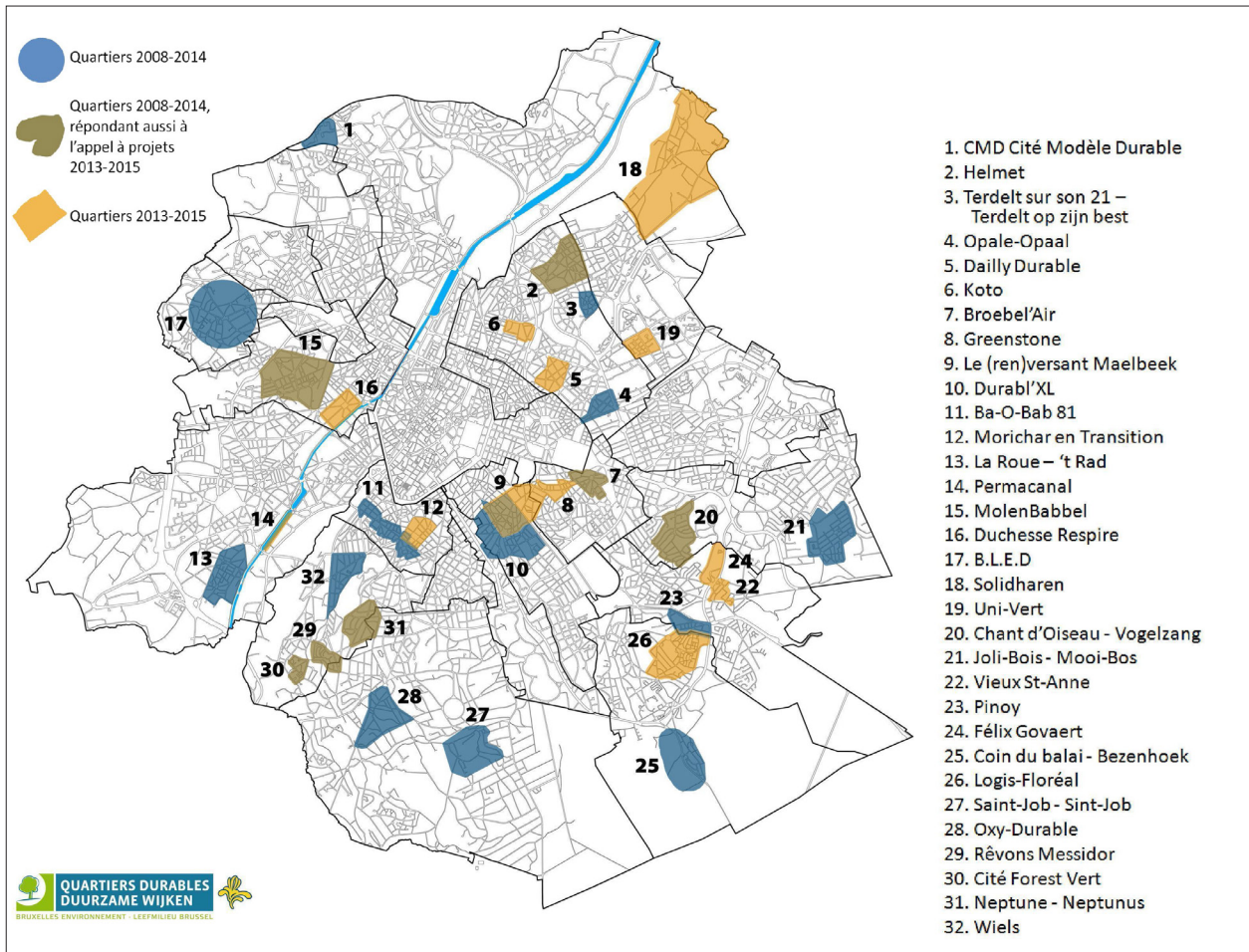


Figure 41. Carte des "Quartiers durables" · 2008-2015 · Bruxelles · URL : <<http://www.quartiersdurablescitoyens.be>>



Figure 42. Affiche de l'appel à projets · URL : <<http://www.quartiersdurablescitoyens.be>>

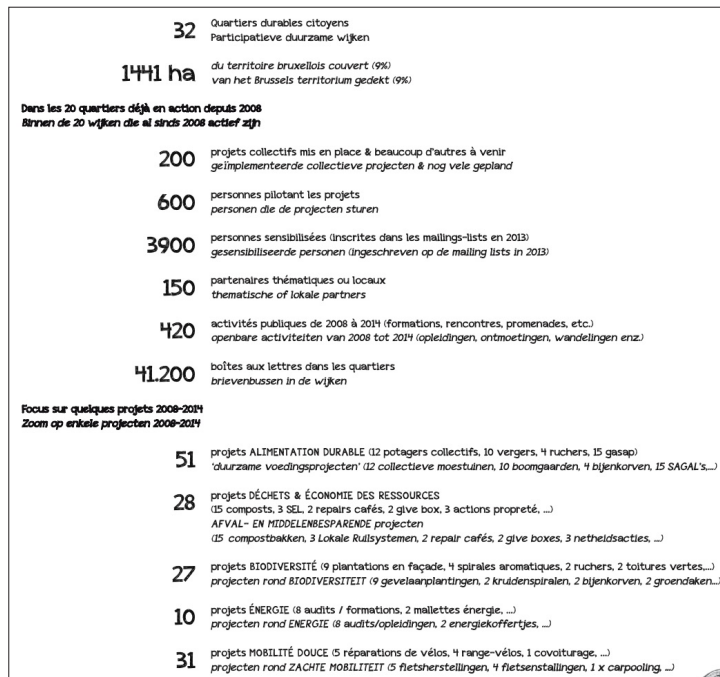


Figure 43. "Les Quartiers durables en quelques chiffres" · 2008-2014 · Bruxelles · URL : <<http://www.quartiersdurablescitoyens.be>>

B. LIGNE DU TEMPS

2008-
2015

Un appel à projets est organisé chaque année depuis 2008. Le cinquième appel à projets (« AP n°5 » 2013-2015) et le sixième appel à projets (« AP n°6 » 2014-2016) sont en cours actuellement.

Le processus se voulant « évolutif et participatif », les modalités de l'appel à projets évoluent au cours du temps sur base des retours d'expériences des citoyens à travers l'Assemblée des Quartiers durables. Nous allons ici souligner les grandes lignes de l'évolution des modalités et des critères de l'appel à projets Quartiers durables au cours du temps qui ont permis d'intégrer plus de quartiers, d'alléger les formulaires de candidatures et d'accompagner les groupes de manière plus souple :

- **Avant 2013**, le nombre de Quartiers durables sélectionnés était **limité à cinq** par appel à projets, les autres quartiers qui n'avaient pas été sélectionnés ne recevaient rien. Les candidatures devaient comprendre un « groupe pilote » composé de minimum cinq personnes, un minimum de 20 participants signataires, la définition du « périmètre d'action » et devaient déjà présenter les projets prévus avant d'avoir été sélectionnés. Les projets à prévoir correspondaient à « **9 activités** » (1 activité pour construire le projet, 4 activités de formation et sensibilisation et 4 actions concrètes) et un « **projet d'intérêt collectif** ». Chaque quartier était accompagné d'un « **animateur** » mandaté à mi-temps par Bruxelles Environnement pour encadrer le groupe, assurer le suivi du projet et son évaluation, organiser les « activités » et accompagner la mise en place du « projet d'intérêt collectif ».

- **A partir de 2013**, le nombre de quartiers accompagnés n'était **pas limité** et les quartiers ayant déjà répondu à l'appel à projets pouvaient y participer une seconde fois si bien qu'en 2013, le nombre de quartiers accompagnés était de 25. Les candidatures sont allégées devant comprendre un « groupe pilote » composé de cinq personnes minimum, le soutien de minimum 10 personnes, la définition du « périmètre d'action » et une simple une « **note d'intention** ». Les quartiers sélectionnés seront accompagnés par un « **coach** » mandaté par Bruxelles Environnement pour les soutenir dans une première période de 6 mois à établir une « **feuille de route** » (présentant les projets de manière plus détaillée ainsi que les budgets nécessaires) et, dans une seconde période de 18 mois, à la mise en œuvre des projets. Le « coach » propose donc un accompagnement plus souple que l'animateur et dont l'intensité dépend du nombre de quartiers soutenus et des besoins exprimés par les quartiers. A partir de 2013 également, est établi le système du « **budget participatif** » selon lequel le Conseil des Quartiers durables répartit le budget entre les différents quartiers sur base des critères de sélection et de priorité établis par l'Assemblée des Quartiers durables et à l'aide des « feuilles de route ».

Remarquons que cette évolution des modalités de l'appel à projets va dans le sens d'une logique de « **capacitation** », définie par l'asbl Periferia comme une démarche qui « place davantage l'individu et le groupe au centre de la démarche, comme acteur de sa propre transformation, dans un contexte et des processus collectifs »¹.

1 Periferia aisbl. URL : <<http://www.periferia.be/index.php/fr/presentation/presentation>> [consulté le 15 avril 2015].

II. IMPACT SUR LA VILLE

A. IMPACT SUR L'ESPACE

1. Usages ancrés physiquement ou non dans l'espace public : différents impacts sur l'espace

Notre critère de lecture se portant sur l'impact des initiatives citoyennes sur l'espace, nous souhaitons préciser que les différents projets de Quartiers durables citoyens n'ont pas forcément d'ancrage physique. Nous dégageons donc ici trois approches différentes des usages créés quant à leur degré de matérialisation dans l'espace public :

- les usages non ancrés physiquement dans l'espace public : GASAP¹, mallette énergie, atelier de cuisine, « Repair Café »², « SEL »³, sensibilisation aux déchets, atelier de réparation vélo, rencontre de quartier au café, organisation de covoiturage, etc.
- les usages ancrés physiquement dans l'espace public de manière ponctuelle, événementielle: action propreté, carnaval, soupe populaire, banquet de rue, atelier de cuisine mobile, promenade patrimoine, visite de sensibilisation à la conservation de la nature, « fête des lumières », tournoi de pétanque et de volley, etc.
- les usages ancrés physiquement dans l'espace public et à priori sur le long terme : potagers collectifs, vergers, fresque murale, prairies fleuries, bacs-potagers, fleurissement des pieds d'arbres, pavés de rue colorés, plantes grimpantes en façade, « armoire à dons » (« Give Box »)⁴, composts, four à pain, poulailler collectif, nichoirs, ruchers, etc.

Notons que l'ampleur de l'impact sur l'espace des actions ou projets ancrés physiquement dans l'espace public dépend de plusieurs facteurs : le choix du site plus ou moins visible, plus ou moins significatif par rapport au quartier ; la transformation d'usages existants ou la création de nouveaux usages ; les activités et usages autour du site d'intervention permettant l'interaction ou non de différents usagers ; etc. L'impact des projets sur l'espace varie donc d'un projet à l'autre et d'un quartier à l'autre. Etant donné la multiplicité des projets, nous ne prétendons pas analyser chaque projet, mais nous illustrons ci-après quelques exemples.

Le quartier Helmet à Schaerbeek a réalisé un « parcours végétal » dans l'espace public installant à travers le quartier des bacs de fleurs, des plantes grimpantes le long des façades et des pavés

1 GASAP, « Groupes d'Achat Solidaires de l'Agriculture Paysanne » : « Un GASAP est un groupe de citoyens qui s'associent directement avec un producteur paysan pour acheter de façon régulière et à long terme, et ce en circuit-court, de quoi se nourrir en produits de saison de qualité. Cela peut-être des légumes, mais aussi des fruits, du fromage, etc. ». Source : <[http://www.gasap.be/-Qu-est-ce-qu-un-Gasap->](http://www.gasap.be/-Qu-est-ce-qu-un-Gasap-) [consulté le 11 avril 2015]

2 Repair Café: « Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés ; des rencontres ouvertes à tous dont l'entrée est libre. Outils et matériel sont disponibles là où est organisé le Repair Café, pour faire toutes les réparations possibles et imaginables. ». Source : <<http://www.repaircafe.be/fr/>> [consulté le 11 avril 2015].

3 SEL : « Un Système d'Échange Local est un système d'échanges alternatif au système économique traditionnel, basé sur l'argent. Il rassemble un groupe de personnes qui échangent entre elles des services (et/ou des biens), sans utiliser l'argent « classique » qui est remplacé par une unité de compte basée sur le temps passé (et dont le nom change d'un SEL à l'autre). Indépendamment de la qualification requise pour tel ou tel service, le principe « une heure = une heure » s'applique. Par exemple, une heure de courses au supermarché a la même valeur qu'une heure de petits travaux de plomberie. » Source : <<http://selteplait.be/>> [consulté le 11 avril 2015].

4 Une Give Box est « une armoire placée dans un espace public où on peut déposer ce dont on n'a plus besoin et prendre ce que l'on désire. » Source : <<http://www.ecoiris.be/fr/eco-geste/prevention-des-dechets-et-re-emploi/installez-une-give-box-dans-votre-quartier>> [consulté le 11 avril 2015].

en mosaïque colorés remplaçant les pavés de rue existant. Le groupe « verdurise » et colore l'espace public, contribuant ainsi à priori à une amélioration de l'image de l'espace urbain. Le quartier Bled à Berchem-Sainte-Agathe a installé une « Give Box » dans la rue de l'Eglise. D'après le groupe, la Give Box est plus qu'une armoire permettant l'échange d'objets : « [...] en plus, elle est devenue un lieu de rencontres, d'échanges de regards, de sourires, de bonjours, un but de balades pour un père et son fils, pour des personnes âgées vivant dans un home... »⁵. Cet « objet » installé dans l'espace public est donc le prétexte d'échanges et de rencontres pour des habitants du quartier. Comme dernier exemple, nous citerons le potager collectif du Quartier MolenBabbel (Molenbeek) implanté sur un espace résiduel entre le terrain de foot et un parc du quartier. Il amène de nouveaux usages sur un espace autrefois délaissé et contribue ainsi à priori à l'amélioration de l'image du lieu d'intervention.

2. Ensemble d'actions tendant vers une amélioration du cadre de vie

Qu'elles soient matérialisées ou non dans l'espace public, l'ensemble des activités menées peut agir indirectement sur l'espace et contribuer à une amélioration du cadre de vie. Ainsi, une action de sensibilisation à la propreté auprès d'enfants et de jeunes peut mener à terme à une amélioration de l'image du quartier ou encore, une promenade de patrimoine peut amener les habitants à avoir un autre regard sur le quartier, et les diverses actions qui permettent aux habitants de se rencontrer et contribuent éventuellement à donner une atmosphère conviviale au quartier, comme nous allons le détailler ci-après en expliquant plus largement l'impact des projets sur les habitants du quartier.

B. IMPACT SUR LES HABITANTS

1. Importance de « l'action collective » : implication d'un plus grand nombre et mise en réseau de différents acteurs

Les critères de l'appel à projets « Quartiers durables citoyens » insistent sur la dimension collective des projets. En signant la Charte des Quartiers durables, les groupes « s'engagent à mettre en œuvre cette dimension collective, à créer des espaces amenant à un large partage des décisions, tant au niveau du diagnostic que du choix des projets, de leur mise en œuvre et de leur évaluation »⁶. Une attention particulière est d'ailleurs accordée au fait que l'action collective ne soit pas limitée à une minorité de personnes. Un des critères de sélection défini par l'Assemblée des Quartiers durables est en effet la « volonté d'impliquer des publics diversifiés, et tout particulièrement des publics moins favorisés, dans la conception, la réalisation, la mise en œuvres du/des projets et dans la dynamique de quartier durable »⁷. Pour ce faire, le groupe est invité à mettre en place des dispositifs et des moyens permettant « l'intégration de chacun, la possibilité pour chacun de participer à la dynamique de quartier et aux projets, sans distinction d'appartenance socio-économique, culturelle ou autre. Par exemple en proposant des projets concrets, ludiques, et des modes de communication adaptés et accessibles aux

5 Site Web du Quartier durable "Bled" [consulté le 11 avril 2015]. URL: <<http://www.bled1082.be/news.php>>.

6 Bruxelles Environnement. 2014. Appel à projets Quartiers durables citoyens 2014: Modalités détaillées. p. 6.

7 Bruxelles Environnement. 2013. *Priorités/critères budget participatif QD-2013*.

différents habitants du quartier »¹. Ces intentions sont les lignes directrices guidant les projets de Quartiers durables, pour mesurer leur impact sur le terrain, il faudrait analyser les projets séparément. Nous pouvons toutefois déjà observer une diversité des activités proposées permettant de toucher différents publics, allant du banquet de rue au jardinage en passant par le Repair Café. Les Quartiers utilisent également des moyens de communication divers, allant de l'organisation d'une réunion de quartier à la campagne de sensibilisation dans la rue en passant par les diverses photos et récits rassemblés sur un site internet.

D'autre part, « l'action collective » est également envisagée dans la capacité de mettre en relation différents acteurs. En observant un autre critère de sélection défini par l'Assemblée des Quartiers durables, on peut noter qu'au sein de la priorité « se réapproprier les espaces publics pour renforcer la qualité de vie » une attention particulière est accordée au dialogue entre les « parties prenantes » à savoir « les acteurs en charge de la gestion (communes, administration régionale,...), propriétaires publics ou privés (commune, régie foncière, promoteur immobilier, commerces,...), associations, habitants et usagers de l'espace public ». Les groupes sont donc vivement invités à mobiliser non seulement un plus grand nombre d'habitants mais aussi des acteurs locaux publics ou privés.

2. « Rencontres inter-quartiers », action collective à l'échelle de la Région Bruxelles-Capitale

Chaque Quartier définit son « périmètre d'action » ce qui signifie qu'il travaille à mobiliser les habitants de ce périmètre, autrement dit à une échelle locale. D'autre part, des rencontres inter-quartiers permettent de créer une dynamique d'échange à une échelle plus globale, à savoir celle de la Région Bruxelles-Capitale. En effet, des rencontres régulières entre les différents Quartiers permettent aux différents participants d'échanger des expériences, des savoirs et des pratiques afin de les aider à trouver d'autres outils, des solutions éventuelles, utiles à la mise en œuvre des projets dans leurs quartiers respectifs.

3. Démarche de capacitation citoyenne et projets sur le long terme

L'évolution des modalités va dans le sens d'une démarche de « capacitation citoyenne » considérant le citoyen « comme acteur de sa propre transformation et de la transformation de son environnement ». Par exemple, la mise en place d'un budget participatif en 2013 permet à une Assemblée de citoyens de décider eux-mêmes des critères de répartition des moyens financiers ou techniques (expertises). Ou encore, la modification du type d'accompagnement passant de « l'animateur », mandaté à mi-temps pendant un an qui avait alors tendance à « faire à la place du groupe », à un « coach » qui propose un accompagnement plus souple selon les besoins exprimés par les quartiers.

L'appel à projets propose un soutien financier ou technique ponctuel et un accompagnement méthodologique de manière temporaire. Il vise à soutenir des projets citoyens et à aider les citoyens à devenir acteurs eux-mêmes de leur propre quartier. Le but ultime de l'accompagnement est l'autonomisation des projets et leur pérennisation afin qu'ils aient un impact sur le long terme.

1 Bruxelles Environnement. 2013. *Compte-rendu des ateliers de l'Assemblée du 8 décembre 2013.*



Figure 43. Cours de jardinage au Quartier « Durabl'XL » · Ixelles · URL : <<http://www.quartiersdurablescitoyens.be>>



Figure 43. Inauguration de la Give Box du Quartier « Bled » · Berchem-Sainte-Agathe · URL : <<http://www.bled1082>>

3.4 Focus : Quartier durable « Molenbabbel » · Molenbeek-Saint-Jean

Nous allons ici présenter dans un premier temps le processus de l'initiative citoyenne du Quartier durable « MolenBabbel » selon la même grille de lecture que pour les initiatives citoyennes déjà présentées et, dans un second temps, l'analyser de manière plus approfondie afin de trouver des éléments d'évaluation de son impact sur la ville, tant au niveau spatial que social, notamment grâce à la rencontre de différents acteurs et une enquête de terrain.



Figure 44. Fête de la nature au jardin collectif de MolenBabbel · 18 avril 2015 · Molenbeek-Saint-Jean · © Chrystelle



Figure 45. « Périmètre d'action » du Quartier durable «MolenBabbel » · Molenbeek-Saint-Jean · URL : <<http://www.bing.com/maps>>

I. PROCESSUS

A. FICHE-PROJET

1. ACTEURS :

- Initiateurs « Groupe pilote » composé d'habitants dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers durables citoyens » lancé par Bruxelles Environnement.
- Motivations & objectifs Rencontrer et faire se rencontrer les habitants du quartier ; « embellir » le quartier ; sensibiliser à l'alimentation durable et à la consommation d'énergie; valorisation de la biodiversité ; valorisation des déchets ; ...
- Evolution Un premier « groupe pilote » d'habitants avait participé à l'appel à projets 2009-2010.
Un autre « groupe pilote » (une personne du premier appel à projets est présente) veut « relancer la dynamique » et participe à l'appel à projets 2013-2015.

2. TEMPORALITE Les projets visent à être durables dans le temps.

3. LIEU Les projets sont ancrés dans deux espaces principaux :

- La Maison de Habitants, partagée avec d'autres associations du quartier.
- La parcelle du jardin collectif, située dans le parc Marie-José.

4. ECHELLE Le « périmètre d'action » correspond à une vingtaine d'îlots. (cf. figure 45)

5. FINANCEMENT Soutien financier de Bruxelles Environnement (par exemple pour la création d'un site internet, l'achat de matériel pour le potager, pour les ruchers, etc.)

B. CONTEXTE SOCIO-SPATIAL

Le « périmètre d'action » du Quartier durable MolenBabbel se situe dans la commune bruxelloise de Molenbeek-Saint-Jean. Il est caractérisé par de larges avenues et un habitat mixte, allant de la tour de logements sociaux à la maison mitoyenne à un étage. Il comprend entre autres trois parcs (couvrant plus ou moins un quart de sa surface), deux écoles, des commerces (magasins et grande surface) et un terrain de foot. Le quartier est principalement résidentiel.

C. ACTEURS

Comme nous l'avons déjà détaillé en étudiant l'appel à projets « Quartiers durables citoyens », le « groupe pilote » est considéré comme « moteur de la dynamique » et « garant de la bonne avancée du processus et de sa cohérence avec l'ensemble des autres acteurs impliqués (partenaires, commune, ...) ». En ce sens, le groupe du Quartier durable MolenBabbel a établi des contacts et collaboré avec différents acteurs locaux (commune, associations, écoles, etc.).

Afin de comprendre les rapports des acteurs entre eux, nous avons interrogé les personnes suivantes, sur prise de rendez-vous et sur base d'un questionnaire à questions ouvertes¹:

- . trois habitants du « groupe pilote » : une historienne de l'art bibliothécaire (± 50 ans), une ingénieur projet (± 30 ans) et une personne travaillant à la Commission européenne (± 50 ans).
- . la « coach » du quartier MolenBabbel : architecte-urbaniste (± 50 ans)

Nous avons également rencontré plusieurs habitants membres du GASAP de manière informelle lors de la distribution des paniers de légumes et mené une « enquête de terrain », dont nous détaillerons les modalités plus loin, interrogeant 50 usagers du Parc Marie-José à proximité de la parcelle du jardin collectif. Nous allons présenter ci-après les rapports que les acteurs interrogés entretiennent avec les autres acteurs d'après leur point de vue :

- . Les habitants avec la commune de Molenbeek-Saint-Jean : contact tantôt facile tantôt difficile en fonction des personnes :
 - . personne chargée de l'Agenda 21 avait été contactée en 2010 mais n'a jamais donné réponse.
 - . Le groupe attend un an avant d'obtenir l'autorisation pour installer un compost sur la parcelle communale (conflit entre l'échevin des sports, voulant y installer un vestiaire pour le foot, et l'échevin de l'environnement, voulant que le jardin collectif s'y développe).
 - . Bon contact avec les éco-conseillers qui les soutiennent, notamment via un soutien du projet auprès de l'échevin et un soutien financier pour le jardin.
- . Les habitants avec d'autres associations :
- . Le « groupe pilote » avec la « coach » : elle est très disponible. Notons que la personne ayant participé à l'appel à projets de 2009-2010 nous apprend que l'animateur (mandaté à mi-temps pendant un an par Bruxelles Environnement) était alors « trop présent », qu'il « faisait les choses à leur place » et que cela était source de conflit.
- . La « coach » par rapport le groupe pilote : ils sont très autonomes.

¹ Les modalités des interviews et les questionnaires sont présentées dans les annexes 5 et 6.



Figure 46. Cuisine du monde à l'occasion de la Fête de la Mobilité · 2010 · Molenbeek-Saint-Jean · © Françoise

Imaginons ensemble
un quartier durable
du côté des Parcs
Laten we samen
een duurzame wijk maken
in de buurt van de Parcs

Présentation et échanges
Voorstelling en discussie
MARDI 20 AVRIL 2010
19:00 à 22:00
Château du Karreveld - Grange
Karreveldkasteels - Zaal de Schuur

Créer des projets concrets
Concrete ontspanningsprojecten creëren

Diminuer notre empreinte écologique
Onze ecologische voetafdruk vermindern

Améliorer l'environnement urbain
Onze stadsomgeving verbeteren

Echanger des savoirs
Onze kennis uitwisselen

MolenBabbel

Info & contact
Quartier durable/ Duurzame wijk
molenbabbel@quartiersdurables.be
0288 291 590
Comité MolenBabbel
molenbabbel@comite1
1400 288 221

MolenBabbel
Un patrimoine pour
les générations futures
Erfgoed voor de
toekomstige generaties

QUARTIER DURABLE
DUURZAME WIJK

MOLENBABEL QUARTIER DURABLE
vous invite à 1 soirée
d'information et de rencontre !

ÉNERGIE

JEUDI 9 DÉC. 2010 à 19h00

Maison des Habitants
(rue Vandenpeereboom 22)

**UN DEFI ENERGIE
POUR NOTRE QUARTIER !**

Ou comment réduire
sa consommation d'énergie
pour le climat et pour soi ?

avec Ecores et l'Apere

Merci de nous contacter pour vous inscrire :

<http://molenbabbel.wordpress.com>
molenbabbel@hotmail.fr
0479/ 36 39 05

Soutenu par

**QUARTIER DURABLE
DUURZAME WIJK**
BRUXELLES ENVIRONNEMENT - LEEFMILIEU BRUSSEL
www.bruxellesenvironnement.be/quartiersdurables
www.leefmilieubrussel.be/duurzamewijken
0800 85 286

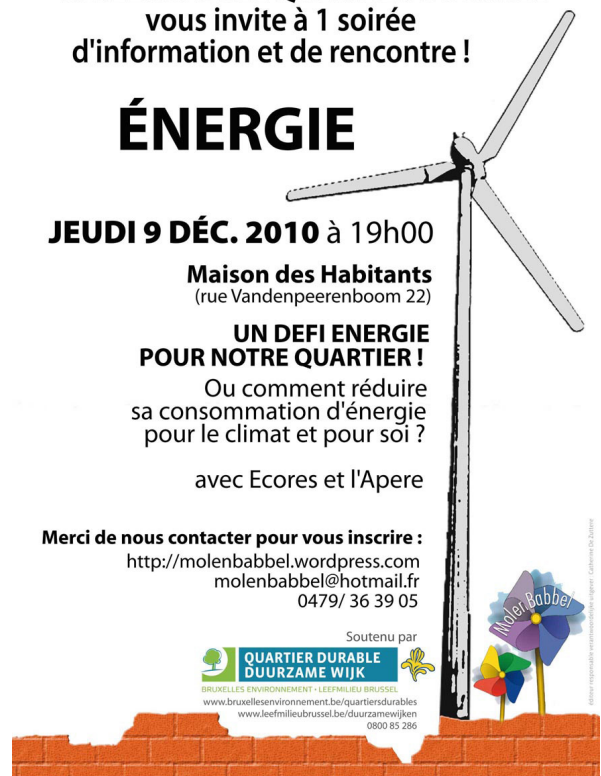


Figure 47. Affiches présentant les activités organisées par MolenBabbel dans le cadre de l'appel à projets 2009-2010



Figure 48. Inauguration du compost collectif de MolenBabbel · 2011 · © Françoise



Figure 49. Aménagement d'un mare avec les jeunes de l'AMO « Atouts jeunes » · été 2014 · © Françoise

D. LIGNE DU TEMPS

- 2008** Création du **Comité de quartier MolenBabbel**. Après plusieurs réunions à propos de thématiques telles la propreté et la sécurité dans le quartier, quelques habitants du Comité sont désireux de se consacrer à des « thématiques plus motivantes » ce qui les mène à formuler une **candidature pour l'appel à projets « Quartiers Durables citoyens » de 2009-2010**.
- 2009** La candidature est sélectionnée par la Région (pour rappel, à cette époque Bruxelles Environnement ne sélectionnait que cinq Quartiers par appel à projets).
- 2010** Dans le cadre de l'appel à projets « **Quartiers Durables citoyens** » 2009-2010, sont organisées différentes **activités d'information, de sensibilisation, de formation ou concrètes axées sur trois thèmes principaux** :
- (1) **l'alimentation durable** (projection de film-débat, information GASAP, stand à la fête de la mobilité avec repas du monde pour 150 personnes, cours de cuisine)
 - (2) **la valorisation des déchets** (compost collectif)
 - (3) **la consommation d'énergie** (soirée d'information « défi énergie », défi énergie dans deux écoles, « valise énergie » voyageant chez les habitants)
- 2011** Début du **compost collectif** (cf. figure 48). Après un an de négociation avec la commune, cette dernière met à disposition du groupe MolenBabbel un terrain situé dans le parc Marie-José, à côté du terrain de foot, pour y installer le compost collectif. L'autorisation est accordée sous forme de « convention d'occupation précaire ».
- Création du **GASAP**. Plusieurs personnes participant au compost et/ou membres du GASAP veulent démarrer un jardin collectif. L'une d'elle, venant d'emménager dans le quartier, propose de remettre une seconde candidature pour l'appel à projets 2013-2015 (pour rappel, jusque 2013 les quartiers ne pouvaient pas participer plusieurs fois à l'appel à projets).
- 2013** **mai** : introduction de la **candidature pour l'appel à projets n°5 (2013-2015)**.
- mai-juin** : Mise en route du **jardin collectif** sur la parcelle communale où se trouvait déjà le compost collectif. Les habitants se rencontrent à plusieurs reprises durant l'été
- juin-décembre**: Les habitants et le « coach » se réunissent à plusieurs reprises pour préparer le projet et rédiger la « feuille de route » (« **phase 2 : préparation des projets** » de l'appel à projets).
- octobre** : Stand à la « fête de la Nature ». Information sur le jardin collectif et le GASAP, atelier dessin « ce que je voudrais dans mon quartier » avec les enfants de passage.
- 2014** **janvier** : Rencontre informative à propos du jardin collectif.

2015

été 2014 : D'après les participants, le jardin collectif « ne tourne pas aussi bien qu'en 2013 ». Selon eux, les « aléa de la vie font que les gens sont moins disponibles ». Aménagement d'une « mare » (réserve d'eau pour le potager) au jardin collectif en collaboration avec l'AMO « Atouts jeunes ». (cf. figure 49)

janvier : MolenBabel dispose d'un local dans la Maison des Habitants, partagée avec d'autres associations (école de devoirs, AMO, cours d'alphabétisation, ...), notamment pour la distribution des paniers de légumes du GASAP.

mars : Installation des **ruchers** au jardin collectif en **collaboration avec l'AMO « Atouts jeunes »**.

avril : Stand à la « fête de la nature ». Une « **ballade contée** » est organisée, **en collaboration avec l'association culturelle « MolenBesace »**, jusqu'au jardin collectif. Au jardin : animation sur les abeilles, atelier de semis, ...



Figure 50. Animation sur les abeilles à l'occasion de la fête de la Nature · 18 avril 2015 · © Chrystelle

II. IMPACT SUR LA VILLE

1. « Problème de visibilité » et moyens mis en place pour y remédier

Le « groupe pilote » remarque qu'ils ont un « problème de visibilité » par rapport aux autres habitants, à la fois au niveau de la « visibilité spatiale » de la parcelle du potager et au niveau des activités et des moyens de communication développés. Ils tentent d'y remédier et d'ouvrir les projets à d'autres habitants notamment via le travail en collaboration avec les associations avec qui ils partagent la Maison des Habitants (entre autres AMO et école de devoirs) ou encore la création d'un site internet. Ils ont par exemple déjà réalisé une mare ainsi qu'installé des ruchers en collaboration avec les jeunes de l'AMO. Pour les projets à venir, ils ont prévu d'installer des bacs-potagers dans le jardin avec les jeunes de l'AMO.

Notons que dans le cas du Quartier durable MolenBabbel, « l'impact spatial » est moins marqué que pour les cas étudiés précédemment. En effet, seul le projet du jardin collectif présente une « intervention dans l'espace public ». Il est situé sur une parcelle entre le terrain de foot et le Parc Marie-José. Une partie du terrain est en contrebas de plusieurs mètres par rapport à la rue et au reste du parc ce qui diminue sa visibilité par rapport aux passants et aux usagers du parc. De plus, la parcelle est enclose et son accès n'est pas clairement indiqué. Le projet des ruchers, installé récemment dans le jardin collectif, est mené entre autre dans l'intention de rendre le lieu « plus visible » et d'intéresser un public « plus diversifié ».

Pour tenter d'appréhender la perception des projets de MolenBabbel par les autres habitants, nous avons mené une « enquête de terrain ». Nous avons ainsi interrogé, sur base d'un questionnaire à questions fermées et ouvertes¹, 50 usagers du parc Marie-José de différents âges et habitant à moins 15 minutes à pied du site. Les questions, détaillées en annexe, tentaient par exemple de comprendre s'ils connaissaient l'existence du jardin collectif ou d'autres activités de MolenBabbel (GASAP, défi énergie,...) ; si non, s'ils seraient intéressés par l'une ou l'autre activité; si oui, s'ils y avaient participé et ce que ça leur avait apporté. Ainsi, 17 personnes sur les 50 étaient au courant qu'il y avait un potager collectif à l'endroit indiqué par l'interviewer (le potager étant en contrebas, il n'était pas directement visible depuis le lieu d'interview). Parmi ceux-ci, 7 ont remarqué la présence des ruches et 4 celle du compost. Une autre question concernait leur intérêt ou non à participer à un potager collectif, 10 personnes se sont montrées intéressées. Enfin, parmi les 50 personnes interrogées, seules trois avaient entendu parlé d'un autre projet de MolenBabbel (GASAP, réunion d'information, fête de la nature, ...), dont deux qui avaient participé au potager collectif l'année précédente et une qui ne connaissait pas le potager mais qui avait entendu parlé de la fête de la nature à laquelle participait MolenBabbel. Bien que l'échantillon de personnes interrogées soit aléatoire et donc que les résultats ne soient pas forcément représentatif de l'entièreté de la population alentour, l'enquête confirme la difficulté relevée par le groupe pilote de « rendre visibles » leurs activités aux autres habitants.

2. Création de liens entre les participants

Outre l'enquête de terrain, l'interview de certaines personnes étant membre du GASAP ou ayant participé au potager les années précédentes nous apprend que ça leur a permis

¹ Les modalités, le questionnaire et les résultats de l'enquête sont présentés en annexe.

de rencontrer des voisins et de tisser des liens qui « durent toujours aujourd’hui ». Une des membres du groupe pilote explique qu’elle voulait déménager et que le projet du potager lui « a fait ré-aimer son quartier ». Une autre, ayant intégré le GASAP il y a trois mois, explique que ça lui permet de « rencontrer d’autres habitants du quartier ».

Ainsi, on peut observer que des liens se créent entre les participants ne se connaissant pas forcément, mais qu’une difficulté est éprouvée à intéresser de nouveaux participants.

Toutefois, le groupe pilote pense que l’installation récente des ruches permettra plus de visibilité sur le site. En ce sens, l’enquête de terrain nous apprend que 7 personnes sur les 50 avaient remarqué la présence des ruches installés depuis moins d’un mois. De plus, ils pensent que « cela peut prendre du temps » et sont donc « confiants » en 2015.

3. Considération sur l’évolution des modalités de l’appel à projets « Quartiers durables citoyens »

La personne du groupe pilote ayant participé aux deux appels à projets remarque que les procédures se sont simplifiées depuis l’appel à projets 2009-2010 et que l’accompagnement de la « coach » est mieux que l’accompagnement de l’animateur qui était « trop présent ». Toutefois, les membres du groupe pilote se plaignent de la lourdeur administrative des formalités à remplir, par exemple pour une demande de subside ponctuelle. Ils considèrent que ça ne permet pas à tous d’y participer, « seulement ceux qui ont des « gestions de capacités administratives ».

3.5 Comparaison des appels à projets étudiés

La confrontation des différents appels à projets observés selon les mêmes critères que la grille de lecture nous permettra de dégager certains points communs ou divergences et de déjà dégager, à ce stade-ci, des éléments de réponse à la question de recherche. Nous tenterons ici de comprendre d'une part comment ces appels à projet sont menés, quel est le processus, et donc comment ils peuvent inviter les citoyens à prendre des initiatives, et, d'autre part, si tel est le cas, en quoi les initiatives prises dans le cadre de ces appels à projets transforment-elles la ville, quel est leur impact tant au niveau spatial que social ?

I. PROCESSUS

A. ACTEURS

Rapport entre les citoyens initiateurs et les pouvoirs publics organisateurs: rôles respectifs et cadre normatif, des approches fort différentes

Les cas étudiés présentent trois approches fort différentes quant aux rôles des pouvoirs publics dans le processus de l'appel à projets et établissent des cadres plus ou moins stricts. Ainsi, les organisateurs de *Parklets* mobilisent des citoyens afin qu'ils réalisent eux-mêmes et à leur frais l'aménagement d'un espace accessible à tous. Pour ce faire, la Ville de San Francisco établit un cadre strict et clair. Son rôle est principalement de contrôler le respect de critères de sélection établis et d'accorder un permis d'occupation temporaire. Le *Pla Buits* quant à lui mobilise principalement des associations et des collectifs afin qu'ils revalorisent et redynamisent des friches urbaines. La Ville met alors à leur disposition gratuitement l'espace et les autorise à l'occuper de manière temporaire tandis que les coûts éventuels d'aménagement sont à charge des candidats. Les projets émanent ici des candidats eux-mêmes et ces derniers sont libres dans la manière d'occuper l'espace, pour autant que les installations soient réversibles et que les activités respectent les critères du concours. Enfin, l'appel à projets Quartiers durables citoyens propose un soutien financier, méthodologique et technique à des projets émanant des citoyens eux-mêmes. Cette démarche permet de rencontrer les besoins et attentes des citoyens et laisse place à des propositions diversifiées, pouvant être innovantes et originales.

En observant ces démarches, nous pouvons constater deux approches fort différentes quant aux rôles respectifs des pouvoirs publics et des citoyens. D'un côté, *Parklets* et *Pla Buits* délèguent aux citoyens le rôle d'aménager des espaces publics. Ils établissent un cadre légal, sous forme de licence d'occupation temporaire, afin que les citoyens puissent s'approprier l'espace public et l'aménager par eux-mêmes. Cette approche permet aux citoyens d'agir et de s'exprimer dans l'espace public et, dans le cas du *Pla Buits*, de disposer d'un lieu pour développer des projets citoyens. Toutefois, cette manière de « rendre le citoyen acteur » soulève un questionnement : n'est-ce pas une manière ici pour les pouvoirs publics de profiter d'une main d'œuvre gratuite et créative voire même des fonds financiers propres des citoyens participants ? D'autre part, ces projets financés par des fonds privés ne seraient-ils par le risque d'un désinvestissement du public et d'une tendance à la privatisation de l'espace public ?

D'un autre côté, l'appel à projets Quartiers durables présente une attitude de soutien à des projets émanant directement des citoyens et établit un certain cadre afin que les projets

répondent aux objectifs posés.

B. TEMPORALITE

« Gestion temporaire participative » comme alternative au « définitif coûteux » VS volonté de pérennisation de projets citoyens

Nous notons ici à nouveau des démarches fort différentes quant à la temporalité des projets. D'un côté, les appels à projets *Parklets* et *Pla Buits* donnent lieu à des projets à priori temporaires tandis que l'appel à projets Quartiers durables vise à la pérennisation des projets dans le temps.

Nous pouvons qualifier les deux premières démarches comme étant des stratégies d'aménagement de l'espace urbain alternatives au « définitif coûteux » dans un contexte de crise économique. Cette « production participative d'espaces publics »¹ ne coûte en effet rien à la Ville en termes d'investissement financier. Une question est alors ici soulevée : quel sera l'impact sur le long terme de ces projets à priori temporaires ?

Si nous prenons l'exemple des *Parklets*, les installations n'ont en effet pas de garantie de durer dans le temps, le permis d'occupation étant à renouveler chaque année. Ils peuvent faire l'objet d'un retrait, du moins temporaire, par exemple dans le cas d'un changement de revêtement de sol de la rue ou de travaux des impétrants. Toutefois, nous pouvons constater que certains *Parklets* sont déjà installés depuis cinq ans, l'appel à projets ayant démarré en 2010. Nous nous demandons dès lors si certains seront pérennisés, s'ils vont continuer à se répandre à travers la ville pour finalement renforcer cette stratégie d'aménagement de l'espace public à travers des installations temporaires ou si au contraire, ils auront tendance à disparaître pour laisser place à des formes d'aménagements plus définitifs.

Dans le cadre du *Pla Buits*, les citoyens participant obtiennent des permis d'occupation d'une validité allant de un à trois ans. Il est intéressant de faire un parallèle avec la réflexion de la géographe-urbaniste Lauren Andres qui analyse les effets des usages temporaires de friches urbaines à terme, plutôt positifs ou négatifs selon les différents acteurs². Selon elle, les « gagnants » sont les propriétaires fonciers – à savoir, dans le cas du *Pla Buits*, les pouvoirs publics – étant donné que la redynamisation des friches amène une revalorisation de l'image et de la valeur d'échange du site. Par contre, elle explique que « le devenir des acteurs qui investissent les lieux est plus problématique : il est systématiquement conditionné par le positionnement des acteurs décisionnaires et par la manière dont ils souhaitent faire évoluer les projets temporaires [...] dans la plupart des cas, les acteurs atypiques à l'origine du processus sont voués à disparaître ou à recommencer ailleurs ». Est-ce que cela signifie que les acteurs du *Pla Buits* sont « voués à disparaître » ? Seront-ils parties prenantes du processus de projet définitif ? Est-ce que certains usages « testés » pendant l'occupation temporaire inspireront les usages futurs du site, voire seront tout de même conservés, ou sont-ils également « voués à disparaître » ?

Quant à l'appel à projets Quartiers durables lancé en 2008, nous pouvons également nous

1 ORDUNO-GIRO, P. 2014. p. 1.

2 ANDRES, L. 2011. p. 3.

demander si, au-delà des intentions et des manières d'agir mises en place afin de les pérenniser, les projets lancés durent dans le temps ou non. Pour répondre à cette question, un recul temporel plus important serait nécessaire. Nous pouvons toutefois déjà observer que certains projets lancés au début de la démarche sont aujourd'hui toujours d'actualité. Tel est le cas par exemple des Quartiers ayant répondu à deux appels à projets à savoir Helmet, Broebel'Air, MolenBabbel, Chant d'Oiseau, Rêvons Messidor, Cité Forest Vert et Neptune. MolenBabbel avait par exemple déjà répondu à l'appel en 2009 et a renouvelé sa participation en 2013.

C. ECHELLE

Du global au local : un cadre public permettant une approche globale et invitant à l'action locale

Le cadre normatif établi par les pouvoirs publics permet de mobiliser différents acteurs à travers la ville et d'avoir une approche globale à propos d'actions locales. Les appels à projets permettent d'inviter des citoyens à agir sur leur environnement en leur proposant de nouveaux cadres légaux et, dans le cas de l'appel à projets Quartiers durables citoyens, un soutien logistique et financier. Toutefois une question est ici soulevée : est-ce que ces actions locales ont un réel impact à l'échelle de la ville ou sont-elles « anecdotiques » en comparaison des enjeux urbains ? La réponse à cette question varie d'un projet à l'autre étant donné qu'ils présentent des échelles d'actions différentes.

Ainsi, un *Parklet* qui agit à l'échelle de la rue peut paraître anecdotique si on le compare au réaménagement d'une friche urbaine agissant à l'échelle du quartier. Toutefois, la répétition d'une manière d'agir ponctuelle à travers la ville et la multiplicité des *Parklets* peut mener à une amélioration de la qualité des espaces publics, devenant petit à petit plus conviviaux et plus verts, et ainsi à un changement global de l'image de la ville.

Quant à l'impact des projets de Quartiers durables à l'échelle de la Région Bruxelles-Capitale, un recensement de 2014 nous apprend qu'il y avait alors 32 Quartiers durables couvrant 1441 ha, ce qui représente 9% du territoire bruxellois¹. D'autre part, notons que les rencontres inter-quartiers favorisent une dynamique d'échange et de rencontre des citoyens à l'échelle de la Région Bruxelles-Capitale permettant ainsi aux idées et aux motivations de se répandre et, à travers ce réseau régional, d'éventuellement inviter d'autres citoyens à être acteurs de leur quartier.

¹ Bruxelles Environnement. 2014. Panneaux de présentation.

II. IMPACT SUR LA VILLE

A. IMPACT SUR L'ESPACE

Transformation des usages, amélioration du cadre de vie et de la perception du lieu

Les différents appels à projets étudiés sont tous lancés dans le but d'améliorer, d'une manière ou d'une autre, le cadre de vie urbain. Ainsi, un *Parklet* transforme une place de parking en un espace accessible à tous les passants permettant de s'y reposer et de discuter ; les projets du *Pla Buits* permettent de redynamiser des espaces de délaissés urbains en proposant des espaces verts, de rencontre, de jeux ; et enfin, les différents projets de Quartier durables plus ou moins ancrés physiquement dans l'espace permettent d'agir sur l'espace public tantôt en le « verdurisant », tantôt en y amenant de nouveaux usages permettant la rencontre des habitants. L'ensemble de ces projets peut éventuellement mener à une amélioration globale de l'image de la ville.

La temporalité des projets a une influence quant à l'impact qu'ils auront sur l'espace urbain sur le long terme. Ainsi des usages temporaires ne conféreront peut-être qu'une amélioration temporaire du cadre de vie, à moins qu'ils ne trouvent une forme de pérennisation, que ce soit dans des usages matérialisés ou à travers les liens créés entre les usagers.

B. IMPACT SUR LES HABITANTS

1. Lieux et activités stimulant la rencontre

Les différents projets des appels à projets observés donnent lieu à des espaces de rencontre et d'échange pour les habitants et usagers à proximité des sites d'intervention, que ce soit pour les passants usagers de *Parklets* ou pour les cultivateurs de potagers urbains aménagés dans le cadre du *Pla Buits*.

Les différentes activités menées sur les friches barcelonaises et à travers les Quartiers durables, allant du barbecue de quartier à la ballade de découverte du patrimoine, permettent également l'échange et la rencontre entre les habitants du quartier et éventuellement de créer des liens entre eux.

2. Profils des « citoyens initiateurs » : formalités plus ou moins accessibles et évolution des procédures

Les différentes modalités des appels à projets donnent l'occasion à un public plus ou moins diversifié d'y participer. Dans tous les cas, les formalités à remettre demandent la maîtrise d'un certain langage et ne permette donc pas à « tout citoyen » de répondre à l'appel à projets. Notons toutefois que dans les cas des appels à projets *Parklets* et de Quartiers durables, une évolution des procédures afin de toucher un public « plus large » est mise en place.

Dans le cas de l'appel à projets *Parklets* au-delà de la maîtrise d'un certain langage afin

d'obtenir le permis d'occupation temporaire, les candidats doivent également posséder un certain capital économique, ou du moins des sponsors, afin de financer l'emplacement. Ainsi, le constat en 2014 était que le profil des participants était principalement des commerçants et seulement quelques « associations de communauté » si bien que pour l'appel à projets de 2015, une attention particulière est dès lors accordée à favoriser la participation des « institutions ou associations à but non lucratif, organisations de communauté, d'art, de science, d'éducation, de jeunes ».

Un autre exemple d'évolution des procédures est celle de l'appel à projets Quartiers durables qui s'est d'une part simplifié à travers l'allègement des formulaires de candidatures et qui d'autre part a permis la participation d'un plus grand nombre de groupes. En effet, avant 2013 les candidatures devaient déjà formuler les projets avant même d'être sélectionnées et seulement cinq quartiers étaient retenus tandis qu'après 2013 une note d'intention suffit à obtenir le soutien d'un coach pour formuler les projets sur une période de six mois et un plus grand nombre de quartiers seront soutenus. Notons toutefois que les diverses formalités à remettre, comme les rapports intermédiaires et finaux d'évaluation ou encore les formulaires de demandes de subsides ponctuels, demandent tout de même, au moins de la part du groupe pilote, la maîtrise d'un certain langage et n'est donc pas accessible à n'importe quel citoyen.

3. Mise en réseau de différents acteurs et implication de l'entourage: de « l'interaction de voisinage » à « l'implication d'un plus grand nombre »

Dans tous les cas étudiés, les projets mettent en relation différents acteurs et une attention est portée à ce que les projets impliquent leur entourage. Toutefois, le « degré d'implication » de l'entourage diffère d'un appel à projets à l'autre.

L'appel à projets *Parklet* requiert que les candidats établissent une « interaction de voisinage ». Ils doivent en effet obtenir le soutien des acteurs alentours, que ce soit les habitants, les propriétaires ou les associations de proximité concernées, et sont vivement encouragés à permettre une discussion autour du projet par exemple en organisant une rencontre pour amener des idées et en discuter.

Dans le cas du *Pla Buits*, la Ville donne priorité aux organisations de quartier dans la sélection des projets. En effet, Paula Orduña-Giro indique que « seulement un des huit projets présentés par des associations de riverains n'a pas été retenu »¹. Remarquons toutefois que ce critère prioritaire n'est pas exhaustif, ce qui veut dire qu'une association extérieure au quartier peut également répondre à l'appel. D'autre part, au-delà de l'ancrage socio-spatial des porteurs de projets, la diversité des usages qu'ils créent tend à impliquer les habitants alentours, allant des potagers à l'atelier d'autoréparation vélos, et de mettre en contact différents acteurs autour d'un projet commun, allant de l'association de voisin au collectif artistique en passant par la paroisse.

Concernant l'appel à projets Quartiers durables, l'importance donnée à « l'action collective » mène à favoriser la mise en réseau de différents acteurs et à l'implication d'un plus grand nombre. En effet, les groupes sont invités à interagir avec les acteurs locaux publics et privés mais aussi à impliquer des publics diversifiés dans les différentes étapes du projet, allant de la

1 ORDUNA-GIRO, P. 2014. p. 3.

conception à la mise en œuvre. Pour ce faire, les groupes sont invités à par exemple « proposer des projets concrets, ludiques, et des modes de communication adaptés et accessibles aux différents habitants du quartier ». Le coach peut éventuellement donner des outils et un soutien méthodologique dans cette démarche et les groupes peuvent faire appel à des experts pour certaines demandes précises, par exemple pour la création d'un site internet ou encore pour la réalisation d'une affiche.

IV. CONCLUSION

Des manifestations citoyennes pour un « droit à la ville » sont observables à travers le monde, à différentes échelles et sous diverses formes. En effet, notamment en réaction à un manque de considération quant à leur implication dans la fabrication de la ville, certains citoyens se mobilisent et revendiquent leur « droit à la ville », tel qu'introduit par Henri Lefebvre en 1968. D'autre part, les différentes critiques quant aux processus participatifs « traditionnels » soulignent la limitation de telles démarches et la nécessité, comme le souligne Loïc Blondiaux, de trouver de « nouveaux dispositifs ».

Cette observation nous a mené dans un premier temps à nous intéresser aux idées formulées par Lefebvre en 1968 et à comprendre pourquoi son propos fait l'objet aujourd'hui de nombreuses réinterprétations, tant chez les théoriciens que chez les praticiens de l'urbain. La « dimension collective » qui émane du *Droit à la ville* se retrouve également dans l'idée de « la ville comme bien commun » resurgie ces dernières années. Tout comme Lefebvre, les penseurs et praticiens du « commun » remettent en question le système néolibéral dominant et invitent à le transformer et à proposer des pratiques et des imaginaires alternatifs. Le constat de cette importance donnée à « l'action collective » a nourri notre questionnement et nous a mené à appréhender l'impact d'initiatives citoyennes collectives sur la ville tant au niveau spatial que social.

Dans un second temps, l'observation de la critique des dispositifs participatifs « traditionnels » nous a aidé à cerner certains manquements et enjeux de la « participation » aujourd'hui. La considération de la théorie de Sherry Arnstein, selon laquelle il existe différents niveaux de participation, ainsi que l'observation de la « typologie de la participation » de Christine Partoune, distinguant notamment la « participation spontanée » de la « participation institutionnalisée », nous ont permis de dégager deux types de contexte de prise d'initiatives citoyenne. Sur cette base, le choix des cas d'étude a été réalisé : d'une part des initiatives spontanées et d'autre part des initiatives prises dans le cadre d'appels à projets publics.

Les initiatives citoyennes observées ont donné à voir des citoyens qui, au-delà même de revendiquer leur droit à la ville, le prennent. Ils s'approprient l'espace public, deviennent acteurs de leur quartier et participent ainsi à la transformation de leur ville.

Le questionnement qui a guidé l'analyse était de tenter de comprendre comment ces initiatives citoyennes peuvent transformer la ville. Nous allons donc ci-après faire la synthèse des tendances observées à travers les différents cas étudiés afin de dégager des pistes de réponse à la question de recherche.

De l'initiative autonome vers l'interpellation des pouvoirs public

& du cadre public invitant à la prise d'initiative citoyenne

Au cours de cette recherche, nous avons observé des initiatives spontanées interpellant les pouvoirs publics ainsi que des procédures d'appel à projets publics invitant les citoyens à prendre des initiatives ou permettant de soutenir des initiatives citoyennes.

Les différentes initiatives citoyennes spontanées étudiées sont, au moins dans un premier temps, autonomes des pouvoirs publics et les interventions sont autogérées par les activistes. Elles ont, pour la plupart, un caractère subversif ayant pour but d'interpeller les pouvoirs publics. L'ampleur que prennent certains projets, notamment à travers un ancrage spatial de l'intervention et l'implication d'un grand nombre de personnes, engendre **une forme d'interaction avec les pouvoirs publics**, parfois conflictuelle. Cette interaction crée le débat et peut éventuellement mener, dans un second temps, à une forme de collaboration. Par exemple, dans le cas du *Park Fiction* les activistes étaient dans un premier temps en conflit avec les pouvoirs publics du fait qu'ils s'opposaient à un projet immobilier accepté par le Service de développement urbain de la ville d'Hambourg. Afin de revendiquer l'aménagement d'un parc, ils entament un « processus de planification parallèle selon les désirs ». L'ampleur que prend le projet, via l'appropriation de l'espace et la participation de nombreux habitants au processus, ainsi que la visibilité à l'échelle internationale, notamment grâce à la présentation du projet à la *Documenta 11* à Cassel, permet d'obtenir le soutien des pouvoirs publics. Le parc est finalement aménagé selon les désirs des habitants et financé par des fonds publics. Ou encore, dans le cas des *Incredible Edible* à Todmorden, l'appropriation spontanée de portions d'espace public sans autorisation particulière aboutit à une forme de collaboration entre les cultivateurs et le conseil de la Ville sous forme de « licence », autorisant alors légalement la culture de certains terrains publics. Ces actions initialement « hors cadre » créent ainsi un « nouveau cadre » en collaboration avec les pouvoirs publics. Il n'est toutefois pas évident que les initiatives citoyennes spontanées débouchent sur une interaction constructive avec les pouvoirs publics. Dans le cas du projet d'aménagement de la Porte de Ninove, nous nous demandons si la dynamique citoyenne de « parc temporaire » sera intégrée dans le processus de planification du projet définitif. Un soutien des initiatives citoyennes est déjà présent au niveau de la commune de Molenbeek. Toutefois, au niveau de la Région bruxelloise et de Beliris – étant les maîtres d'ouvrage du projet définitif, ce sont eux qui décideront de la manière de procéder – aucune forme de « collaboration » avec les citoyens n'est prévue à ce jour, du moins pas de manière officielle.

Les procédures publiques d'appel à projets invitent à **la prise d'initiative des citoyens**. Selon que le cadre établi soit plus ou moins rigide, il laisse plus ou moins l'occasion aux citoyens de donner la forme qu'ils souhaitent à leur projet, de répondre à leurs aspirations, et donne lieu à une diversité de projets plus ou moins grande. Notons que certains projets citoyens préexistent au lancement de l'appel à projets et que ce cadre est parfois justement une occasion ou un moyen de les concrétiser, que ce soit par exemple à travers la mise à disposition d'un terrain en friche ou à travers un soutien logistique et financier. Le cadre permet alors de faire converger des projets citoyens avec des objectifs politiques plus larges. Toutefois, certains projets sont exclus du cadre. Dans le cas de l'appel à projets « Quartiers durables citoyens », les projets allant

à l'encontre d'un projet communal ou régional ne sont pas forcément soutenus¹. Par exemple, la candidature de *Commons Josaphat*² à l'appel à projets « Quartiers durables citoyens » n'a pas été retenue étant donné que ce projet citoyen remet en cause un projet d'aménagement régional prévu sur une friche de 24 hectares de propriété publique située à Schaerbeek.

Nous pouvons donc considérer une forme de complémentarité de processus « *bottom-up* » et de démarches « *top-down* ». En effet, les initiatives citoyennes spontanées « *bottom-up* » interpellent les pouvoirs publics et les appellent à agir. Les appels à projets donnent lieu à une démarche à la fois « *top down* » et « *bottom-up* » car l'appel est lancé par les pouvoirs publics et il se base sur l'action des citoyens. (cf figure 51)

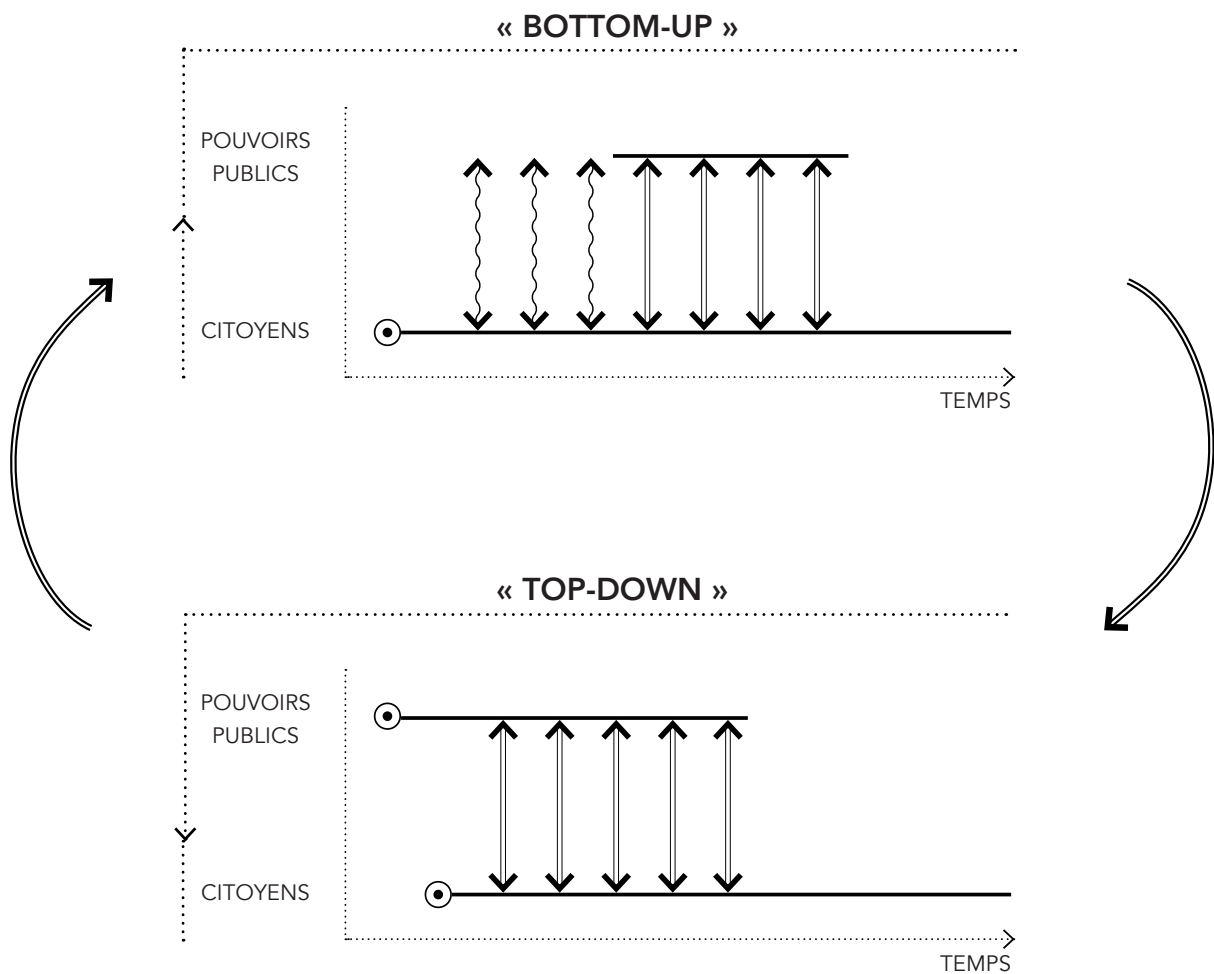


Figure 51. De l'initiative autonome vers l'interpellation des pouvoirs public & du cadre public invitant à la prise d'initiative citoyenne. · Composition personnelle

- 1 Dans les « critères de recevabilité des candidatures » de l'appel à projets 2014-2016 il est précisé : « Attention : autant que possible l'appel à projets soutient les réflexions des quartiers sur des projets qui font débat. Cependant, si votre projet est essentiellement construit autour d'une opposition à un projet communal ou régional, l'administration de Bruxelles Environnement et le Cabinet de tutelle se réserve le droit d'évaluer si un soutien peut lui être apporté ». Source : Bruxelles Environnement. *Modalités détaillées de l'appel à projets 2014-2016*. p. 7.
- 2 Commons Josaphat est une initiative citoyenne menant un processus de projetation collectif basé sur le principe des « biens communs » à propos d'une friche de 24 hectares de propriété publique située à Schaerbeek. Pour plus d'informations, voir page 177 de ce travail.

De l'action locale vers un réseau global

& de l'approche globale multipliant les actions locales

Les différentes initiatives observées, que ce soit les initiatives spontanées ou celles prises dans un cadre public, tentent de donner une certaine visibilité à leurs projets et ce afin, d'une part, de toucher un grand nombre d'habitants et de les inviter à participer au projet; et, d'autre part, de partager leur expérience avec toute personne désireuse d'en apprendre davantage sur le processus, et ce au-delà d'un public de proximité. Pour ce faire, les activistes utilisent divers moyens de communication, allant du stand d'information sur le marché à la diffusion de vidéos sur les réseaux sociaux. Ils laissent place à l'échange sous diverses formes, allant de la fête de quartier au congrès international. Notons que c'est grâce au développement rapide des moyens de communications ces dernières années que ces projets et leurs idées ont la possibilité d'être diffusés rapidement et à travers le monde, notamment à travers internet et les réseaux sociaux. Cette mobilisation, à la fois de proximité et à une échelle plus vaste, peut éventuellement inspirer d'autres citoyens et les mener à agir. Cet « effet boule de neige » peut alors se répandre d'un quartier à l'autre de la ville et, dans certains cas, d'une ville à l'autre du monde, établissant ainsi **un réseau global**. Par exemple, le mouvement des *Incredible Edible* débuté à Todmorden en 2008 est aujourd'hui répandu dans diverses villes du monde.

Les appels à projets établissent d'autre part **un cadre public qui invite à l'action locale**. Cette approche globale permet de mobiliser différents acteurs à travers la ville afin de multiplier les initiatives citoyennes dans l'espace urbain. Leur multiplicité aura éventuellement un impact à l'échelle de la ville. Par exemple l'appel à projets *Parklets* mobilise des groupes de citoyens afin qu'ils aménagent des espaces conviviaux pour les passants. Leur multiplicité mène à une amélioration de la qualité des espaces publics, devenant petit à petit plus conviviaux et plus verts, et ainsi à un changement global de l'image de la ville.

Nous constatons donc ici que les processus observés agissent à deux échelles : à l'échelle locale, de la rue ou du quartier, et à l'échelle globale, de la ville ou du monde. Ces deux échelles d'action influent l'une sur l'autre de manière réciproque. Ainsi, une action locale peut inspirer d'autres actions locales pour finalement influencer à l'échelle globale tout comme une approche globale peut inviter à l'action locale et permettre une multiplicité d'actions locales. Ces deux approches sont nécessaires et complémentaires pour transformer la ville. (cf. figure 52)

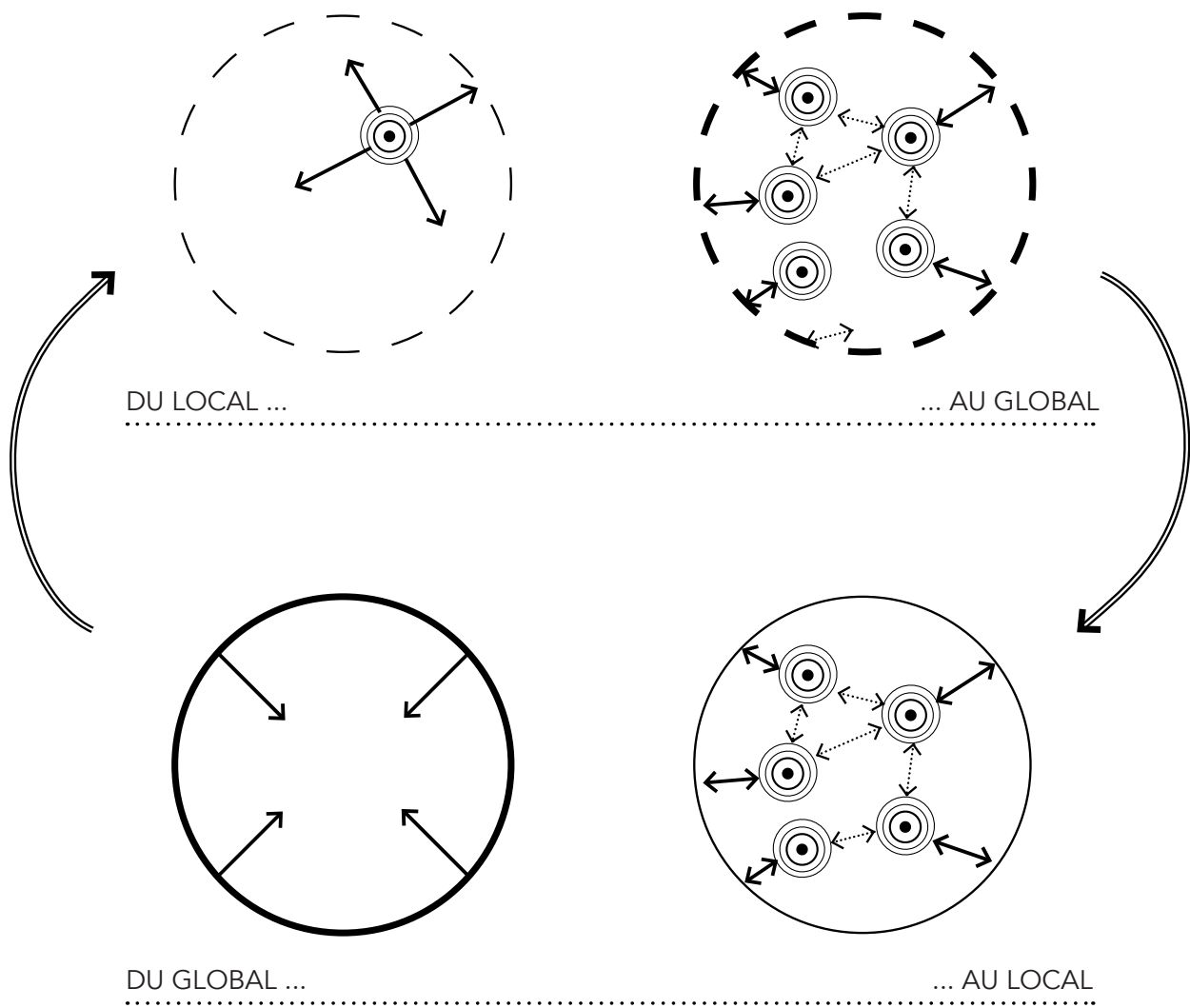


Figure 52. De l'action locale vers un réseau global & de l'approche globale multipliant les actions locales ·
Composition personnelle

Des usages temporaires comme outil d'appropriation et de planification

... à leur pérennisation sur le long terme

Nous avons observé d'une part des initiatives donnant lieu à des occupations temporaires de l'espace et d'autre part des initiatives donnant lieu à des projets sur le long terme. Certaines des actions temporaires sont « rendues durables » soit de manière directe à travers la pérennisation des usages, par exemple l'aménagement du parc à Hambourg, soit de manière indirecte, par exemple à travers les éventuels liens créés entre les participants ou encore à travers la reproduction d'actions similaires dans d'autres lieux.

Les occupations temporaires peuvent être utilisées à différentes fins :

- comme **outil de revendication**: les usages temporaires peuvent permettre de s'approprier un lieu afin de s'opposer à un projet, de réclamer certains usages pour l'aménagement futur du lieu, etc.
- comme **outil de questionnement et de planification** « participatif » : les usages temporaires permettent de questionner les usages existants et de tester des usages potentiels d'un site. Le lieu d'intervention est alors considéré comme un « laboratoire expérimental » et les usagers comme des « pionniers de l'espace urbain ». A travers leurs usages, ils expriment leurs désirs quant au devenir du lieu et peuvent éventuellement participer directement à sa transformation. Ce processus de planification concrétisé dans l'espace permet à un public varié de participer, allant de l'enfant à la personne âgée en passant par le sans-papier, et ce contrairement à certains processus de participation « traditionnels », telle une enquête publique à laquelle « tout public » n'a pas forcément les moyens de prendre part étant donné que les modes d'expression ne sont accessibles qu'à une partie de la population.
- comme **outil d'aménagement de l'espace public alternatif au définitif** « coûteux » : lorsque la Ville octroie des licences d'occupation temporaire d'une portion d'espace public afin que les usagers l'aménagent par eux-mêmes, comme c'est le cas dans les appels à projets Parklets et Pla Buits. A San Francisco, la volonté est de transformer rapidement et de manière peu coûteuse des portions de rue, normalement dédiées au stationnement, en espaces piétons. A Barcelone la volonté est d'améliorer l'image et de gérer des espaces en friches de manière peu coûteuse en temps de « crise économique ». Cette « production participative d'espaces publics » ne coûte donc pas ou peu à la Ville en termes d'investissement financier. Cette manière d'agir de la part des pouvoirs publics soulève alors un questionnement : les pouvoirs publics ne profiteraient-ils pas ici d'une « main d'œuvre créative et gratuite » ? Ou, est-ce que ces projets financés par des fonds privés ne portent-ils pas le risque d'un désinvestissement du public et d'une tendance à la privatisation de l'espace public ? Ces projets ne devraient-ils pas plutôt être soutenus par des fonds publics ?

Remarquons également que l'observation de cette tendance à un urbanisme temporaire pourrait mener à une remise en question des temporalités de l'aménagement, comme le remarque Paula Orduño-Giro : « Cette nouveauté pourrait mener à une remise en cause des règles urbanistiques adaptées aux usages pensés comme définitifs au profit d'une flexibilisation en faveur des usages provisoires des espaces libres »¹.

Transformation des usages existants et nouveaux usages

... vers une amélioration du cadre de vie et de l'image du lieu

Les différentes initiatives citoyennes ancrées physiquement dans l'espace donnent lieu à une **transformation des usages** du site d'intervention. Ces nouveaux usages tendent vers une amélioration du cadre de vie en proposant notamment des espaces verts, de rencontre, de jeux, de détente, de jardinage, etc.

Les interventions qui agissent sur des espaces considérés comme mal-utilisés, sous-utilisés ou encore délaissés contribuent à la fois à **l'amélioration du cadre de vie** au niveau des usages mais aussi à la revalorisation de l'image du lieu.

Notons que pour les projets implantés dans des quartiers connaissant un phénomène de gentrification, comme *Park Fiction* ou *CanalPARK*, ce type de démarche soulève un paradoxe : l'amélioration du cadre de vie par et pour les habitants ne serait-elle pas un risque d'accélérer la gentrification du quartier? Si tel était le cas, cette démarche pourrait alors forcer à terme certains habitants, surtout les plus démunis, à quitter leur quartier.

En outre, nous relèverons que l'impact spatial d'une intervention citoyenne sera plus ou moins marqué selon que son échelle d'action sera plus ou moins grande et selon qu'elle sera temporaire ou durable. Ainsi, l'aménagement d'un parc à long terme aura plus d'impact sur la transformation de l'espace urbain que l'appropriation temporaire d'une place de parking.

Ce constat soulève donc les questionnements suivants : les actions locales ont-elles un impact à l'échelle de la ville ou sont-elles « anecdotiques » en comparaison des enjeux urbains ? Les usages temporaires auront-ils un impact sur le long terme ou sont-ils « voués à disparaître » ? La réponse à ces questions varie d'un projet à l'autre. Nous pouvons toutefois souligner ce que nous avons déjà évoqué : la multiplicité d'actions locales peut éventuellement avoir un impact à l'échelle de la ville tandis que des projets temporaires peuvent être pérennisés de manière indirecte à travers des liens créés, des échanges d'idées menant à reproduire des actions similaires ailleurs, etc.

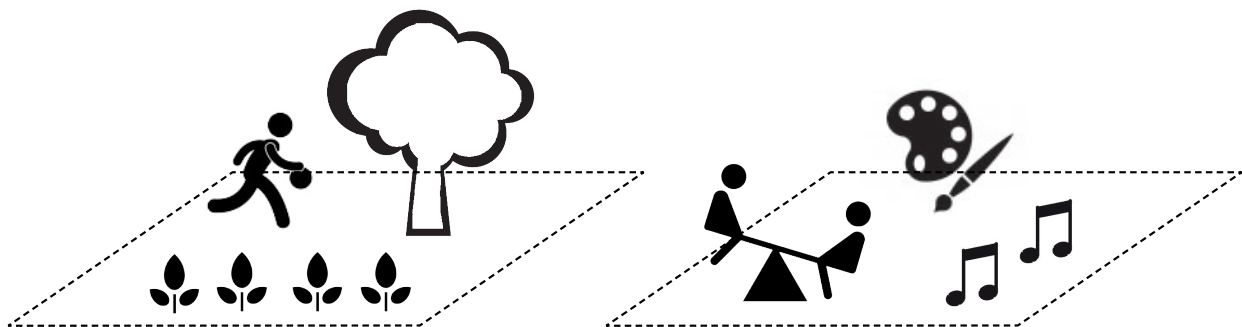


Figure 53. Transformations des usages existants et nouveaux usages... vers une amélioration du cadre de vie et de l'image du lieu · Composition personnelle

De l'action collective autour d'une cause commune

... à l'implication du plus grand nombre

Les initiatives citoyennes observées sont des actions collectives qui mènent **des citoyens à agir ensemble autour d'une « cause commune »**. La mise en relation de différents acteurs permet de créer des liens et des échanges. En ce sens les *Incredible Edible* de Todmorden, se basant sur le principe de « *You eat, you're in !* », rassemble différents citoyens autour d'actions tournant autour de la nourriture, essentielle à chacun. Ou encore le *Pla Buits* mène différentes associations, allant de l'association de voisin au collectif artistique en passant par la paroisse, à s'unir pour répondre à l'appel à projets d'occupation temporaire d'une friche publique.

Nous remarquons que les initiatives citoyennes émanent d'un « noyau initiateur », généralement constitué de personnes possédant un certain capital culturel et économique. Cela est d'autant plus marqué dans le cadre des appels à projets qui nécessitent la maîtrise d'un certain langage étant donné les formalités à remplir. En ce sens, l'appel à projets « Quartiers durables citoyens » a allégé les formulaires de candidature et simplifié les procédures. Malgré cette évolution, le constat est toujours que les « groupes pilotes » sont essentiellement composés de personnes ayant un certain capital culturel et économique. Cette observation pose question quant à l'accessibilité de telles procédures et au risque de soutenir une minorité non représentative du quartier.

Ce constat marque l'importance de permettre **l'implication du plus grand nombre d'habitants** et d'utilisateurs concernés dans les projets. Nous pouvons observer que, pour la plupart des initiatives citoyennes étudiées, les activistes accordent de l'importance à l'implication de leur entourage, de manière plus ou moins marquée en fonction des projets. L'idée ici n'est pas que tout le monde participe au projet mais plutôt de permettre à toute personne qui le désire d'y prendre part. Pour ce faire, les activistes utilisent divers moyens de communication, allant du blog à la campagne de sensibilisation auprès des jeunes ; ils proposent divers outils, comme ceux de la *Wunschproduktion* allant de la pâte à modeler à la *hotline* téléphonique ; et organisent diverses activités, allant du barbecue de quartier à la ballade de découverte du patrimoine, qui permettent de créer des occasions d'échange et de rencontre.

Enfin, nous remarquons que les projets donnent lieu à des usages diversifiés et à des espaces de rencontre pour les habitants et usagers à proximité des sites d'intervention, que ce soit en aménageant un potager urbain ou en installant des jeux pour enfants, ce qui peut contribuer à créer des liens entre eux et éventuellement les mener à agir ensemble pour transformer leur quartier, leur ville.

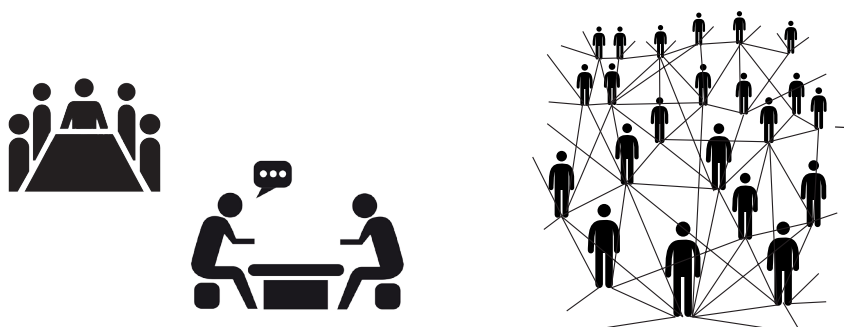


Figure 54. De l'action collective autour d'une cause commune ... à l'implication du plus grand nombre ·
Composition personnelle

Des pratiques collectives remettant en question les processus urbains

... vers des imaginaires alternatifs partagés

A travers la diffusion de leurs expériences, les activistes alimentent **un débat plus large sur les processus de transformation de l'urbain** et mettent en réseau différents acteurs à travers la ville, voire à travers le monde. Que ce soit en présentant les projets sur le marché, en menant une campagne de sensibilisation avec des affiches, en partageant des images sur les réseaux sociaux, en organisant un congrès international ou encore en donnant une conférence à l'étranger. La large diffusion de projets alternatifs aux pratiques urbaines traditionnelles peut pousser certains citoyens à les remettre en question, à imaginer d'autres possibles, d'autres manières de faire et de vivre la ville et ainsi progressivement mener à une transformation des mentalités, **vers des imaginaires alternatifs partagés**. Les imaginaires et les pratiques influent les uns sur les autres, il est donc nécessaire d'agir à ces deux niveaux pour transformer la ville.

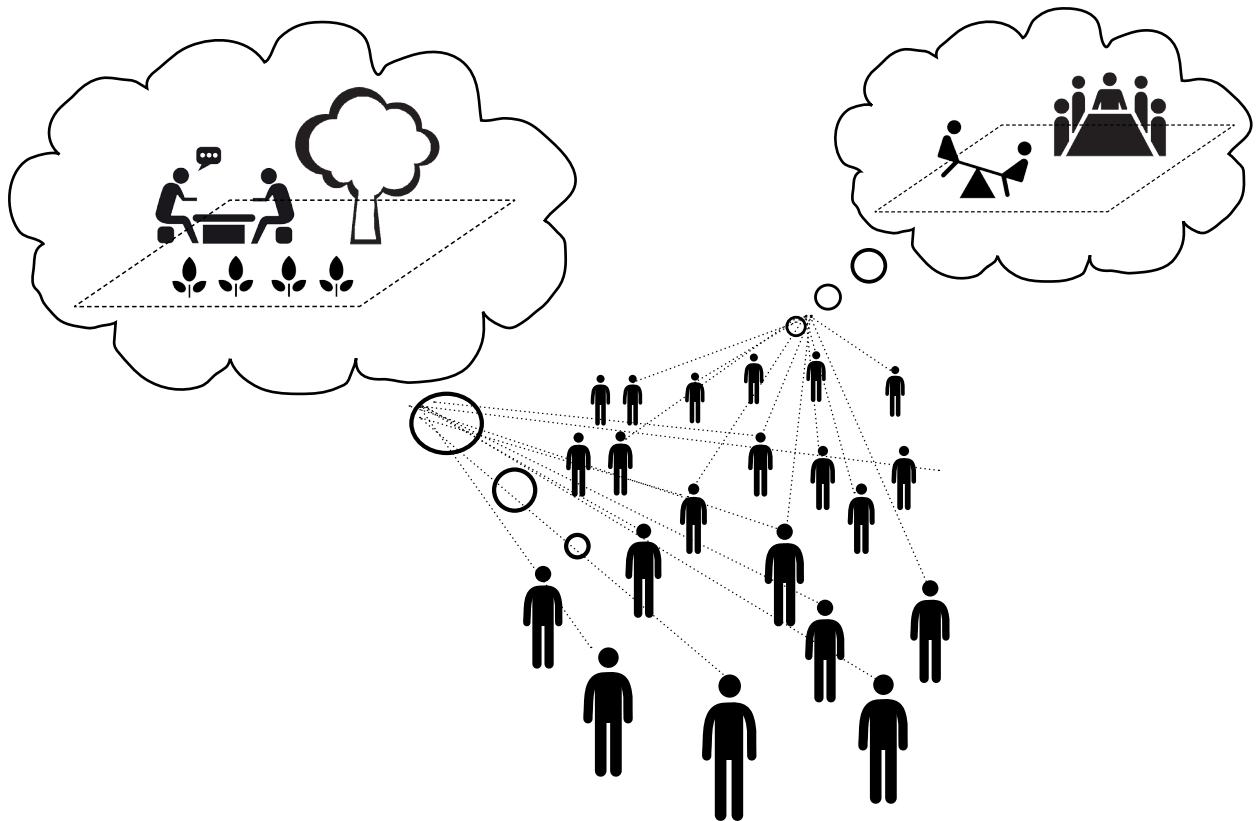


Figure 55. Des pratiques collectives remettant en question les processus urbains ... vers des imaginaires alternatifs partagés · Composition personnelle

... Comment des actions d'initiatives citoyennes peuvent-elles transformer la ville ?

Les deux types de modèle d'intervention des citoyens étudiés, l'initiative spontanée et l'initiative prise dans le cadre d'un appel à projets public, contribuent à la transformation de la ville en agissant sur l'espace urbain et sur les habitants. Dans les deux types d'approche, le citoyen est, ou devient, « acteur de son environnement ». Ces deux manières d'agir tendent à participer à la mise en œuvre d'une « fabrique citoyenne de la ville ».

A partir des différents processus étudiés, nous avons pu observer que l'impact des initiatives sur la transformation concrète de l'espace urbain est plus ou moins marqué en fonction de plusieurs facteurs :

- L'implication de différents **acteurs** et leur mise en relation. La capacité à mobiliser d'autres acteurs locaux est déterminante. L'interaction entre les pouvoirs publics et les citoyens (tantôt conflictuelle, tantôt collaborative, le type d'interaction pouvant évoluer dans le temps) est centrale pour la pérennisation des projets.
- L'**échelle** d'action. Une action locale peut inspirer d'autres actions locales et une approche globale permet de multiplier des actions locales. La diffusion et la visibilité des actions ainsi que la mise en réseau de différents acteurs est nécessaire afin d'inviter d'autres citoyens à agir sur leur environnement.
- La **temporalité** des interventions. La tendance actuelle allant vers un urbanisme temporaire met l'accent sur l'importance de trouver une forme de pérennisation des appropriations temporaires, à travers des liens créés entre les participants ou encore en remettant en questions des pratiques urbaines, afin de contribuer à nourrir des imaginaires alternatifs partagés et durables.
- L'**ancrage socio-spatial**. La capacité à transformer des usages existants ou à créer de nouveaux usages selon les besoins des habitants à proximité du lieu d'intervention sera déterminante pour l'amélioration du cadre de vie. Pour ce faire, un point important est l'implication du voisinage dans le processus, en particulier celle des plus défavorisés qui sont souvent peu présents dans les dispositifs participatifs dits « traditionnels », à travers des dispositifs d'action et de communication variés et concrets. Finalement, une intervention sur des sites sous-utilisés ou délaissés aura une influence sur la revalorisation de l'image du lieu.

En tant que future architecte, je suis sensible à l'impact que l'action citoyenne peut avoir sur la transformation de la ville, des mentalités, de la société. Les espaces urbains façonnent la vie quotidienne tout comme des pratiques quotidiennes fabriquent la ville. Les mutations urbaines en cours et à venir nécessitent un agir commun, d'imaginer ensemble pour permettre de nouveaux possibles et, comme l'exprime David Harvey, de « nous changer nous-mêmes en changeant la ville »¹.

1 HARVEY, D. 2011. 4^{ème} de couverture.

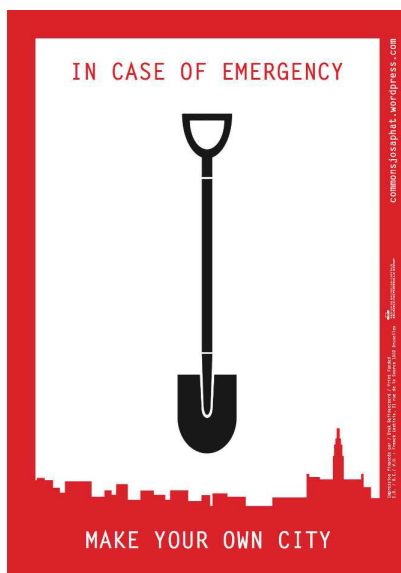
Vers une fabrique citoyenne de la ville ? Quelques pistes...

Extrait du livre de Nabeel HAMDJ. « *Small Change: About the Art of Practice and the Limits of Planning in Cities* » :

« ...**in order to do something big, to think globally and act globally, one starts with something small and one starts where it counts.** Practice, then, is about making the ordinary special and the special more widely accessible — expanding the boundaries of understanding and possibility with vision and common sense. It is about building densely interconnected networks, crafting linkages between unlikely partners and organizations, and making plans without the usual preponderance of planning. It is about getting it right for now and at the same time being tactical and strategic about later. This is not about forecasting, nor about making decisions about the future. But it is about the long range, about making sure that one plus one equals two or three, about being politically connected and grounded, and about disturbing the order of things in the interests of change. »¹

Eric Piolle, maire de Grenoble, écologiste, le 9 avril 2015 (après un an de mandat) :

« La Ville est un organe vivant, pas une usine. Les habitants ne sont pas des pions régulés par un ordinateur de bord. L'ingrédient principal du changement, ce sont les projets des grenoblois. [...]. **Cette transformation doit venir de la base**, pas être imposée par une autorité. »²



« **Commons Josaphat** est une plateforme d'acteurs autonomes et libres de toute appartenance politique. Cette plateforme réunit des habitants, riverains ou citoyens militants et des associations autour de l'idée qu'il est possible de produire et de gérer notre ville en se fondant sur le concept des « communs ».

Concrètement, Commons Josaphat entend faire transiter la friche de la gare Josaphat (24 hectares) du statut de bien public vers celui de bien commun. Dernière grande réserve en propriété publique, ce territoire se doit d'être exemplaire, de faire rupture avec une ville soumise aux flux financiers et aux valorisations foncières.

L'Appel à Idées entend **proposer à la ville, à ses habitants et aux pouvoirs publics des chemins concrets pour construire les biens communs, pour donner un pouvoir décisionnel à toutes les personnes qui ont un enjeu dans ce futur quartier** : les citoyens du quartier, ceux qui y vivront, ceux qui s'y baladeront, ceux qui y travailleront, ceux qui regarderont sa construction du balcon de leur fenêtre, à tous les bruxellois, à tous les militants de la ville et au delà, en bref au plus grand nombre. »³

1 HAMDJ, N. *Small Change: About the Art of Practice and the Limits of Planning in Cities*. 2004. Cité dans LYDON, M. *Tactical Urbanism 2.0: Short-Term Action / Long-Term Change*. 2012.

2 Source : propos recueillis par Antonin Amado, *Novethic* [en ligne], le 9 avril 2015 [consulté le 15 avril 2015]. URL: <<http://www.novethic.fr/empreinte-terre/innovation-ecologique/isr-rse/eric-piolle-la-ville-est-un-organisme-vivant-pas-une-usine-143217.html>>.

3 Pour plus d'informations: <<https://commons.josaphat.wordpress.com/>> [consulté le 15 avril 2015].

1 ORDUNO-GIRO, P. 2014. p. 4.

V. BIBLIOGRAPHIE

1. Bibliographie générale
2. Bibliographie des cas d'étude

1. Bibliographie générale

ARTICLES

ARNSTEIN, Sherry. « A Ladder of Citizen Participation ». *Journal of the American Institute of Planners*. Juillet 1969, vol. 35, n°4, p. 216-224.

BLONDIAUX, Loïc. « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout : Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique ». *Mouvements* [en ligne], 2007 [consulté le 2 novembre 2014], n°50, p. 118-125. URL : <<http://www.cairn.info/revue-mouvements-2007-2-page-118.htm>>. ISSN 1291-6412.

BONIBURINI, Ilaria. « As a way of introduction. The "right to the city" : practices and imaginaries for rethinking the city ». In BONIBURINI, Ilaria, LE MAIRE, Judith, MORETTO, Luisa et SMITH, Harry. *Les Cahiers de La Cambre - Architecture, N° 9 : La ville comme bien commun : Planification urbaine et droit à la ville*. Bruxelles : La Lettre Volée, 2013. p. 14-42. ISBN 978-2-87317-395-1.

CASILLO, Ilaria. « Espace public ». ». In CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J.-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation* [en ligne], Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, [consulté le 19 mai 2014]. URL : <<http://www.dicopart.fr/fr/dico/espace-public>>. ISSN : 2268-5863.

CASTRO, Roland. « A propos de Banlieues 89 : entretien avec l'architecte Roland Castro ». *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [en ligne], 2009 [consulté le 28 décembre 2014], n° 109, p. 95-97. URL : <<http://chrhc.revues.org/1925>>.

Collectif Etc. « Expérimenter avec les habitants : vers une conception collective et progressive des espaces publics ». *Métropolitiques* [en ligne]. 26 septembre 2012 [consulté le 26 décembre 2014]. URL : <<http://www.metropolitiques.eu/Expérimenter-avec-les-habitants.html>>.

Comité d'Evaluation et de Suivi de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (France). *Une échelle de participation citoyenne - Sherry Arnstein* [en ligne]. 2006 [consulté le 17 mai 2014]. URL: <<http://www.anru.fr/index.php/ces/Etudes/La-participation-des-habitants>>.

COSTES, Laurence. « Le droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ? ». *Espaces et sociétés* [en ligne], 2010 [consulté le 10 juin 2014], n° 140-141, p. 177-191. URL: <<http://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2010-1-page-177.htm>>. ISSN 0014-0481.

DARDOT, Pierre et LAVAL, Christian. « Du public au commun ». *Revue du MAUSS* [en ligne], 2010 [consulté le 30 janvier 2015], n°35, p. 111-122. URL: <http://www.cairn.info/revue-du-mauss-2010-1-page-111.htm#anchor_abstract>. ISSN 1247-4819.

DE MOOR, Tine. « Eclaircissement conceptuel ». In *Actes du colloque du 9 mars 2012 :*

Les Biens communs: comment (co)gérer ce qui est à tous ? [en ligne]. Bruxelles : 2012 [consulté le 7 février 2015]. Colloque organisé par Etopia, Oikos et Green European Foundation. p. 7-10. URL : <http://www.etopia.be/IMG/pdf/biens_communs_fr_web-2.pdf>.

DONZELOT, Jacques, EPSTEIN, Renaud. « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine ». *Esprit* [en ligne], 2006 [consulté le 17 mai 2014], Dossier forces et faiblesses de la participation, n° 326, p.5-34. URL : <http://www.donzelot.org/articles/democratie_participation.pdf>. ISSN 0014-0759.

GOURGUES, Guillaume. « Critique de la participation ». In CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation* [en ligne], Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013 [consulté le 30 octobre 2014],. URL : <<http://www.dicopart.fr/fr/dico/critique-de-la-participation>>. ISSN : 2268-5863

HARDIN, G. « Tragedy of the Commons ». *Science* [en ligne], 1968 [consulté le 8 février 2015], n° 3859, p. 1243-1248. URL: <<http://www.sciencemag.org/content/162/3859/1243.full>>.

HAROU, Raphaëlle (coord.), FONTAINE, Pierre et ROSINSKI, Zofia. *La participation des citoyens à la vie communale : enjeux et pratiques*. Conférence Permanente du Développement Territorial, Ministère de la Région wallonne. 2003 [consulté le 14 février 2015]. URL : <<http://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/02-03-th3.2-pla3.pdf>>.

LEGRIS REVEL, Martine. « Joëlle Zask, Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation ». *Lectures* [en ligne], Les comptes rendus, 2012 [consulté le 15 mai 2014]. URL : <<http://lectures.revues.org/8055>>.

MACAIRE, Elise. « Des architectes à l'épreuve de la participation ». In DE CONINCK, Frédéric et DEROUBAIX, José-Frédéric (directeurs). *Ville éphémère, ville durable - Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*. Paris : L'Œil d'Or, 2009. p. 135-147. URL: <<http://www.let.archi.fr/IMG/pdf/ED-emacaire-web.pdf>>. ISBN 978-2-913661-29-5.

LAUREN, Andres. « Les usages temporaires des friches urbaines, enjeux pour l'aménagement ». *Métropolitiques* [en ligne]. 11 mai 2011 [consulté le 09 avril 2015]. URL : <<http://www.metropolitiques.eu/Les-usages-temporaires-des-friches.html>>.

ORDUNA-GIRO, Paula et JACQUOT, Sébastien. « La production participative d'espaces publics temporaires en temps de crise. Le projet "Pla Buits" à Barcelone ». *Métropolitiques* [en ligne]. 7 novembre 2014 [consulté le 26 novembre 2014]. URL : <<http://www.metropolitiques.eu/La-production-participative-d.html>>.

PAQUOT, Thierry. « Redécouvrir Henri Lefebvre ». *Rue Descartes* [en ligne], 2009 [consulté le 17 janvier 2015], n° 63, p. 8-16. URL: <<http://www.cairn.info/revue-rue-descartes-2009-1-page-8.htm>>. ISSN 1144-0821.

PARTOUNE, Christine (IEP). « Typologie de la participation ». In Partenariat ULg (UGES), KUL (USEG), Institut d'Eco-Pédagogie (IEP), Vorming plus Antwerpen. Recherche

Topozym pour la Politique scientifique fédérale. *Tableau de bord « Participation et espaces publics - Pour un développement et une gestion concertée des espaces publics »* [en ligne], article 36, 2009 [consulté le 14 février 2015]. URL : <http://www.topozym.be/spip/article.php3?id_article=36>.

RUI, Sandrine. « Démocratie participative ». In CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation* [en ligne], Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013 [consulté le 30 octobre 2014]. URL: <<http://www.dicopart.fr/fr/dico/democratie-participative>>. ISSN : 2268-5863.

SALZANO, Edoardo. « The city as a common good : building our future drawing from our history ». In BONIBURINI, Ilaria, LE MAIRE, Judith, MORETTO, Luisa et SMITH, Harry. *Les Cahiers de La Cambre - Architecture, N° 9 : La ville comme bien commun : Planification urbaine et droit à la ville*. Bruxelles : La Lettre Volée, 2013. p. 44-61. ISBN 978-2-87317-395-1.

SERENI, Paul. « Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle* », *Lectures* [en ligne], Les comptes rendus, 2014 [consulté le 08 février 2015]. URL: <<http://lectures.revues.org/14410>>.

DOCUMENTS AUDIOVISUELS

BENIGUI, Yamina. *9.3 – Mémoire d'un territoire*. France : Elemiah et Canal +, 2008. 90 min.

DALSGAARD, Andreas M. *The human scale: Bringing cities to life*. Danemark: Final Cut For real, 2012 (prod.). 77 min.

Office national du film du Canada. *Urbanose. 15: Entretien avec Henri Lefebvre* [en ligne]. 1972 [visualisé le 25 juin 2014]. URL: <<https://www.youtube.com/watch?v=0kyLooKv6mU>>.

LAVAL, Christian. *Commun : une révolution pour le XXIème siècle ?* Conférence donnée dans le cadre du Festival des Libertés au Théâtre National à Bruxelles, le 16 octobre 2014. (Prise de notes personnelle).

MEMOIRES DE MAÎTRISE

MALLON, Jérôme. *Architecture citoyenne : Vers une réinterprétation des rôles de l'architecte*. Liège : 2013. (Faculté d'Architecture de l'Université de Liège, Belgique).

COREY, Kathleen. *Making Space: An Exploration of Parklets in North America and Vancouver* [en ligne]. Guelph (Canada) : 2014 [consulté le 07 avril 2015]. University of Guelph, School of Environmental Design and Rural Development, Landscape Architecture. URL: <<https://atrium.lib.uoguelph.ca/xmlui/handle/10214/8081>>.

OUVRAGES

BIAU, Véronique, FENKER, Michael et MACAIRE, Elise (directeurs). *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville*. Cahier Rameau n°6. Paris: la Villette, 2013. ISBN 978-2-915456-86-8.

BRESSAN, Fabien. « La participation des habitants dans les projets urbains ». In BONIBURINI, Ilaria, LE MAIRE, Judith, MORETTO, Luisa et SMITH, Harry. *Les Cahiers de La Cambre - Architecture, N° 9 : La ville comme bien commun : Planification urbaine et droit à la ville*. Bruxelles : La Lettre Volée, 2013. p. 221-244. ISBN 978-2-87317-395-1.

CARREL, Marion. *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*. Lyon : ENS Editions, 2013. 276 p. ISBN 978-2-84788-385-5.

Collectif Etc. *Portfolio* [en ligne]. 62 p. Collectif Etc, 2012 [consulté le 18 janvier 2014]. Consultable sur le Web: <http://issuu.com/collectif-etc/docs/2012-09-12_portfolio_collectif-etc_lt/15?e=0>.

BONIBURINI, Ilaria, LE MAIRE, Judith, MORETTO, Luisa et SMITH, Harry (directeurs). *Les Cahiers de La Cambre - Architecture, N° 9 : La ville comme bien commun : Planification urbaine et droit à la ville*. Bruxelles : La Lettre Volée, 2013. 365 p. ISBN 978-2-87317-395-1.

COSTES, Laurence. *Henri Lefebvre : Le droit à la ville : vers la sociologie de l'urbain*. Paris: Ellipses, 2009. 159 p. Lire. ISBN 9782729841928.

DARDOT, Pierre et LAVAL, Christian. *Commun : Essai sur la révolution au XXIème siècle*. Paris : La Découverte, 2014. 600 p. ISBN : 9782707169389.

HARVEY, David. *Le capitalisme contre le droit à la ville : néolibéralisme, urbanisation, résistances*. Paris : Amsterdam, 2011. 93 p. ISBN 9782354800956.

HOSSARD, Nicolas et JARVIN, Magdalena (directeurs). *C'est ma ville ! : De l'appropriation et du détournement de l'espace public*. Paris : L'Harmattan, 2005. 284 p. Dossier Sciences Humaines et Sociales. ISBN 2-7475-9077-1

LEFEBVRE, Henri. *Le droit à la ville*. 3e Ed. (1ère Ed. : mars 1968). Préface de Rémi HESS, Sandrine DEULCEUX et Gabriele WEIGAND. Paris: Anthropos, 2009. ISBN : 978-2-7178-5708-5.

LYDON, Mike. *Tactical Urbanism 2.0: Short-Term Action / Long-Term Change* [en ligne]. New-York : The Street Plans Collaborative, 2012 [consulté le 11 mai 2014]. URL : <<http://www.cnu.org/cnu-news/2012/03/tactical-urbanism-20>>.

Maison de l'urbanité asbl. *Quelle ville pour demain ? Almanach de l'urbanisme 2014*. PAULUS, Nathalie. Maison de l'urbanisme : Liège, 2014.

OSWALT, Philipp, OVERMEYER, Klaus et MISSELWITZ, Philipp. *Urban Catalyst : The power of temporary use*. Berlin : DOM Publishers, 2008. 384 p. ISBN 978-3-86922-261-5.

OVERMEYER, Klaus. *Urban Pioneers: Temporary Use and Urban Development in Berlin*. Berlin : Jovis Publishers, 2007. Senatsverwaltung für Stadtentwicklung Berlin. 192 p. ISBN 978-3-939633-28-0.

OSTROM, Elinor. *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. Paris : De Boeck, 2010. 304 p. ISBN : 9782804161415. (Traduction de : OSTROM, Elinor. *Governing the commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge : Cambridge University Press, 1990. ISBN : 0 521 40599 8.)

Periferia aisbl. *Comment encourager des initiatives citoyennes? Réflexions à partir d'expériences de terrain et de rencontres entre collectifs, citoyens et associations*. Bruxelles : 2013.

SOULIER, Nicolas. *Reconquérir les rues : Exemples à travers le monde et piste d'actions*. Paris : Ulmer, 2012. 256 p. ISBN 978-2-84138-469-3.

ULg (UGES), KUL (USEG), Institut d'Eco-Pédagogie (IEP), Vorming plus Antwerpen. Recherche Topozym pour la Politique scientifique fédérale. *Tableau de bord « Participation et espaces publics - Pour un développement et une gestion concertée des espaces publics »* [en ligne], 2009, [consulté le 14 février 2015]. URL : <<http://www.topozym.be>>.

PUBLICATIONS EN SERIE

a+t. n°38. AURORA FERNANDEZ, Per, MOZAS, Javier. « Strategy and tactics in public space ». Vitoria-Gasteiz: a+t architecture publishers, 2011. 173 p. ISSN 1132-6409.

Bruxelles en mouvements. n°259-260. Inter-Environnement-Bruxelles, Fédération de comités de quartier et groupes d'habitants. « Le droit à la ville ». Bruxelles : Inter-Environnement-Bruxelles, Octobre 2012.

2. Bibliographie des cas d'étude

(classés par ordre d'apparition dans ce travail)

« INITIATIVES SPONTANÉES »

PARK(ING) DAY

OUVRAGES

Rebar Group. *The PARK(ing) Day Manual* [en ligne]. 2011. Disponible sur le web : <http://parkingday.org/src/Parking_Day_Manual_Consecutive.pdf>.

SOULIER, Nicolas. *Reconquérir les rues : Exemples à travers le monde et piste d'actions*. Paris : Ulmer, 2012. p. 192-194. ISBN 978-2-84138-469-3.

SITES WEB

Groupe Rebar, site officiel [consulté le 29 mars 2015]. URL: <<http://rebargroup.org/parking-day>>.

PARK(ing) Day, site officiel tenu par le groupe Rebar [consulté le 29 mars 2015]. URL : <http://parkingday.org/>.

Divers sites Web de PARK(ing) Day à travers le monde:

<http://www.parkingday.fr/>

<http://parkingdaybcn.org/>

<http://www.parking-day-berlin.de/>

<http://parkingdaymontreal.org/>

etc.

PICNIC THE STREETS

ARTICLES DE PRESSE

Belga. « Rififi entre Thielemans et le mouvement Picnic the Streets ». *Le Soir* [en ligne]. 03 septembre 2012 [consulté le 29 mars 2015]. URL : <<http://www.lesoir.be/82213/article/actualite/regions/bruxelles/2012-09-03/rififi-entre-thielemans-et-mouvement-picnic-the-streets>>.

Belga. « PicNic the Streets revient le 9 juin à Bruxelles. Pour rien? ». *RTBF* [en ligne]. 6 mai 2013 [consulté le 30 mars 2015]. URL: <http://www.rtf.be/info/belgique/detail_picnic-the-streets-revient-le-9-juin-a-bruxelles?id=7989046>.

Belga. « Quelques centaines de participants aux "Picnic the Streets" ». *Le Soir* [en ligne]. 15 septembre 2013 [consulté le 29 mars 2015]. URL : <<http://www.lesoir.be/318952/article/actualite/fil-info/fil-info-belgique/2013-09-15/quelques-centaines-participants>>.

[aux-picnic-the-streets](#)>.

Belga. « Picnic the Streets s'est installé devant la Bourse de Bruxelles ». *La Libre* [en ligne]. 8 juin 2014 [consulté le 29 mars 2015]. URL : <<http://www.lalibre.be/regions/bruxelles/picnic-the-streets-s-est-installe-devant-la-bourse-de-bruxelles-539475323570d60b4dc2d9b4>>.

B. H. « Pic Nic the Street: les Liégeois descendent aussi en rue ». *L'Avenir* [en ligne]. 15 juin 2012 [consulté le 29 mars 2015]. URL : <http://www.lavenir.net/cnt/dmf20120615_00171219>.

Demosphere. « Picnic the Cité Ardente, troisième édition ». *Demosphere* [en ligne]. 23 avril 2014 [consulté le 29 mars 2015]. URL : <<http://liege.demosphere.eu/rv/864>>.

HENDRICKX, Gerd. « Picnic the Streets ». *Agenda Magazine* [en ligne]. 04 juin 2012 [consulté le 29 mars 2015]. URL : <<http://www.agendamagazine.be/en/blog/picnic-streets>>.

HENDRICKX, Gerd. « Picnic the Streets – the sequel ». *Agenda Magazine* [en ligne]. 07 mai 2013 [consulté le 29 mars 2015]. URL : <<http://www.agendamagazine.be/en/blog/picnic-streets-sequel>>.

La Capitale. « Bruxelles: premier succès de la saison pour l'initiative «Pic Nic the Streets» ». *La Capitale* [en ligne]. 09 juin 2013 [consulté le 30 mars 2015]. URL : <<http://www.lacapitale.be/740127/article/regions/bruxelles/actualite/2013-06-09/bruxelles-premier-succes-de-la-saison-pour-l-initiative-pic-nic-the-street>>.

LEPRINCE, Patrice. « Des Pics Nic the streets annoncés à Molenbeek et à Ixelles ». *Le Soir* [en ligne]. 19 août 2013 [consulté le 29 mars 2015]. URL : <<http://www.lesoir.be/301663/article/actualite/regions/bruxelles/2013-08-19/des-pics-nic-the-streets-annonces-molenbeek-et-ixelles>>.

ROGEAU, Olivier. « Bruxelles: ombres sur le piétonnier ». *Le Vif/L'Express* [en ligne]. 08 février 2014 [consulté le 30 mars 2015]. URL : <<http://www.levif.be/actualite/belgique/bruxelles-ombres-sur-le-pietonnier/article-normal-63895.html>>.

VAN PARIJS, Philippe. « Picnic the Streets ! ». *Le Soir* [en ligne]. 24 mai 2012 [consulté le 29 mars 2015]. URL : <http://www.lesoir.be/archives?url=/debats/cartes_blanches/2012-05-24/picnic-the-streets-917779.php>.

SITES WEB

Picnic the Streets, page Facebook [consulté le 29 mars 2015]. URL : <<https://www.facebook.com/PicnicTheStreet>>.

Picnic the Streets. *Wikipédia* [en ligne] [consulté le 29 mars 2015]. URL : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Picnic_the_streets>.

SUM (bureau d'étude chargé du projet de piétonnier boulevard Anspach à Bruxelles), site officiel [consulté le 30 mars 2015]. URL : <<http://www.sum.be/home.cfm?b=news&c=centrale-lanen-brussel>>.

PARK FICTION

ARTICLES

OSWALT, Philipp, OVERMEYER, Klaus et MISSELWITZ, Philipp. « Park Fiction, Hamburg ». In *Urban Catalyst : The power of temporary use*. Berlin : DOM Publishers, 2008. p. 282-287. ISBN 978-3-86922-261-5.

AAA, PEPRAV (Plate-forme Européenne de Pratiques et de recherches alternatives sur la Ville). « Park Fiction ». In *UrbanACT* [en ligne]. Montrouge: Moutot Imprimeurs, 2007 [consulté le 26 octobre 2014]. p. 22-33. URL : <<http://www.peprav.net/tool/spip.php?rubrique30>>

DOCUMENTS AUDIO-VISUELS

BUDE, Irene et SOBCZAK, Olaf. *Empire St. Pauli - von Perlenketten und Platzverweisen* JÖRG, Steffen et GWA St. Pauli, 2009. 85 Min. URL: <<https://www.youtube.com/watch?v=HRCPGvyW5D8>> [consulté le 30 mars 2015].

CZENKI, Margit. *Park Fiction...die Wünsche werden die Wohnung verlassen und auf die Strasse gehen*. FRG: 1999. 60min.

Park Fiction. *Park Fiction presents Unlikely Encounters in Urban Space*. 2003. URL: <<https://www.youtube.com/watch?v=1m77opvpXcE#t=22>> [consulté le 30 mars 2015].

Recht auf Stadt. *Recht auf Stadt St. Pauli*. 2011. URL: <https://www.youtube.com/watch?v=7gC2TJ_9lk8> [consulté le 30 mars 2015].

SITES WEB

Park Fiction, site officiel [consulté le 30 mars 2015]. URL: <<http://park-fiction.net>>

Park Fiction, page Facebook [consulté le 30 mars 2015]. URL : <<https://www.facebook.com/parkfiction?fref=ts>>.

Recht auf Stadt Hamburg, site officiel. *NoBNQ*. [consulté le 30 mars 2015]. URL: <<http://www.rechtaufstadt.net/netzwerk/interessengemeinschaft-no-bnq>>.

Unser ! Areal, site officiel [consulté le 31 mars 2015]. URL : <<http://unser-areal.rindermarkthalle.de>>.

INCREDIBLE EDIBLE

ARTICLES

THOMPSON, John. « Incredible Edible — social and environmental entrepreneurship in the era of the “Big Society” ». *Social and entrepreneurship Journal* [en ligne]. Vol. 8, n°3. Emerald Group Publishing Limited: 2012 [consulté le 01 avril 2015]. p. 237-250. ISSN : 1750-8614. URL : <<http://www.mbsportal.bl.uk/secure/subjareas/smlbusentrep/emerald/154174s4.pdf>>.

Landshare. *Case studies : Incredibe Edible Todmorden* [en ligne]. 04 mars 2011 [consulté le 01 avril 2015]. URL : <<http://www.landshare.net/case-studies/incredible-edible-todmorden/>>.

DOCUMENTS AUDIO-VISUELS

BLAKE, Joanna, HAY, Steve et TRANMER, Richard. *Incredible Edible Todmorden* [en ligne]. 2011 [consulté le 01 avril 2015]. 11 min. URL : <<https://vimeo.com/36838823>>.

DEVA, Yann. *François Rouillay, les Incroyables Comestibles France - Incredible Edible*. Le Chou Brave : 2013. 49 min. Disponible sur le Web: <<https://www.youtube.com/watch?v=ZfFbD9pBREA&feature=youtu.be>> [consulté le 31 mars 2015].

SITES WEB

Incredible Edible Todmorden, site officiel [consulté le 31 mars 2015]. URL: <<http://www.incredible-edible-todmorden.co.uk>>.

<http://www.visittodmorden.co.uk/>

Divers sites Web et blogs d’Incredible Edible à travers le monde:

<http://incredibleediblenetwork.org.uk/>

<http://www.incredible-edible.info>

<http://incredibleediblebelgium.wordpress.com>

<http://www.liegeentransition.be/2013/05/incroyables-comestibles-liege/>

...

CANALPARK

ARTICLE

ARAU, BRAL, IEB, Bruxelles Fabriques, Canal PARK, Comité Porte de Ninove, La Rue, Comité Heyvaert. *Porte de Ninove : le tram doit rester sur la chaussée de Ninove* [en ligne]. 13 octobre 2014 [consulté le 05 avril 2015]. URL : <<http://www.arau.org/au/c0a14bc80e80446c8bb5cfc8b5986d7635b0e9bb.pdf>>.

DOCUMENTS DU CONTRAT DE QUARTIER DURABLE¹ « PETITE SENNE »

Programme de revitalisation de la Commune Molenbeek-Saint-Jean, subsidié par la Région Bruxelles-Capitale.

Chef de projet : Vincent Degrune.

Etude réalisée par PTArchitecten BVBA.

Septembre 2014.

Documents en ligne [consulté le 10 avril 2015]. URL : <<http://www.molenbeek.be/fr/la-vie-a-molenbeek/espace-public/contrats-de-quartiers/contrats-de-quartiers>>.

- CDQ PETITE SENNE 1.1 ANALYSE THÉMATIQUE -SUITE
- CDQ PETITE SENNE 1.2 ÉTUDE DES LECTURES EXISTANT
- CDQ PETITE SENNE 1.3 BIOGRAPHIE D'UN QUARTIER
- CDQ PETITE SENNE 2 PRIORITÉS
- CDQ PETITE SENNE 3.1 PROGRAMMA DE REVITALISATION AFFICHE
- CDQ PETITE SENNE 3.1 PROGRAMME DE REVITALISATION
- CDQ PETITE SENNE 3.2 VISION A LONG TERME AFFICHE
- CDQ PETITE SENNE 3.2 VISION A LONG TERME

OUVRAGE

]Pyblik[. *Masterclass Espaces publics temporaires - Jouer à sauver la Porte de Ninove – Les conditions de l'usage temporaire* [en ligne]. Bruxelles : du 2 au 5 octobre 2013 [consulté le 15 avril 2015]. URL : <<http://www.pyblik.be/Public/Subscription.php?ID=4993&eventID=11191&language=fr>>.

SITES WEB

Bru +, Le site du Territoire du canal et des quartiers centraux de Bruxelles. *Le renouveau de la Porte de Ninove est en marche* [consulté le 05 avril 2015]. URL : <<http://www.bruplus.irisnet.be/fr/content/le-renouveau-de-la-porte-de-ninove-est-en-marche>>.

Bruxelles Espaces Publics. *Réaménagement Porte de Ninove* [consulté le 05 avril 2015]. URL : <<http://www.bruxellesespacespublics.irisnet.be/places-et-voiries/reamenagement-de-la-porte-de-ninove/>>.

Comité Porte de Ninove / Ninoofsepoort [consulté le 05 avril 2015]. URL : <<http://www.bruxel.org/porteninpoort/index.html>>.

Growdfunding. *Achetez un Pop Up Park dans la zone du Canal à Bruxelles* [consulté le 05 avril 2015]. URL : <<https://www.growfunding.be/bxl/canalpark-fr>>.

Canal PARK Bxl, page Facebook [consulté le 05 avril 2015]. URL : <<https://www.facebook.com/canal.park.bxl?fref=ts>>.

¹ « Le contrat de Quartier Durable est un plan d'action limité dans le temps et dans l'espace. Il est conclu entre la Région, la commune et les habitants d'un quartier bruxellois. Il fixe un programme d'interventions à réaliser avec un budget défini. » Source : <http://www.wijken.irisnet.be/fr/contrats-de-quartiers-durables> [consulté le 1à avril 2015].

Porte de Ninove / Ninoofsepoort: Un GRAND parc! Een GROOT park!. groupe public Facebook [consulté le 05 avril 2015]. URL : < <https://www.facebook.com/groups/175061274880/?fref=ts> >.

INITIATIVE DANS UN CADRE PUBLIC

APPEL A PROJETS « PARKLETS »

DOCUMENTS DE L'APPEL A PROJETS

Formulaire de candidature :

Parklet Request for proposal [en ligne]. 2015 [consulté le 07 avril 2015]. URL : <http://pavementtoparks.sfplanning.org/docs/SF_P2P_Parklet_RFP5_Package.pdf>.

« Manuel » expliquant les modalités de l'appel à projets et donnant des conseils :

San Francisco Office of the Mayor, San Francisco Planning Department, San Francisco Municipal Transportation Agency, San Francisco Public Works. *Parklet Manual 2.2* [en ligne]. 2015 [consulté le 07 avril 2015]. URL: <http://pavementtoparks.sfplanning.org/docs/SF_P2P_Parklet_Manual_2.2_FULL.pdf>.

MEMOIRE DE MAÎTRISE

COREY, Kathleen. *Making Space: An Exploration of Parklets in North America and Vancouver* [en ligne]. Guelph (Canada) : 2014 [consulté le 07 avril 2015]. University of Guelph, School of Environmental Design and Rural Development, Landscape Architecture. URL: <<https://atrium.lib.uoguelph.ca/xmlui/handle/10214/8081>>.

SITE WEB

San Francisco Office of the Mayor, San Francisco Planning Department, San Francisco Municipal Transportation Agency, San Francisco Public Works. *Pavements to Parks*, site officiel [consulté le 07 avril 2015]. URL : < <http://pavementtoparks.sfplanning.org/index.html> >.

Youth Art exchange. *Ocean Avenue Mobile Parklet* [consulté le 07 avril 2015]. URL : <<http://youthartexchange.org/seen-in-san-francisco/designbuild/parklet/>>.

APPEL A PROJETS « PLA BUIITS »

DOCUMENT DE L'APPEL A PROJETS

« Bases du concours » expliquant les modalités de l'appel à projets :
Habitat Urbà, Ajuntament de Barcelona. *Bases del concurs per a la utilització temporal de terrenys incorporats al pla buits : buits urbans amb implicació territorial i social* [en ligne]. 2015 [consulté le 10 avril 2015]. URL : <http://w110.bcn.cat/HabitatUrba/Continguts/Documents/PlaBuits/BasesConcurs/basesPlaBuits_segonaedicio.pdf>.

ARTICLES

LLADO, Oriol. « Rellenar espacios en desuso ». *Habitat Urbà Blog* [en ligne]. Ajuntament de Barcelona : 31 janvier 2014 [consulté le 09 avril 2015]. URL : <<http://habitat urba.bcn.cat/blog/es/reomplir-espais-en-desus/#.VSYwxfXo28>>.

LAUREN, Andres. « Les usages temporaires des friches urbaines, enjeux pour l'aménagement ». *Métropolitiques* [en ligne]. 11 mai 2011 [consulté le 09 avril 2015]. URL : <<http://www.metropolitiques.eu/Les-usages-temporaires-des-friches.html>>.

ORDUNA-GIRO, Paula et JACQUOT, Sébastien. « La production participative d'espaces publics temporaires en temps de crise. Le projet "Pla Buits" à Barcelone ». *Métropolitiques* [en ligne]. 7 novembre 2014 [consulté le 26 novembre 2014]. URL : <<http://www.metropolitiques.eu/La-production-participative-d.html>>.

SITE WEB

Ajuntament de Barcelona, Habitat Urbà. *BCN Pla BUIITS Urbans amb Implicació Territorial i Social*, site officiel [consulté le 08 avril 2015]. URL : <www.bcn.cat/habitaturba/plabuits>.

APPEL A PROJETS « QUARTIERS DURABLES CITOYENS »

DOCUMENTS DE L'APPEL A PROJETS

Bruxelles Environnement. *Priorités/critères budget participatif QD-2013* [en ligne]. 2013 [consulté le 10 avril 2015]. URL : <http://www.quartiersdurablescitoyens.be/wp-content/uploads/2014/11/PrioritesCriteres-QD_AP5.pdf>.

Bruxelles Environnement. *Compte-rendu des ateliers. Appel à projets Quartiers Durables Citoyens : Assemblée du 8 décembre 2013*. 2013. [consulté le 10 avril 2015]. URL: <http://www.quartiersdurablescitoyens.be/wp-content/uploads/2014/11/Explication-des-Priorites-no-3_AP5_FR.pdf>.

Bruxelles Environnement. *Appel à projets Quartiers durables citoyens 2014 : Modalités détaillées* [en ligne]. 2014 [consulté le 10 avril 2015]. 7 p. URL : <http://www.quartiersdurablescitoyens.be/wp-content/uploads/2014/11/Modalit%C3%A9s-d%C3%A9taill%C3%A9es-QD_AP6_FR.pdf>.

Bruxelles Environnement. *Rôles et apports du coach lors de la phase « états des lieux partagés »* [en ligne]. 2014 [consulté le 10 avril 2015]. URL: <<http://www.quartiersdurablescitoyens.be/wpcontent/uploads/2014/10/RolesDuCoach.pdf>>

Bruxelles Environnement. *Panneaux de présentation* [en ligne]. 2014 [consulté le 10 avril 2015]. URL : <<http://www.quartiersdurablescitoyens.be/wp-content/uploads/2014/11/panneaux-de-pr%C3%A9sentation.pdf>>.

Bruxelles Environnement. *Panneaux des projets* [en ligne]. 2014 [consulté le 10 avril 2015]. URL : <<http://www.quartiersdurablescitoyens.be/wp-content/uploads/2014/11/panneaux-des-projets.pdf> >.

SITE WEB

Bruxelles Environnement. *Quartiers durables citoyens*, site officiel [consulté le 10 avril 2015]. URL : <<http://www.quartiersdurablescitoyens.be>>.

VI. ANNEXES

Annexe 1: Questionnaire de l'enquête auprès des usagers de la place du Triangle, Porte de Ninove, Bruxelles

Annexe 2: Questionnaire des interviews d'acteurs de CanalPARK Porte de Ninove

Annexe 3: Evolution du plan d'aménagement de la Porte de Ninove

Annexe 4: Extrait du contrat de quartier durable « Petite Senne »

Annexe 5: Questionnaire de l'enquête auprès des usagers du parc Marie-José, Molenbeek-Saint-Jean

Annexe 6: Questionnaire des interviews d'acteurs de MolenBabbel

ANNEXE I. Questionnaire de l'enquête auprès des usagers de la place du Triangle, Porte de Ninove, Bruxelles

METHODOLOGIE

- Echantillon aléatoire: habitants des alentours et usagers de la place du Triangle, Porte de Ninove de différentes tranches d'âge. Nombre d'interviewés espérés : +/- 50 personnes.
- Technique de collecte : questionnaire à questions fermées + quelques questions ouvertes. Interrogation des passants dans la rue.

QUESTIONNAIRE

1. PROFIL

- Tranche d'âge : 0-10 / 10-18 / 18-25 / 25-35 / 35-50 / 50-65 / 65+
- Sexe : F-M
- Distance domicile-Place du Triangle : 0-200m (2-3 min à pied) / 200-500m (5-10 min à pied) / 500-1000 (10-15 min à pied) / habite dans un autre quartier mais est usager de l'espace

2. IMPACT SUR LES HABITANTS

- Est-ce que vous savez où se situe la Place du Triangle ? oui-non
(Si non, l'interviewer montre sur une carte, explique où cela se situe par rapport au lieu d'interview)
 - o Vous y êtes-vous rendu cet été ou récemment? oui-non
 - o Si oui, qu'avez-vous apprécié/pas apprécié y faire ?
- Avez-vous entendu parlé des actions menées Place du triangle? oui-non
 - o Ramassage de déchets
 - o Plantation d'arbres
 - o Echange d'objets via les « Give boxes »
 - o Financement participatif (« growdfunding ») pour le pop-up park
 - o Installation de jeux
 - o Autre : ...

Si oui, comment en avez-vous entendu parlé ?

 - o en passant devant le lieu d'intervention
 - o via un habitant du quartier
 - o via les médias
 - o via les réseaux sociaux
 - o Autre : ...
 - o
- Avez-vous participé à l'une des ces actions? oui-non

Si oui, lesquelles ?

- Ramassage de déchets
 - Plantation d'arbres
 - Echange d'objets via les « Give boxes »
 - Financement participatif (« growdfunding ») pour le pop-up Park
 - Installation de jeux
 - Autre : ...
- Si oui, qu'est-ce que ça vous a apporté d'y participer ?
- Vous a-t-il fait rencontrer certaines personnes ?
 - Vous a-t-il mené à vous investir dans d'autres projets, dans d'autres types d'action ?

3. IMPACT SUR L'ESPACE

- Votre vision de la Place du Triangle a-t-elle changé ? Le projet a-t-il amené de la qualité de vie dans le quartier ? En quoi ?
- Remarques éventuelles:
-

RESULTATS

Enquête menée le dimanche 12 avril 2015 auprès de 50 usagers de la Porte de Ninove.

Echantillonnage:

Tranche d'âges:		Sexe:		Distance Place du Triangle-domicile	
10-18:	9	M:	37	0-200m:	18
18-25:	4	F:	13	200-500m:	21
25-35:	11			500m-1000m:	5
35-50 :	15			plus de 1000m:	6
50-65:	8				
65+:	3				

Réponses quantitatives (qualitative cf. analyse)

Ont entendu parlé des actions: 24 personnes
à propos de quoi elles ont entendu parlé:

- Ramassage déchets: 18
- Plantations : 14
- Installation de jeux : 9
- financement participatif : 3
- Give boxes : 6

Ont participé à une ou plusieurs actions: 16
ont participé à :

- Ramassage déchets: 13
- Plantations, entretien végétation : 5
- Installation de jeux : ?
- financement participatif : ?
- Give boxes : ?

La vision du lieu a-t-elle changé?

- oui, en mieux: 31
- ça n'a pas changé : 19

ANNEXE 2: Questionnaire des interviews d'acteurs de CanalPARK Porte de Ninove

Interviews menées les 2 avril et 12 avril 2015.

METHODOLOGIE

- Echantillon : participants à l'initiative CanalPARK. Interviewés espérés :
 - o 1 ou 2 personnes du Comité de quartier Porte de Ninovepoort
 - o 1 ou 2 personnes ayant participé à Picnic the Streets
 - o Éventuellement 1 ou 2 personnes ne faisant partie d'aucun des deux.
- Technique de collecte : Interview sur prise de rendez-vous.
- Type questionnaire : Il est structuré en différentes parties afin de guider le propos pour obtenir des éléments de réponse à la question de recherche. Les questions principales sont ouvertes et sont accompagnées de sous-questions à formuler éventuellement.

QUESTIONNAIRE

1. PROFIL

- Tranche d'âge : 0-10 / 10-18 / 18-25 / 25-35 / 35-50 / 50-65 / 65+
- Sexe : F-M
- Profession :
- Distance domicile-Place du triangle (le passant choisit sur une carte une zone dans un périmètre de x m par rapport au site concerné ou donne un temps de déplacement équivalent x min à pied) : 0-200m (2-3 min à pied) / 200-500m (5-10 min à pied) / 500-1000 (10-15 min à pied) / plus de 1000 m (plus de 15 min à pied)

2. PROCESSUS

- Si vous faites partie du groupe initiateur, comment le projet a-t-il démarré ?
 - o Comment le groupe d'action s'est-il formé ? Quel est le profil des autres acteurs ? Les connaissiez-vous déjà ?
 - o Quelles étaient vos motivations, vos objectifs ?

3. IMPACT SUR L'ESPACE

- En participant à Canal PARK, quelles étaient vos motivations et objectifs au niveau de l'espace? Qu'est-ce que vous vouliez-que votre action apporte au lieu?
 - o Quelle était votre perception du lieu avant de mener l'action CanalPARK ?
 - o Création de nouveaux usages ? Transformation des usages existant ?
 - o Amélioration du cadre de vie? En quoi ?

- Quelles sont vos observations après avoir participé au projet du Canal PARK ? Qu'est-ce que vous pensez que votre action a apporté au lieu?
 - Création de nouveaux usages ? Transformation des usages existant ?
 - Amélioration du cadre de vie? En quoi ?
 - Quelle est votre perception du site de la Place du Triangle aujourd'hui ? Votre vision a-t-elle changé ?

4. IMPACT SUR LES HABITANTS

- Qu'est-ce que le projet vous a apporté à vous ?
 - Vous a-t-il fait rencontrer certaines personnes ?
 - Vous a-t-il mené à vous investir dans d'autres projets, dans d'autres types d'action ?
 - Qu'avez-vous apprécié/pas apprécié en participant au CanalPARK ?

- Qui pensez-vous que le projet a touché ?
 - Quels étaient les profils des participants ? Quels étaient les profils des usagers ?
 - Que pensez-vous que ça leur a apporté ? (création de liens ? modification perception du lieu ? participer à d'autres actions ? ...)

- Avez-vous contacté certains acteurs du quartier ? (commune, école(s), associations, ...)
 - Si oui, lesquels ?
 - Comment les avez-vous contacté ? Quelle était votre relation avec eux ?
 - Quel(s) rôle(s) ont-ils joué dans le projet ? Qu'ont-ils apporté (ou non) ?

- Remarques éventuelles:

ANNEXE 3: Evolution du plan d'aménagement de la Porte de Ninove



Demande de permis de 2010



Demande de permis modificatif de 2014

Source: <www.bruplus.irisnet.be_fr_sites_default_files_imagecache_zoom_images_DPU-Modifie_9.jpg> [consulté le 21 avril 2015].

ANNEXE 4: Extrait du contrat de quartier durable « Petite Senne »

CONTRAT DE QUARTIER DURABLE PETITE SENNE

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

NR. DE PROJET TITRE

2.A PROJETS POP-UP ZONE CANAL

GÉNÉRAL

PROJET D'INVESTISSEMENT

PROJET À INITIER

DESCRIPTION

C'est spécifiquement dans la zone du canal que le processus de transformation bat son plein. Certains immeubles, parmi lesquels des hangars et des entrepôts ainsi que des terrains en friche seront provisoirement désaffectés en attendant d'être réaffectés.

Nous observons ici un potentiel intéressant pour investir dans un usage provisoire. Celui-ci pourra contribuer à l'identité future du quartier et accélérer le processus de transformation.

Au cours du CQD, seront lancés un ou plusieurs appels à projets concernant l'usage provisoire. Il pourra s'agir plus spécifiquement de tout le périmètre ou d'un ou plusieurs immeubles ou terrains particuliers.

Des associations ou organisations seront invitées à introduire leurs propositions. Un jury d'experts sélectionnera un ou plusieurs projets et assignera un budget déterminé. Les axes d'action 'humaniser, verduriser & activer' seront inclus dans les critères d'évaluation.

LOCALISATION



GÉNÉRAL

PROJET D'INVESTISSEMENT

PROJET À INITIER

DESCRIPTION

Le diagnostic a révélé que les études existantes ne se prononçaient pas quant aux lisières de la porte de Ninove. La porte de Ninove a des lisières très peu définies. Le caractère des abords contribue à l'image négative de la porte de Ninove et au caractère désolé du lieu. En revanche, les lisières ont un potentiel de développement réel dans le cadre des projets planifiés au centre de la porte de Ninove.

Les rencontres participatives ont révélé que les plans proposés pour la porte de Ninove ne répondent pas aux besoins exprimés par les riverains.

Le présent projet vise à lancer un processus pour intégrer les environs de la porte de Ninove dans la réflexion sur ce lieu stratégique. L'étude met les plans existants en rapport avec les souhaits et les aspirations des riverains et examine comment les lisières de la porte de Ninove peuvent y contribuer.

LOCALISATION



Référence:

Programme de revitalisation de la Commune Molenbeek-Saint-Jean, subsidié par la Région Bruxelles-Capitale.

Chef de projet : Vincent Degrune.

Etude réalisée par PTArchitecten BVBA.

Septembre 2014.

Documents en ligne [consulté le 10 avril 2015]. URL : <<http://www.molenbeek.be/fr/la-vie-a-molenbeek/espace-public/contrats-de-quartiers/contrats-de-quartiers>>.

ANNEXE 5. Questionnaire de l'enquête auprès des usagers du Parc Marie-José, Molenbeek-Saint-Jean, Bruxelles

METHODOLOGIE

- Echantillon aléatoire: habitants du quartier de Molenbeek des alentours du parc Marie-José de différentes tranches d'âge. Nombre d'interviewés espérés : +/- 50 personnes.
- Technique de collecte : questionnaire à questions fermées + quelques questions ouvertes. Interrogation des passants dans la rue.

QUESTIONNAIRE

PREQUESTION : Habitez-vous le quartier (maximum 10-15 minutes à pied du lieu d'interview)? oui-non (si non, ne pas continuer le questionnaire)

1. PROFIL

- Tranche d'âge : 0-10 / 10-18 / 18-25 / 25-35 / 35-50 / 50-65 / 65+
- Sexe : F-M

2. IMPACT SUR LES HABITANTS

- Avez-vous entendu parlé d'un ou plusieurs projets menés dans le quartier (par MolenBabbel)?
 - o GASAP (Groupement d'Achat Solidaire de l'Agriculture Paysanne)
 - o Compost de quartier
 - o potager collectif
 - o Défi-énergie (valises)
 - o ruchers
 - o autre : :

Si non, l'une de ces activités vous intéresserait-elle?

Si oui, comment en avez-vous entendu parlé ?

- o en passant devant le lieu d'intervention
 - o via un habitant du quartier
 - o via les médias
 - o via les réseaux sociaux
 - o Autre :
- Avez-vous participé/participez-vous à l'une de ces activités (projets de MolenBabbel) ? oui-non Si oui, lesquels ?
 - o GASAP (Groupement d'Achat Solidaire de l'Agriculture Paysanne)
 - o Compost de quartier
 - o potager collectif

- Défi-énergie (valises)
 - ruchers
 - Autre :
- Si oui, qu'est-ce que ça vous a apporté d'y participer ?
- Vous a-t-il fait rencontrer certaines personnes ?
 - Vous a-t-il mené à vous investir dans d'autres projets, dans d'autres types d'action ?

3. IMPACT SUR L'ESPACE

- Votre vision du quartier a-t-elle changé ? Selon vous, le projet a-t-il amené de la qualité de vie dans le quartier ? Si oui, en quoi ?
- Remarques éventuelles:
-

RESULTATS

Enquête menée le samedi 18 avril 2015 auprès de 50 usagers du parc Marie-José et passants de la rue adjacente.

Echantillonnage:

.....

Tranche d'âges:		Sexe:	
10-18:	7	M:	22
18-25:	4	F:	28
25-35:	5		
35-50 :	11		
50-65:	11		
65+:	12		

Réponses quantitatives (qualitative cf. analyse)

.....

Ont entendu parlé des activités: 17 personnes à propos de quoi elles ont entendu parlé:	Ont entendu participé à une des actions: 2 p. à :
Potager collectif: 13	Potager collectif: 1
Ruches: 7	Ruches: 0
Compost collectif: 4	Compost collectif: 1
GASAP: 1	GASAP: 1

Personnes qui n'ont pas participé à une des activités mais qui sont éventuellement intéressées:
10 personnes

ANNEXE 6. Questionnaire des interviews d'acteurs du Quartier durable « MolenBabel », Molenbeek-Saint-Jean, Bruxelles

METHODOLOGIE

- Echantillon : participants à l'initiative CanalPARK. Interviewés espérés :
 - o 2-3 personnes faisant partie du « groupe pilote »
 - o plusieurs personnes ne faisant pas partie du « groupe pilote »
- Type questionnaire : Il est structuré en différentes parties afin de guider le propos pour obtenir des éléments de réponse à la question de recherche. Les questions principales sont ouvertes et sont accompagnées de sous-questions à formuler éventuellement.

QUESTIONNAIRE

1. PROFIL

- Tranche d'âge : 0-10 / 10-18 / 18-25 / 25-35 / 35-50 / 50-65 / 65+
- Sexe : F-M
- Profession :

2. PROCESSUS

- Comment avez-vous entendu parler de l'appel à projet Quartiers durables citoyen?
- Si vous faites partie du groupe pilote, comment le projet a-t-il démarré ?
 - o Comment le groupe pilote s'est-il formé ? Quel est le profil des autres membres ? Les connaissiez-vous déjà ?
 - o Comment avez-vous décidé des projets à soumettre dans la candidature ?
 - o Quelles étaient vos motivations, vos objectifs ?

3. IMPACT SUR L'ESPACE

- En participant à Canal PARK, quelles étaient vos motivations et objectifs au niveau de l'espace? Quelle était votre perception du quartier avant participer à MolenBabel? Qu'est-ce que vous vouliez-que votre action apporte au lieu?
- Quelles sont vos observations après avoir participé aux projets de MolenBabel? Est-ce que vous pensez que les projets de MolenBabel ont amélioré le lieu, le cadre de vie? Si oui, en quoi ?

4. IMPACT SUR LES HABITANTS

- Qu'est-ce que le projet vous a apporté à vous ?
 - o Vous a-t-il fait rencontrer certaines personnes ?
 - o Vous a-t-il mené à vous investir dans d'autres projets, dans d'autres types d'action ?
 - o Qu'avez-vous apprécié/pas apprécié en participant à MolenBabel?

- Qui pensez-vous que le projet a touché ?
 - o Quels étaient les profils des participants ?
 - o Que pensez-vous que ça leur a apporté ? (création de liens ? modification perception du lieu ? participer à d'autres actions ? ...)

- Avez-vous contacté certains acteurs du quartier ? (commune, école(s), associations, ...)
 - o Si oui, lesquels ?
 - o Comment les avez-vous contacté ? Quelle était votre relation avec eux ?
 - o Quel(s) rôle(s) ont-ils joué dans le projet ? Qu'ont-ils apporté (ou non) ?

5. (RETOUR SUR LE PROCESSUS)

- Quel est votre rapport avec la Région ?
 - o Comment percevez-vous votre relation avec la région ? Que vous apporte-t-elle (ou non) ?
 - o Votre relation à la Région a-t-elle évolué au cours du temps ?

- Quel est votre rapport avec votre coach?
 - o Comment percevez-vous votre relation avec votre coach? Que vous apporte-t-il (ou non) ? Votre relation au coach a-t-elle évolué au cours du temps ?

- Remarques éventuelles:

L'idée de cette recherche est née d'un double constat concernant les transformations urbaines. D'une part, des initiatives citoyennes pour un « droit à la ville » sont observables à travers le monde, à différentes échelles et sous diverses formes. Elles sont l'expression d'un « droit à la ville », tel qu'introduit par Henri Lefebvre en 1968. D'autre part, cette recherche émerge des différentes critiques relatives aux processus participatifs « traditionnels » qui soulignent les limites de ces démarches et la nécessité, comme le souligne Loïc Blondiaux, de mettre en place de « nouveaux dispositifs » qui, dans le cas de notre recherche, participeraient à la « fabrique de la ville ».

Ces observations mènent dans la première partie de ce travail à nous intéresser aux idées formulées par Lefebvre en 1968 ainsi qu'aux nombreuses réinterprétations de son propos aujourd'hui, tant chez les théoriciens que chez les praticiens de l'urbain. Le constat d'une importance donnée à « l'action collective » nourrit notre questionnement.

Il nous a mené dans la seconde partie de la recherche à étudier l'impact sur le terrain d'initiatives citoyennes collectives variées sur la ville. Les cas d'étude ont été choisis pour investiguer deux types de contexte de prises d'initiatives citoyennes : (1) des « **initiatives spontanées** » qui émergent directement des citoyens et (2) des « **initiatives dans un cadre public** », c'est-à-dire, selon notre approche, lorsque des citoyens prennent des initiatives dans le cadre d'un appel à projets public.

A l'aide d'outils d'observation variés, cette recherche s'est construite autour de huit cas d'études: le *PARK(ing) Day* débuté à San Francisco ; le mouvement *Picnic the Streets* à Bruxelles ; le *Park Fiction* à Hambourg ; le mouvement des *Incredible Edible* débuté à Todmorden ; le *CanalPARK* Porte de Ninove à Bruxelles ; l'appel à projets « *Parklets* » à San Francisco ; l'appel à projets « *Pla Buits* » à Barcelone et l'appel à projets « *Quartiers durables citoyens* » à Bruxelles en ciblant le quartier « *MolenBabbel* » à Molenbeek.

Une grille de lecture permet l'analyse de ces cas selon deux volets principaux : l'étude du processus de l'initiative, en mettant l'accent sur trois critères d'observation – à savoir les **acteurs**, la **temporalité** et l'**échelle** – et l'évaluation de leur **impact sur la ville**, tant au niveau spatial que social :

→ **Quel impact ont-elles sur l'espace ?**

Comment peuvent-elles transformer le sens d'un lieu, le « détourner » voire y générer de nouveaux usages ? Comment peuvent-elles améliorer le cadre de vie ? Comment peuvent-elles transformer la perception, le sens d'un lieu aux yeux des usagers ?

→ **Quel impact ont-elles sur les habitants ?**

Comment ces actions peuvent-elles créer des liens, de nouvelles relations ? Comment ces actions sont-elles reçues par les autres habitants ? Sont-elles acceptées ou critiquées ? Ces actions sont-elles reproduites ? Sont-elles motrices d'autres projets ? Comment peuvent-elles rendre le citoyen « acteur » ?

Cette recherche permet de réaliser des comparaisons riches entre ces cas d'étude et d'observer comment les citoyens façonnent et fabriquent d'en bas la ville aujourd'hui.